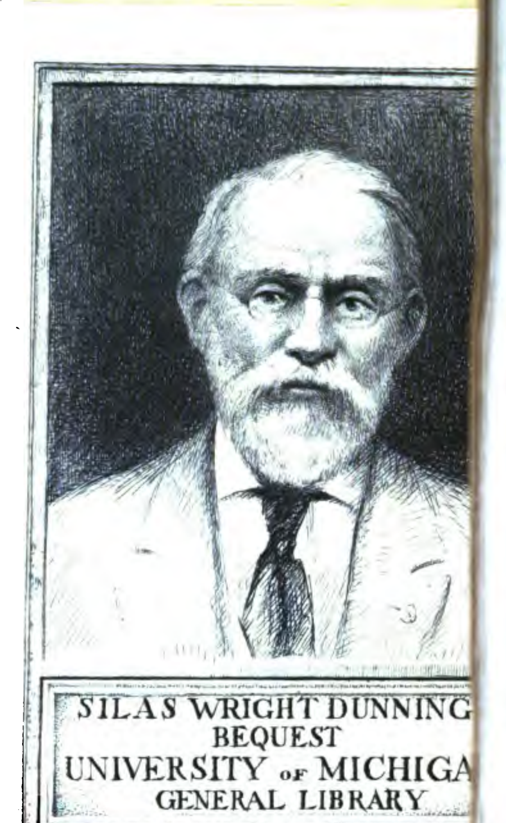
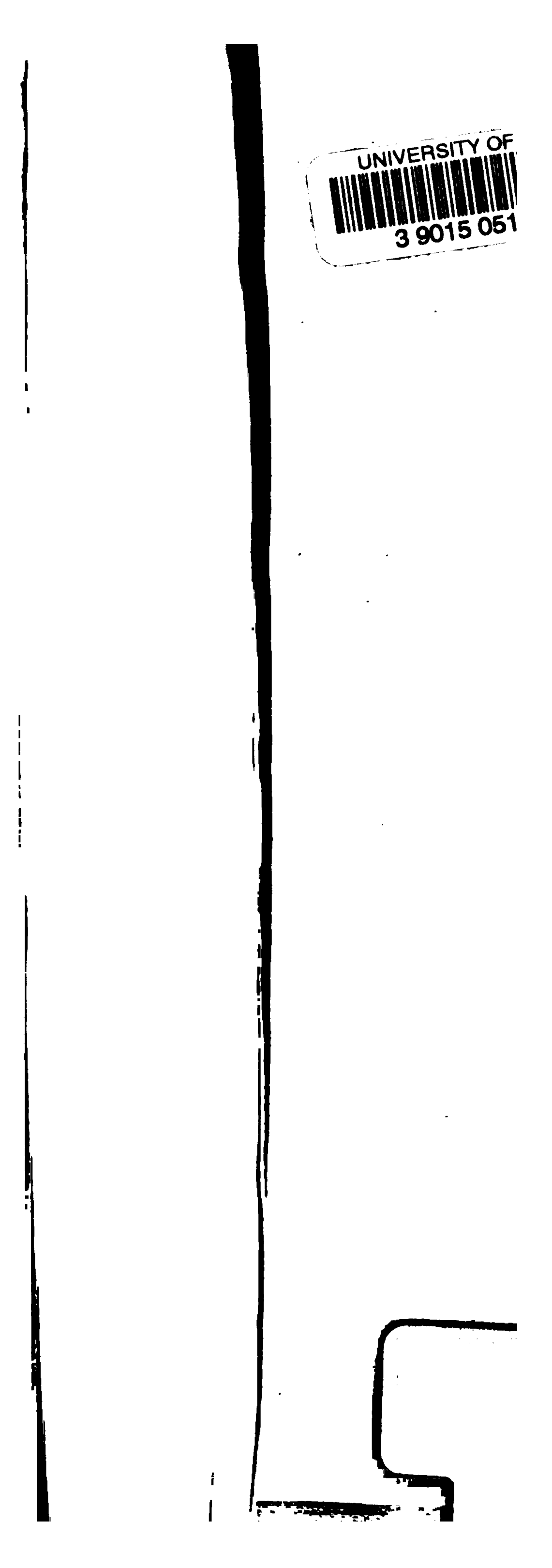
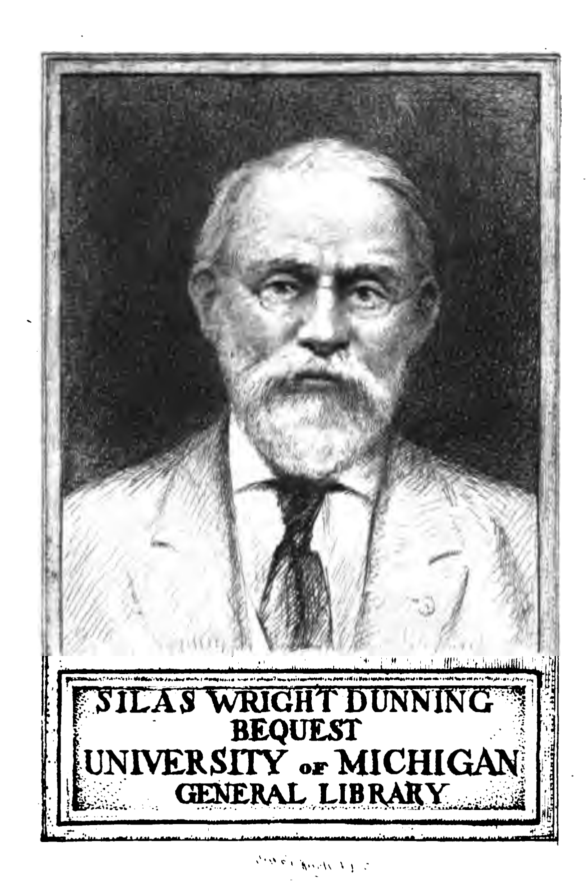

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGA
GENERAL LIBRARY


UNIVERSITY OF
3 9015 051

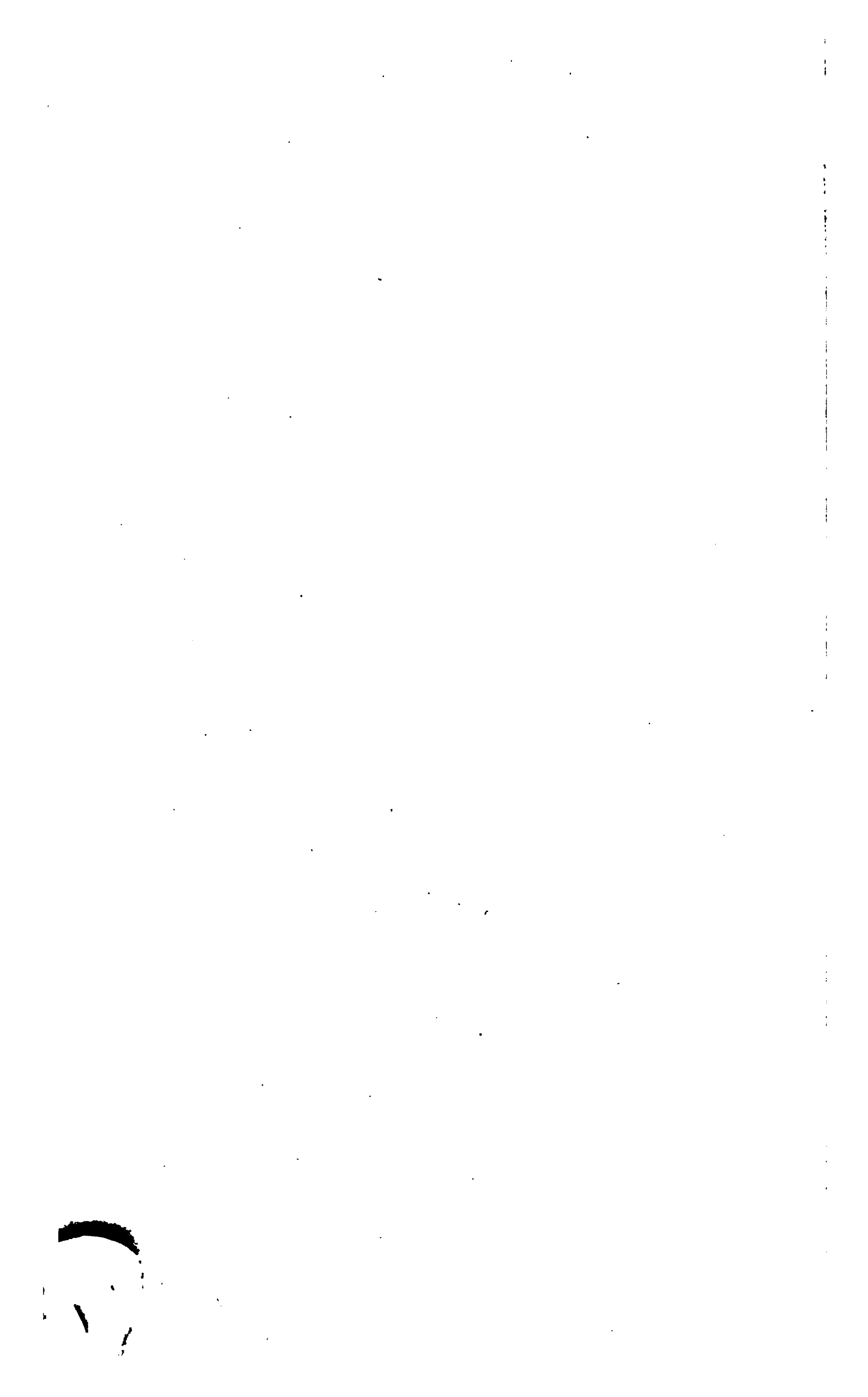

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

ARCHIVES CURIEUSES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.





ARCHIVES CURIEUSES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

IMPRIMERIE D'ÉD. PROUX ET Ce,
3, rue Neuve-des-Bons-Enfans.

ARCHIVES CURIEUSES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LOUIS XI JUSQU'A LOUIS XVIII,

OU

COLLECTION DE PIÈCES RARES ET INTÉRESSANTES, TELLES QUE CHRONIQUES, MÉMOIRES, PAMPHLETS, LETTRES, VIES, PROCÈS, TESTAMENTS, EXÉCUTIONS, SIÉGES, BATAILLES, MASSACRES, ENTREVUES, FÊTES, CÉRÉMONIES FUNÈBRES, ETC., ETC., ETC.,

PUBLIÉES D'APRÈS LES TEXTES CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE ET AUX ARCHIVES DU ROYAUME, ET ACCOMPAGNÉES DE NOTICES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS;

Ouvrage destiné à servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot et Leber;

PAR F. DANJOU,

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ARSENAL,

Membre de la Société royale des Antiquaires et de l'Institut historique.

2ᵉ SÉRIE. — TOME 10.

PARIS.

CHEZ BLANCHET, RUE SAINT-THOMAS-DU-LOUVRE, Nᵒ 26.

1839.

RELATION

DE LA CONDUITE PRÉSENTE

DE

LA COUR DE FRANCE.

AVERTISSEMENT.

La pièce suivante ne se rapporte pas, comme son titre pourrait le faire croire, au différent qui s'éleva entre la France et la cour de Rome à l'occasion du meurtre de quelques domestiques de l'ambassadeur français auprès du Pape. On sait que Louis XIV exigea une réparation, et que le cardinal Chigi, frère du Souverain Pontife, vint présenter lui-même d'humbles excuses. C'est à un des seigneurs attachés à cette ambassade qu'est dû le petit et rare opuscule que nous réimprimons. La situation intérieure et extérieure de la France, le caractère du Roi, la physionomie de la cour et des courtisans, tout cela est exactement dépeint et assez bien apprécié pour que nous ayons cru devoir reproduire ce document.

RELATION

DE LA CONDUITE PRÉSENTE

DE

LA COUR DE FRANCE,

ADRESSÉE A UN CARDINAL, A ROME, PAR UN SEIGNEUR ROMAIN
DE LA SUITE DE SON ÉMINENCE MONSEIGNEUR
LE CARDINAL FLAVIO CHIGI, LÉGAT DU
SAINT-SIÉGE VERS LE ROY
TRÈS CHRESTIEN,

Traduite d'italien en françois.

1665.

MONSEIGNEUR,

Lorsque j'eus l'honneur de prendre congé de Vostre Eminence, elle m'ordonna de luy tracer un crayon, non de toute la cour de France, vers laquelle je m'acheminois avec Son Eminence monseigneur le cardinal légat, mais seulement de cette auguste partie qui donne le principal mouvement au reste; et par mesme moyen

le bransle à toute l'Europe, de laquelle il semble que la France tient présentement la balance, non pas tant par l'advantageuse situation, par la force et par la grandeur de ce royaume, que par l'heureuse administration de son Roy Louis XIV.

Toutes les lettres que Vostre Eminence à la bonté de m'escrire me font souvenir de ce qu'il luy a pleu exiger de moy sur cet important sujet, et quoyque je luy aye tesmoigné que mon délay procédoit du seul désir de m'acquitter solidement, amplement et fidèlement de la commission dont elle a bien voulu me charger, les dernières me pressent d'une telle manière que je n'ose différer davantage de satisfaire à ses commandemens, et c'est ce que je fais par celle-cy, Monseigneur, qui vous donne plustost une légère esbauche que le tableau tant désiré de cette merveilleuse intelligence qui fait mouvoir avec une incroyable facilité la pesante masse de la monarchie françoise.

Je m'estois flatté que le séjour que j'avois fait par deçà il y a quelques années me rendroit aisé le travail que j'entrepris, et j'y ay trouvé la face des choses si changée que j'ay maintenant plus de peine à jetter les yeux sur l'original dont je prétends desseigner une copie qu'autrefois je n'aurois rencontré de difficultez à en achever le portrait entier.

Il est vray néanmoins que je ne me dois pas plaindre de ce que les choses dont j'ay à traitter sont difficiles à pénétrer, veu que cela mesme formera l'excellence de mon ouvrage et luy donnera le lustre et le brillant.

En effet, Monseigneur, j'advoue à Vostre Eminence que je suis convaincu que rien ne contribue davantage à relever l'esclat de la singulière conduite de Sa Majesté Très-Chrestienne que ce secret impénétrable dont elle

sçait accompagner toutes ses résolutions et ses affaires; ce sont autant de mystères qui ne sont point exposez à la profanation du vulgaire, puisqu'ils luy demeurent entièrement inconnus, et que même souvent, ou pour mieux dire presque toujours, les princes et les grands qui vivent dans le Louvre n'en sont pas plus informez que les moindres et que ceux qui en sont les plus esloignez, quelque mine que plusieurs d'entr'eux veulent faire pour persuader le contraire par maxime de réputation. Cependant ce mystérieux silence imprime le respect aux peuples, l'admiration aux estrangers, la crainte aux jaloux et la terreur aux ennemis; il donne la grace aux délibérations, la seureté aux conseils, la facilité aux exécutions et le succès aux entreprises; de sorte qu'on ne le peut assez louer, particulièrement si l'on considère qu'il s'observe si religieusement par un jeune prince contre l'humeur ordinaire de son âge, contre le génie commun des hommes et contre l'usage invétéré de sa cour.

L'on void aussi que ce monarque, malgré ces dispositions et inclinations, est tousjours le mesme et tousjours ferme dans son procédé, ce qui est le moyen le plus seur de s'acquérir une vénération universelle parmy les sujets, une affection constante parmy les alliez, et une estime glorieuse parmy les uns et les autres.

Car les hommes qui n'ont point à la bouche de plaintes plus fréquentes que celles qu'ils font journellement contre l'inconstance du monde ne se lassent jamais de bénir la fermeté qui est opposée au mal qui les fasche, et laquelle, participant advantageusement de l'essence de Dieu immuable, imite de plus près le cours de la nature engagée à suivre perpétuellement une mesme voye.

Les voisins, qui ont accoustumé de préférer la solidité à la grandeur des alliances, recherchent sincèrement et cultivent diligemment celles d'un potentat connu pour constant, et ceux que la Providence a fait naistre sous les loix ne forment que des pensées respectueuses pour sa personne, que le public chérit pour cette vigueur résolue sans laquelle les plus belles ordonnances servent bien moins de tesmoignages de la prudence des législateurs que de preuves de leur mollesse ou de leur négligence à les faire entretenir. Il ne faut pas avoir séjourné longtemps à la cour de France pour y apprendre que le Roy possède fort hautement cette qualité si nécessaire pour bien porter une couronne. Il n'y a rien de plus familier dans les discours de tous les officiers domestiques de Sa Majesté que les exemples de sa fermeté ; si elle ordonne quelque chose, l'on dit incontinent que c'est un arrest irrévocable, et que le temps est passé auquel les édits des Roys, principalement en fait de police, ne duroient que trois mois ; et l'on confirme incontinent ces paroles par des expériences notoires, telles que sont la rigoureuse exécution de ce qui a esté décerné tant pour les duels que pour les rapts, maintenant aussi rares dans le royaume qu'ils y estoient autrefois ordinaires, et telles que sont encore les ordonnances pour le bel établissement des hospitaux généraux, dans lesquels on renferme les mendians, et les défenses aux pages et aux laquais de porter des armes à feu et des espées. Plusieurs Roys les avoient prononcées en vain ; Louis XIV a parlé, et la chose a esté faite du moment qu'il l'a voulu.

La constance de ce prince ne va pas seulement à faire exactement observer par les siens ce qu'il a une fois déterminé ; elle passe semblablement à tout ce que

Sa Majesté se propose d'exécuter, et qu'elle est obligée d'accomplir non par autruy, mais par elle-mesme. Ainsy ce monarque ayant déclaré, après le décez de monsieur le cardinal Mazarin, son premier ministre, qu'il vouloit à l'advenir s'appliquer luy-mesme personnellement à la conduite des affaires de son Estat, ausquelles jusques alors ses jeunes ans ne luy avoient pas permis de vacquer, chacun a veu combien Sa Majesté s'y est attachée sérieusement et infatigablement, et tous ceux-là advouent s'y estre trompez qui s'estoient imaginé qu'il estoit impossible qu'un prince de cet âge peust longtemps résister à une occupation si pénible, ou qu'il voulust préférer ces travaux aux plaisirs ausquels la jeunesse a tant de panchant, et la puissance royalle tant de commodité d'en jouir et les gouster à longs traits. Il se voit toutesfois que le Roy, nonobstant tout cela, au lieu de se relascher, poursuit heureusement sa route; il augmente plustost ses soins qu'il ne les diminue; il escoute tout, il s'informe de tout, il connoist et décide tout.

La facilité de l'aborder et de luy présenter toutes sortes de requestes et de placets est toute entière; la foule des gardes et des courtisans, qui sert auprès de la pluspart des souverains bien moins pour les garantir du danger que pour empescher la vérité d'approcher de leurs personnes, est plus employée à favoriser l'accès aux supplians, de quelque condition qu'ils soient, qu'à les repousser. Sa Majesté reçoit indifféremment tous les papiers qui luy sont présentés; elle les donne à monsieur le marquis de Louvoy, fils de monsieur le Tellier, ministre et secrétaire d'estat; l'on en dresse un registre qui en contient le sommaire, dont le Roy se fait faire le rapport, sur lequel il arreste ce qu'il estime

raisonnable, et cela souvent mesme de sa propre main.

Si quelqu'un a l'honneur de parler à Sa Majesté, elle a accoustumé de respondre d'une manière si judicieuse, si nette et si courtoise, qu'encore qu'il n'ait pas obtenu ce qu'il prétendoit, il se retire pourtant avec plus de vénération pour un prince dans lequel il découvre tant de belles et aimables qualitez.

Les ministres estrangers, qui ont la liberté d'avoir d'amples audiences de ce monarque, advouent tous qu'il leur réplique, mesme sur des propositions imprévues, avec tant de justesse et des lumières si estendues qu'il paroist visiblement qu'en tout cela il n'y a rien d'emprunté, et rien qui ne justifie ce qu'a dit un fameux poëte françois :

> . . . . Qu'aux ames bien nées
> La vertu n'attend pas le nombre des années.

J'ay eu la curiosité, Monseigneur, de m'enq
Sa Majesté gardoit dans le particulier ce mes
civil et si retenu qui fait l'ornement de ses a
bliques, sous lequel tiltre se comprend tou
peuvent estre réputées appartenir à la fo
et j'ay appris de plusieurs de ses officiers
son enfance au service personnel de Sa M
leur a tousjours paru dans le mesme s
égale et modérée. Ils m'ont assuré qu
veue se laisser emporter à la colè
qu'ils ont observé qu'elle aymo
de ceux qui l'approchent, sup
bonté les fautes qui procède
de malice, les reprenant s
s'abstenant de paroles cho

séants à sa dignité, et ne prestant jamais les oreilles aux entretiens qui sentent l'injustice ou la médisance.

Il a le blasphème en horreur, aussi l'a-t-il réprimé par des édits sévères; le mensonge luy déplaist, et un procédé franc et rond, comme plus convenable à la magnanimité de son humeur généreuse, est le plus capable de faire impression sur son esprit.

S[illegible]duité à tenir l'assemblée de son conseil est au-
d[illegible] que Vostre Émi[illegible]disoit avoir entendu
e[illegible]pas aisément, [illegible]e me persuadois,
[illegible]e à Rome, que[illegible]e, qui est en pos-
[illegible]croistre tout c[illegible]oigné, en usoit en
[illegible]la coustume; [illegible]ence oculaire m'a
[illegible]l'idée avanta[illegible] avois conceue est
[illegible] de ce qui e[illegible]
[illegible]sté tient co[illegible], elle le tient l'après-
[illegible]ouvent me[illegible]es, et cela du moins
[illegible] le jour[illegible] Fontainebleau lorsqu[illegible]
[illegible] le léga[illegible] environs, je vis pa[illegible]
[illegible]é pou[illegible]rse de ce chasteau
[illegible]de V[illegible]elle revint la me[illegible]
[illegible] plus de trent[illegible]
[illegible]nte et quatr[illegible]
[illegible]il au
[illegible]lus
[illegible]oins.
[illegible] bals ou à
[illegible]que ordinai-
[illegible]u conseil, pré-
[illegible]n Estat à ses plai-
[illegible] comme d'un remède
[illegible]it dissipées par la gran-
[illegible]cation, ch[illegible]

raisonnable, et cela souvent mesme de sa propre main.

Si quelqu'un a l'honneur de parler à Sa Majesté, elle a accoustumé de respondre d'une manière si judicieuse, si nette et si courtoise, qu'encore qu'il n'ait pas obtenu ce qu'il prétendoit, il se retire pourtant avec plus de vénération pour un prince dans lequel il découvre tant de belles et aimables qualitez.

Les ministres estrangers, qui ont la liberté d'avoir d'amples audiences de ce monarque, advouent tous qu'il leur réplique, mesme sur des propositions impréveues, avec tant de justesse et des lumières si estendues qu'il paroist visiblement qu'en tout cela il n'y a rien d'emprunté, et rien qui ne justifie ce qu'a dit un fameux poëte françois :

> . . . . Qu'aux ames bien nées
> La vertu n'attend pas le nombre des années.

J'ay eu la curiosité, Monseigneur, de m'enquérir si Sa Majesté gardoit dans le particulier ce mesme air si civil et si retenu qui fait l'ornement de ses actions publiques, sous lequel tiltre se comprend toutes celles qui peuvent estre réputées appartenir à la fonction royale, et j'ay appris de plusieurs de ses officiers, attachez dès son enfance au service personnel de Sa Majesté, qu'elle leur a tousjours paru dans le mesme sérieux, toujours égale et modérée. Ils m'ont assuré qu'ils ne l'ont point veue se laisser emporter à la colère, mais au contraire qu'ils ont observé qu'elle aymoit à excuser les défauts de ceux qui l'approchent, supportant avec beaucoup de bonté les fautes qui procèdent plustost de fragilité que de malice, les reprenant sans aigreur et sans redite, s'abstenant de paroles choquantes et de discours moins

séants à sa dignité, et ne prestant jamais les oreilles aux entretiens qui sentent l'injustice ou la médisance.

Il a le blasphème en horreur, aussi l'a-t-il réprimé par des édits sévères; le mensonge luy déplaist, et un procédé franc et rond, comme plus convenable à la magnanimité de son humeur généreuse, est le plus capable de faire impression sur son esprit.

Son assiduité à tenir l'assemblée de son conseil est au-dessus de ce que Vostre Éminence disoit avoir entendu et ne croire pas aisément, et en vérité je me persuadois, estant encore à Rome, que la renommée, qui est en possession d'accroistre tout ce qui est esloigné, en usoit en cecy selon la coustume; mais l'expérience oculaire m'a désabusé; l'idée avantageuse que j'en avois conceue est au dessous de ce qui est en effet.

Sa Majesté tient conseil le matin, elle le tient l'après-disnée, souvent mesme par reprises, et cela du moins six heures le jour. Estant allé à Fontainebleau lorsque monsieur le légat séjournoit aux environs, je vis partir Sa Majesté pour faire une course de ce chasteau royal en celuy de Versailles, dont elle revint la mesme journée, et quoyqu'elle eust fait plus de trente-deux lieues françoises ou environ soixante et quatre milles d'Italie, elle tint encore son conseil au retour. Je n'ay point trouvé de jours de repos pour elle; en ce point, les plus solemnels ne diffèrent des autres que du plus au moins. Si elle destine quelque temps à la chasse, aux bals ou à des semblables divertissemens, elle n'y vacque ordinairement qu'après avoir essuyé la fatigue du conseil, préférant ainsi le soin des affaires de son Estat à ses plaisirs, ou plustost n'en usant que comme d'un remède pour rétablir les forces de l'esprit dissipées par la grandeur d'une longue et forte application, chose qui se ren-

contre si difficilement sur le trosne qu'on peut dire qu'elle y est plus à désirer qu'à espérer.

Cette assiduité est un arbre rare qui ne produit que des fruits également exquis et profitables ; il est tout odoriférant, répandant au large l'odeur suave d'une bonne réputation, tant dehors que dans le pays qui repose sous ses rameaux, car il est impossible que ny le sujet ni l'estranger conçoivent rien que d'avantageux d'un potentat qui sçait veiller attentivement à tout ce qui touche ses intérests. Il ne peut entrer dans l'imagination de personne qu'il sorte rien d'inconsidéré d'un esprit tousjours attaché à resver sur ce qu'il doit faire ; du moment qu'on est persuadé qu'il pèse meurement ses délibérations, on les respecte, et ses projets ne paroissent sur le théâtre du monde qu'accompagnez d'estime et de révérence.

Pour moy, Monseigneur, j'oserois principalement attribuer à cette infatigable application du Roy Très-Chrestien, jointe à sa fermeté, la parfaite et prompte soumission que Sa Majesté rencontre dans les grands et dans les peuples, dans les magistrats et dans les inférieurs, et dans toute l'estendue de son royaume, pour tout ce qu'elle désire et ordonne.

Je veux bien confesser que la paix, qui sçait faire régner et les loix et les Roys, contribue aussi à ce bonheur ; néanmoins il faut conclure que ce n'est pas l'unique mère qui l'engendre, si l'on considère qu'il n'y a rien de plus fréquent dans les Estats que d'y voir le calme troublé par mille agitations et tempestes domestiques. C'est une espèce de fatalité dont la France (au rapport de ses propres historiens) a ressenty de très fascheux effets en plusieurs conjonctures ; et comme le repos ne fixe pas le mercure des esprits in-

quiets et turbulens, l'on ne peut nier que ce n'est pas la seule paix avec les voisins qui contient dans le devoir le peuple françois, et dans l'obéissance ceux qui en cas de remuement luy pourroient servir de chefs. Cette profonde tranquillité, qui selon toutes les apparences humaines paroist très esloignée de l'émotion et de l'orage, ne dépend pas moins de l'ouvrier que de l'ouvrage, c'est-à-dire que sa bonace n'est pas moins deue à la prudence du pacificateur qu'à la bénédiction de la paix.

Ce n'est pas en cela seulement que le royaume ressent l'advantage d'estre gouverné par un prince d'un jugement si accomply et si esclairé qu'il semble mériter le tiltre de Prudent avec autant de droit que son bisayeul maternel, et celuy de Sage avec autant de raison qu'un des rois ses prédécesseurs. Ses actions justifient mes paroles, et font voir que je ne m'émancipe point; je ne parle point de ses actions en termes généraux; j'en cotteray ici, et comme par eschantillon, douze articles, qui est un nombre duquel Vostre Eminence, Monseigneur, se contentera sans doute, puisqu'elle ne m'a pas ordonné de lui envoyer un volume, mais une simple relation.

Et premièrement, pour commencer par les choses de Dieu, tout l'univers sçait de quel poids la religion est dans un Estat, et combien il est important, ou de n'y en souffrir qu'une, ou du moins, s'il s'y en rencontre plusieurs, de faire en sorte que la principale prévaille d'une telle manière que les autres ne puissent causer de désordres intestins.

Le Roy en a trouvé deux dans les provinces qui relèvent de sa couronne : l'ancienne, qui est la catholique, et la nouvelle, autrement la prétendue réformée. La foy

des édits accordez par ses prédécesseurs à ceux de la nouvelle opinion et diverses considérations n'en permettant pas l'extirpation par un coup de puissance absolue, aussi n'excluent-elles pas Sa Majesté de pratiquer tous les moyens pour ramener les dévoyez dans le droit chemin sans violenter leurs consciences et sans déroger aux solemnelles conventions qui leur ont autrefois esté octroyées.

C'est ce qu'elle fait soigneusement, tant en leur retranchant ce qu'ils se sont indeuement arrogez, soit de temples, soit d'autres prérogatives, outre ce qui leur a esté concédé par les esdits, qu'en favorisant particulièrement les catholiques à obtenir les charges, magistratures et dignitez, avec ce tempéramment toutesfois qu'elle ne dénie point aux prétendus réformez ce qui leur est deu de droit, et que les sujets d'un grand mérite peuvent prétendre aux plus hautes graces sans craindre que la qualité de religionnaires leur serve d'obstacle.

Après Dieu viennent les parens, que Dieu mesme a commandé aux enfans d'honorer, en ayant escrit, selon le rapport de Philon, Juif, et des rabbins, le commandement sur les deux tables qu'il donna à Moyse, moitié sur celle qui concernoit les préceptes concernant les choses divines, et moitié sur celle qui comprennoit les humaines, pour apprendre aux hommes que ce devoir estoit divin et humain; qui est d'ailleurs si sacré que c'est le seul de tous les commandemens du Décalogue auquel le Seigneur a annexé des récompenses en terre.

Sa Majesté Très-Chrestienne peut avec raison attendre l'effet de ces promesses infaillibles, puisqu'ayant perdu le Roy son père dans la foiblesse de l'enfance, il a toujours satisfait et continue journellement à satis-

faire aux honneurs deus à la Reyne sa mère, avec tant de déférence, de ponctualité et de tendresse, que le public n'en sçauroit avoir un exemple ny plus illustre ny plus achevé.

Sa Majesté pareillement en use avec une bonté si cordiale et un amour si paternel envers Son Altesse Royale Monsieur, son frère unique, qu'on trouve dans la maison royale une union autant sincère comme elle a esté jusques à présent rare dans les familles couronnées, union de la durée de laquelle il semble qu'on peut bien augurer, tant par la fermeté du Roy en toutes choses, et principalement dans les points si importans au repos de son Estat, que par les bonnes inclinations de Monsieur, dont l'ame royale est très esloignée de penser à des choses qui pourroient obscurcir sa gloire.

A l'esgard des autres princes du sang royal, Sa Majesté sçait garder de si bonnes mesures que, sans se relascher en rien de ce qui est de l'authorité souveraine, elle ne leur dénie aucune chose de celles qui sont deues à l'honneur qu'ils ont de luy appartenir; aussi void-on tous ces princes dans un parfait respect pour l'auguste chef de leur famille.

Monseigneur le prince de Condé tesmoigne ambitionner davantage l'honneur de ses bonnes graces que la gloire de tant de victoires qui immortalisent son nom.

Monseigneur le duc d'Anguien, son fils, marchant sur les traces d'un si brave et illustre père, s'attache auprès de Sa Majesté avec une assiduité et des soins tout particuliers; et si monseigneur le prince de Conty paroist moins souvent dans le Louvre que les autres, l'on sçait que c'est pour employer dans l'exercice de cette véritable piété qu'il professe si exemplairement les heures qu'il consommeroit dans les cérémonies de la

cour, et le Roy ne trouve point mauvais de voir un prince si fidelle un peu moins courtisan, puisqu'il n'est tel que pour estre un peu plus grand serviteur de Dieu. Sa Majesté mesme est si persuadée de la solidité de sa vertu qu'elle a pour luy une singulière estime et qu'elle prend une confiance toute entière en sa personne, tesmoignant publiquement recevoir la dernière satisfaction du bel et bon ordre que Son Altesse a sceu apporter en son gouvernement de Languedoc, ordre si excellent que les peuples peuvent souhaitter qu'il serve à l'advenir de modelle à ceux que les souverains leur donneront pour gouverneur.

Je mettray pour troisiesme chef, de ceux en quoy Sa Majesté signale sa prudente conduite, le choix judicieux de tant d'alliances dont elle se fortifie de jour en jour. Je sçay que Vostre Eminence est si bien informée de toutes, et qu'elle en connoist si profondément les avantageuses conséquences, que je puis m'en taire, me contentant de luy faire icy trois réflexions.

La première, que la disposition générale des affaires de la chrestienté estant telle que presque toutes les puissances ont intérest de prendre liaison ou avec l'une ou avec l'autre de ces deux capitales monarchies de France ou d'Espagne, la caducité du Roy Catholique et le bas âge de son présomptif héritier font qu'il n'y aura de longtemps de justes et solides mesures à prendre avec cette dernière, contre laquelle d'ailleurs la fortune semble s'estre révoltée depuis vingt-cinq ans; et au contraire les prospéritez de la France, la vigueur et la sagesse de son Roy, sont pour affermir les alliances déjà faites par Sa Majesté et pour luy en acquérir plusieurs nouvelles.

La seconde, que la foy que Sa Majesté garde très reli-

gieusement à ses alliez, et les assistances qu'elle leur a departies dans les occasions, et l'attache qu'elle a pour la conservation de leurs intérests, dont nostre Italie vient de voir des marques esclatantes en ce qui touchoit les ducs de Modène et de Parme, sont autant de bases et de fondemens de la durée et augmentation des alliances d'entre la France et ses confédérez.

Et la troisiesme, que le Roy admet au rang de ses amis, par des traittez solemnels, plusieurs moindres princes et Estats ses voisins, sur lesquels il luy seroit esgalement aisé d'entreprendre et de conquérir; d'où il me semble qu'on peut conclure qu'encore que Sa Majesté soit d'une humeur fort martiale, conneue par des effets incontestables, et qui auroit pu se glorifier par le grand nombre de victoires qui rendent son règne mémorable, néanmoins sa modération prévault, puisque Sa Majesté hésite si peu à s'engager par des traittez qui la privent des moyens de se servir des occasions dont elle pourroit tirer avantage pour accroistre ses limites.

Pour revenir du dehors au dedans du royaume, j'allégueray à Vostre Eminence, pour quatriesme preuve des prudentes maximes du Roy Très-Chrestien, celle de se conserver à luy seul toute la grace de ce qu'il donne; l'un des plus beaux traits de la politique françoise a esté de faire que les graces fussent octroyées par luy seul. Il est pourtant presque tousjours advenu que les Roys n'accordent ordinairement les gouvernemens, charges, offices, bénéfices, et toutes les autres graces, qu'à la recommandation des princes, des ministres et des grands; l'obligation principale, la reconnoissance et la gratitude demeuroient, non au bienfaicteur, mais au médiateur; alors les bienfaits du Roy, au lieu de luy acquérir ceux qu'il gratifioit, acquéroient autant de créatures

aux intercesseurs, desquelles souvent ils se sont servis au préjudice de leur maistre et de sa couronne. La prévoyance de Sa Majesté a fort bien apperceu cet abus, que la pluspart de ceux qui ont l'honneur de l'approcher pouvoient avoir quelque intérest de fomenter plustost que d'esteindre, et qui toutesfois n'est pas si léger ny si foible qu'il n'ait mis divers grands et vaillans monarques en péril et osté le sceptre à quelques autres.

Sa Majesté a veu le mal, et elle y a incontinent appliqué le remède spécifique, à sçavoir une constante et bien exécutée résolution de rejetter cette espèce de médiation et d'esconduire ceux qui prient pour autruy; en telle sorte que l'un des obstacles à l'obtention de ce qu'on souhaitte de Sa Majesté, c'est de faire intervenir ceux sans la faveur desquels il n'y avoit rien à espérer à la cour durant la pluspart des règnes précédens. Aussi en ces temps-là les Roys estoient les moins courtisez, et, quoyqu'ils fussent la source des biens et des honneurs, ils estoient beaucoup moins chéris et recherchez que les canaux par lesquels ils faisoient couler leurs libéralitez.

Par cette nouvelle et judicieuse pratique, Sa Majesté a osté du Louvre presque autant de Roys comme il y avoit de grands accréditez, et par une autre, qui fera icy le cinquiesme des douze exemples que j'ay choisis, elle a osté des provinces presque autant de Roys comme il s'y rencontroit de gouverneurs de places fortes.

Jusques au temps qu'elle a pris les resnes en main, l'on a veu les commandans des forteresses n'appréhender l'authorité royale qu'à proportion du bon ou du mauvais estat de leurs murailles; si on leur parloit fortement, ils ne respondoient que des menaces de révolte; il falloit achepter leur obéissance par des survivances

qui rendoient les gouvernemens héréditaires, et, au moindre refus de quelques-unes de leurs prétentions, l'on voyoit paroistre en eux des dispositions de se jetter dans le party des mescontens s'il survenoit quelque brouillerie; et tout cela parce que ces messieurs estoient maistres absolus de leurs places par le moien des garnisons, qui dépendoient d'eux et n'estoient composées que de troupes sur lesquelles ils avoient un plein pouvoir.

Sa Majesté a couppé ce mal par la racine, ayant doucement réformé toutes les compagnies et les régimens des gouverneurs, et ayant introduit en leur lieu des trouppes indépendantes d'eux, encore la pluspart, pour plus de seureté, prises de deux corps; ce qui a réduit dans les bornes la puissance démesurée que les commandans de places s'estoient arrogée, et les a mis dans la nécessité de bien obéir et de ne pouvoir mal commander, et en tel estat qu'il n'y a point de gouverneur qui ne puisse estre arresté au milieu de sa place au moindre ordre de son maistre.

Cet article me fait souvenir des forces et des armes, qui sont le sixiesme point dans lequel l'on peut observer les effets de la haute prudence du Roy. Il les tient assez nombreuses, dispersées sur les frontières, et tousjours en haleine par les fréquens changemens d'un quartier en un autre. Les gens de guerre que Sa Majesté tient sont vieilles trouppes, et l'élite de ces braves qui ont tant moissonné de lauriers dans les terres de la maison d'Austriche; leur qualité supplée à la quantité, et la quantité est pourtant telle qu'elle peut faire dormir la France en repos, et que, sans trop dégarnir les lieux qu'un ennemy voudroit attaquer, l'on en pourroit tirer un corps assez considérable, soit pour estouffer

une rébellion naissante, soit pour secourir un allié opprimé mal à propos, soit pour faire quelque autre expédition semblable.

Et outre cela Sa Majesté entretient par des pensions réglées plusieurs centaines d'officiers réformez, sans parler de ceux qu'elle a placez dans ses gardes et dans sa maison, et de trois cens dont elle a composé la compagnie des chevaux-légers de monseigneur le Dauphin; en quoy Sa Majesté, par une si juste et royale despense, pourvoit fort convenablement au bien et à la défense de ses provinces, puisqu'avoir tous les officiers qu'il faut pour commander une armée, et les avoir vieux et bien expérimentez, c'est avoir une bonne armée, principalement en France où les hommes abondent et naissent soldats et avec une inclination plus guerrière qu'oysive.

Le Roy ne songe pas aux seules défenses vivantes de son Estat, qui sont les trouppes; il pense aussi fort sérieusement aux mortes, qui sont les fortifications, l'artillerie, les munitions de guerre et les vaisseaux. Pour les fortifications, Sa Majesté les entretient partout et les augmente dans les lieux de conséquence; elle remplit ses magasins et ses arsenaux de munitions et d'artillerie, jusques à en faire venir de Suède et du Nord; et pour les vaisseaux de guerre, elle en a desjà armé divers; elle en restablit d'autres, et en fait fabriquer en plusieurs endroits, tant dedans que dehors le royaume, tesmoignant estre touchée d'une ardente passion de relever dignement la puissance maritime de France, qui est une entreprise pleine de gloire et d'utilité, un Estat qui en est privé demeurant un corps estropié d'un bras, exposé aux entreprises de ses ennemis et à l'insolence des pyrates, obligé à mandier souvent

des assistances estrangères, et incapable de donner à ses amis des secours esloignez ou de nuire à ceux qui n'ont rien de contigu à son territoire. L'armée navalle que le Roy Très-Chrestien tient présentement sur la Méditerranée contre les corsaires de Barbarie me sert de tesmoin comme Sa Majesté s'est prise de la bonne manière à commencer le restablissement de la marine.

Ses soins ne se sont pas arrestez à cette partie de la marine qui concerne la guerre ; ils vont pareillement à cette autre plus amie de l'homme, par laquelleon acquiert le commerce. L'une et l'autre peuvent estre mises au rang des parties nobles du corps politique ; et en ce cas l'on pourroit considérer la première comme le cœur, qui se convertit en sang et s'espand par toutes les veines ; de mesme le commerce apporte et emporte les denrées et manufactures, qui se convertissent en or et en argent et deviennent la substance de l'Estat.

Cecy seul suffit pour faire un parfait éloge d'une chose qui est trop bien conneue pour avoir besoin d'estre louée, et, estant telle, Vostre Eminence jugera incontinent qu'un monarque très avisé ne l'aura pas laissée en arrière. Et en effet le Roy Très-Chrestien s'y attache d'une façon si propre qu'elle passera à bon droit pour la septiesme preuve de la prévoyante conduite de Sa Majesté, qui n'obmet rien pour parvenir à l'establissement d'un grand commerce parmy ses sujets.

Elle a député des personnes intelligentes vers les marchands de ses principales villes et de ses meilleurs havres, pour y recevoir les avis des plus habiles ; elle fait venir des pays estrangers des gens capables de seconder cet excellent dessein, et, voyant combien ses voisins ont heureusement réussi en de semblables entreprises, instituant des sociétez privilégiées pour les navigations de long

cours, elle forme présentement deux grandes compagnies, l'une pour les Indes-Occidentales et pour les costes d'Afrique qui avoisinent l'océan Atlantique, et l'autre pour les Indes-Orientales et les contrées assises par delà le cap de Bonne-Espérance.

Sa Majesté en les érigeant ne s'est pas contentée, suivant l'usage ordinaire, de leur départir des priviléges qui ne coustent qu'une signature aux souverains; elle leur en a concédé qui vont à une notable diminution de ses douanes, à raison des exemptions du total ou de partie des droits d'entrée et de sortie qu'elle a eu la bonté d'octroyer aux associez, afin de les encourager à entreprendre le riche commerce des Indes; et mesmes, passant outre, elle a fait la plus forte despense du premier armement envoyé en Amérique par ceux de la compagnie du Ponant, leur ayant fourny à ses frais des vaisseaux de guerre et un régiment entier; et faisant encore davantage pour les intéressez en celle d'Orient, elle leur preste quelques millions, bref, trois septiesmes de la despense de leurs premiers armemens. Elle a eu mesme la bonté de faire ce prest pour dix ans, sans intérest, sans participation aux profits ny aux retours; et toutesfois elle a consenty de porter sur ses deniers avancez toute la perte que la compagnie pourroit encourir, s'exposant librement et gratuitement à la risque pour donner à ses sujets le courage de gaigner et de trafiquer.

Ces choses sont arrivées depuis que monseigneur le cardinal légat se trouve par deçà, et font préjuger que Sa Majesté n'amuse pas les siens de paroles vaines, lorsqu'elle leur promet qu'ils auront un ample sujet de se louer de ses libéralitez aussitost que l'estat de ses finances, espuisées par une rude guerre commencée aupara-

vant sa naissance, sera tel qu'elle puisse faire des largesses considérables sans estre obligée d'en tirer les deniers de la bourse des misérables, et sans apprébender le reproche qu'il vaudroit mieux acquitter les debtes de la couronne.

Ce bon estat tant désiré et désirable des finances ne peut, selon toutes les apparences, tarder longuement à estre pleinement estably, Sa Majesté continuant à pratiquer trois choses ausquelles présentement elle s'attache; ce sont la suppression de quantité d'officiers inutiles, la recherche des sommes immenses volées dans son espargne, et le judicieux mesnagement des droits et revenus qui appartiennent au trésor royal. Ces trois chefs me servent des huit, neuf et dixiesme exemples de la sage administration du Roy.

Pour cette suppression d'officiers superflus ou inutiles, il y a longtemps que l'on crioit que leur multiplication estoit une multiplication de petits serpens qui rongeoient les entrailles de la France. Les édits de leur création, qu'on ne qualifioit point autrement que du titre de bursaux, n'avoient esté enregistrez dans les cours souveraines qu'à force de jussions; la nécessité, non de leurs fonctions, mais celle du public, les avoit engendrez; l'on avoit tousjours regardé leurs érections comme des moiens inventez pour obliger divers avares ou ambitieux à secourir de leur abondance le besoin de leur patrie. Les premiers et volontaires acquéreurs de cette espèce d'offices, estant bien persuadez que leurs achapts ne devoient durer qu'autant qu'il y auroit de la calamité ou du désordre dans le royaume, prenoient leur future suppression pour fondement et pour excuse de la vilité des prix lesquels ils ont payez pour la composition de leurs charges; les suppressions ont esté depuis long-

temps la matière des cahiers des estats généraux et provinciaux, celle des remonstrances des parlemens, des plaintes des anciens officiers et des vœux des peuples.

Ce qui a esté tant souhaitté et attendu est enfin arrivé; le Roy vaque actuellement à retrancher ces membres vains, ou pour mieux dire ces excrescences de chair, qui sont plustost des défauts que des aydes de nature; comme un sçavant médecin il purge doucement et peu à peu le corps de la république de ses humeurs superflues dont l'excez estouffoit sa chaleur; il émonde, comme l'habile jardinier, les branches de l'arbre qui nuisent au fruit et empeschent de le produire, c'est-à-dire qu'il commence par la suppression des moins nécessaires et les plus onéreux; en quoy il soulage beaucoup ses finances, dont le plus clair estoit consommé par les grands gages que tels officiers tiroient pour ne rien faire; il gratifie le commun de ses sujets, ostant de dessus leurs espaules des gens qui par leurs charges leur estoient à charge, et pour faire cette justice à soy et aux siens sans injustice, il fait rembourser effectivement aux supprimez les sommes qu'ils peuvent prétendre avec bon fondement, et dont plusieurs ayant peu financé en comparaison de ce qu'ils tiroient, Sa Majesté rencontre cet advantage qu'elle s'acquitte pour peu de chose d'une grande debte.

C'est ce qui fasche le plus ceux qui sont contraincts de recevoir leur remboursement; ils se plaignent, et on leur réplique qu'ils sont des parties intéressées que la passion aveugle en leur propre cause; on leur objecte que leurs plaintes ne sont pas à escouter, puisque l'intérest particulier doit tousjours céder au général, et qu'il vaut mieux que peu d'hommes cessent de gaigner

que tout un peuple continue à perdre, et mesme soit empesché de pouvoir profiter.

Les bien versez dans le détail des affaires de France font cent belles réflexions sur les avantages qui reviennent de chaque suppression; un estranger nouvellement icy arrivé n'est pas capable d'en informer Vostre Eminence, à qui néantmoins je ne puis m'en dispenser d'en marquer deux articles pour la laisser juger de la pièce par l'eschantillon : l'un est la suppression de quelques centaines de secrétaires du Roy (je parle sans hyperbole), et l'autre celle des trois trésoriers de l'espargne; ce sont deux fleurs du printemps dernier.

Le fruit qui est né de la première est que Sa Majesté, outre les deniers que les gages des secrétaires consommoient et qui demeureront dans ses coffres, destruit une fourmillière de petits nobles, lesquels, croissant par familles entières et se respandant dans la campagne, l'infectoient d'une nombreuse quantité de nouveaux gentilshommes, à la honte de la véritable noblesse de race et à la ruine du paysan, qui seul restoit accablé sous le poids du fardeau des tailles, dont l'un de ces secrétaires avoit exempté luy et sa postérité par l'achapt d'une charge qui luy avoit annuellement apporté l'intérest de sa finance, et par dessus tout cela de grands priviléges, et entre autres celuy de l'annoblissement; car cet excellent titre estoit acquis à quiconque mouroit revestu de cet office ou l'avoit exercé durant vingt années, s'il est permis d'user de ce terme pour des charges qui estoient si oisives que tel les a possédées plus de soixante ans sans avoir jamais employé six heures aux fonctions de l'office; pour les fatigues prétendues duquel luy et ses descendans estoient enrichis

d'une illustre qualité qu'à peine on accorde à ceux qui ont exposé leur vie durant trente campagnes.

Quant à ce qui touche les trésoriers de l'espargne, ces trois hommes tiroient annuellement quelques deux millions de livres en gages, droits, taxations et émolumens permis ou tolérez, sans y comprendre les défendus. Cependant un seul commis du trésor royal, avec vingt mil escus d'appointemens, subvient maintenant à tout ce que faisoient ces trois riches officiers de l'espargne, de laquelle on dit maintenant qu'elle n'a commencé à estre en effet en France que lorsqu'elle a cessé d'y estre de nom.

Si Vostre Eminence me demande où Sa Majesté a pris les grands deniers nécessaires pour rembourser des offices d'un si haut prix, la chambre de justice les a trouvez en recherchant les abus et les malversations des finances. Je compte la pensée et l'exécution de cette recherche entre les chefs-d'œuvre du Roy; elle porte sa recommandation sur le front; elle a esté poursuivie avec des instances si ardentes et si universelles qu'il sembloit qu'on ne la peust différer plus longtemps sans quelque espèce d'injustice; l'on peut dire qu'on l'a demandée les armes à la main, puisqu'on en a fait l'une des fins des derniers mouvemens civils du royaume. Toutesfois, lorsque j'estois à Rome auprès de Vostre Eminence, j'ai veu entre ses mains des lettres de deçà qui parloient de cette chose assez désavantageusement, et cela, Monseigneur, vous porta à m'ordonner de n'obmettre pas à m'informer exactement de la vérité ou du prétexte de ces mauvais bruits.

Dans cette longue route, qui est depuis Marseille jusques à Paris, que j'ay traversée à la suite de Son Eminence le cardinal légat, j'ay ouy fort souvent discourir

de cette recherche, mais tousjours comme d'une chose fort raisonnable, et je n'ay veu personne s'en plaindre, sinon quelques-uns que l'on me disoit avoir esté intéressez dans les traittez ou avec les traittans, et ainsi déclamer contre la chambre de justice par les mesmes motifs qui portent les larrons et les coulpables à deschirer les juges dont la sévérité les fait trembler.

Il est vray que dans Paris et dans la cour j'ay veu plus grand nombre de voix s'eslever contre cette jurisdiction. Je me suis enquis de ceux qui crioient pour apprendre d'eux ce qui les blessoit; ceux qui estoient embarrassez directement ou indirectement dans les poursuites de la chambre me faisoient de grands discours qui me sembloient peu concluans et plus passionnez que véritables; les autres ne pouvoient que respondre, sinon qu'on disoit que cette chambre causoit bien du mal, et comme ils ne m'alléguoient rien qui peust servir de fondement, mesme apparent, de ce qu'ils avançoient, je me suis volontairement rangé du party de diverses personnes qui m'ont paru douces, d'un jugement fort meur et fort pénétrant, qui tiennent pour constant que la malice ou l'artifice des intéressez est la source de tels bruits.

Car le nombre de ceux qui se sont mêlez dans les fermes et finances du Roy n'est pas petit, principalement commençant depuis l'an 1635, qui sert de bornes aux recherchez; il peut mesme passer pour très grand si l'on joint aux traittans connus leurs associez, cautions et participes, et plus encore si l'on y ajoute les sous-traittans, arrière-traittans, les sous-fermiers et arrière-fermiers, les receveurs généraux et particuliers, ceux en titre, ceux par commission, leurs controolles, les commis, tant ambulans qu'autres, les sous-com-

mis, exempts, gardes, archers, huissiers, sergens et préposez aux recouvremens.

Les libelles publiez durant les derniers troubles de France soustiennent que ce nombre surpassoit celuy des soldats que le Roy entretenoit dans les garnisons; leurs auteurs prétendent avoir démonstré par les supputations qu'ils faisoient, que de ces gens seuls l'on pouvoit former une armée redoutable. Ils ne parloient pourtant que de ceux qui estoient alors en fonction. Que si l'on y veut comprendre ceux qui s'en estoient meslez durant dix-neuf ou vingt années (qui avoient précédé) et ceux qui depuis s'y sont immiscez, il faudroit quadrupler leur calcul; à quoy ajoutant leurs femmes, leurs enfans, héritiers, parens, amis et co-intéressez, l'on croira aisément qu'il y a des principautez entières qui n'enferment point tant de peuples.

De cette prodigieuse multitude il s'en trouvera du moins la moitié vivante dans Paris, comme dans la capitale de la monarchie, et dans le lieu où les affaires se proposoient et s'arrestoient, dans le lieu où ceux qui en avoient la direction générale estoient obligez de résider pour les poursuivre et défendre au conseil du Roy, qui avoit accoustumé d'en interdire la connoissance à toutes autres cours et juges, dans le lieu où demeuroient les traittans principaux, et tant de riches qui faisoient des avances, des prets, et des prests sur prests sur les affaires du Roy; et en un mot dans le lieu où, ainsi que les ruisseaux dans la mer, se rendoient tous les deniers que par tel moyen l'on pouvoit faire sortir de la bourse des particuliers dans les provinces.

Après cela il n'y a pas lieu de s'estonner si, Paris estant remply de tant de personnes qui, pour elles ou pour leurs proches, se voyent intéressez dans les re-

cherches des financiers, l'on y entend parler désadvantageusement de cette nature de poursuites. Ce n'est pas aussi merveille d'ouïr le mesme parmy quelques-uns de la cour, où sont tant de puissans, dont les uns participoient secrètement avec les partisans, et dont les autres les protégeoient moyennant de bonnes pensions, présentement cessées, et où sont tant de seigneurs, mesme de très hauts titres, qui, pour restablir leurs familles ruinées, se sont alliez dans celle des financiers pécunieux, lesquels leur donnoient leurs filles avec des dots qui excédoient ceux des princesses.

L'on sçait mesme que, depuis que le parlement et les compagnies souveraines ne voulurent plus admettre dans leurs corps les enfans ny les gendres des gens d'affaires, ceux-cy se mirent à leur achepter des offices dans les maisons royales, de manière qu'il est sans difficulté que la cour et Paris sont les parties de la France les plus infectées de cette lèpre qui avoit rendu la face du royaume si hideuse.

Cependant Paris et la cour sont les lieux de la correspondance commune de toutes les villes de l'Estat et de tous les pays estrangers qui ont quelque commerce avec la nation françoise; il est donc aisé que ce qui s'y publie se respand facilement dedans et dehors le royaume. Vostre Eminence, Monseigneur, jugera sans peine que la chose est ainsi, et elle jugera de mesme que les mauvais bruits qui en sortent viennent originairement de la part de ceux qui, à Paris et à la cour, se trouvent intéressez par les recherches qu'ils condamnent. Ils sont en cecy secondez par ceux qui leur touchent de parenté, d'alliance, d'amitié ou de dépendance, et encore par les censeurs perpétuels de tout gouvernement présent, bon ou mauvais, par ceux qui

ne demandent que changement, dont le nombre est tousjours très grand, et par le vulgaire ignorant auquel on persuade le mal avec une facilité incroyable, et qui n'a point de plus parfaite joye que de deschirer les conseillers du prince, qui ont accoustumé de devenir criminels dans l'esprit des peuples du moment qu'ils sont regardez de bon œil par leur maistre.

J'ai leu dans un sçavant politique françois, et si je ne me trompe c'est Bodin en sa République, que c'est une chose ordinaire dans les royaumes, et particulièrement en celuy de France, de crier contre les aliénations du patrimoine de la couronne et contre les abus commis dans le maniement des finances; les zélez en requièrent les recherches pour le bien de leur patrie; les mescontens font le semblable, soit pour se venger, soit pour causer quelque innovation. Ceux qui cherchent à gaigner ou de la réputation, ou l'affection des peuples, n'ont point de plus beau prétexte à prendre. Si quelqu'un commence à parler de cette matière, la trouppe applaudit, et ceux même qui se sentent intérieurement coulpables croyroient descouvrir leurs péchez cachez que de ne les pas condamner extérieurement, comme ils font hardiment, dans la confiance que les choses ne seront point suivies (ce qui est le plus ordinairement advenu), ou dans l'espérance qu'ils seront délivrez de l'inquiétude continuelle des recherches à la faveur d'une composition qui asseurera leurs biens immenses par le sacrifice de la moindre partie de leurs larcins, ou dans la pensée qu'il surviendra quelque brouillerie ou révolution qui empeschera le cours des poursuites; cet auteur remarquant que, toutes fois et quantes qu'en France l'on en est venu à ces discussions, et qu'on a voulu les estendre aussi bien aux grands qu'aux petits

larrons, ces pieux desseins ont tousjours esté ruinez par des mouvemens civils qu'on a excitez sous divers prétextes; et cela, dit-il, par les intrigues des financiers et par la liaison secrette qu'ont avec eux les plus grands de la cour, tant par corruptions, participations, engagemens de domaines à leur profit, qu'autrement.

Et certainement si les recherches commencées par le Roy Très-Chrétien s'achèvent, tant selon les dispositions apparentes que suivant cette fermeté extraordinaire avec laquelle Sa Majesté poursuit ses entreprises, elle aura la gloire d'accomplir ce que plusieurs de ses prédécesseurs ont tenté inutilement, et ce que nul d'eux n'a peu conduire jusques à la fin désirée. Ce qu'elle tente est un vray coup de maystre, digne de sa prudence, et j'ajousteray digne de son bonheur, si cette œuvre, qui sous les règnes précédens a tousjours esté interrompue par des guerres intestines expressément suscitées, peut se consommer sous l'empire de ce monarque sans estre troublée, sinon par de vains et impuissans discours.

Je dis vains, et j'estime pouvoir user de ce terme jusques à ce que j'apprenne qu'on objecte contre la chambre de justice d'autres choses que celles que j'ay peu remarquer, qui se réduisent à quatre, sçavoir : 1° qu'elle nuit au commerce; 2° qu'elle trouble le repos de quantité de familles qui ont assisté leur prince dans son besoin; 3° qu'elle oste le désir aux autres de donner à l'advenir de semblables assistances au Roy; 4° qu'elle est contre la bonne foy des traittez qui avoient esté accordez aux financiers.

Pour le premier, l'on dit que, la plus grande partie de l'argent de France se trouvant dans les bourses des partisans, la rigueur des poursuites les oblige à l'y tenir enfermé, pour ne le pas exposer au péril d'être saisi ou

arresté ; d'où il arrive ce mal que ce sang de l'Estat ne fait point sa circulation ordinaire dans les veines, c'est-à-dire que les deniers n'ont point leur cours accoustumé, ce qui diminue d'autant le commerce.

Mais l'on m'a fait entendre que quiconque voudra considérer ces choses de près confessera que, lors mesme que les financiers avoient le vent en poupe, ils ne pensoient à employer leurs millions qu'à faire des prests, des traittez et d'autres affaires avec le Roy ; nul d'eux ne songeoit à faire profiter ses deniers dans le trafic, et au contraire plusieurs marchands puissans quittoient la boutique et le magazin pour se jetter dans les bureaux et dans les partis, où ils voyoient faire de si promptes et monstrueuses fortunes. Ainsi la prospérité des intéressez dans les fermes et finances du Roy apportoit plustost diminution qu'augmentation au commerce, comme ne servant qu'à desbaucher divers négotians et à ruiner les peuples. C'est ce qu'on n'a pas oublié d'observer dans tant d'escrits qui ont paru durant les esmotions des années 1649 et 1652.

Cependant, à cause de quelque retranchement de diverses despenses superflues qui s'est nouvellement fait par ceux qui sont compris dans les recherches, l'on ose maintenant attribuer le deschet du commerce à la rétention que les traittans font de leurs deniers par devers eux, rétention qui peut-estre n'est pas telle qu'on s'imagine, estant assez peu croyable que des gens si attachez à faire valoir leur argent le veuillent tenir inutile dans leurs cabinets, pouvant le faire profiter en cent façons secrètement et seurement.

J'ai veu des personnes judicieuses estre persuadées que tant s'en faut que le procédé qu'on garde à l'égard des partisans diminue le nombre de ceux qui se meslent

du négoce, qu'au contraire il l'accroist, y engageant plusieurs gens d'affaires qui sans cela ne s'occuperoient qu'à inventer de nouveaux moyens de succer jusques à la moelle des os du laboureur et de l'artisan ; et les mesmes concluoient que c'estoit plustost la paix qui estoit la principale cause de ce qu'on voyoit moins d'argent, et ainsi moins de commerce, dans le royaume que durant la guerre.

Cecy pourroit passer pour un paradoxe en l'esprit de quelques-uns, si l'on ne faisoit réflexion que le plus commun sentiment des meilleurs politiques est que les temps pacifiques emplissent l'espargne des souverains et rendent l'argent rare parmy leurs sujets. Les Hollandois, qui sont les docteurs de toutes les nations en fait de commerce, tiennent cela pour si constant que la crainte de voir diminuer leur trafic les a, entr'autres choses, fait longuement hésiter à entendre à la paix avec l'Espagne, et l'expérience fait voir que, pourveu qu'un Estat soit assez puissant pour empescher ses ennemis de faire agir ses provinces et qu'il puisse maintenir ses armées dans le pays d'autruy, comme la France a fait dans la dernière guerre d'entre les deux couronnes, en ce cas l'abondance d'argent et le commerce, qui en est inséparable, s'y rencontrent plus amplement qu'en une saison de repos, attendu que, dans la confusion des armées, tout ce que la puissance suprême exige de ses sujets s'emploie en solde de gens de guerre, en fortifications, munitions et entretien des places, garnisons, camps et armées, qui sont autant de goufres insatiables et de feux dévorans, lesquels consomment une infinité d'attirail, de hardes, de vivres et de denrées que la paix espargne, et elle fait en outre que tout ce que le souverain lève dans ses terres demeure resserré dans ses

coffres, au désadvantage du commerce, qui consiste dans un continuel flux et reflux de deniers.

Le peuple néantmoins, qui se figure que la paix ne peut marcher qu'avec toute sorte d'abondance, ne comprend point que cette fille du ciel puisse avoir aucune suite moins agréable, veu qu'elle a d'ailleurs tant d'attraits ; il ne considère pas que l'incompréhensible sagesse de Dieu a voulu allier tous les biens de ce monde avec quelque incommodité, pour apprendre aux hommes que luy seul est l'unique bien parfait et désirable; et c'est de l'opinion erronée du vulgaire que les intéressez dans les recherches de la chambre de justice se prévalent pour rejetter sur leurs juges un inconvénient qui ne provient aucunement de la séance si longuement demandée de cette compagnie, composée d'hommes choisis, tant de tous les parlemens que d'autres cours souveraines du royaume, et laquelle en tout cas ne pourroit estre que la cause innocente d'un mal qui n'auroit point d'autre source que la malice des financiers mesme, puisque pour s'exempter des restitutions qu'ils doivent ils retiendroient injustement prisonniers dans leurs maisons particulières les deniers dont ils ont despouillé les provinces, et de la liberté desquels le commerce pourra recevoir le soulagement espéré.

Ces choses me semblent suffisantes pour affoiblir la première des quatre objections que les partisans forment à l'encontre de la chambre establie pour l'examen de leurs actions; ainsi, Monseigneur, je passeray à la seconde, qui consiste en l'allégation que les poursuites contr'eux ordonnées troublent le repos de plusieurs familles qui ont secouru l'Estat dans sa nécessité. Je n'expliqueray point à Vostre Eminence quels sont mes sentimens sur cecy; je me contenteray de luy rapporter ce

que j'en ay ouy discourir à l'un des vieux magistrats du royaume.

Cette foiblesse naturelle de l'homme, disoit-il, qui luy fait ordinairement penser que tout un pays doit prendre part aux maux qui le touchent, persuade aisément aux gens d'affaires que le reste du royaume doit compatir au déplaisir que leur causent des poursuites qui altèrent leur tranquillité domestique, et cette autre foiblesse qui nous porte à n'envisager nos œuvres que par ce qui en paroist de beau leur fait estimer qu'ils seroient plustost dignes de récompenses que de recherches, à cause de l'utilité que la monarchie a tirée du prest et des advances de leurs deniers.

Mais, poursuivoit-il, quiconque s'approchera sans préoccupation de ces personnes, qui se plaignent si hautement, trouvera qu'elles se mesprennent et qu'elles accusent la médecine au lieu de la maladie et le chastiment au lieu du crime ; car, si la conscience ne leur reproche rien, ces recherches auront plus donné de peine à ceux qui les auront faites qu'à eux, et si elles leur font quelque travail, ce ne sera que pour leur laisser beaucoup de gloire, par la justification de l'innocence de leur conduite dans des employs où la corruption règne si fort que le monde ne peut croire qu'il en sorte rien de pur s'il n'apprend le contraire par l'expérience d'une espreuve rigoureuse.

Ils s'exposent, en parlant du trouble qui leur est fait, à rafraischir la mémoire de celuy qu'ils ont causé à tant de familles, et ainsi à se faire reprocher que c'est un coup de la justice de Dieu que de permettre que ceux-là souffrent de l'agitation qui ont inquiété toute une nation par les inventions de cent maltostes par eux suggérées, et qui l'ont ruinée par la dureté des procé-

dures tenues dans les recouvremens qu'ils ont mendiez.

S'ils n'avoient point (à ce que ce sçavant magistrat adjoustoit) le bandeau de l'intérest sur les yeux, ils verroient que ce trouble de leurs maisons privées, qu'ils estiment un sujet de compassion, devient au public une matière d'édification, lorsqu'il considère que ces grandes richesses amassées avec trop de promptitude pour estre réputées légitimement acquises, s'escoulent avec la mesme célérité qu'elles s'estoient accreues, cecy mesme console merveilleusement les gens de bien, qui voyent que, si leurs justes labeurs ne sont pas favorisez d'une subite et prodigieuse élévation de fortune, ils le sont du bonheur d'un repos également tranquille et durable.

Ce trouble qu'ils envisagent comme un mal est un bien et pour eux et pour les autres : pour eux, puisqu'il les engage à des restitutions nécessaires à leur salut et ausquelles ils n'auroient jamais songé s'ils n'y avoient esté contraints; pour les autres, attendu que, si les brigandages des financiers avoient esté suivis de la grace de l'impunité, ces sauterelles qui désoloient la face de la terre auroient multiplié par milliers et rongé tout ce qui pourroit rester d'entier dans le royaume.

L'advantage que les traittans veulent tirer des secours que l'Estat a receus de leurs deniers pourroit mériter quelque réflexion (disoit ce mesme personnage), s'il n'estoit point contrebalancé par une infinité de maux réels que leurs nouveautez, leurs extorsions et leurs pratiques usuraires ont causés au public, et c'est avec raison qu'on leur reproche que, s'ils ont presté à leur souverain, c'est que les trop grands gains qu'ils avoient faits l'ont mis en nécessité d'emprunter d'eux, et que, s'ils luy ont advancé des sommes notables, elles prove-

noient presque toutes d'une usure excessive qu'ils avoient exigée de luy.

Ces véritez sont si claires et si constantes que l'on ne peut pas en disconvenir, puisqu'il est de la connoissance d'un chacun que ceux qui se vantent d'avoir fourny tant de millions au Roy estoient dans une impuissance visible de le faire auparavant que de s'estre meslez dans les fermes et finances de Sa Majesté ; de sorte qu'on peut dire qu'ils n'ont presque point guéry de playes sinon celles qu'ils avoient faites ; que, s'ils ont présenté de l'antidote, ils avoient précédemment fait avaller le poison, et qu'en tout, s'ils ont apporté quelque remède aux maladies qui s'attachoient à la peau et au dehors, ils avoient tellement desseiché et altéré le cœur, les entrailles et tout le dedans, que le corps robuste et vigoureux de la France estoit devenu un squelette qu'ils avoient réduit à n'avoir que les os et l'ame ; encore les os n'estoient-ils restez que parce qu'ils estoient sans suc, et l'ame parce qu'estant un pur esprit leurs huissiers et leurs commis aux recouvremens n'avoient peu mettre la main dessus ; et mesme l'on peut croire qu'enfin, à force d'ennuis, de vexations et de traverses, ils l'auroient jettée dans le désespoir d'une rébellion mortelle, si Dieu ne luy avoit suscité un très prudent médecin en la personne de Louis XIV, qui, pour donner guérison à la partie que ces scorpions avoient infectée, les escrase maintenant sous elle, tirant d'eux une huile qui sert mesme de préservatif contre les effets dangereux d'un pareil venin.

Cet habile magistrat dont j'ay parlé remarquoit semblablement que ceux qui ne s'arrestent pas à l'escorce des choses pour en juger veulent, suivant la maxime universelle, qu'on regarde principalement à l'intention de celuy qui agit, afin de prononcer sur la bonté, la malice ou

le mérite d'une action. Et prenant (disoit-il) les affaires de ce biais, qui sans contredit est le bon et le véritable, je ne sçay si messieurs les partisans pourroient espérer beaucoup de louange des assistances qu'ils ont données à leur maistre, estant certain qu'en cecy ils ont bien moins recherché son intérest que le leur. Ils songeoient à profiter avec luy et nullement à l'aider; s'ils ont presté, ce n'a pas esté par le motif d'aucune générosité, mais par la considération des gros intérests et des grosses remises qu'ils stipuloient très curieusement et qu'ils exigeoient très punctuellement.

Après cela, prétendre que la monarchie leur doit sçavoir gré de ce qu'ils ont fait, c'est ce me semble donner lieu à l'usurier d'aspirer à la qualité d'un homme fort obligeant, puisque celuy-cy fait à l'esgard des particuliers ce que ceux-là ont fait à l'esgard de leur patrie, avec cette seule différence que l'usurier se contente communément d'intérests plus modérez que ceux que les traittans se sont ordinairement fait payer. Si leurs prests ont esté utiles à l'Estat, ceux de l'usurier ne le sont pas moins aux familles privées; et néantmoins Dieu mesme le déclare criminel, tous les peuples le détestent, et vostre Rome (me disoit-il), du temps qu'elle estoit encore payenne, le condamnoit à la restitution du quadruple, et le larron à celle du double seulement, pour monstrer par cette inégalité de peines combien elle estimoit le premier plus coupable que le dernier.

Si la comparaison blesse les oreilles des intéressez, elle se pourroit addoucir par celle qu'on feroit d'eux à un marchand qui baille ses denrées à quelque grand seigneur à crédit, en les lui vendant chèrement, et se faisant bien payer les intérests. s'il n'est point satisfait en temps et saison.

Je laisse (continuoit cet officier) au jugement des sages si ce marchand, après avoir receu sa debte, seroit bien fondé à soustenir que ce grand seigneur luy demeureroit fort redevable, et si le plaisir qui peut estre attaché au crédit qui est fait à l'achepteur n'est pas suffisamment compensé par le gain du vendeur. Plus ce gain a esté grand, plus la grace du crédit diminue, et ce crédit peut mesme quelquefois devenir un tort et une injure, si le gain est excessif et desraisonnable.

Cela estant, je douterois fort (poursuivoit-il) si les gens d'affaires seroient assez bien fondez pour soutenir qu'ils doivent estre regardez comme des personnes qui ont très bien mérité de la couronne, puisqu'ils ont eu pour but de gaigner, et qu'ils sont remboursez de leurs prests et de leurs advances avec d'amples profits, qui peuvent tenir lieu de très larges récompenses tant de leurs travaux que de leurs bonnes volontez effectives ou prétendues; ce que je me persuade qu'ils ne voudront pas nier, eux sçachant que la preuve en seroit aisée par la comparaison de la splendeur de leurs fortunes présentes avec la bassesse de celles de la naissance de la la pluspart d'éntr'eux.

Car combien de leur bande, jettant l'œil sur leurs mains, y voient des bagues et des diamans dont le prix excède celui de leur ancien patrimoine? Combien, tournant la teste, voient après eux une longue suite de laquais, quoyqu'eux-mesmes ayent commencé par cette vile condition? Tel qui se voit habiter des hostels capables de loger des princes n'a hérité de ses parens que d'une misérable chaumière; le rebut des meubles de plusieurs de ces messieurs vaut mieux que les successions entières de leurs ancestres; et le nombre n'est pas petit de ceux de cette espèce qui dissipent plus de vian-

des en un festin que leurs péres et mères n'en ont consommé durant toute leur vie. Ils sont entrez pauvres dans le maniement des fermes et finances de Sa Majesté, et dix ou douze ans d'employ, et mesme souvent beaucoup moins, les ont comblez de richesses si immenses qu'elles surpassent celles de diverses familles qui, depuis trois ou quatre siècles, sont dans les hautes dignitez de l'espée et de la robbe. Leurs facultez pourroient faire, sans rien exaggérer, la juste récompense de plus de deux cents braves capitaines et commandans qui ont vieilly sous les harnois et se sont signalez en cent manières aux despens de leur sang, sans jamais avoir profité de la centiesme partie des gains que plusieurs partisans ont faits en si peu de temps, de sorte qu'on peut voir que, si l'on en usoit à leur esgard en la façon qui se pratique en France, et je puis dire en toute l'Europe, envers plusieurs milliers d'hommes de meilleure condition, de plus long service, et qui ont rendu des offices plus considérables à leur pays, l'on pourroit sans autre formalité ne laisser à quantité de traittans qu'un dixiesme, et encore moins, de ce qu'ils possèdent maintenant, sans pourtant qu'il leur restast de légitimes raisons de se plaindre, et sans en outre les priver de ce qui leur seroit nécessaire pour subsister commodément, et plus grassement mesme que s'ils s'estoient meslez d'embrasser quelqu'autre profession.

Ce sage magistrat m'ayant si bien informé de ce qui pouvoit estre répliqué sur le second chef des faits qu'on allègue au préjudice des poursuites qui se font contre les financiers, je fus bien aise d'apprendre aussi de luy comme il se démesleroit du troisiesme, qui consiste à soustenir que la sévérité tenue en la recherche présente des traittans, qui ont assisté la monarchie durant la

dernière guerre, servira de frein pour empescher les sujets du Roy de lui ayder à l'advenir, si quelque nouvelle tempeste s'eslevoit en France.

Il me respondit que ce procédé moderne ne regardoit que les seuls financiers qui ont excédé les bornes de la raison par des remises excessives, des intérests illégitimes et des artifices réprouvez, et qu'ainsi il ne devoit, selon toutes les apparences, effaroucher que ceux-là seulement qui auront les mesmes sinistres intentions de commettre de semblables abus, et qu'au contraire il pourroit exciter les gens de bien à ne pas refuser à leur prince les secours qu'ils seroient capables de lui donner, lorsqu'ils se verroient asseurez par les expériences du passé qu'on leur laisseroit la libre et paisible jouissance des profits honnestes qu'ils feroient, tels que sont les intérests au denier quatorze et les remises du six; ce que présentement l'on conserve religieusement à tous les anciens traittans, encore que tout cela soit au delà des advantages ordinaires que peuvent espérer ceux qui emploient leurs deniers en achapts d'héritages, constitutions de rente, et en autre commerce non moins hazardeux et plus laborieux.

La modération du gain causant aux financiers la seureté et la fermeté de leurs fortunes, et mesme les rendant plus légitimes, et ainsy plus honorables, elle doit, suivant le bon sens, attirer beaucoup plustost les personnes judicieuses à se mesler dans les affaires du Roy que non pas le faux brillant d'un lucre non moins prodigieux que subit, la nature ne pouvant souffrir que ny les monstres ny tout ce qu'elle enfante avec une célérité extraordinaire soient de quelque durée considérable.

C'est en cette sorte que raisonnoit ce vieil officier, dont je rapporte les discours à Vostre Eminence; il ad-

joustoit d'ailleurs que cet inconvénient de manquer à l'advenir de traittans n'estoit pas à craindre en une monarchie qui avoit fleury durant plusieurs siècles sans connoistre cette espèce de gens, et que, quoy qu'il arrivast, il estimoit qu'on devoit plustost appréhender d'en avoir trop que moins, puisque maintenant, dans la grande chaleur des poursuites de la chambre de justice, l'on avoit bien plus de peine à rebuter qu'à chercher mille proposans des nouvelles affaires, et autant d'autres qui briguoient pour entrer dans les fermes et dans les maniemens des finances de Sa Majesté.

De toutes ces choses il concluoit que la rigueur du procédé de la chambre de justice ne destourneroit aucunement les avides de se jetter dans les partis lorsque les occasions s'en présenteroient, veu mesme qu'on voyoit tous les jours que l'horreur des supplices n'empeschoit pas les voleurs de se couler pour desrober au milieu de la foule du peuple assemblé pour voir souffrir à leurs semblables les dernières peines et une mort infâme.

Quant à la quatriesme et dernière raison alléguée contre les recherches dont les financiers sont travaillez, à sçavoir qu'elles blessent la bonne foy, puisqu'elles diminuent les remises et les intérests que le Roy et son conseil leur avoient accordez, et qu'elles font des réductions de tout cela, ce mesme personnage, des observations duquel je parle ici à Vostre Eminence, Monseigneur, disoit s'estonner de ce que les partisans osoient mettre en avant des discours de cette nature, qui avoient à la vérité quelque apparence, mais nulle solidité;

Qu'un chacun sçavoit que ces traittez, qu'on veut rendre vénérables par le nom sacré du Roy et de son conseil, ne sont presque tous autre chose que les ouvrages des

seuls surintendans ou de leurs commis, fort suspects d'avoir participé aux advantages illégitimes qu'ils accordoient avec une facilité d'autant plus grande qu'elle leur estoit profitable; que les théologiens, les jurisconsultes, et tout ce qu'il y a d'hommes raisonnables, demeuroient d'accord qu'il y avoit diverses conventions à l'entretien desquelles l'on n'estoit point obligé, ni par conscience, ny de droit, ny par raison quelconque; que les pactions usuraires estoient de cette qualité, leur lien n'estant aucunement comparable à celuy des loix divines et humaines, qui nous engagent à détester l'usure et à couper pied à une gangrène si dangereuse; qu'on ne pouvoit pas mesconnoistre que des intérests à quinze pour cent payez aux traittans, et leur remises du tiers, qui sont encore plus excessives, ne soient usuraires, principalement en France, où les intérests légitimes, réglez par les ordonnances et par l'usage le plus commun, ne montent qu'à cinq et demy pour cent ou environ; que, toutesfois et quantes que les parlemens, et entr'autres celuy de Paris, qui est le premier du royaume, rencontroient des contracts par lesquels quelqu'une des parties contractantes avoit stipulé quelque chose au delà des intérests permis et ordinaires, ils les cassoient et annulloient; qu'ils ordonnoient la restitution des sommes trop exigées en cette manière, ou du moins qu'ils les imputoient en déduction du sort principal, avec des peines et amendes infamantes, ce qu'ils faisoient nonobstant la prétendue bonne foy des conventions mutuelles, et nonobstant tout ce que l'on peut apporter de couleurs, de prétextes, de précautions et de solemnités pour pallier ou affermir ces contracts.

Ayant en quelque façon tesmoigné à cet expérimenté magistrat que la curiosité d'un estranger pouvoit aller

jusques à désirer de sa courtoisie quelques exemples particuliers de cet usage général qu'il venoit de dire estre gardé par les parlemens de France en prononçant sur des pactions usuraires, il offrit de me satisfaire là dessus fort amplement si je voulois me rendre en sa bibliothèque, pour y voir feuilleter les recueils des plus notables arrests de ces compagnies souveraines, qui se voyent imprimez par les soins de divers sçavans; mais comme je luy fis connoistre que le prompt départ de monseigneur le légat ne me permettoit pas de jouir d'une offre si obligeante, il commanda à l'un de ses gens d'aller chez un homme de robbe demeurant en une maison voisine du lieu où nous estions assemblez, pour le prier de nous envoyer quelque compilateur de ces recueils. L'on nous en apporta un volume dressé par un conseiller du parlement de Paris, nommé monsieur Louet, commenté par Brodeau, qu'on me dit avoir esté un fameux advocat de ce mesme parlement, dans lequel volume ce magistrat me fit voir, sous la cotte A, nombre 54, un arrest par lequel la cour annulla comme usuraire un contract qui avoit produit des intérests au denier dix, et suivant le rapport de ce compilateur, qui estoit l'un des juges opinans la raison de le décider ainsi, fut: que ce qui n'est pas authorisé par la loy ne le peut estre par contract; que, l'intérest au denier dix estant défendu par l'ordonnance, il ne pouvoit se couvrir par aucune convention; que c'est usure, que c'est chose prohibée, que c'est un crime, et partant un fait qui ne tombe point en paction : *Hæc enim usura, à lege prohibita, non cadit in conventionem; crimen est.*

Son commentateur adjouste que la cour a accoustumé d'imputer au sort principal tout ce qui a esté receu outre les intérests permis par la loy, et cela mesme

après dix et vingt ans ; car usure, dit-il, ne se prescrit ny par le temps, ny par aucun consentement ; ce qu'expliquant plus en plein en la lettre T, nombre 6, il establit pour une règle constante du palais que tous contracts, traittez, pactions ou transactions qui se font sur des affaires qui ressentent l'usure sont de nul poids et de nulle valeur.

Il cite divers arrests anciens et modernes qui l'ont jugé en cette sorte, entre lesquels il en cotte un du 13 de décembre 1610, qui a cassé des conventions de cette espèce, quoyque depuis elles eussent esté confirmées par des jugemens rendus du consentement des parties, et que la cour, passant outre, avoit rendu un arrest célèbre en la grande chambre, plaidant pour lors monsieur du Faure, advocat général du Roy, et monsieur Servin pour les intéressez, par lequel elle jugea qu'on ne devoit pas mesme en de tels cas déférer à un arrest rendu, comme ils appellent, par appointé, c'est-à-dire consenty et agréé par les parties, tant ce renommé sénat est fortement convaincu de cette maxime aussi chrestienne que naturelle : qu'on ne doit souffrir en aucune manière que le vice puisse estre authorisé directement ou indirectement ; que c'est un levain pernicieux dont la moindre parcelle peut corrompre la masse entière du pain, et qu'en vain l'on implore en ce rencontre la sainteté inviolable de la bonne foy, puisque c'est avoir péché contre elle que d'avoir osé faire des pactions qui choquent la disposition des loix et des édits : *Malæ fidei est qui contra leges et edicta mercatur;* ce qui fait que, les conventions estant défectueuses dans leur propre fondement et d'elles-mesmes insoustenables, rien ne les peut affermir ny les laver de leur souilleure originelle : *Obligationes enim quæ propriis viribus non*

consistunt, neque judicis officio, neque prætoris imperio confirmantur. L. obligationes 26, De obligat. et act.

Après ces choses, voyez, disoit l'intelligent magistrat qui m'instruisoit, voyez si nos partisans ont tant d'occasion d'accuser de nouveauté et de sévérité les procédures que la chambre de justice observe dans la réduction de leurs remises excessives et de leurs intérests notoirement usuraires, puisque cette prétendue nouveauté ne consiste qu'à ordonner au profit du Roy cela mesme que tous les juges et tous les parlemens ordonnent journellement et de temps immémorial en faveur des particuliers, lorsqu'ils se plaignent de quelques lésions pareilles ou plustost beaucoup moindres.

Pour la seureté elle est vrayement imaginaire, veu qu'en ce qui est de particulier à particulier ces réductions se font au denier dix-huit ou à cinq et demy pour cent, ou environ, et que Sa Majesté, en ce qui la touche, a la bonté d'en user plus favorablement à l'esgard des partisans, se contentant de faire réduire leurs usures au denier quatorze, qui est leur abandonner plus de sept pour cent.

Cependant ces gens payent le remerciement de cette grace par les reproches d'injustice, et ils veulent faire passer pour une rigueur blasmable ce que ceux qui autrefois ont fait l'éloge de Trajan ont remarqué comme l'un des plus excellens traits de l'humanité d'un empereur modéré, à sçavoir d'avoir fait juger les causes de son fisc suivant le droit usité dans celles d'entre les particuliers; sur quoy Sa Majesté enchérissant se contente d'une partie de ce qu'un homme privé pourroit exiger avec justice.

Quelqu'un de ceux qui estoient présens à ce discours dit que, durant la surintendance de monsieur Foucquet,

les plus riches traittans avoient eux-mesmes proposé une réduction de remises à cinq sols quatre deniers pour livre et des intérests à douze pour cent, et le rapport du dixiesme des billets de l'espargne passez par forme de remboursement, et que sur leurs propositions il y en avoit eu une déclaration du Roy, expédiée au mois d'octobre 1658, suivie d'un traitté où les plus considérables d'entr'eux avoient participé, et ce traitté suivy de la déclaration actuelle contre plusieurs financiers;

Que la recherche qui fut faite en cette saison-là et celle que la chambre de justice fait maintenant ne sont différentes que du plus au moins; qu'alors toutesfois l'on n'avoit point tant crié ny déclamé, qu'au contraire cela avoit paru aux yeux du public comme fort juste, sur le seul fondement de l'excez, tant des remises et des intérests que du gain monstrueux que faisoient ceux lesquels, ayant achepté à vil prix quelque vieille debte de la couronne contenue en billets de l'espargne ou en quittances des finances, s'en faisoient effectivement rembourser des plus clairs deniers provenans des traittez qu'ils faisoient avec le Roy; en quoy ils gardoient si peu de modération et faisoient des profits si démesurez qu'on a veu au conseil une instance formée contre un traittant pour l'obliger à payer une somme de........ de laquelle il estoit convenu pour le prix d'une quittance de cinq cens cinquante mille livres dont l'on justifioit qu'il avoit esté totalement remboursé par le moien d'une affaire par luy faite avec Sa Majesté. L'on me nomma ce partisan, mais son nom, Monseigneur, est eschappé à ma mémoire, et j'ay seulement retenu que c'est celuy qui avoit achepté la duché de Ponthièvre et plusieurs autres grandes terres, acquisitions assez aisées à qui peut faire de si beaux coups.

Cet ancien officier (dont il a esté souvent fait mention cy-dessus), reprenant la parole, confirma toutes ces choses, y adjoustant même que la pensée de plusieurs des mieux sensez estoit que cette réduction de remises et d'intérests, ordonnée en 1658, avoit esté projettée par les traittans dans le dessein prémédité d'oster à l'advenir l'occasion de toucher cette playe, laquelle ils prétendoient guérir par l'application de ce remède purement palliatif et beaucoup trop doux pour un mal si grand et si enraciné. Mais leur artifice (disoit-il) n'a servy qu'à indiquer où ce venin estoit caché ; l'œil pénétrant de Sa Majesté et de son conseil a incontinent remarqué que cette playe n'avoit pas esté assez purgée pour estre parfaitement guérie, et la raison a voulu qu'on l'ouvrist de nouveau pour achever d'en tirer toute la matière corrompue, et empescher que l'excez de l'usure n'engendre une dangereuse et mortelle gangrène.

Les malades crient pourtant parce que la lancette et le rasoir pénètrent jusques au vif, et par un chagrin opiniastre ils condamnent en la personne du Roy ce qui est juste en celle de tous les particuliers ; comme si, pour réprimer les torts qui sont faits à Sa Majesté, il ne luy estoit point permis de se prévaloir du bénéfice des lois communes à tous ceux qui vivent dans son royaume, principalement en fait d'usures. Il y a eu des jurisconsultes qui ont bien voulu soustenir qu'elles pouvoient estre souffertes seulement en faveur des pupilles, des lieux pitoyables et de l'Estat, mais aucun jusques à présent n'avoit osé prétendre qu'elles deussent demeurer impunies lorsqu'elles ont esté exigées de l'Estat mesme. En effet, si cet abus avoit lieu, ce seroit exposer à un pillage public et toléré le patrimoine sacré

et inviolable de la couronne ; ce seroit un extraordinaire bouleversement des vieilles et saintes maximes de la monarchie françoise, en laquelle, poursuivoit ce docte magistrat, l'on a depuis plus de douze siècles tenu pour une vérité constante que, dans les contracts qui se font par le souverain pour l'administration ou l'aliénation de ses biens domaniaux, il est tousjours réputé jouir des advantages que la loy accorde aux mineurs qui disposent de leurs fonds, c'est-à-dire qu'il est autant loisible au prince qu'à eux de faire réparer les lésions qui luy sont faites et de réduire les choses à la règle générale de la raison.

Toutesfois, disoit-il, il semble que tout cela doive maintenant estre aboly ; cette doctrine a esté publiée, escrite et applaudie par un chacun sans nul contredit jusques au moment qu'il a esté question de la mettre en usage ; la théorie en a esté universellement blasmée par ceux en la personne desquels il convient l'exercer.

Il n'y a que trois ou quatre ans que toute la France déclamoit contre ces nouveaux riches engraissez de la substance des peuples, et elle vouloit qu'on fist incessamment rendre gorge à ces sangsues insatiables, et qu'on pressast ces esponges pleines de larmes, de la sueur et du plus pur sang des misérables. Sa Majesté a commencé à exécuter ce qu'on a souhaitté d'elle avec tant d'empressement ; cependant les artifices de ceux qu'une si équitable recherche intéresse vont jusques à ce point que de vouloir faire passer pour une dureté condamnable ce que tous les ordres du royaume ont si longuement demandé comme très raisonnable.

Tout le monde, continuoit-il, frémissoit en voyant aliéner les plus clairs revenus et les meilleurs domaines de l'Estat au denier trois, quatre et cinq, ou au

plus haut au denier dix de leur valeur annuelle, dans le mesme temps que les particuliers vendoient les leurs au denier vingt, vingt-cinq ou trente ; l'on ne pouvoit ouïr sans indignation que les acquéreurs adjoutassent à la vilité du prix la malice d'en payer la meilleure partie en mauvaise monnoye, comme en quittances d'arrérages de vieilles pensions révoquées, en billets de l'espargne achetez pour peu de chose, et en semblables denrées de rebut.

Ces prétendus acquéreurs ne peuvent pas dire que la plainte leur en soit demeurée inconnue; elle a esté trop publique; ils l'ont mise en compte quand ils ont payé ce qui leur a esté aliéné, puisque alors ils faisoient sonner si haut le peu d'apparence que les contracts qui leur estoient faits fussent durables, veu que les menaces de leur révocation précédoient leur signature et leur expédition.

Le Roy, par une œconomie tant désirée et si peu espérée, fait maintenant procéder au remboursement et au rachapt des plus belles pièces de son domaine, engagées à bas prix durant les désordres qu'une longue guerre et une minorité avoient apportez dans l'administration des deniers royaux. Un François, quoyqu'intéressé dans ces aliénations, ne peut pas faire de ce procédé un sujet de plainte, puisque cy-devant c'estoit le sujet des vœux de tout le royaume; un François doit sçavoir que les biens et les droits de la couronne sont inaliénables, imprescriptibles, et sujets à un rachapt perpétuel; il ne peut mesme prétendre de l'ignorer, attendu que c'est l'une des loix fondamentales de l'Estat, de sa patrie, loi tousjours demeurée en vigueur et qui jamais encore n'a esté violée, loy si connue d'un chacun que, quelques titres de propriétaires que les ac-

quéreurs des droits domaniaux aliénez par le Roy veuillent s'arroger ou se soient fait attribuer par édit, contracts ou adjudications, ils ne peuvent toutesfois passer en l'esprit ni des intelligens ny du vulgaire mesme pour autres que pour de simples engagistes; c'est le terme commun dont les peuples les qualifient, leur apprenant assez par ce nom qu'ils ne doivent espérer de retenir ces acquisitions que jusques à ce qu'on leur ait rendu l'argent par eux desboursé.

Icy, Monseigneur, l'un de la compagnie interrompant ce vieil officier luy dit qu'il n'estoit pas besoing de prouver une vérité tenue en France pour incontestable, à sçavoir que le Roy peut, toutesfois et quantes qu'il luy plaist, rentrer dans ses droits aliénés, nonobstant toutes précautions prises ou recherchées pour en rendre l'aliénation perpétuelle; qu'ainsi il n'estoit pas à croire que des personnes de jugement voulussent soustenir que ce fust leur faire tort que de les soumettre à la disposition des anciennes ordonnances, et qu'ainsi l'on ne se plaignoit pas de ce que Sa Majesté rentroit dans ses domaines, et qui presque tous n'avoient esté mis hors de ses mains qu'avec une expresse retention de la faculté de le pouvoir retirer en tout temps en remboursant les deniers payez, mais qu'on faisoit consister le grief en la seule manière de rembourser; car maintenant d'un costé l'on regarde ce que la chose engagée a valu de revenu annuel à l'acquéreur, et de l'autre l'on calcule ce qu'il auroit peu tirer d'intérests de ses deniers, et, si le revenu excède les intérests, l'on impute cet excédent sur la somme principale qu'il convient rembourser; et par ce moien la pluspart des engagistes se voient obligez d'abandonner de riches possessions sans toucher un sol, toute la finance de leur engagement se trouvant con-

sommée par le feu lent de cet excédent, qui a esté despensé à mesure qu'il a esté receu, ce qui a porté la désolation en quantité de familles.

A cecy l'officier repartit qu'il estoit vray que ceux qui n'avoient point appréhendé de ronger trop avidement le patrimoine de leur maistre par des usures illégitimes, se voyoient eux-mesmes rongez par l'insensible dissipation du gain de leurs usures; que c'estoit un digne chastiment de leur faute, Dieu très juste renversant la malignité de la fraude sur la teste de celuy qui l'avoit conceue; qu'on ne devoit point avoir de compassion pour ceux qui avoient voulu tirer advantage du désordre des affaires de leur propre pays et bastir leurs maisons particulières sur les ruines publiques; que c'estoit agir fort doucement avec un coupable d'usure que de ne luy faire souffrir autre peine que celle de luy rendre ses deniers en plusieurs payemens; que cette imputation du trop receu au sort capital n'avoit rien d'extraordinaire, principalement dans les engagemens et dans les achapts usuraires; que le parlement tenoit cela pour une règle si certaine que nous avions peu remarquer, dans les mesmes lieux du recueil de M. Louët dont il nous avoit fait lecture, que cette imputation ne se refusoit point lorsqu'elle estoit demandée, ainsi que cet auteur l'observoit en rapportant un arrest rendu au mois de juillet 1596 au profit d'un comte de Montsoreau, qui avoit vendu un greffe sur le pied du denier dix, ce qui fut réputé usuraire; qu'on pouvoit voir plusiéurs arrests, tant du parlement de Paris que des Grands-Jours, qui le décidoient en cette sorte; que sa mémoire ne luy en fournissoit pas les dattes ny les espèces précises; néantmoins que, pour suppléer à ce défaut, il renvoyoit les curieux au second volume de la Bibliothèque du Droit françois, s'as-

seurant que sous le mot d'*Usure* ils trouveroient les arrests citez et dattez, et entre autres un de l'an 1583, par lequel le duc de Nemours ayant engagé une terre de mil livres de rente pour une somme qui ne pouvoit produire que huit cent livres d'intérest, ce contract avoit esté déclaré usuraire, et l'engagiste condamné à déduire tout ce qu'il avoit eu au delà des intérests permis; qu'il y avoit mesmes quelques-uns de ces arrests lesquels portoient amende; que, si l'on suivoit à la lettre ce qui se lit dans les registres du parlement, ces acquéreurs du domaine royal devroient perdre toute leur finance, attendu que les anciens arrests, rendus sous les Roys du nom de Valois et lors des enregistremens des édits expédiez pour aliéner, veulent, par forme de règlement, que les aliénations ne puissent estre faites à moins que du denier dix-huit, vingt, vingt-six, trente et trente-six, selon la qualité des biens dont les Roys vouloient disposer, et, en cas de contravention, ils ordonnent la nullité des contracts sans espérance de remboursement de deniers.

Que si cet auguste sénat a eu de si rigoureuses pensées en des temps durant lesquels l'on ne cherchoit point à s'approprier des biens de l'Estat à meilleur compte que des héritages des particuliers, il sembloit que sa sévérité deust maintenant se redoubler, le mal s'estant accreu jusques à ce point qu'on n'a parlé depuis dix ans que d'engagemens des plus clairs revenus de la couronne sur un pied si bas que l'on en tiroit le double, le triple et le quadruple des intérests en denier déboursé; que toutesfois, l'excez de la bonté du Roy surpassant celuy de la malignité de ces acquéreurs desraisonnables, Sa Majesté leur remettoit favorablement une partie de ce gain illicite, et que, pouvant leur déduire

tout ce qu'ils avoient touché d'arrérages au delà du denier dix-huit, elle se contentoit du moins ; que aussi elle relaschoit non-seulement de ce qui luy estoit deu par le droit de ses prérogatives royales, mais mesme de ce qu'on n'auroit peu dénier au moindre de ses sujets, ce qui estoit une haute grace, si mal néantmoins reconnue que les partisans la veulent faire passer pour une grande dureté, tant ils ont de malice pour le publier en cette sorte, et tant ils ont d'artifice pour le persuader aux simples, qu'ils sçavent si industrieusement décevoir, que nous venons de voir, disoit-il, combien ils les avoient chaudement allarmez sous prétexte de ce que le Roy avoit témoigné vouloir amortir et racheter les rentes constituées sur ses fermes et finances, comme s'il ne luy estoit pas loisible de se libérer en payant, de faire en cecy ce qui est permis à un chacun, tant en France que partout ailleurs, et d'obliger ceux avec lesquels il a contracté de recevoir leur remboursement, suivant les expresses facultez que Sa Majesté s'en est réservée par les contracts mesmes.

Ce prudent magistrat adjousta encore sur cette matière et sur les autres cy-dessus diverses choses, lesquelles, Monseigneur, j'obmets en partie parce qu'elles sont eschappées à mon souvenir, et en partie pour n'estre trop ennuyeux à Vostre Eminence, à qui je ne feray point d'excuse de la longueur de ma relation en ce que je viens de dire du procédé qu'on garde présentement en France à l'égard de ceux qui se sont mêlez des affaires et finances du Roy, puisque la diversité, ou plustost la contrariété des rapports qu'on avoit faits sur cela dans Rome à Vostre Eminence, l'avoit portée à ne désirer de moy rien plus fortement qu'un ample et fidelle récit de ce que j'en pourrois apprendre par deçà.

Pour laisser ces fascheuses espines qu'une passion également intéressée et médisante tasche de semer dans un champ tout de lys et de fleurs, et pour quitter le discours des plaintes et des prétentions des traittans afin de reprendre le fil de la déduction de ces douze actions que j'ay choisies comme autant d'argumens de la rare prudence de Louis XIV, je me persuade que ce que je viens d'escrire de la dissipation passée du patrimoine public contribue fort à la gloire qui est deue à la sage conduite que Sa Majesté tient présentement pour réparer les maux causez par ce désordre.

Cette conduite est véritablement bien glorieuse, estant si peu commune, si pleine de difficultez et si chargée des soins pénibles d'une continuelle application. Sa Majesté n'a point toutesfois hésité à l'embrasser, n'ignorant pas que les princes qui se remettent entièrement du maniement de leurs finances sur leurs ministres tombent dans la confusion voulant éviter la fatigue; elle a profité de cet advertissement commun qu'en fait de deniers, faire ses affaires par tierce personne, c'est s'exposer à estre trompé en propre personne; ainsi elle-mesme non-seulement sçait parfaitement le détail de tous ses revenus, leurs charges, leur destination, et ce qui en revient de net dans ses coffres, mais elle prend aussi connoissance des traittez qui se font pour les faire valoir, des baux de ses fermes et droits, des moiens de les percevoir à moindres frais pour elle et pour ses peuples, et des voyes à tenir pour les augmenter sans pourtant rien imposer de nouveau.

Les fruits de ce travail paroissent dejà abondamment; les remises d'un tiers qu'on avoit accoustumé d'accorder aux traittans sont réduites à un sixiesme; au lieu de quatre et cinq sols pour livre qu'on abandonnoit à

ceux qui entreprenoient le recouvrement des tailles, l'on ne donne qu'un sol ou dix-huit deniers, et rarement deux sols. Les fermes ne s'adjugent plus par brigues ou monopole, ny à force de présens ou de pensions franches à prendre sur la chose ; aussi ces fermes ont-elles augmenté, qui d'un quart, qui d'un tiers, qui de moitié, ce qui produit un profit de plusieurs millions.

Les soins de Sa Majesté, qui s'attachent avec tant de bonheur à l'œconomie de la recepte de ses finances, s'étendent pareillement à celle de la despense ; la superflue a esté retranchée, l'excessive a esté modérée ; l'on ne met plus en ligne de compte quantité de choses que l'indulgence ou la négligence des surintendans toléroit ; les estats des finances en ont esté purgez, non sans beaucoup de très laborieuses recherches. Le mauvais employ et le divertissement des deniers royaux est pour le présent autant rare comme par le passé il estoit commun et fréquent ; et tout cela est un effet, tant du bon choix que Sa Majesté a sceu faire de ceux ausquels elle en a commis le maniement que de cette peine fatigante qu'un si grand Roy, dans le printemps de son âge, ne refuse point de prendre. Pour ne rien laisser échapper à ses yeux, il les tient ouverts à tout avec tant de vigilance qu'il ne se fait aucun payement ny despense quelconque qu'en conséquence d'estats arrestez ou d'ordonnances signées de la main de Sa Majesté ; elle ne les souscrit jamais qu'après en avoir fait un meur et sérieux examen, de manière qu'on peut dire que ce monarque n'a supprimé la charge de surintendant de ses finances que pour la faire luy-mesme en personne, au grand advantage de ceux qui ont quelque chose à recevoir des officiers du trésor royal ; aussi l'argent y est compté dans

le mesme moment qu'il est ordonné, sans que la partie prenante soit tenue, comme autrefois, de languir durant des années entières avant que d'en pouvoir toucher le premier quart d'escu, qu'on ne se pouvoit pas promettre de recevoir sinon après une infinité de solicitations; encore les falloit-il faire accompagnées de recommandations puissantes, souvent très chèrement acheptées, et qui ordinairement demeuroient inutiles si elles n'estoient suivies de grosses remises qu'il falloit accorder aux trésoriers, à leurs commis et autres.

C'est ainsi que l'œil du maistre a changé en mieux la face des choses, et qu'il les a rendues si différentes de ce qu'elles estoient que maintenant l'on amasse pour le besoin, au lieu de manger la moisson en verd, comme l'on avoit cy-devant accoustumé de pratiquer en France, tant en temps de paix que de guerre. L'on ne pouvoit faire ny baux ny traittez avec le Roy qu'en donnant des advances considérables, qui n'estoient pas gratuites; présentement l'on n'en demande plus; l'on ne parloit que d'emprunter à douze et quinze pour cent, et d'avoir des prests sur prests qui engloutissoient le provenu deux et trois années avant leur eschéance, et mesme l'on m'a fait entendre qu'une bonne partie du fonds de l'an 1664, dans lequel nous vivons, estoit déjà consommé, et que celui de 1665 avoit receu quelques atteintes dès le temps que l'ordre des finances a esté changé; cependant, dans le moment que j'escris cette relation à Vostre Éminence, Monseigneur, Sa Majesté preste sans intérests et à longs termes des millions à ses sujets, pour leur faciliter les entreprises des manufactures et du commerce dedans et dehors le royaume.

Les maisons royales aux champs et à la ville estoient en désordre, tant dans leurs bastimens que dans leurs

ameublemens; présentement l'on n'y trouve rien dans les meubles que de riant et digne de la magnificence et somptuosité de la plus belle cour de la chrestienté, et l'on voit journellement un grand nombre d'architectes, de peintres, de sculpteurs et d'autres ouvriers de toutes espèces, travailler à en réparer, accroistre, bastir, embellir et achever les édifices.

Avant que le Roy Très-Chrestien eust luy-mesme mis la main au timon des affaires, s'il falloit achepter quelque chose pour les maisons, arsenaux, magazins, vaisseaux, artillerie, armées et équipages de Sa Majesté, l'on n'y pensoit que lorsque la nécessité pressoit, et on ne s'en fournissoit que par une troisiesme ou quatriesme main, et l'on cherchoit bien moins la bonté de la denrée que le crédit chez le vendeur; maintenant, à l'exemple des sages œconomes, l'on use de provisions faites en saison convenable, l'on paye comptant, et l'on va puiser dans les sources et prendre les choses de la première main.

En ces temps-là l'on ne songeoit qu'à vendre ou engager les domaines et les droits de la couronne, et à les hypothéquer pour tirer des deniers; en ce temps icy Sa Majesté s'occupe principalement à les racheter et retirer, ayant fort prudemment commencé par tout ce qui se rencontroit aliéné à plus bas prix, et ayant en cela travaillé avec tant de force qu'on en peut déjà compter de racheté pour plus de six millions de revenu annuel, si l'on y comprend les rentes amorties.

Excellent ménage que l'événement rend encore plus advantageux aux peuples qu'au Roy mesme, puisque Sa Majesté a cette bonté pour ses sujets que de rabattre sur leurs impositions tout ee qu'elle peut profiter en cette manière; pour preuve de laquelle vérité l'on met

en avant la suppression de tous les péages qui se levoient sur les rivières du dedans du royaume, la décharge annuelle de plus de dix millions de livres sur les tailles et une autre d'environ cinq cens mille escus par an, la diminution de quelques droits sur chaque muid de sel; ce que Sa Majesté témoigne n'estre que le prélude de plus grands soulagemens qu'elle prétend donner à ceux que Dieu a soumis à son obéissance.

Par toutes ces choses, Monseigneur, Vostre Eminence jugera facilement que ce n'est pas sans raison que j'ay compté le bon mesnagement des finances entre les douze marques signalées de la haute conduite du Roy Très-Chrestien. Ce seul point contient tant de différentes actions de prudence qu'il pourroit plustost passer seul pour dix que non pas pour un seul directeur, ainsi que je l'ay appris.

L'onziesme, Monseigneur, sera le choix judicieux qu'on voit tous les jours faire à Sa Majesté des personnes à qui elle commet les charges et les emplois.

La brigue et les intrigues ne sont point capables d'y faire élever un incapable, et les recommandations y peuvent beaucoup moins que les bonnes qualitez et les longs services. J'ay veu des critiques raconter qu'ils avoient espluché tous ceux que le Roy avoit pourveus de grans offices et de commandemens importans depuis que luy-mesme s'est chargé du soin d'en faire l'élection, et qu'ils ne pouvoient pas nier que tous ceux ausquels Sa Majesté avoit fait cet honneur en estoient jugez dignes par les suffrages universels, tant ce prince est d'un rare discernement et sçait bien connoistre les hommes, qui ont une si grande peine à se bien connoistre eux-mesmes.

Vostre Eminence, qui a beaucoup d'ardeur pour la

gloire de la maison de Dieu, sera sans doute fort consolée d'apprendre que ce monarque a une passion toute particulière de voir les archeveschez, éveschez et autres prélatures de son royaume, remplis de sujets pleins de mérite et d'une vertu solide, n'ignorant pas qu'il est comme impossible qu'un mauvais pasteur fasse un bon troupeau, et sçachant fort bien qu'il est de la dernière importance de tenir nettes et pures ces fontaines publiques, si l'on ne veut bientost voir la contagion infecter les villes et les champs.

Ce glorieux penchant que Sa Majesté a pour une si sainte chose doit puissamment resjouir tout ce qu'il y a de gens de piété, puisqu'il y a peu de différence entre les résolutions du Roy et leur exécution, qui en cecy luy sera d'autant moins difficile que, graces à Dieu, la France, et particulièrement Paris, sa capitale, abonde en un clergé fort nombreux, et que dans ce corps il se trouve quantité de personnes de profonde littérature, de mœurs exemplaires, et d'un zèle vigoureux pour l'entretien et le restablissement de la discipline ecclésiastique, que Son Eminence Monseigneur le cardinal légat et tous les prélats de sa suite ont veu avec autant d'édification que d'admiration s'observer très religieusement dans plusieurs communautez et séminaires de prestres vertueux, dont l'establissement s'est fait depuis quelques années dans cette fameuse ville.

Mais pour finir cette relation, qui commence à devenir trop ample, j'acheveray les douze chefs que j'ay entrepris en disant quelque chose de la sage méthode que le Roy observe en la manière de prendre et tenir conseil. L'on peut dire qu'il porte ordinairement son conseil tout entier avec luy; toutesfois il se plaist à entendre les sentimens d'autruy, se réservant tousjours la

résolution, qu'il forme plustost suivant le poids des advis que selon leur nombre. Il est vray pourtant que, s'il assiste au jugement des affaires, soit entre des particuliers ou contentieux, dont ses conseils connoissent, pour lors Sa Majesté laisse prononcer conformément à la pluralité des opinions, afin d'oster à ceux qui déchoient de leurs prétentions ou qui sont condamnez toutes occasions et prétextes de plaintes.

Pour les mesmes considérations ce genre d'affaires se traitte en des assemblées assez nombreuses, et au contraire, quand il s'agit de ce qui concerne l'administration de l'Estat, ce prince en communique à fort peu de personnes, estant trop esclairé pour ne pas voir que, consultant peu de testes, il en arrive de notables avantages, et entre autres celuy d'avoir les délibérations plus promptes, plus secrettes, mieux concertées et mieux exécutées, les grandes machines estant tousjours lentes et la multitude peu capable de silence, et encore moins de l'union qui est le fondement des beaux projets et l'ame des bons succez.

Sa Majesté, selon la diversité des affaires, appelle pour les examiner différentes personnes telles qu'il luy plaist, et toutes des mieux versées dans les choses qu'elle désire leur proposer; prend souvent les avis de monsieur le chancelier, ce Sénèque du siècle. Elle a toutesfois accoustumé de tenir ordinairement et journellement conseil, sur tout ce qu'il y a de plus secret et de plus important, avec messieurs Le Tellier, de Lyonne et Colbert seulement.

Ces trois sont comme les principaux ministres, puisque le Roy les charge de ses plus pesantes affaires, mais pourtant sans s'en descharger luy-mesme; de sorte qu'on peut et qu'on doit regarder ce prince comme directeur

général, et ces messieurs comme ses trois premiers commis. Cette pensée, Monseigneur, n'est point de moy ; c'est celle de la pluspart de ceux qui suivent la cour, ausquels j'ay veu user de ces termes.

Sa Majesté, à l'exemple de l'architecte, ordonne le dessein et conduit tout l'ouvrage ; ses ministres amassent les matériaux et les préparent suivant ce qu'elle leur prescrit et commande, chacun d'eux travaillant à ce qui luy a esté assigné et qui est escheu en son partage.

Ainsi monsieur Le Tellier a les affaires de la guerre ; ce qui comprend : cavalerie, infanterie, armées, garnisons ; la levée, la marche et la réforme des trouppes, et généralement tout ce qui en dépend. Le long temps qu'il y a que ce ministre vaque à cet employ, joint à beaucoup de prudence naturelle et acquise, l'y a rendu très consommé ; c'est ce qu'avouent tous ceux qui ont à passer par ses mains ; les officiers d'espée et tous les gens de guerre s'en louent fort, rencontrant en luy une civilité agréable, point de faste, beaucoup de facilité à comprendre les choses quoyque mal expliquées, une prompte résolution et expédition, qualitez qui plaisent le plus à ceux qui font profession des armes et sans lesquelles il est très difficile de se bien desmesler d'avec eux.

Monsieur Le Tellier est encore souvent employé par Sa Majesté dans les choses qui dépendent de la justice ordinaire ou qui sont de la police commune, comme y estant sçavant et expérimenté, ayant passé par quatre ou cinq diverses charges de la robbe, hautes et considérables, dans un intelligent qui se perfectionne fort en ce genre d'affaires.

Monsieur de Lyonne, aussi ministre et secrétaire d'Estat, a depuis quinze ou seize mois, par la prérogative

de sa charge, les affaires estrangères en main, qu'il avoit déjà depuis longtemps par le choix que feu monsieur le cardinal Mazarin, qui se connoissoit merveilleusement en hommes, avoit fait de sa personne pour négotier avec les princes, Estats et ministres estrangers, ayant heureusement rencontré en luy les excellentes parties requises en celuy qui seul doit estre capable de résister à l'addresse et aux artifices des plus habiles politiques de toutes les nations qui peuvent avoir quelque chose à traitter avec la France, celuy qui à raison de son office doit estre comme l'ame de tous les ambassadeurs, résidens, agens et autres que son souverain est obligé d'entretenir, tant publiquement que secrètement, dans tant de cours voisines et éloignées, amies et ennemies, bien et mal intentionnées, et en quantité d'autres lieux, et celuy en un mot dont la principale fonction est d'agir, non avec les sujets de son prince, qu'on peut conduire par le respect de son authorité, mais avec des indépendans, qu'on ne peut gaigner que par la force de la persuasion.

Il faut pour cela et de la belle science et de la prudence solide; il faut un personnage prévoyant, secret, accort, maistre de luy-mesme, doux, civil, laborieux, point intéressé, prompt à prendre son party, prest à parer un coup impréveu, adroit à trouver des expédiens, et qui connoisse pleinement et profondément tant son propre pays que celuy de tous les potentats avec lesquels sa patrie, ses alliez, ses rivaux et ses jaloux peuvent avoir quelques intérests communs. Sa Majesté ayant trouvé tout cela recueilly en monsieur de Lyonne, elle a bien sceu ne laisser pas inutile des talens de cette qualité; elle a voulu qu'il fist par droit de titre ce qu'il avoit si souvent fait par forme de commission, et, après

l'avoir fait négotier personnellement et successivement dans la pluspart des cours de l'Europe, elle l'a placé dans la sienne en un poste dans lequel il fait voir en toutes occasions combien sont grands les avantages que l'expérience bien ménagée peut adjouster à l'industrie.

Monsieur Colbert, conseiller du Roy en tous ses conseils, intendant de toutes ses finances et surintendant de ses bastimens, a pour partage tant de différentes affaires que ce n'est pas le moindre de mes estonnemens comme il s'en peut acquitter avec l'exactitude dont il assaisonne ce qu'il fait.

Les finances et les domaines de Sa Majesté, sa maison, ses bastimens, ses ameublemens, la marine, le commerce, les manufactures et diverses autres choses sont le sujet de ses occupations, et tout cecy l'employe si entièrement qu'il ne luy reste aucun temps pour son repos, et qu'il faut confesser que, sans un ordre bien suivy et une assiduité très laborieuse, il seroit impossible qu'une seule teste peust subvenir à une si grande abondance d'affaires si différentes. Cette multitude de fonctions l'expose à une foule prodigieuse de gens qu'il est besoin d'escouter; il s'en despesche par des audiences réglées, qu'il donne plusieurs fois la semaine, avec beaucoup de patience, de modération et d'expédition, agissant à l'esgard de tous d'une manière telle qu'on voit aisément qu'il cherche bien moins à se faire des créatures et des amis qu'à faire le profit et l'avantage de son maistre, aux intérests duquel ses envieux mesmes reconnoissent qu'il s'attache si absolument qu'on ne luy peut reprocher aucune action en quoy il paroisse qu'il ait plus eu d'esgard à ce qui estoit de son utilité qu'à celle du monarque qui l'a bien voulu ho-

norer de sa confiance, après que Sa Majesté a remarqué avec combien de fidélité et de bonheur il a, durant plusieurs années, signalé son zèle auprès de feu monsieur le cardinal Mazarin, vivant premier ministre de France.

Par ces observations que je fais icy à Vostre Eminence, Monseigneur, elle verra facilement que le Roy Très-Chrestien sçait faire un très judicieux discernement des personnes et des esprits, ayant si bien sceu partager à ses ministres les choses les mieux proportionnées à leurs bonnes qualitez, ce qui contribue puissamment au merveilleux succez avec lequel chacun d'eux réussit à préparer les matériaux dont Sa Majesté se bastit un temple d'honneur et de gloire qui sera d'autant plus durable que c'est un ouvrage que sa singulière prévoyance a projetté, que sa haute prudence eslève, que son travail infatigable achève, que sa modération perfectionne, que sa constance affermit, et que le secret impénétrable de sa conduite rend digne d'admiration et de vénération.

Je croirois commettre une injustice, Monseigneur, d'obmettre que ce temple portera à jamais gravé sur son frontispice le nom auguste de la Reyne mère de Sa Majesté, Anne d'Austriche, pour avoir donné à la France ce prince, obtenu par des vœux très ardens et continuels de vingt-trois années, pour l'avoir si soigneusement eslevé aux choses grandes et vrayment appartenantes à un Roy Très-Chrestien, pour avoir sceu maintenir avec un courage masle son authorité souveraine durant sa minorité, pour avoir tant contribué à esteindre la guerre d'entre les deux couronnes, et enfin pour avoir scellé la paix tant désirée par une alliance très désirable, et réuny les deux premières maisons de l'Europe par ce

lien sacré du mariage du Roy son fils avec l'infante d'Espagne, belle et merveilleuse princesse, de mœurs très pieuses, et très convenable à un tel espoux, qu'elle a déjà rendu père d'un Dauphin de fort haute espérance.

Nostre Italie, Monseigneur, peut aussi prétendre avec raison qu'on n'y taira pas le nom de l'un des grands hommes qu'elle ait enfantez; Vostre Eminence comprend bien que j'entends parler du défunct cardinal Mazarin, ce politique excellent qui sembloit avoir la fortune à ses gages et estre né pour faire des choses surprenantes.

Il participe encore, tout mort qu'il est, aux belles actions de Sa Majesté, puisqu'il a eu l'honneur d'estre surintendant de son éducation, et que c'est luy qui en cette qualité a eu soin de faire cultiver sa jeunesse par un sçavant précepteur qui remplit dignement le siége archiépiscopal de Paris, et par un sage gouverneur, qui est monsieur le mareschal duc de Villeroy, et que luymesme l'a très abondamment informée des connoissances de tout le détail du royaume, des intérests de tous les Estats de la chrestienté et des plus saines maximes d'un bon gouvernement; de sorte que les fruits que nous admirons maintenant sont en quelque façon les productions des précieuses semences qui ont esté jettées par ce fameux ministre dans l'esprit de Sa Majesté, lequel, comme une terre féconde, rend au centuple ce qu'il a receu, à la gloire de sa réputation, au bien de ses peuples, à la confusion de ses ennemis et à l'estonnement des nations.

Je puis, sans appréhender de passer pour préoccupé user librement de ces paroles, Monseigneur, discourant d'un prince dans lequel le ciel et la nature, après l'avoir

doué d'un corps riche en taille, en mine, en vigueur et en disposition, ont renfermé tant de royalles qualitez, sur lesquelles je ne m'estendray point icy davantage, me réservant le plaisir de les pouvoir raconter de bouche à Vostre Eminence; ce que j'espère accomplir dans peu de semaines, veu que Son Eminence Monseigneur le cardinal légat part demain de cette ville pour Rome, où il retourne merveilleusement satisfait de la manière tout-à-fait obligeante avec laquelle Sa Majesté l'a traitté, et où j'espère faire connoistre qu'aucun n'est avec plus de passion ny de respect que moy,

Monseigneur,

De Vostre Eminence le très humble et très obéissant et très acquis serviteur,

L. T.

De Paris, ce 11 aoust 1664.

LETTRE

D'UN GENTILHOMME FRANÇOIS A UN PRÉLAT ROMAIN,

SUR

LA RELATION ITALIENNE

DE LA CONDUITE PRÉSENTE DE LA COUR DE FRANCE.

Monsieur,

J'ay receu la relation de la Conduitte présente de la cour de France que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer de Rome en cette ville de Paris; c'est me surprendre agréablement que de vouloir, du milieu d'une province estrangère et esloignée, m'informer de ce qui se passe dans ce royaume, et de me faire présent d'une matière toute françoise, revestue d'une forme italienne.

Je vous renvoye cette pièce, que vous me mandez estre tirée du cabinet mesme du cardinal auquel elle a esté

addressée, et je vous la renvoye, Monsieur, habillée à nostre mode et traduite en nostre langue ; je vous laisse à juger de là quels sentimens j'ay eus pour elle. Néantmoins, dans quelque crainte que vous n'estimiez pas que j'aye par là suffisamment satisfait à ce qu'il vous a pleu désirer de moy, je vous en diray icy mon advis, puisque vous le souhaittez, et je le feray, non avec cette justesse de discernement dont vous me flattez, mais avec toute la sincérité dont est capable une ame qui a une aversion naturelle du déguisement et du mensonge.

Cependant, pour ne m'ingérer point témérairement à porter jugement de ce qui excède mes forces, je me dispenseray de vous rien dire touchant la qualité, tant du style que des pensées de l'auteur de la relation ; vous estes en un lieu où il se trouve une infinité d'esprits des plus délicats de l'univers ; ils me pourroient accuser de présomption si j'osois entreprendre sur ce qui leur doit estre réservé ; ainsi je me restraindray à parler des choses dont mes yeux sont tesmoins, ce qui est permis à un chacun.

L'ouvrage que vous m'avez communiqué, Monsieur, n'est qu'un pur récit de quelques-unes des belles et prudentes actions de nostre auguste monarque Louis XIV, et cela accompagné de quelques réflexions politiques. Je ne m'arresteray nullement sur ce dernier point, qui n'est que le simple ornement du discours duquel vous m'avez fait part ; je me veux seulement attacher au premier, qui regarde son sujet et son objet. Ce que vostre auteur en a dit est connu à quiconque a fréquenté dans nostre cour et l'a estudiée avec quelque application ; j'ay leu et releu son escrit ; il a esté exact à y déduire la vérité, je vous en puis asseurer, ou ma propre expérience m'a trompé.

Que la multitude de tant de rares parties et de tant d'excellentes habitudes, qu'il observe en la personne du Roy, ne vous persuade point qu'ayant esté ébloüy de l'esclat d'un si grand prince il ait dans ce transport panché du costé de l'excès ; j'estime au contraire que le peu de séjour qu'il a fait auprès de Sa Majesté ne luy a pas laissé assez de loisir pour remarquer en elle cent autres royales qualitez qui luy attirent l'admiration de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher.

Pour vous donner en peu de mots une preuve manifeste et convaincante de ce que je viens d'alléguer, considérez seulement que, si la relation avoit esté escrite lorsqu'il est sorty de France avec monseigneur le légat, le cardinal Chigi, aussi bien comme elle l'a esté lorsqu'il est party de Paris, elle auroit peu estre augmentée de diverses choses importantes advenues durant ce léger intervalle d'un mois ou environ, qui sont telles et en tel nombre qu'une suffiroit seule pour rendre son règne illustre et mémorable.

Vous estes trop juste, Monsieur, pour n'en demeurer pas d'accord quand vous peserez que dans ce bref espace de temps l'on peut, entre autres choses, conter jusques à sept ou huit différentes affaires dans lesquelles Sa Majesté a signalé sa gloire.

Car dans ce peu de semaines elle a fait en premier lieu l'establissement si utile et si longuement attendu d'un conseil de commerce, qui se tient maintenant en sa présence à certains jours réglez, et qui vaque fortement aux choix des moyens efficaces pour faire fleurir les arts et le trafic dans ce royaume, ce qui est en bannir l'oisiveté et la disette et y ramener l'industrie et l'abondance.

En second lieu, elle a fait de solides projets pour introduire dans ses Estats diverses manufactures de con-

séquence, et qui peuvent donner de l'employ et de quoy subsister à quantité de familles, telle qu'est par exemple celle de la fabrique des tapisseries façon de Flandres, que ceux qui l'ont proposée se sont engagez de commencer dans la ville de Beauvais en y faisant venir jusques à six cens ouvriers, Sa Majesté fournissant à cette fin des deniers pour leur voyage et pour leur bastir des logemens, et en outre leur accordant d'amples graces portées par ses lettres patentes du trentiesme aoust dernier.

Dans ce mesme temps, ces deux puissantes compagnies françoises qu'elle a instituées par les Indes orientales et occidentales ont receu de sa bonté leur forme nécessaire, par la concession libérale et par la vérification gratuite des édits qu'il luy a pleu leur faire expédier pour l'octroy de ces grands priviléges, qui ont excité tant de monde à contribuer à faire le fonds destiné à une entreprise de laquelle on a tant de raison de bien espérer.

Dans ce pareil intervalle Sa Majesté s'est déterminée à tenter l'ouverture d'un canal qui, en traversant les terres de France, puisse joindre la navigation de la mer Océane à la Méditerranée, œuvre incomparable dont la seule tentative est héroïque, et dont le succez, si Dieu le bénit, sera d'un renom immortel à son magnanime entrepreneur, d'une incroyable utilité à cette nation, et d'une belle et seure commodité à toute l'Europe ; ce qui récompensera largement la haute despense que Sa Majesté embrasse pour en surmonter les difficultez et les obstacles.

Je ne dois semblablement pas taire que, dans ces mesmes momens, le Roy commanda qu'on travaillast (ainsi que depuis il a esté fait) à la réformation du tarif des

droits que payent les marchandises et les denrées qui entrent dans les pays de son obéissance ou qui en sortent, mais d'une manière qui marque dignement l'amour de ce prince envers ses sujets et sa prévoyante sagesse en toutes occasions, puisque Sa Majesté, pour faciliter et pour accroistre leur commerce, a diminué ses droits d'entrée et de sortie, et qu'avec beaucoup de prudence elle a deschargé les manufactures françoises qui sortent du royaume et au contraire elle a chargé les estrangères qu'on y apporte, afin d'exciter les siens à profiter de leur travail, ayant aussi pour cette raison deschargé les denrées et les matières capables d'estre manufacturées qu'on ameine dans son territoire et chargé celles qui ne le sont point.

Si vous voulez, Monsieur, que j'accompagne ces deux fruits de la paix de quelques-uns de la guerre, dont le goust peut-estre vous semblera plus relevé, je vous en fourniray trois que je puis bien placer entre les actions du Roy qui peuvent servir à l'histoire de ce peu de jours escoulez depuis le douziesme d'aoust, que monseigneur le légat quitta Paris, jusques au vingtiesme de septembre qu'il sortit de nos portes, attendu qu'encore que cela soit advenu un peu auparavant, ou un peu après, il est néantmoins constant que c'est dans cet espace de temps qu'il a esté concerté et que la nouvelle de l'exécution des deux autres est arrivée icy.

Ces trois chefs sont : le secours donné par Sa Majesté à Son Altesse électorale de Mayence, pour la réduction de sa ville d'Erfort, le victorieux combat des François contre les Turcs en Hongrie, et la descente des nostres en Afrique.

Pour le premier, il fait voir la prompte disposition du Roy à donner de considérables assistances à ses alliez

dans leurs justes besoins, dès l'instant qu'ils l'en requièrent; la réputation de ses armes, qui, aussitost qu'elles ont paru, ont rangé dans le devoir ceux qu'elles s'aprestoient de combattre, et la fermeté de Sa Majesté à exécuter ce qu'il a promis à ses confédérez, n'ayant pas refusé d'ayder Monsieur de Mayence quoyque les instances contraires de quelques autres ses alliez luy fournissent un beau et spécieux prétexte d'en éviter les frais, le péril et les travaux.

A l'esgard de ce qui s'est passé en Hongrie, il est certain que les Otthomans avoient franchy la rivière de Raab, qu'ils avoient ou taillé en pièces ou mis en fuite l'armée de l'empire, qu'ils en avoient déjà le canon en leur possession et qu'ils marchoient à grands pas à la victoire, lorsqu'une partie des trouppes de France s'opposa à leurs progrès, et lorsque, seule, elle eut l'honneur de les vaincre avec tous les avantages que la renommée a publiez. Son bruit nous apprend que l'inégalité des forces de nos vaillans combattans a esté suppléée par leur généreuse bravoure, par leur expérience consommée et par leur sage conduite, et tout cela nous dit que la principale gloire de cet exploit, lequel a garanty la chrestienté d'une funeste ruine, est deue à Sa Majesté, pour le bon choix qu'elle a sceu faire des officiers et des corps qu'elle a envoiez au secours de l'Empereur, puisque, s'ils n'eussent pas eu ces excellentes qualitez, ils n'auroient point rendu un service si profitable aux pays que les Infidelles menaçoient d'une sanglante et générale désolation.

Il me reste à parler de la descente des nostres en la coste de Barbarie; elle s'est faite courageusement: les Africains s'y opposèrent en vain. Gigery, ville maritime, fut emportée heureusement; la jalousie que son occu-

pation causoit aux Turcs d'Alger, de Tunis, de Constantine et de Bugie, et aux Maures du pays voisin, leur a fait faire les derniers efforts pour la reprendre; les attaques ont esté fréquentes et furieuses, la défense a esté toute masle et extraordinaire, et quoyqu'enfin nos François ayent jugé à propos de faire la retraite et d'abandonner ce poste, je ne doute point que vous, Monsieur, que Dieu a doué d'un discernement exquis, ne confessiez que cette affaire peut estre mise entre celles qui formeront les belles parties de l'histoire de Sa Majesté, puisque vous, et tout ce qu'il y a de personnes bien sensées, jugerez toujours les choses, non par leurs bons ou mauvais événemens, ainsi que le fait le vulgaire imprudent, mais par la qualité des raisons qu'on a eues de les tenter et par celle des mesures qui ont esté prises pour les exécuter, ces considérations estant les véritables règles selon lesquelles tout homme spirituel et intelligent doit examiner le poids et le mérite d'une action.

Tout ce qui se passe dans le cabinet du Roy estant autant de mystères très curieusement cachez aux yeux du public, comme l'auteur de vostre relation n'a pas oublié d'observer, je ne puis, Monsieur, vous informer des principaux motifs qui ont porté Sa Majesté à concevoir ce haut dessein; je vous diray donc seulement ce qu'un chacun en sçait. Les gens de piété ont trouvé qu'en cecy ce prince, fils aisné de l'Eglise, travailloit à ouvrir une porte d'Afrique aux prédicateurs de l'Evangile; ceux qui vivent du commerce ont estimé que Gigery leur pouvoit servir d'un azile, d'un estape et d'une eschelle en la coste de Barbarie; tant de peuples que les corsaires de Tunis et d'Alger incommodent ont envisagé ce port comme propre à y tenir une escadre pour

croiser sur ces ennemis de toutes les nations ; les politiques ont conjecturé qu'il pouvoit n'estre pas inutile à diverses fins importantes ; ceux qui sont persuadez de cette maxime militaire et si véritable, que l'homme de guerre doit estre tenu en haleine et en exercice, ont approuvé qu'on recherchast un lieu si convenable pour l'y mettre en pratique ; les magnanimes ont eu quelque pensée qu'un monarque dont le cœur est si royalement placé a bien voulu donner à connoistre, en s'attachant à combattre les Mahomettans, qu'il ne songeoit aucunement à se prévaloir du désordre des affaires de quelques-uns d'entre les princes chrestiens, ausquels le repos de ses armes sembloit pourtant causer de l'inquiétude et une terreur panique ; bref, il se présente tant de raisons en faveur de ce qui a esté fait qu'on ne peut dire qu'il n'y en ait eu plusieurs bonnes et bien fondées.

Quant aux mesures prises pour faire réussir les choses, l'establissement projetté a esté commencé en la manière souhaittée, et s'il n'a pas eu la durée qu'on attendoit, il n'y a rien à censurer, puisque la prévoyance de Sa Majesté n'a rien obmis de ce qu'on pouvoit humainement désirer d'elle.

Pour maintenir cette conqueste, trois choses estoient absolument nécessaires : un nombre d'hommes tant pour défendre la place que pour travailler à mettre ses fortifications en estat, une grande quantité de toutes sortes de munitions de bouche et de guerre, et des vaisseaux pour transporter tout cela de nos havres à Gigery. L'une de ces trois choses venant à manquer, il falloit ou périr par delà, ou revenir par deçà.

Sa Majesté avoit pourveu à tout, elle avoit ordonné tout, elle avoit préparé tout ; les vaisseaux estoient en

mer, les hommes en marche, et les munitions fort abondamment et fort soigneusement amassées dans la ville de Toulon. La peste, ce fléau de Dieu, afflige inopinément Toulon; ce venin mortel, qui infecte son air, fait qu'on n'ose en tirer les munitions et qu'elles y demeurent inutiles ou perdues; ce mal contagieux trouble le commerce de Provence, et oste les moiens d'assembler promptement tant et tant de différentes denrées sans lesquelles il estoit impossible de faire subsister ny ceux qui estoient enfermés dans Gigery, ny ceux desquels on prétendoit les renforcer. Cet accident impréveu oblige le Roy à contremander les hommes qui estoient déjà commandez pour aller joindre les autres. Nos François Africains voyant que la peste a empesché l'arrivée du secours des trouppes et des munitions qu'ils attendoient, et que cette maladie et l'hyver venu de surcroist les ont mis hors d'espérance d'en pouvoir recevoir à temps, ils délibèrent, et leur propre prudence leur fait quitter un poste que la force de leurs ennemis ne les a peu contraindre d'abandonner.

L'affaire s'est passée en cette sorte. C'est une chose notoire, rien n'a manqué à la bonne conduite; Sa Majesté a fait tout ce qui estoit de l'homme; Dieu, qui est le Roy des Roys, a levé en Provence la verge de son courroux, et de la main dont elle nous a frappez à Toulon elle nous a chassez de Gigery. Charles-Quint, victorieux, voyant la mer irritée engloutir avec ses vaisseaux l'espérance de ses progrez en Barbarie, et son fils, Philippes-le-Prudent, voyant l'inconstance de l'Océan ruiner en peu de jours cette flotte, l'ouvrage de plusieurs années, que l'Espagne destinoit à la conqueste de l'Angleterre, se consolèrent par la considération de n'avoir rien laissé en arrière de ce qui dépendoit d'eux, disant fort à pro-

pos qu'ils n'avoient pas prétendu combattre contre les vents et les tempestes. Nostre Louis-Auguste n'estoit pas préparé à lutter contre la peste ; il a fait tout ce qui estoit du devoir d'un sage; Dieu, qui a fait avorter les pieuses entreprises d'un saint Louis, et qui a rendu vaines tant de croisades des chrestiens contre les mescréans, a, pour les causes qu'il se réserve, voulu que l'édifice demeurast imparfait. L'intelligence humaine ne peut changer les décrets de la Providence divine ; elle les doit seulement adorer avec humilité, puisque la foy l'engage à croire que ce maistre et ce souverain seigneur de l'univers fait tout pour le mieux. Il me suffit de vous avoir fait remarquer comme en cecy il n'y a rien à redire en ce qu'on a peu ou deu attendre de Sa Majesté Très-Chrestienne ; aussi se conduit-elle en toutes occasions d'une manière si advisée qu'il semble que les seuls cas fortuits peuvent renverser ce qu'elle médite.

Mais je ne m'apperçois pas que je passe insensiblement les bornes d'une lettre; il faut en finir; je le fais en vous réitérant que je ne connois que des faits véritables dans la relation de nostre cour que vous m'avez donnée italienne et que je vous rends françoise. Recevez-la avec indulgence pour les fautes dont j'ay peu remplir cette traduction ; j'espère de vous cette grace, puisque je suis avec passion,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

S. V. N. V.

A Paris, ce 25 novembre 1664.

PROJET

POUR

L'ENTREPRISE D'ALGER.

PROJET

POUR

L'ENTREPRISE D'ALGER.

Cette ville (que par toute la chrestiènté on tient difficile à subjuguer) est néantmoins aisée à emporter, si l'on y observe ce que l'expérience et le temps nous font voir aujourd'huy.

Sa grandeur ne contient qu'une lieue de rondeur, et n'y a en tout que sept mille six cens maisons, et dans icelle il y a neuf mille hommes entretenus, qu'on appelle janissaires; mais desdittes forces il en faut défalquer douze cens enfans, qui sont ceux dont les pères ont esté au colonel d'esquadre, ou de ceux dont les pères se

sont signalez en quelque combat contre les chrestiens. Il y a bien trois cens hommes, dans ledit nombre, fort vieux et incapables de combattre, de sorte qu'il ne faut faire estat que de sept mille cinq cens hommes de guerre.

Duquel nombre il faut nécessairement qu'au commencement du mois de may, en chacune année, il sorte dudit Alger deux trouppes de gens de guerre, composées chacune de douze cens hommes de pied et de quatre cens chevaux, lesdits gens à cheval n'estans point janissaires, mais gens du pays, et la pluspart habitans d'Alger; si bien qu'ils ont hors de cette ville, audit mois, trois mille deux cens hommes qui sont les plus aguerris qui soient dans leurs trouppes.

Lesdites deux trouppes sont envoiées, l'une du costé de Constantine, à quatre-vingts lieues dudit Alger, du costé du levant, et l'autre vers Tremisen, à mesme distance de chemin, du costé du Ponant; et faut qu'ils soient nécessairement chacune en son quartier à la Saint-Jean, parce qu'avant que les Arabes, qui sont des peuples qui habitent une grande estendue de pays, coupent leurs bleds, ils se font payer de leurs droits qu'ils exigent sur eux; car, manquant d'y estre avant la récolte, ils ne retirent aucune chose; et la raison est que dans tous les villages dudit pays, à cause de la grande quantité de bestiaux qu'ils ont, les maisons sont des tentes, et se changent d'un lieu à un autre, quand bon leur semble, pour aller chercher de quoy nourrir leursdits bestiaux; si bien que s'ils leur donnent loisir de faire leur récolte, ils se retirent avec tous leurs bleds et maisons, qu'ils font porter le tout aisément et commodément sur des chamaux, bœufs et chevaux, et se retirent en des lieux advantageux pour combattre; ils sont

secourus de leurs amis, et, estant en plus grand nombre que ceux d'Alger, ils s'exemptent dudit droit, qui revient à trois cent mille escus par an, estans lesdits deniers destinez pour le payement de la susdite milice d'Alger.

Mais les bleds estans encores à estre cueillis, ils sont contraints de payer ou de souffrir que leurs bleds soient bruslez.

Or, tout ce qui peut demeurer de gens de guerre, depuis le mois de may, que lesdites trouppes sortent, jusques au quinziesme de septembre, qu'elles se retirent dans la ville, sont cinq mille hommes de guerre et de paye au plus.

Il y a encore dans la ville quatre mille corsaires, qui sont vaillans hommes; car pour le reste du peuple de la ville, ce sont ou Mores, ou Morisques, ou Juifs, gens de peu de courage et qui ne sont point addonnez aux armes.

Voilà en quoy consistent toutes les forces qui n'arriveront jamais, quoi qu'on dise, à neuf mille hommes; c'est le plus qu'on aura en teste sur nostre débarquement; mais aussi ne pourra pas tout ce corps sortir en campagne, car il en faut laisser dans la ville.

Ils se trouveront bien empeschez de garder cinq mille chrestiens esclaves qu'ils ont dans leurditte ville, qui sont autant d'ennemis qu'il faut qu'ils tuent à mesme temps ou qu'ils enferment dans des grottes qu'ils ont dédiées pour ce sujet.

Ils ont encore dans leur ville quantité de Mores venus d'Espagne, lesquels ils ont tellement tyrannisez que ce sont autant d'ennemis qu'ils ont parmy eux.

Or, pour prendre bien son temps en la conqueste d'une si importante ville, de la prise de laquelle dépend l'entière perte, non-seulement du royaume d'Al-

ger, qui a deux cens lieues d'estendue, mais bien de toute la Barbarie, il faut faire le débarquement au cap Matifoux, à quatre milles d'Alger, qui est environ une lieue et demie, et y arriver nécessairement au commencement du mois de juillet, auquel temps toutes les trouppes susdites sont esloignées d'Alger plus de soixante-dix lieues, qui est le seul point de la perte de la ville.

Ledit mois nous sert encore pour faire passer toute nostre armée heureusement une petite rivière qui est au milieu du chemin, entre ledit Matifoux et Alger, laquelle on peut passer sans incommodité, parce qu'audit temps il n'y a pas deux pans d'eau; car leur principal espoir est de rendre un combat au passage de ladite rivière, estant tout leur recours fondé sur la fortune de ce combat.

Ledit mois nous sert aussi pour garantir nos vaisseaux et nostre armée de la tourmente de mer, parce qu'audit temps les vents sont continuellement levant, avec lequel l'armée demeure en seureté audit cap Matifoux, qui n'est pas bon port.

Et dira-on en passant que la seule perte de l'armée de l'Empereur Charles-Quint en cette entreprise fut d'y estre venu à la fin du mois de septembre, auquel temps lesdites trouppes sont retirées dans leurs villes, et ledit mois mauvais, à cause du vent de Tramontane, qui commence audit temps, qui est le vent le plus contraire en ladite coste, qui fit perdre la pluspart des vaisseaux et galères de l'armée dudit Empereur; d'ailleurs que la rivière estant grossie à cause des pluyes, les ennemis disputèrent ce combat advantageusement.

Mais faisant marcher l'armée en la forme qu'il faut

et de la façon qu'on peut remarquer par le plan, ils sont perdus et ne peuvent avoir aucun advantage, au combat de la rivière, sur nous.

Premièrement, avant que parler de l'ordre qu'il faudra tenir pour la seureté de l'armée depuis ledit cap Matifoux jusques au retranchement d'icelle au devant de la ville; il faut parler du nombre de gens de guerre qu'il faut en nostre armée et de la despense.

Il faut faire estat de déparquer trente mil hommes de pied et huit cens carrabins, trente pièces de canon pour l'asseurance de ladite armée, et de ne hazarder aucun combat avec eux que fort advantageusement. Il y faut nombre de chariots pour faire marcher ladite armée, durant lesdites quatre milles, retranchée sur la main gauche et en teste; car sur la droite ce n'est rien que plages et bord de mer dont vous ne pouvez estre attaqué, joint que les galères qui seront en ladite armée, costoyant tousjours le bord de ladite plage avec leurs canons, vous garantiront du costé de ladite mer et de la main droite de ne pouvoir estre attaquez.

Marchant icelle en la forme susdite, elle ne peut courrir aucun hazard jusques à son retranchement audevant de la ville, laquelle n'estant nullement forte, ainsi que l'on peut voir et colliger par le plain du matin au soir, on fera autant de brêche que l'on voudra.

Il faut, outre la batterie de l'armée de terre, que les susdites galères battent en ruines la ville; car elle est posée en façon que les canons desdites galères lui nuiront grandement.

Il y a encores à adjouster que, dans le mole qu'ils ont fait pour l'asseurance de leur port, ils ont logé trois cens coulevrines; mais n'y ayant ny bastion ny rempart dans ledit mole, lesdites coulevrines seront fort aisées à

estre démontées par les canons des galères; par ce moyen tous leurs vaisseaux en nostre pouvoir.

Pour la despense, nous la ferons à moitié moins de frais que les Espagnols, parce que Sa Majesté n'aura besoing que de douze galères de guerre, lesquelles, avec les treize qu'a Sa Majesté, les cinq du Pape, cinq de Malte, six du Grand-Duc et deux de Savoye, feront trente-une galères; lesquelles galères, pour un dessein si important à toute la chrestienté, il n'y a point de difficulté que l'on ne les preste pour trois ou quatre mois au Roy, estant ledit équipage plus que suffisant pour la conservation de ladite armée. Pour tout le reste des navires, il y en a dans la coste de Provence et ville de Marseille à suffisance pour porter toute l'infanterie, munitions et attirail, à très bon marché; car, au pis aller, on ne peut que payer la voiture du voyage, qui ne peut estre que de trois mois, audit propriétaire des vaisseaux; si bien que douze gallions de guerre ne cousteront pas, tous équippez, plus de quatorze ou quinze mil escus chacun; la voiture de cent vaisseaux, pour lesdites munitions et attirail, ne sauroit couster, pour trois mois, plus de cent ou cent dix mil escus de voiture.

Pour la despense qui regarde l'infanterie et carrabins, nourriture de bouche et paye, on sçait ce que l'on a de coustume de donner en France, et, partant, on peut aisément calculer la despense pour trois mois qu'il y faut de temps à l'exécuter. Il n'y a point de difficulté que l'entreprise ne succède plus heureusement à nous qu'aux Espagnols, pour trois raisons fort puissantes :

La première est que nous n'avons pas tant d'ennemis en teste qu'eux, parce que le peuple et Arabes qui payent les droits à cette milice, comme encore quantité de Morisques qui ont esté chassez d'Espagne et qui habitent

maintenant en ladite coste, seront plus aises d'estre sous l'authorité de France que sous celle d'Espagne.

La seconde est la croyance que tout ce peuple a en leurs marabous, qui sont ceux qui gouvernent leurs mosquées, qui leur prédisent que *ly Frangui*, qu'ils appellent François, les traitteront plus doucement que les autres nations, nous estimans plus gens de foy, ayans pratiqué par si longues années le commerce avec nous et nous avec eux.

La troisième est la crainte qu'ils ont de l'inquisition d'Espagne, qu'ils appréhendent extrêmement, estimans que nous les laisserons vivre avec plus de liberté et seureté que les Espagnols.

Et quand Sa Majesté auroit pour agréable de communiquer son dessein au Roy d'Espagne, afin de vouloir entrer en partage esgal de tout ce que le Grand-Seigneur possède en Barbarie, qui sont quatre cens lieues d'estendue de pays ou royaume, il n'y a nulle difficulté qu'attaquant à mesme temps Thunis et Alger le reste du pays ne demeurast assujetty par lesdites deux prises, attendu qu'il n'y a forteresse ny place qui soit forte pour attendre une armée.

Les Espagnols disent que cette conqueste leur appartient, et les feux Rois leur en ont quitté le droit. On leur respondra véritablement qu'ils n'en peuvent espérer aucun bonheur sans nous, et le mal qui leur en arrivera, s'ils n'en demeurent d'accord avec le Roy, j'offre d'en dire des raisons véritables.

C'est que, quand bien ils emporteroient à force d'armes Alger, il est tout certain, et je l'ose asseurer pour la connoissance que j'en ay, qu'en mesme temps Bugie, Bone, Constantine, et quelques autres places qui se pourroient fortifier, se remettroient sous la subjétion du

Roy, tant ils haïssent les Espagnols, et ne faut nullement doubter que sans aucun combat ny grande despense nous n'y fissions un meilleur establissement qu'eux, et faudroit qu'ils les disputassent en après avec nous, qui fortifierions les places d'autre façon qu'elles ne le sont, et par ce moyen ils auroient ceux du pays et nous en teste.

Le pays, et toute cette coste de Barbarie, est en nostre bien-scéance, parce que dans trois jours, de Provence, avec un bon temps, vous y estes, n'y ayant que deux cens lieues de traite de mer. Les provinces sont beaucoup plus aisées au Roy à les conserver qu'au Grand-Seigneur, parce qu'elle est la plus esloignée de Constantinople, et faut qu'une armée, pour y venir, fasse trois mille milles de chemin, qui sont environ mille lieues, et, qui plus est, il faut qu'ils traversent le golfe de Venise, qui est très dangereux et tempesteux pour les galères, et le Grand-Seigneur estant foible comme il est à présent par mer, les douze gallions seuls de Sa Majesté sont assez suffisans pour combattre toute ladite armée.

Par terre cette coste ne peut estre secourue par le Grand-Seigneur, parce qu'ils ne peuvent venir que du costé d'Alexandrie, dont il y a entre deux des grands déserts à passer pour venir en ladite Barbarie.

De cette conqueste il arrivera deux grands et importans biens, non-seulement à la France, mais à toute la chrestienté :

Premièrement, parce que le pays est très bon, très riche et fort peuplé, le revenu duquel en vaudroit le triple entre nos mains qu'en la main des Turcs, attendu que la pluspart des terres, qui sont grandement fertiles, demeurent infructueuses par la malice des corsaires et Turcs ;

Secondement, j'oseray dire et asseurer avec vérité que le Roy pourra entretenir dans ladite coste vingt-cinq galères et douze gallions sur le seul droit qu'il peut imposer sur la sortie des bleds desdits pays, parce que ledit bled en toute saison ne vaut jamais qu'un escu la charge du droit de sortie; il se trouvera que ceux qui le voudront acheter y gaigneront encore plus de cinquante pour cent.

Les Arabes tiennent pour certain qu'il y a grande quantité de mines d'or et d'argent dans leurs montagues qui joignent les costes des déserts de Libie.

Vous rendez par cette conqueste toute la chrestienté exempte des courses et pillages de ces Barbares, qui, par les prises qu'ils font sur nous, ont rendu les villes d'Alger et Thunis les plus riches du monde.

En un mot, le profit que Sa Majesté a de cette alliance, c'est de leur laisser passé six millions d'or qui sortent de son royaume toutes les années, dont l'on n'en rapporte en eschange que des soyes et des espiceries, lesquelles à leur retour, estans les vaisseaux des sujets du Roy attendus par les corsaires de Barbarie, sont prises et la pluspart portées par lesdits corsaires à Alger et Thunis; si bien que l'argent demeure dans les Estats du Grand-Seigneur, et la marchandise que l'on en retire la pluspart entre les mains des corsaires d'Alger et Thunis. Et voilà l'utilité que nous recevons de cette alliance.

C'est pourquoy Dieu bénira cette bonne œuvre, si Sa Majesté se veut résoudre à une entreprise si juste; ceux qui ne demandent que troubles dans cet Estat et les fainéans trouveront de quoy s'occuper. Sa Majesté pourra récompenser ceux qui la serviront par une infinité de terres dont il pourra disposer en ladite conqueste en

faveur de ceux qui le mériteront; tout bien nous succédera; nous augmenterons les bornes de cet Estat par l'acquisition d'un grand royaume; les estrangers perdront l'opinion qu'ils ont que nous ne sommes propres qu'à nous défendre, et, en dernier lieu, ou vangera l'injure et le peu de respect que tous ces corsaires ont porté et portent à la grandeur de cette couronne,

---

RELATION

DES

VOYAGES FAITS A THUNIS

PAR LE SIEUR DE BRICARD,

PAR LES ORDRES DE SA MAJESTÉ.

Il faut sçavoir que, Sa Majesté Très-Chrestienne ayant résolu de retirer ses sujets esclaves en Barbarie, Dieu, voulant favoriser un si pieux et glorieux dessein, inspira à ceux du royaume de Thunis de luy envoyer un ambassadeur pour les luy offrir, chargé des ordres exprès suivant l'intention de Sa Majesté, qui accepta agréablement les présens qui luy furent présentez de la part du day et bacha dudit Thunis, et les tesmoignages

qui luy furent donnez par cet ambassadeur, à Saint-Jean de Luz, de vouloir entretenir le traitté de paix et confédération faite entre Sa Majesté Très-Chrestienne et le Grand-Seigneur. Estant ledit ambassadeur sur son retour, Saditte Majesté donna ordre à monsieur le duc de Mercœur, gouverneur et son lieutenant en Provence, de le faire accompagner d'une personne intelligente, pour aller sur le lieu presser la liberté desdits esclaves et rendre libre le commerce de ses sujets.

Le sieur de Bricard, gentilhomme de Marseille, fut choisi pour cette négociation, qui s'embarqua avec cet ambassadeur; et estant arrivé audit Thunis, après diverses conférences, leur fit entendre ce qui estoit des intentions de Sa Majesté, et sur quelques événemens arrivez à la Porte du Grand-Seigneur au sujet de l'ambassadeur de France, et de l'invasion faite en Alexandrie d'Egypte de quelques Turcs du pays, qui s'estoient embarquez sur deux vaisseaux de Provence, commandez par les nommez d'Albecquy et Creuvilier, pour passer en Constantinople, lesquels, contre la foy publique, allèrent vendre lesdicts Turcs avec leurs facultez et marchandises à leurs ennemis à Livourne. Ceux dudit Thunis s'excusèrent sur ce qu'ils ne pouvoient pas pour lors satisfaire à leurs propositions, sans au préalable avoir des nouvelles de Constantinople, outre qu'ils venoient d'apprendre que l'armée de France avoit passé avec plusieurs navires chargez d'infanterie pour le secours des Vénitiens, ennemis de leur Empereur, et que, n'estans eux que ses sujets et vassaux, ils ne pouvoient pas sçavoir si ces actes d'hostilitez et ce secours n'altéroient point ce qui est porté par lesdites confédérations. Si bien qu'il fust arresté qu'il seroit mandé de

part et d'autre pour sçavoir ce qu'ils auroient à faire, et que cependant le tout demeureroit en surséance pour quatre mois.

Ensuite de quoy ils firent faire deffenses audit Thunis, à tous capitaines de vaisseaux, frégates et galères, de ne courir plus sur les François et ne prendre aucuns de leurs vaisseaux, et que, si dans le temps porté du retour dudit sieur de Bricard, il en estoit pris, que les gens seroient mis en liberté dans la maison du sieur consul et les marchandises en dépost dans leurs magazins, et ne seroit désormais fait aucuns esclaves françois qui se trouveroient estre pris sous la bannière de France, à l'exception de tous ceux qui le seroient sous toutes autres bannières estrangères;

Ayant fait entendre audit sieur de Bricard qu'ils vouloient bien rendre à Sa Majeste Très-Chrestienne tous et un chacun ses sujets qui avoient esté pris sous bannière blanche, mais non point ceux qui, par eux ou par ceux du pays, avoient esté acheptez aux eschelles d'Alger, Tripoli, Biserti, Salé et Tétuan, sans payer rançon, comme encor tous ceux qui avoient esté pris sous bannières estrangères;

Tout dans cette espérance que Sa Majesté leur renvoyeroit tous les Mores de la ville et royaume de Thunis qui sont dans ses galères, et mesme ceux qui furent prins aux environs dudit Thunis par le vaisseau du nommé Pierre Marin, de la Ciutat, sous bannière blanche, et qui furent aussi par lui menez et vendus à Livourne, que le grand-duc de Toscane a maintenant sur ses galères. Sur toutes lesquelles propositions fut délibéré que ledit sieur de Bricard en donneroit advis au Roy, pour en ordonner ce qui seroit de son bon plaisir.

Il arriva que pendant que Romadan, leur ambassadeur, estoit en France, les vaisseaux corsaires dudit Thunis prindent la barque nommée Nostre-Dame de Mont-Carmel, commandée par Jean-Pierre Ollier, qu'ils amenèrent audit Thunis avec tout son chargement; laquelle ledit Bricard, à l'arrivée qu'il fit avec ledit Romadan, réclama qu'elle luy fust incontinent rendue et les gens mis en liberté.

Le mesme fut fait d'une polacre de la Ciutat, commandée par le nommé Carbonnel, qui avoit fait naufrage sur la coste dudit Thunis, dont les gens furent pareillement délivrez.

Mais parce que ledit sieur de Bricard estoit adverty comme l'armée navale des vaisseaux du Roy, commandée par le sieur commandeur Paul, devoit bientost paroistre devant Thunis et qu'il pouvoit faire obstacle à son retour, il s'avisa de partir et s'en revenir en diligence avec vingt-huit esclaves françois, qu'on luy donna pour marque de leur bonne volonté, avec la barque d'un nommé Bazen, marchand de Marseille; il fit encore embarquer avec luy le sieur d'Alainville, que Sa Majesté avoit fait passer audit Thunis pour achepter quelques chevaux et bestes féroces, qui estoit détenu depuis six mois avec un vaisseau du Roy, sans qu'on luy voulust permettre d'enlever et achepter quoy que ce soit, au préjudice de la lettre que le Bacha avoit escritte à Sa Majesté le 24 mars, qui luy fut rendue par leur ambassadeur Romadan.

Après quoy ledit commandeur Paul ayant paru avec lesdits vaisseaux devant Thunis, ils luy firent entendre les propositions et accord que le day et bacha avoient fait avec ledit sieur de Bricard, et la résolution qui avoit esté prise de ne rien innover jusques à son retour,

pendant lesdits quatre mois entr'eux convenus, pour avoir response de Paris et de Constantinople.

Au préjudice de quoy, et dans le temps desdits quatre mois, les vaisseaux corsaires qui estoient en mer, et qui ignoroient lesdites propositions, eurent en rencontre deux barques qui venoient de Constantinople et de Smirne, dont l'une appartenoit aux sieurs Giraudon et Rimbaud, et l'autre au sieur Mouton, marchand de Marseille, les prindrent et menèrent audit Thunis.

Ayant ledit day et bacha promis de mettre les gens à la maison du consul de la nation françoise et les marchandises dans ses magazins, attendant le retour dudit sieur de Bricard et ce qui auroit esté résolu sur le fait desdites propositions.

Si bien qu'estant ledit de Bricard venu en cour pour donner raison de son voyage et faire sçavoir à Sa Majesté les particularitez de sa négociation, il luy auroit pleu de le commettre à faire encore le voyage dudit Thunis, puisqu'il avoit toute l'intelligence desdites propositions et receu les ordres de Sa Majesté ; il luy auroit ordonné de s'y vouloir incessamment acheminer, et à ces fins auroit fait son embarquement à Marseille. A quoy ledit de Bricard auroit satisfait, et mené avec luy un truchement, ses valets et domestiques, et fretté à cet effet à ses despens une barque qui l'auroit mené audit Thunis, luy ayant à ce sujet Sa Majesté fait compter lors de son départ de Paris la somme de quinze cens escus, et donné les ordres et expéditions nécessaires au sujet de sa commission. Et estant ledit sieur de Bricard arrivé audit Thunis, il auroit fait entendre au day et bacha qu'il estoit venu de la part du Roy son maistre pour exécuter de bonne foy ce qui avoit esté proposé

par leurdit ambassadeur à Saint-Jean de Luz, et ce qu'ils y auroient escrit et arresté avec luy, rendant les lettres et dépesches de Sa Majesté. Dont le day et bacha tesmoignèrent d'abord audit sieur de Bricard qu'ils vouloient bien donner toute la satisfaction à Sa Majesté qu'elle désiroit et luy tenir parole, mais que quatre de leurs galères estans à Portefarine, à la veille de leur départ pour le Levant, et sur icelle la plus grande partie des esclaves françois, il falloit au préalable et de toutte nécessité faire les rooles de tous les baignes, et convenir des noms de tous ceux qui avoient esté pris soubs bannière blanche d'avec ceux qui ne l'avoient pas esté; ce qui fut peu de jours après fait, iceux remis ès mains dudit sieur de Bricard; qui, tousjours assisté dudit sieur consul, après diverses contestations et conférences entre luy, le seigneur day et bacha, pressant enfin l'exécution de toutes les offres et propositions faites, et mesme la restitution de quarante-trois personnes et deux barques qui furent prises, avec toutes leurs facultez et marchandises, dans le temps desdits quatre mois, et au préjudice de ce qui avoit esté expressément convenu et que rien n'avoit pu estre innové, ils luy tesmoignèrent que, n'estans pas venus dans ledit temps, toutes lesdites facultez et marchandises avoient esté dispersées en faveur des armateurs, et que pourtant les quarante-trois personnes entreroient dans la généralité du traité; par lequel ils déclarèrent avoir tousjours bien entendu de distinguer ceux qui n'avoient point combattu sous bannière de France d'avec ceux qui n'avoient point combattu, qu'ils ne vouloient pas rendre qu'avec rançon; ce qui estoit entièrement opposé et destruisoit toutes les propositions qu'ils avoient par cy-devant faites, toutes contraires aux lettres que pour raison de ce

ils avoient escrites à Sa Majesté, y adjoustant de plus que ladite restitution ne se feroit que teste par teste d'autant de Turcs et Mores que Sa Majesté pouvoit avoir dans ses galères de la ville et du royaume de Thunis;

Adjoustant encore que, s'agissant de leur intérest général, ils vouloient aussi que l'affaire fust mise en délibération dans leur divan, qui est leur conseil général, et qu'ils désiroient que ledit sieur de Bricard y fust présent; ce qui luy donna occasion de le refuser, et tesmoigner qu'il n'avoit rien à faire audit divan, qu'il leur avoit donné les dépesches de Sa Majesté et fait sçavoir ses intentions, qu'ils prissent bien garde de n'aigrir pas le plus grand et le plus puissant de tous les monarques, après les avances qu'ils luy avoient fait faire par leurdit ambassadeur.

Ils ne laissèrent pourtant pas d'assembler le lendemain leur divan, présent le truchement dudit sieur de Bricard, où le seigneur day représenta ce qui estoit des intentions de Sa Majesté et du sujet du voyage dudit sieur de Bricard; où il fut délibéré qu'ils ne rendroient à Sa Majesté que ses sujets prins sous bannière blanche, sans combattre, teste pour teste de tous les Turcs et Mores que nous avions à eux; le nombre desquels, par le compte qu'ils en faisoient, approchoit bien de ceux qu'ils désiroient de nous rendre, quoyque le nostre fust incomparablement plus grand.

Et de plus il fut délibéré que ledit sieur de Bricard seroit arresté et détenu avec tous ses domestiques et truchement jusqu'à ce qu'ils eussent eu response de Sa Majesté; ayant résolu de luy en escrire, ce qu'ils n'ont pourtant pas fait, feignant comme de croire que les ordres et dépesches que ledit sieur de Bricard y avoit ren-

dus fussent véritablement de la part de Sa Majesté, tant ils recherchoient des prétextes pour se défendre de ce à quoy ils estoient obligé de faire.

Pourtant Sa Majesté sera asseurée qu'ils estoient tousjours dans une crainte et appréhension extraordinaire, et que toute leur visée n'alloit qu'à gaigner temps pour descouvrir si Sa Majesté tesmoigneroit estre dans quelque indignation de leur procédé; et, de fait, lorsqu'ils eurent advis des deffenses que Sa Majesté fit faire à tous ses sujets, sur peine de la vie, de n'avoir à l'avenir aucun commerce ny trafic avec eux, ils creurent que c'estoit à raison de leur mauvaise foy, et d'abord firent toute leur diligence possible pour faire partir sept de leurs navires de guerre de Portefarine, craignant, sur le bruit de quelque armement qui se faisoit en France, qu'on ne les allast brusler dans ledit port, ce qui ne seroit pas fort difficile à faire, et donnèrent aussi ordre à leur général de courir sur tous les François. Et, de fait, le troisiesme jour de leur départ, ils eurent en rencontre un vaisseau de Marseille venant de Smirne, riche à plus de cent mille escus, qu'ils prirent.

Ensuite de ce, ils firent dire audit sieur de Bricard qu'ils désiroient qu'il repassast en chrestienté et qu'il s'embarquast sur une barque qui estoit de passage pour Livourne, où une quinzaine d'esclaves estrangers, qui s'estoient rachetez, s'y estoient jettez dessus; ce que ledit sieur de Bricard fut obligé de faire pour n'engager parmy ces bruttes davantage l'authorité de Sa Majesté, voyant bien qu'il n'y avoit rien à espérer d'eux que par la vive force.

Ayant, avant son embarquement, esté voir le day et bacha, lesquels ne voulurent jamais s'expliquer sur le fait de sa détention, non plus que de faire aucune res-

ponse à Sa Majesté pour le relâchement de ses sujets détenus esclaves; n'ayant pas manqué ledit sieur de Bricard de reparties, et observé tout ce qu'il falloit en une rencontre de cette nature, qui regarde le service de Vostre Majesté et le bien de ses peuples, qui se trouvent journellement ruinez et oppressez par ces barbares.

RELATION

CONTENANT DIVERSES PARTICULARITEZ

DE

L'EXPÉDITION DE GIGERY,

ET, ENTRE AUTRES,

LA RETRAITTE DES TROUPPES FRANÇOISES,

PAR MONSIEUR DE CASTELLAN.

Je m'embarquay à la Seine à la rade de Tholon, le dix-huit de ce mois, dans *le Dauphin*, que monte monsieur Marbel, et arrivay icy avec les deux compagnies de cavalerie le vingt-deux. J'aurois peine à expliquer à Vostre Majesté la joye de toute l'armée pour le secours, et sa surprise de me voir avec monsieur de Marsan et les autres volontaires. Monsieur de Beaufort, que je croyois party, estoit au lit d'une contusion qu'il avoit

receue à la dernière attaque de la tour, où Cadillan fut tué. Je creus luy devoir présenter la lettre de créance que Vostre Majesté m'a fait l'honneur de me confier, mais, après m'avoir fait mille amitiés, il voulut que je la rendisse à monsieur de Gadaigne, à qui elle s'addressoit, et leur expliquai ensuite à tous deux ses intentions selon ses ordres, tant sur la fortification du poste que sur le travail des lignes, qui est asseurément le plus pressé dans la conjonction où nous sommes.

Comme Vostre Majesté a esté informée par monsieur de la Roche du détail de l'attaque de la redoute, qui fut assez opiniastrée, le nombre des ennemis estant de dix à douze mille hommes, et de la manière dont ils furent repoussez, je pense qu'il est plus à propos que je luy rende compte de l'estat présent des choses. Les Maures se sont retirez chez eux; mais les Turcs qui estoient venus d'Alger et de Constantine à leur secours sont campez à la portée du canon de nos lignes, à couvert d'une hauteur opposée à la redoute la plus avancée. Quatre Maures, qui vindrent hier vendre des chevaux, avec lesquels on a déjà eu quelque commerce, asseurèrent monsieur de Beaufort qu'ils estoient près de trois mille hommes de pied et cinq cens chevaux, qu'ils attendoient des ordres d'Alger, et qu'ils croyoient qu'ils recevroient d'autres trouppes et du canon pour faire un dernier effort sur nos lignes quand le mauvais temps obligeroit nos vaisseaux à se retirer; qu'ils sçavoient bien, par trois soldats qui se sont allez rendre depuis huit jours, que nous n'estions plus que deux mille cinq cens hommes mal pourveus de vivres, avec force malades, et qu'au pis aller ils nous feroient périr de faim dans nos lignes; que, pour rompre nostre commerce avec les Maures, ils avoient leurs marabous en ostage, et

qu'ils achetoient toutes leurs danrées pour les empescher de nous en porter. Cependant ils ont une garde avancée à la pointe de leur montagne, qui escarmouche continuellement avec la garde de la redoute, et depuis deux jours nous les voyons en grand nombre remuer la terre et porter des arbres; ce qui nous fait croire, ou qu'ils craignent depuis nostre secours arrivé, ou qu'ils travaillent à une batterie par avance pour ruiner nostre redoute, ou qu'ils assemblent toutes choses pour nous attaquer. Nous travaillons cependant à nos lignes avec beaucoup de soin, et je croy devoir informer Vostre Majesté de l'estat où elles sont, qui n'est pas tout-à-fait si bon que je me l'estois imaginé, ce que j'ay tesmoigné particulièrement à tous les colonels et maistres des régimens. Mais, Sire, je ne puis dissimuler à Vostre Majesté que j'ay conneu par leur response qu'ils sont pleins de zèle pour son service, et que, si l'on n'a pas travaillé avec assez de diligence, ce n'est pas leur faute, puisque, quand ils ont demandé les moyens de les perfectionner, on leur a reproché sans raison leur chagrin et leur inquiétude, et je suis obligé de dire à Vostre Majesté que l'on est demeuré deux mois et demy dans cette irrésolution, tout-à-fait exposez à l'événement d'un combat, et l'on a peine à concevoir qu'un si petit corps de trouppes, exposez sans aucune ressource à toute l'Affrique, ait osé séjourner trois mois sans oser se fortifier contre l'effort des ennemis. J'en ay fait quelques reproches aux trouppes de la part de Vostre Majesté; mais j'advoue qu'elles m'ont donné des raisons si plausibles que je n'ay pu m'empescher de les justifier auprès d'elle. Plusieurs en ont voulu jetter la cause sur monsieur le chevalier de Clerville, mais comme Vostre Majesté m'a commandé de l'informer particulièrement des

choses, elle me permettra de luy dire qu'ils l'accusent de n'avoir pas tracé les lignes, de les avoir abandonnez à la discrétion des trouppes, lesquelles, dans l'empressement qu'elles avoient de se retrancher, les ont faites très irrégulières; de n'avoir pas sollicité le travail, d'en avoir empesché la perfection, de n'avoir donné aucune application aux choses de son ministère, d'avoir semé la division, et mesme d'en avoir fait les reproches à des vieux officiers, qu'ils avoient peur, quand ils ont proposé quelques expédiens pour leur seureté. Ils adjoustent à cela qu'il a pris à tâche de persuader à monsieur de Beaufort que les lignes estoient trop bonnes, que les Turcs ne pouvoient les attaquer, et qu'ils n'estoient pas en estat de mener du canon. Cependant, Sire, nous connaissons, par l'estat des choses, que l'on agissoit sur de mauvais principes, puisque nous avons un camp de trouppes réglées à la veue de nos lignes, que les ennemis attendent du canon, et que ceux mesmes qui ont tesmoigné tant de mespris pour eux et tant de confiance en leurs forces commencent à penser aux événemens. Mais, Sire, je croy devoir, pour sa justification, asseurer Vostre Majesté que je ne suis pas tout-à-fait convaincu de la chose, puisqu'il m'a tesmoigné beaucoup de zèle pour son service. Je luy ay fait connoistre que, comme l'intention de Vostre Majesté estoit que monsieur de Gadaigne vescût bien avec luy, qu'il devoit y contribuer par sa conduite, par sa vigilance et par son application au service; il m'en a asseuré en termes si positifs que je puis estre caution auprès d'elle que toutes choses iront mieux que par le passé. Pour ce qui regarde la conduite de monsieur de Beaufort, on ne peut rien adjouster à sa bonne volonté, et, tout blessé qu'il est, il agit avec des peines incroyables.

Il est inutile de parler à Vostre Majesté de celle de monsieur de Vivonne; elle connoist son zèle, et il a servy avec tant de bonne volonté et de valeur qu'il a l'approbation générale. A l'esgard de messieurs de Gadaigne et de la Guillotière, Vostre Majesté en sera satisfaite, puisque le premier m'a tesmoigné qu'il ne cherchoit que l'union et qu'il iroit trouver monsieur de la Guillotière pour luy demander son amitié, et je ne doute pas, comme c'est un fort honneste homme et bien intentionné, qu'il responde de sa part. Mais, Sire, après avoir informé Vostre Majesté de la conduite de ces messieurs, elle agréera, s'il luy plaist, que je luy fasse connoistre les nécessitez du camp. Les trouppes sont extrêmement diminuées, tant par les maladies que les blesseures, et comme il y a douze cens malades, nous n'avons à présent que deux mille cinq cens quatre-vingts hommes de combat, comme Vostre Majesté pourra voir par le mémoire que je luy envoye, sur lesquels il en faut oster deux cens pour la garde du marabout; si bien, Sire, que je croy tout-à-fait nécessaire que les ordres que Vostre Majesté a donnez pour faire venir les trouppes soient promptement exécutez. Il est aussi d'une grande conséquence, comme les soldats sont à descouvert, sans paille et sans huttes, que de feuillages, exposez au serain et à la pluie, que les planches arrivent bientost. La nécessité du bois commence à devenir bien grande, et elle est à tel point que monsieur de Beaufort envoye monsieur Martel avec deux vaisseaux en chercher en Sardaigne, et pour nous apporter des vivres; mais nous sommes dans l'inquiétude qu'il ne nous rapporte rien, parce que la peste qui est en Provence a ruiné toute sorte de commerce. Toute l'armée est à présent réduite au lard, dont nous

ne serions guères en peine si nous avions de quoy secourir l'hospital. Monsieur l'intendant, qui est homme d'une grande application et de beaucoup de bonne volonté, a dit qu'il n'y avoit plus de vivres que pour trois mois, et est aussi fort en peine des bas, des souliers et des chemises qu'on a envoyées, lesquelles, outre le petit nombre, sont presque inutiles aux soldats, le tout estant très mal fait et de mauvaise qualité. Nous sommes présentement hors d'inquiétude de manquer d'eau, ayans deux fontaines et nos puits s'estans rendus bons, heureusement pour nostre cavalerie, qui seroit arrivée en très bon estat sans un accident fascheux de quatorze chevaux qui sont morts dans une barque pour avoir esté trop pressez. La perte que l'on a faite sur le vaisseau du *Tigre* est considérable, pour celle des ouvriers dont nous manquons tout-à-fait, aussi bien que des outils, dont la pluspart sont rompus; mais, Sire, nous supplérons à ces deffauts par nostre bonne volonté, et allons travailler présentement avec la dernière application à la perfection de nos lignes. Celles du régiment de Picardie sont en bon estat, le fossé large et profond, et l'on revestit le parapet de massonnerie avec de la terre grasse qui sert de mortier. Celles des gardes sont fort bonnes; le parapet en est de terre seulement, mais fort large, fort eslevé et palissadé. Celles des Royaux ne sont pas si larges ny si bonnes, et particulièrement du costé de la hauteur de Normandie, s'estant trouvé du roc dans les fossés. Celles de Normandie ne peuvent se soustenir que par la vigueur des trouppes, n'y ayant qu'un méchant fossé, à cause du roc, où l'on monte aisément partout; le parapet n'est qu'une simple muraille espaisse de deux pieds et demy, faite de pierre seiche, soustenue seulement par derrière d'une pallis-

sade. Mais, Sire, nous allons réparer tous ces défauts en faisant une muraille de quatre ou cinq pieds d'espaisseur et huit de hauteur avec de la terre grasse, après quoy elle sera en seureté. Pour celles de Navarre, Vostre Majesté aura pu voir, par le plan que lui porte des Œillers, le retranchement nouveau que l'on veut faire ; mais, comme le travail ne peut estre fait que dans huit jours, nous sommes encore réduits à deffendre la première, qui est la plus mauvaise et la plus foible du camp. Je ne dis rien que je n'aye examiné avec soin, et je dois cette justice aux majors des régimens, qu'ils ne quittent pas la ligne de tout le jour pour avancer le travail. Je leur ay promis d'en rendre compte à Vostre Majesté, et je la supplie très humblement d'agréer que je luy dise qu'ils méritent qu'elle leur tesmoigne sa satisfaction. Nous songeons présentement aux expédiens d'asseurer nos redoutes ; celle qui est la plus proche de nostre camp ne nous donne pas beaucoup d'inquiétude, mais les moyens de garder la plus éloignée sont plus difficiles, si les ennemis ont seulement des pièces de douze, car elle ne seroit pas à l'espreuve ; néantmoins nous chercherons toutes sortes d'expédiens dont on se pourra servir sous le feu de leur poste avancé, dont les coups de mousquets portent jusques dans la ligne de Normandie, et asseurerons une communication de l'une à l'autre, qui ne nous sera pas malaisée. Le marabout est en fort bon estat, estant revestu d'une muraille fort eslevée. Nous n'avons aucunes nouvelles des matériaux pour la construction du fort, et dans le zèle où je vois les trouppes, nos lignes estant achevées, elles y travailleront avec beaucoup de diligence et de bonne volonté, et monsieur de Clerville est d'advis de suivre les sentimens de Vostre Majesté pour la fortification.

Monsieur de Beaufort part demain, et nous laisse deux cent huit hommes des navires pour la garde du marabout, et trente canonniers dont nous avons besoin pour servir nostre canon.

Je crois que Vostre Majesté ne trouvera pas mauvais que je luy rende compte de la bravoure de monsieur le comte de Marsan. Je le vis hier à la redoute avancée, où il essuya à cheval quelques coups de mousquet de la meilleure grace du monde, et fus contraint de me servir de toute l'authorité que Vostre Majesté m'a donnée pour le faire retirer. Je prends aussi la liberté de luy envoyer le mémoire des volontaires que j'ay trouvez icy et de ceux qui sont arrivez avec moy.

Un officier qui commande à la redoute advancée vient de donner advis qu'il a veu passer derrière la montagne où sont les ennemis force trouppes, et qu'il a compté neuf drappeaux venant du costé de Bougie, et dans le moment ils viennent de faire trois descharges de mousqueterie de suitte, qui marque un feu de plus de mille hommes, qu'on ne sçauroit mieux comparer qu'à celles des mousquetaires de Vostre Majesté, car je n'en ay jamais ouy de plus belles.

Il se tint hier un conseil chez monsieur de Beaufort, dont je croy aussi devoir rendre compte à Vostre Majesté. Il estoit composé des officiers généraux, des colonels, des capitaines de la marine, de monsieur l'intendant, de monsieur de Lessin, de monsieur le chevalier de Clerville et de moy. Monsieur de Beaufort, après un assez long discours, plein de zèle pour Vostre Majesté, dans lequel il représentoit les nécessitez du camp, fit connoistre qu'il jugeoit à propos d'aller chercher les ennemis dans le leur et de donner un combat général; bien des gens furent surpris, qui ne

s'attendoient pas à une pareille proposition, et comme il fallut opiner, je remarquay quelques esprits assez esbranlez. Je crus, Sire, qu'il estoit de mon devoir et du service de Vostre Majesté de prendre la parole, et, après avoir tesmoigné succinctement à monsieur de Beaufort que l'honneur qu'elle m'avoit fait de me confier ses volontez m'obligeoit, avant de résoudre une chose de si grande conséquence, de les expliquer, affin que chacun se réglast dessus et suivist ses intentions; je luy dis que Vostre Majesté m'avoit ordonné de tesmoigner que son dessein estoit de bastir une citadelle et de faire un port à Gigery, et d'asseurer en attendant nos lignes de manière que nous y fussions tout-à-fait en seureté, et le priay de travailler ensuite sur ces principes; et comme il me pressa de dire mon advis, je lui représentay que les choses estoient dans un estat à ne pas hazarder un coup de cette importance; qu'il n'y avoit que deux raisons qui pussent nous porter à cette extrémité, ou la peur des ennemis, ou celle d'estre abandonnez de Vostre Majesté; que, pour la première, nos lignes estoient en assez bon estat pour ne pas les craindre, estant bien meilleures que quand on les avoit battus, et qu'il ne tenoit qu'à nous de les mettre en peu de jours par nos soins en la dernière seureté; que, pour l'autre, à moins de nous deffier de la bonté et de la parole de Vostre Majesté, nous ne pouvons douter de ses assistances; qu'outre que nous avions des vivres pour deux mois, il nous en viendroit bientost; qu'elle avoit donné ses ordres pour ne nous laisser manquer de rien; qu'il nous venoit un corps considérable de trouppes, et qu'enfin mon sentiment n'estoit pas de hazarder le combat, mais de bien fortifier nos lignes en attendant le secours de Vostre Majesté. J'adjoustay à cela que, quoy-

que je fusse persuadé que nous battrions les ennemis, le succès n'estoit pas infaillible ; que nous n'estions advertis de leur nombre que par quatre Maures qui nous sont suspects, et qu'ils ne pouvoient pas estre surpris contre nos redoutes; qu'ils n'avoient que deux partis à prendre, ou de combattre ou de se retirer; que, s'ils estoient assez hardis pour prendre le premier, nous courions risque d'estre battus, ne pouvant aller à eux que par un rocher difficile, au haut duquel il falloit défiler, et qu'il leur estoit aisé, estant en bataille au delà, de nous charger avec un grand avantage; que, s'ils ne le vouloient pas, avant que nous eussions passé la montagne et mis nos trouppes en bataille sur la hauteur pour les attaquer, ils se retireroient aisément dans leurs montagnes, et qu'ainsi nous serions obligez de revenir dans nos lignes, peut-estre assez embarrassez de redéfiler devant eux, ausquels en peu de temps les Maures se pourroient joindre, de sorte que nous perdrions des gens bien inutilement, et qu'aussitost ils reprendroient leur poste, de manière que nous hazardions toute l'armée et la gloire des armes de Vostre Majesté pour n'en tirer aucun profit. Et comme je vis que l'on ne se rendoit pas tout-à-fait, je priay monsieur de Beaufort de trouver bon que je misse les intentions de Vostre Majesté par escrit et de les signer, afin que je puisse me justifier auprès d'elle; qu'après cela, s'il le vouloit absolument, je ferois assurément mon devoir. L'affaire finit par la résolution de ne point combattre. Le soir il me renvoya quérir, et comme il me tesmoigna d'abord d'estre dans la mesme pensée, je le priay d'agréer que monsieur de Lessin fust tesmoin de nostre conversation. Monsieur de Clerville s'y trouva aussi, et en leur présence je persistay dans mon premier advis, que mon-

sieur de Lessin approuva, et mesme ce matin monsieur le chevalier de Clerville luy a dit, et à moy ensuitte, que la chose estoit presque impossible et sans nécessité; messieurs de Gadaigne, de Vivonne et monsieur l'intendant ont esté dans le mesme sentiment. De Lessin, qui part avec monsieur de Beaufort, pourra en rendre bientost compte à Vostre Majesté. Je m'estimerois bien heureux si elle a la bonté d'approuver ma conduitte, n'ayant d'autre but que de luy tesmoigner par mes services que je suis avec tout le respect et toute la submission que je dois.

Après le départ de monsieur le duc de Beaufort, qui fut le 27 octobre, je priay monsieur le chevalier de Clerville de vouloir travailler tout de bon aux lignes, qui me sembloient fort meschantes, tant le long du rivage de Picardie, où il n'y avoit qu'une traverse seiche, que du costé du régiment royal, Normandie et Navarre. Comme j'avois pris la liberté d'en informer Vostre Majesté, je luy dis que c'estoit son intention, et qu'il n'estoit pas temps de mesnager sa bourse quand il s'agissoit du salut de l'armée et de l'honneur de ses armes, et que je luy déclarois franchement que j'avois pris la liberté de l'en instruire, mais, parce que j'estois persuadé qu'il n'en avoit pas esté le maistre jusques à présent, je ne l'en accusois pas; que monsieur de Gadaigne trouveroit bon tout ce qu'il feroit, et m'avoit chargé de le luy dire de sa part. Il me respondit que les lignes estoient en bon estat, que la peur des principaux officiers gastoit tout, qu'il s'estonnoit que je me laissasse aller à la voix publicque, et qu'il estoit caution auprès de Vostre Majesté de toutes choses. Je leur répliquay à cela que je ne voyois pas qu'il fust possible de maintenir nostre première redoute si les ennemis avoient du

canon, ainsi que je n'en doutois plus, et que, comme elle couvroit la partie la plus foible de nos lignes (estant à la teste de Normandie) et qu'elle nous conservoit la hauteur, il estoit d'une nécessité absolue de trouver un expédient pour l'asseurer, ou en la comblant de terre jusques au cordon, ou en faisant une chemise de pierre au dedans du costé des ennemis. Il me respondit que, quant au canon, ils n'en avoient que de meschantes pièces, lesquelles ne faisoient que blanchir, et que les expédiens de la fortifier estoient trop longs et trop difficiles. Mes raisons estant inutiles auprès dudit chevalier de Clerville, je priay monsieur Gadaigne d'assembler un conseil de guerre particulier pour faire résoudre la chose, ce qu'il fit; et après l'avoir déclaré en la présence de monsieur l'intendant, de messieurs de la Guillotière et de Meilly, qui s'y rencontrèrent, et de moy, monsieur de Clerville les paya des mesmes raisons, attribua à foiblesse l'empressement qu'on avoit de travailler, et dit qu'il falloit mesnager la bourse de Vostre Majesté, l'employer à des choses plus utiles, et que c'estoit son affaire, par la confiance qu'elle avoit en luy; mais que son sentiment estoit de faire une nouvelle redoute entre Marabout et Picardie, et un petit travail pour favoriser la retraitte de la cavalerie. Cependant plusieurs officiers de l'armée, qui se plaignoient hautement de ses discours et de sa négligence, ayant sceu le résultat du conseil et les raisons de monsieur de Clerville, s'offrirent de faire travailler les soldats pour rien, et monsieur de Pierre fit entr'autres fortifier sa ligne, et moy je voulus, avec les volontaires et quelques soldats, entreprendre la traverse à mes despens; mais monsieur de Clerville dit que c'estoit inspirer la peur aux soldats, qui croyroient estre trop exposez dans leurs retranchemens si on les

faisoit travailler de nouveau, outre qu'ils estoient trop fatiguez; que pour la traverse il en auroit soin. Enfin son opiniastreté fut si grande, quoyque je le pressasse au dernier point, qu'il ne fut pas possible de faire travailler ny à la redoute ny à la ligne, et il dit tousjours qu'il n'y avoit rien à faire. Cependant les ennemis travailloient sur leur éminence, et, comme il fut aisé de le juger par l'épaisseur du parapet, où ils se promenoient deux ou trois de frond, que c'estoit là une batterie, monsieur de Gadaigne voulut absolument qu'on leur en opposast une de quatre pièces entre les deux redoutes, à quoy monsieur de la Guillotière s'employa la nuit du vingt-huit au vingt-neuviesme; mais le travail cessa à deux heures après minuit, faute d'hommes pour les traisner, et à la pointe du jour les ennemis débutèrent par trois coups de canon, dont le second tua trois soldats de la redoute avancée et abattit la moitié du parapet; et ils continuèrent si chaudement qu'elle fut hors de deffence en trois heures, avec perte de huit à dix soldats. A la vérité nous vismes, par les boulets, qu'il y avoit deux coursiers de quarante-huit et une pièce de trente-six. Ce fut alors que monsieur de Clerville, qui ne s'y attendoit pas, manqua d'expédiens, et que monsieur de Gadaigne résolut, quoy qu'il en peust arriver, de garder la hauteur de la redoute ruinée, de laquelle dépendoit absolument la conservation de l'armée. Il y fit marcher trois bataillons qui y passèrent la nuit du vingt-neufviesme au trente, ne doutant pas que nous ne fussions attaquez à la pointe du jour, et cependant il fit achever nostre batterie de quatre pièces; mais elles n'eurent pas tiré six coups le matin que celle des ennemis, qu'ils avoient augmentée de deux pièces cette nuit et qui estoit supérieure à la nostre, en dé-

monta d'abord deux, tua les canonniers, et rendit les deux presque inutiles. Ils s'attachèrent ensuite à ruyner nostre seconde redoute, qui estoit contre la ligne de Normandie, et l'abbattirent en deux heures, après avoir tué ou estropié dix-huit ou vingt soldats et un sergent; de sorte que, n'ayant rien qui les occupast au dehors, ils tournèrent leurs pièces sur le camp et sur la muraille seiche de Normandie. Ce fut alors que la consternation de l'armée fut extrême, se voyans sans redoutes, sans lignes, accablés du canon dans le camp, quatre mille Turcs sur la hauteur qui s'estendoient par de petits logemens dans le bas et à costé de la montagne pour nous approcher et nous voir à revers, et tous les Maures s'assemblant par les feux qui se faisoient sur les montagnes. Il y eut mesme environ une centaine de Turcs qui vindrent se poster la nuit dans les rochers près d'une fontaine, laquelle estoit devant le camp de Navarre et à la portée du pistolet de la redoute avancée. Monsieur de Gadaigne creut qu'il falloit se servir de cette occasion pour rasseurer un peu les trouppes; et pour cet effet il destacha monsieur de Bruzac avec cinquante maistres pour les charger en queue et les couper, pendant que cent cinquante fantassins se mesleroient avec eux, les prenans par la teste. Ledit sieur de Bruzac exécuta ses ordres avec vigueur; car, ayant trouvé les ennemis qui quittoient leur poste, il en tua vingt-cinq ou trente sur la place; mais l'infanterie ne s'estant point meslée, les Turcs se jettèrent dedans les rochers, firent feu sur la cavalerie, qui fut obligée de se retirer avec perte d'un cornette, d'un mareschal des logis, de trois cavaliers et quelques autres blessez, entre autres monsieur de Lionne qui y receut deux coups de mousquet, l'un dans le bras et l'autre dans le corps, et

eut son cheval tué sous luy. Monsieur de Gadaigne prit dans cette extrémité le party qu'il avoit tousjours pris, de se tenir à la teste du poste advancé au pied de la redoute ruynée, résolu de périr et de faire connoistre qu'il n'estoit pas indigne de l'honneur que Vostre Majesté luy avoit fait. Mais monsieur de la Guillotière, qui jugeoit qu'il rendroit un plus grand service en conservant les trouppes dont il creut la perte infaillible, vint chez moy, où j'estois allé pour escrire à Vostre Majesté et luy rendre compte de l'estat des choses par un vaisseau qui passoit; et comme je luy eus fait lire ma lettre, il me dit qu'elle estoit inutile dans l'extrémité où nous estions, et qu'il estoit temps de prendre le party de la retraitte, estans sans deffences et sans aucune ressource, et qu'il venoit me le déclarer, comme à un homme que Vostre Majesté avoit envoyé pour prendre connoissance de toutes choses. J'advoue que je ne pus luy dissimuler ma douleur dans ce moment et ma répugnance sur cette proposition; mais il adjousta qu'il falloit absolument un conseil de guerre, et promptement; qu'il me prioit de l'aller demander, de sa part et de toute l'armée, à monsieur de Gadaigne. Et comme il s'apperceut que j'avois de la peine à me charger de cette commission, il me dit qu'en qualité d'homme du Roy je ne pouvois la refuser, et qu'il me rendoit caution de la perte de toutes les trouppes. Je creus qu'il estoit après cela de mon devoir d'aller avertir monsieur de Gadaigne; je le trouvay dans les mesmes sentimens où je l'avois laissé, qui estoient de périr et de suivre plustost le party du désespoir que de la retraitte, ne voulant point tenir le conseil sur ce sujet. Mais comme plusieurs officiers vindrent luy donner advis qu'il se faisoit des assemblées dans le camp, et

que mesme les soldats parloient haut sur l'extrémité où ils étoient, il creut qu'il estoit à propos de restablir les choses par sa présence, et par cette considération il descendit dans le camp. Monsieur de la Guillotière m'ayant fait appeller pour sçavoir la response de monsieur de Gadaigne, je luy dis qu'il ne vouloit point tenir de conseil et qu'il estoit plustost résolu de mourir que de se retirer, et qu'il avoit esté d'autant plus estonné de sa proposition que monsieur de Clerville ne luy avoit pas parlé le matin dans ces termes. Monsieur de la Guillotière m'asseura que c'estoient les sentimens de monsieur de Clerville, qu'il le meneroit à monsieur de Gadaigne pour lui déclarer luy-mesme ; que du reste il falloit absolument un conseil; que monsieur de Gadaigne n'estoit pas en droit de le refuser dans l'estat des choses, et que, la retraitte estant resolue par tous les officiers de l'armée et jugée nécessaire pour le salut des trouppes, il ne pouvoit pas l'empescher; qu'il seroit bien fasché qu'elle fust proposée par un autre que par luy, ne croyant jamais rendre à Vostre Majesté un plus considérable ny agréable service, et qu'il me prioit d'aller dire toutes ces choses à monsieur de Gadaigne; ce que je ne voulus pas faire, ne me sentant l'esprit porté à le persuader ny d'humeur à faire que ce qu'il feroit. Il alla donc le chercher à la teste du camp de Picardie, où il se promenoit seul, le mena chez luy et luy dit toutes les raisons qui devoient l'obliger à la retraitte, ainsi que fit monsieur de Clerville ensuitte; et comme il s'opiniastra tousjours extrêmement, ils luy demandèrent du moins un conseil, à quoy enfin il consentit. Tous les colonels, les capitaines aux gardes, les lieutenans-colonels et monsieur l'intendant s'y rendirent; comme j'avois l'honneur d'estre envoyé

de Vostre Majesté et chargé de ses dernières intentions, ils me prièrent de leur déclarer mes sentimens sur la conjoncture présente. Je leur dis qu'outre plusiéurs ordres que Votre Majesté avoit eu la bonté de me donner, dont j'avois rendu compte à monsieur de Gadaigne, elle m'avoit particulièrement commandé de luy dire que sa volonté estoit qu'on travaillast incessamment aux lignes, qu'on les rendist si bonnes qu'on peust bastir une citadelle, et que j'estois persuadé que nous nous emploirions tous avec chaleur pour suivre ses ordres; que, quant à la conjoncture présente, je n'y avois fait aucune réflexion; que dans le temps que monsieur de la Guillotière m'en avoit parlé qu'il estoit venu me trouver chez moi pour cela, que j'avois oublié ce qu'il m'avoit dit, et que je le priois de vouloir s'expliquer devant tout le monde. Monsieur de la Guillotière demeura d'accord de tout, et, après avoir fait un assez long discours sur les raisons présentes qui nous obligeoient à la retraite, il demanda les advis; mais comme personne ne commençoit à les donner, on se leva brusquement sans rien conclure. Cependant tous les officiers de l'armée et quantité de soldats attendoient le résultat du conseil, et lors qu'ils sceurent qu'il n'aboutissoit à rien, ils tesmoignèrent beaucoup de chagrin sur le peu d'apparence qu'il y avoit qu'on peust soustenir une attaque, et on trouva fort mauvais que je n'eusse voulu ny rien proposer ny dire mon sentiment. Enfin on parla avec plus de chaleur d'un conseil qu'auparavant, et l'on retourna chez monsieur de Gadaigne, qu'on pria d'y vouloir assister et moi aussi; ce que nous fismes. Mais comme l'on m'eut pressé encore de parler, je dis que j'avois assez expliqué les intentions de Vostre Majesté, et que pour l'affaire je parlerois à mon tour; ce que chacun fit, et

tout d'une voix on conclut que la retraitte estoit absolument nécessaire; que nous estions sans deffenses et sans ressource, avec des puissans ennemis sur les bras; que, si l'on s'estoit flatté de l'espérance de conserver ce poste, la faute en estoit à ceux qui en avoient asseuré Vostre Majesté, et que c'estoit à eux à respondre de ce qu'ils avoient avancé. Je dis à mon tour que je ne pouvois pas résister au sentiment général de tant de braves gens; que je souhaitterois bien qu'on peust faire quelque action de vigueur avant la retraitte, et que je ferois pourtant tout ce que feroit monsieur de Gadaigne, lequel dit qu'il estoit au désespoir de quitter le poste, mais qu'il resteroit le dernier dans les lignes puisqu'on ne vouloit pas y demeurer. Sur cela tout le monde se leva et songea à la retraitte, laquelle fut résolue pour le lendemain matin 31; et la nuit monsieur l'intendant fit embarquer des vivres et des provisions dans les vaisseaux. Mais comme il y en avoit déjà une partie, monsieur Martel envoya monsieur de la Pierre, volontaire dans son bord, à monsieur de Gadaigne, pour luy dire qu'il avoit fait réflexion qu'il ne pouvoit embarquer les trouppes sans en avoir une descharge de luy. Monsieur de Gadaigne, que ledit sieur de la Pierre trouva au poste avancé, respondit qu'il n'avoit garde de luy en donner, puisqu'il estoit forcé par l'armée à se retirer, et qu'il n'y consentoit pas. Sur quoy l'embarquement des vivres cessa, et monsieur de la Guillotière vint trouver monsieur de Gadaigne pour luy représenter que l'armée estoit au désespoir, que l'on ne pouvoit plus respondre des soldats, lesquels disoient tout haut qu'ils alloient se faire Turcs; qu'il prenoit sur luy toutes choses, et qu'il fist réflexion qu'il estoit cause de la perte infaillible des meilleures trouppes du royaume.

sans que Vostre Majesté en tirast aucun avantage. Enfin monsieur de Gadaigne, voyant l'impossibilité de soustenir une attaque dans une consternation si grande, luy dit qu'il ne s'opposeroit pas davantage à la retraite, pourveu que tous les officiers principaux déclarassent qu'ils l'avoient jugée absolument nécessaire, et qu'il vouloit que monsieur le chevalier de Clerville en dressast le projet et le signast le premier; ce qui fut exécuté par les soins de monsieur de la Guillotière. Pour moy, voyant que monsieur de Gadaigne consentoit à signer pour l'embarquement, de manière pourtant qu'il parust assez que c'estoit avec répugnance, que toute l'armée le vouloit, que les principaux officiers en estoient les soliciteurs, et que d'ailleurs le poste n'estoit pas soustenable, je crus le pouvoir faire. Monsieur de Gadaigne escrivit à mesme temps un billet à monsieur Martel, par lequel il luy tesmoigna qu'il consentoit à l'embarquement, et que, puisque c'estoit une nécessité, il le prioit d'y employer ses soins. Voilà donc la retraitte résolue entièrement pour le 31 octobre, à l'entrée de la nuit, et cependant durant le jour on embarquoit les vallets et les malades, qui estoient bien au moins neuf cens; mais il arriva une difficulté, laquelle causa quelque chagrin dans le camp, qui fut que les capitaines des navires, qui s'estoient assemblez pour partager les trouppes, trouvoient qu'ils manquoient d'eau la pluspart et quelques-uns de biscuit; sur quoy ils mandèrent à monsieur de Gadaigne de différer jusques au lendemain. Les soldats, qui estoient advertis pour s'embarquer dès le soir, disoient hautement qu'on vouloit les réduire au désespoir; et dans ce moment deux du régiment des vaisseaux, lesquels estoient détachez à un poste près de Picardie, s'allèrent rendre, mais il y

en eut un de repris. La consternation du camp fut alors grande, et la joye des ennemis aussi, qui vindrent le recevoir en grand nombre et avec de grands cris; ce qui fut cause que monsieur de Gadaigne, qui vit bien qu'ils estoient advertis de l'embarras où nous estions et de nostre retraitte pour le lendemain, crut qu'il estoit à propos de la faire dès le soir, et voulut que j'allasse parler à monsieur Martel; auquel ayant fait connoistre l'estat des choses, il consentit que ce fust pour le soir et me promit de faire approcher les barques et les chalouppes, la diligence estant de la dernière conséquence dans cette occasion. Mais ce qu'il y eut de plus fascheux dans la retraitte fut la nécessité indispensable d'abandonner le canon, monsieur de Lestancourt n'ayant point de palans pour l'enlever et monsieur Martel non plus, à ce qu'il me dit. Je vins rendre response à monsieur de Gadaigne; on tint un petit conseil sur la manière dont on disposeroit la retraitte: il fut résolu que l'on partageroit les trouppes en deux corps, dont l'un s'embarqueroit par le Marabout, l'autre par la ville. Monsieur de Gadaigne donna le choix à monsieur de la Guillotière, qui prit la ville avec les régimens de Navarre, de Normandie et du Roy, et monsieur de Gadaigne eut le Marabout avec les Gardes, Picardie, les huit compagnies des vaisseaux et la cavalerie. On prit les armes à l'entrée de la nuit, et les troupes du Marabout défilèrent du costé du port, le long de l'estran, et marchèrent en bataille audit Marabout sans allarme, quoyqu'on eust cru entendre les timbales des Turcs s'approchans de nos lignes. Monsieur de la Guillotière, de son costé, fit entrer ses trois régimens dans la ville, après avoir laissé des petits corps-de-gardes le long des lignes pour cacher la retraitte. Cependant j'allay, par l'ordre de monsieur

de Gadaigne, voir si monsieur Martel avoit disposé toutes les chalouppes et les barques; mais je fus assez surpris de les trouver toutes attachées à leurs navires. Je luy en tesmoignay mon ressentiment, et la conclusion fut qu'il me donna sa chalouppe et trois volontaires de son bord; j'allay en amasser ce que je pus et mis des gens dedans pour les commander. Les matelots n'osoient approcher, particulièrement du Marabout, parce que les ennemis tiroient à droite et à gauche à l'endroit de l'embarquement; ils s'approchèrent des lignes sur les dix heures au soir, et nos petits corps-de-gardes se retirèrent dans la ville après une légère escarmouche. Comme l'embarquement qui se faisoit par la ville estoit plus difficile que l'autre, le lieu estant plus grand et plus ouvert, monsieur de Gadaigne y envoya la meilleure partie des chalouppes; mais tout le soin qu'on en peut prendre n'empescha pas que les deux cens hommes commandez pour garder les brèches et les remparts de la ville, ayant peu d'officiers avec eux, ne les abandonnassent un peu trop viste et avec trop de précipitation pour s'embarquer. Les Turcs y entrèrent dans le mesme temps, en tuèrent quelques-uns; mais la plus grande partie fut sauvée dans les barques par monsieur de Gadaigne, qui alloit dans ce temps se jetter dans la ville et qui s'exposa avec beaucoup de péril au feu des ennemis; après quoy il alla dans le Marabout, lequel n'estoit pas sans quelque désordre pour le peu de barques qui alloient chercher les soldats, à cause du danger qu'il y avoit à l'embarquement et qu'il estoit déjà grand jour. Monsieur le chevalier de Hautefeuille estoit commandé avec cent hommes des gardes pour la retraitte. Monsieur de Gadaigne, ayant fait mettre une mèche dans le magazin pour le faire sauter un quart

d'heure après que tout le monde seroit dehors et fait charger à crever un canon qui restoit, laissa vingt hommes avec un sergeant pour tenir bon jusques à ce que les barques fussent un peu au large, et s'embarqua, avec des soldats qui restoient et plusieurs officiers qui y estoient volontaires, dans les chalouppes qui s'y trouvèrent, lesquelles estoient en assez petit nombre. Il entra dans une avec messieurs de Grignando, de Raousset, lieutenant de Navarre, et moy. Dans une autre se mirent messieurs de Montgimont, de Calvisson, qui estoit commandé, de la Lane, de Gassion et un nommé du Clos; dans une autre messieurs de Marigny et d'Hautefeuille, et dans une autre messieurs de Codony et le chevalier de Saint-Germain. Les Turcs, qui jugèrent par nostre mouvement de la chose, débusquèrent de tous costez et montèrent sans résistance dans le Marabout; le sergeant dans ce temps, se retirant à cause du magazin qui alloit sauter, courut à la barque qui restoit pour luy et pour ses soldats; mais les Turcs entrèrent si brusquement que la pluspart des soldats se jettèrent à nage et surprirent la barque du chevalier de Saint-Germain et de Codony, laquelle ne peut démarer parce qu'elle estoit trop chargée du costé de terre; et comme les Turcs voulurent entrer dedans et les charger, le chevalier de Saint-Germain se jetta à terre l'espée à la main, avec trois soldats, en tua deux et les arresta. Codony ne le put suivre parce qu'il fut blessé d'abord d'un coup de mousquet dans la cuisse; mais les ennemis venant à la foule sur eux, ils se jettèrent à nage pour ratrapper le batteau. Le chevalier de Saint-Germain receut deux coups de mousquet dans l'eau, et, comme il entroit dans la barque, un à la teste qui le tua tout roide. Monsieur de Gadaigne, voyant une ving-

taine de soldats à nage, revint avec sa chalouppe droit au Marabout sous le feu des ennemis, celle de Montgimont, à son exemple, ayant fait de même, et avec beaucoup de risque il en sauva quatorze. Du Clos y fut blessé au travers des joues, un matelot tué et deux blessez. On peut dire que ce fut la seule chaude occasion que l'on vit dans la retraite, car elle dura un gros quart-d'heure; après quoy il alla joindre les vaisseaux et l'armée fit voile. Je peu asseurer toutes ces choses à Vostre Majesté comme en ayant esté tesmoin et n'ayant pas quitté monsieur de Gadaigne d'un pas.

CASTELAN.

VIE

DE FRANÇOIS EUDES,

SURNOMMÉ MÉZERAY.

VIE

DE FRANÇOIS EUDES,

SURNOMMÉ MÉZERAY.

François de Mézeray, historiographe de France, naquit à Rye, proche d'Argentan, petite ville de Basse-Normandie, du diocèse de Seez, frontière du pays d'Auge. Son père, qui s'appelloit Isaac Eudes, chirurgien de profession, établi en ce lieu-là, eut de son mariage avec Anne Corbin, de la même paroisse que lui, trois fils qui se distinguèrent dans les divers états qu'ils embrassèrent. Le premier fut Jean Eudes, élevé dans l'Oratoire, qu'il quitta pour se faire chef de certains dévots qui se nommèrent Eudistes; le second, François, dit Mézeray,

d'un hameau de la paroisse de Rye; et le troisième, Charles Eudes, chirurgien, fameux accoucheur, qui laissa postérité et qui se surnomma Douay, je ne sais pourquoi. On rapporte de celui-ci une repartie vive et fière, qui montre qu'il ne manquoit ni d'esprit ni de courage. M. de G....., gouverneur d'Argentan, vouloit y faire démolir une tour qui renfermoit l'horloge de la ville. Cela déplaisoit fort aux habitans; mais ils n'osoient s'en plaindre, de peur de s'attirer l'indignation d'un courtisan accrédité. Charles Eudes fut le seul qui protesta contre ce qui avoit été proposé; et le marquis de G..... ayant demandé qui étoit cet homme qui s'opposoit à sa volonté, il répondit sans s'émouvoir : « Nous sommes trois frères adorateurs de la vérité et de la justice : le premier la prêche, le second l'écrit, et moi je la soutiendrai jusqu'au dernier soupir. »

J'ignore quel fut le jour et le mois de la naissance de François de Mézeray, mais l'on croit certainement qu'il naquit en 1610, année remarquable par la mort de Henri-le-Grand, qu'un attentat énorme (reste des fureurs de la Ligue) ravit alors à la France. On peut conjecturer de la bonne éducation que le père de Mézeray donna à ses enfans qu'il n'étoit absolument pas dépourvu des biens de la fortune, ni même d'un certain bon esprit, par l'attention qu'il eut à cultiver le leur.

Lorsque François fut en âge de s'appliquer aux lettres son père l'envoya faire ses études dans l'université de Caen, célèbre par tant d'hommes illustres qu'elle nous a donnez. Il ne s'en retira qu'après qu'il les eut achevées avec un succès qui ne laissa à ses maîtres aucun lieu de douter qu'il ne se distinguât bientôt par son savoir et ses talens. Etant retourné chez son père, il s'ennuya *incontinent* de la province et vint s'établir à

Paris, séjour ordinaire des Muses ambitieuses ; mais comme il ne trouva pas leur premier accueil aussi favorable qu'il s'en étoit flatté, il ne leur fit pas longtemps la cour. Vauquelin des Iveteaux, auparavant précepteur de Louis XIII, l'y détermina peut-être en obtenant pour lui un emploi de commissaire des guerres.

Il exerça cette charge pendant deux ou trois campagnes ; mais, las d'une fonction où la fatigue lui parut certaine et la récompense douteuse, il quitta *soudainement* cette occupation sans trop savoir quelle autre succéderoit à celle-là.

Soit que Paris, dans le peu de séjour qu'il y avoit fait, se présentât à lui avec plus d'agrémens qu'auparavant, ou que par une espèce de divination il le regardât comme un théâtre sur lequel il devoit jouer un grand rôle, il en reprit le chemin, résolu d'y passer sa vie ; et parce qu'une naissance obscure y est souvent aussi bien qu'ailleurs un obstacle au mérite, il s'avisa de déguiser la sienne en quittant le nom de sa famille pour prendre celui de Mézeray.

Le peu d'argent qu'il rapporta à Paris lui fit craindre de ne pouvoir y demeurer longtemps s'il ne se déterminoit promptement à se faire un fonds de subsistance assuré. Le parti qu'il prit sur cela est singulier. Il étoit paresseux de son naturel ; son panchant ne le portoit à aucune de ces professions tumultueuses qui tiennent sans cesse l'homme hors de lui-même. Il en adopta donc une douce et tranquille en apparence : ce fut celle de bel-esprit. Je sais que c'est parler improprement que d'appeler profession ce qui est plutôt une sorte de culte particulier qu'on se rend à soi-même au préjudice de la société, qui s'anéantiroit si tous ses membres étoient de ce caractère ; mais comme on ne

lui a point encore donné de nom, j'ai cru qu'en attendant je le pouvois honorer de celui-là, en faveur de tant de personnes attachées à ce genre de vie.

Le bel-esprit étant un champ peu fertile, dont les moissons trompent presque toujours l'espérance de celui qui le cultive et où un léger glanage tient lieu de récolte, on s'étonnera sans doute que Mézeray s'en fît une ressource contre l'indigence. Qu'on attribue ce choix à son étoile ou au pressentiment, il fut heureux, et l'expérience montra qu'il avoit pris le bon parti.

Le besoin pressoit, il fallut d'abord travailler et mettre ses talens en œuvre. Son penchant pour la satyre le porta à en faire un coup d'essai. Les troubles qui agitoient alors le ministère fournirent à Mézeray tout le sujet qu'il pouvoit désirer. La conjoncture du temps, qui soufroit tout, malgré un ministre sévère, la forte inclination des François pour ces sortes d'ouvrages, et le nombre qu'il en publia, lui produisirent, en moins de trois années, une somme d'argent considérable. Après avoir procuré par ces secours dangereux la tranquillité à son esprit, il abandonna la satyre pour un temps, afin de s'appliquer à des choses qui le conduisissent à la gloire par une route plus noble et plus sûre.

La lecture qu'il fit de nos nouveaux historiens françois lui persuada qu'il y avoit de l'honneur à acquérir en fournissant la même carrière qu'eux. Sa pénétration et son discernement lui faisoient sentir leurs fautes, et il se flattoit qu'en les évitant il pourroit réussir où les autres avoient échoué. Ainsi, sans faire davantage de réflexion sur la grandeur de l'entreprise, il forma à l'âge de vingt-six ou de vingt-sept ans le dessein d'écrire notre histoire.

L'ardeur avec laquelle il travailla à son projet et à

rassembler les matériaux nécessaires pour un si grand édifice le fit tomber dangereusement malade au collége de Sainte-Barbe, qui étoit le lieu de sa résidence; mais sa jeunesse et la force de son tempérament le tirèrent de ce mauvais pas.

Le cardinal de Richelieu, qui ne le connoissoit point auparavant, apprit tout ensemble et son mérite et la cause de son mal; il en fut touché, et l'honora d'une gratification de deux cens écus, à laquelle il joignit la promesse de se souvenir de lui à l'avenir. Une action si noble ne laissa pas de trouver de mauvais interprètes; on crut entrevoir que cette libéralité étoit intéressée, et on la regarda comme un avis secret à l'historien futur de mettre en tout son jour la gloire du ministre quand l'occasion s'en présenteroit.

Il semble même que Mézeray ait aussi été de ce sentiment, puisqu'il a raillé plus d'une fois de ce bienfait, dont la reconnoissance exigeoit selon lui au moins *un léger tribut de la vérité.*

Après que le jeune historien eut rétabli sa santé, il ne pensa plus qu'à son grand dessein; et comme il étoit persuadé que la plupart des hommes sont des juges peu équitables de la bonté d'un ouvrage et qu'ils ne sentent que rarement la différence qu'il y a d'une histoire exacte à celle qui ne l'est pas, il s'avisa de donner à la sienne quelque chose de propre à éblouir les ignorans et d'agréable à ceux qu'une application trop sérieuse à la lecture d'un long ouvrage fatigueroit infailliblement, s'ils ne trouvoient de quoi se délasser en chemin.

Il l'enrichit des portraits de nos Rois, des Reines et des Dauphins depuis l'acquisition du Dauphiné, et en un mot de quantité de médailles, vraies ou fausses,

frappées à l'honneur de nos souverains, ce qui plut infiniment au public. Il tira tous ces secours d'un livre intitulé *la France métallique*, de Jacques de Bie, fameux graveur, qui avoit fait imprimer dès 1636 un volume in-folio, à Paris, sous le titre de Vrais Portraits des Rois de France, tirés de leurs monumens, sceaux et médailles, recueillis par Remy Capitain, et qui fut réimprimé la même année, augmenté de nouveaux portraits et enrichi des vies des Rois par Hilarion de Coste, religieux Minime.

Le service que ce fameux graveur avoit rendu à Mézeray sans le connoître méritoit que celui-ci en fît quelque mention dans la préface de son histoire, et qu'il partageât au moins entre ces deux illustres les éloges qu'il donne à un seul. Mais la louange comme le blâme a son destin; de Bie n'eut rien et le père Hilarion eut tout.

Jean Baudoin, de l'Académie Françoise, et intime ami de Mézeray, fournit à cette histoire une autre sorte d'ornemens qui lui donna un grand éclat.

Il composa des vers en forme d'épigrammes ou de quatrains, et qui, servans d'argumens à chaque vie, découvrent d'une seule vue et les qualitez du corps et celles de l'esprit de tant de personnes illustres qui font le sujet de l'histoire.

Je ne saurois deviner ce qui a donné lieu de croire aux continuateurs de Moréry que l'auteur de ces vers étoit aussi celui du premier volume de Mézeray. Ils ont débité ce fait avec tant de confiance qu'on feroit presque scrupule de n'y pas ajouter foi, si l'on n'étoit convaincu d'ailleurs qu'elle leur est rarement due, et que ce qu'ils nomment dans leurs citations *Mémoires du temps* sont de simples ouï-dire, souvent peu fidelles.

La seule lecture de la préface de la grande histoire de Mézeray leur auroit épargné cette faute; car bien qu'il y déclare hautement les obligations qu'il a à son ami et le secours qu'il en a tiré, néantmoins il s'avoue si hautement le père de cet ouvrage qu'il ne reste aucun lieu de croire qu'il ait imposé en cela au public.

En effet, quelle apparence que Mézeray eût osé s'attribuer un honneur qui ne luy appartenoit point? que, Baudouin encore vivant, son ami se fût enrichi de ses dépouilles sans aucun murmure de la part de celui qu'on pilloit si impunément? Cela n'est pas croyable, et l'on sçait qu'entre savans ces sortes de larcins ne se pardonnent jamais. Ces mêmes continuateurs de Moréry, pour soutenir leurs anecdotes fabuleuses, ont hâté de sept ou huit ans la mort de Baudouin, qui effectivement, et selon Moréry même, ne mourut qu'en 1650; ce qui marque la fausseté de leur époque, puisque Mézeray publia son premier volume dès l'année 1643, et qu'ils soutiennent au contraire qu'il n'a travaillé au second et au troisième tome qu'après que cet académicien célèbre eut fini sa carrière.

Il seroit difficile d'exprimer l'applaudissement que reçut la première partie de l'histoire de Mézeray, qui n'avoit alors que trente-et-un ou trente-deux ans; il sembloit qu'il étoit l'unique de nos historiens, tant on avoit oublié ceux qui l'avoient précédé. Il n'eut contre lui qu'un petit nombre de savans que le monde poli compte pour rien selon sa coutume, et qui ne pouvoient voir sans chagrin un jeune auteur s'élever sur les ruines des grands hommes dont il n'avoit que suivi les traces ou puisé dans leur propre fond. Connoissant la portée de ses forces, ils ne souffroient qu'impatiemment qu'il dît de lui-même qu'il n'avance rien sans avoir pour

garans les plus doctes écrivains, les originaux et les anciens titres, et qu'il traitât ceux qui l'avoient précédé de compilateurs ou de plagiaires, sans leur accorder qu'à regret le moindre mérite. Gaguin, qui à la renaissance des lettres eut le premier le courage d'écrire en latin une histoire générale de France, n'est selon lui qu'un simple abbréviateur des Chroniques de Saint-Denis, et cela est assez vrai; mais il est digne de louange par la netteté de son style, sa manière de narrer, et par un amour si grand de la vérité qu'il est le premier, quoique religieux et qu'il eût été employé en diverses négotiations, à conseiller nos Rois de se servir rarement d'ecclésiastiques en traitant avec la cour de Rome, par l'intérêt qu'ils ont de s'y mettre bien. Ce que je remarque exprès (sans être de son opinion) pour preuve de son désintéressement et de sa sincérité. Il étoit louable encore, si Mézeray avoit voulu lui rendre justice, sur les trois derniers règnes qui terminent son histoire, et qui méritent d'être lus, étant auteur contemporain et témoin d'événemens où il avoit eu part.

Le jugement de notre jeune auteur au regard de Paul Emile n'est guère plus équitable; car en lui accordant l'honneur de l'éloquence sur Gaguin et des recherches plus curieuses, il ajoute : « Aidé de quelques autres mémoires il a composé son ouvrage, » comme voulant lui reprocher qu'il a puisé dans les mêmes sources que l'autre. Il s'est bien gardé de parler de l'ordre chronologique qu'a observé Emile dans son histoire et qui en fait la plus grande beauté, car il n'auroit pu se défendre de la louer. Un savant homme du seizième siècle a bien marqué l'estime qu'il en faisoit en réglant toute sa chronique, à peu de choses près, sur les époques de ce digne historien, qui méritoit de vivre dans un siècle plus

éclairé par rapport à l'ouvrage qu'il avoit entrepris. Aussi peu favorable à du Haillan qu'aux autres, voici comme il en parle : « Du Haillan, venu longtemps après, n'a pas estimé peu faire si, d'une traduction de Paul Emile et de quelques pièces du sien, il nous composoit un nouveau corps d'histoire. Nicolas Gilles et Belleforet, qui l'avoient précédé, ne l'en ont point détourné. » Il ajoute, touchant de Serres, « qu'il a pris pour sa tâche de les abréger, et que Mathieu, renchérissant par dessus eux tous, a refait quelques pièces à sa manière. » Voilà d'assez étranges décisions et qui tendent uniquement à déprimer tous ceux qui l'avoient précédé ; et c'étoit aussi, comme je l'ai déjà observé, le véritable sujet des plaintes des savans contre Mézeray.

Scipion Dupleix, auteur infatigable en tous les genres d'écrire, le seul qui travaillât alors à l'histoire de France, étoit parvenu jusqu'au règne de Louis XIII; il méritoit par son assiduité, ses recherches et ses citations mises en marge (étant un des premiers auteurs qui eût pris la peine de prouver par autorités tout ce qu'il avançoit), que Mezeray épargnât un personnage aussi célèbre. Il ne laissa pas d'être exposé à la critique du jeune historien, qui le tourna en ridicule avec plus de succès que la chose ne méritoit.

Dupleix s'étoit addonné depuis longtemps à la philosophie d'Aristote en faveur de la Reine Marguerite, pour qui il la mit presque toute en françois ; il avoit retenu de ce philosophe une précision sèche et méthodique ; et, passant de cette étude à la composition de l'histoire, il ne distingua point assez le bel ordre et l'arrangement d'un surcroît de méthode qui porte l'aridité partout et qui tarit jusqu'à l'attention du lecteur. Il divisa et subdivisa son histoire en livres, en chapitres surmontés

de sommaires, et en paragraphes, comme s'il eût écrit sur saint Thomas, ou sur le Maître des Sentences, ou sur Justinien.

Mézeray, que ce défaut n'intéressoit nullement, si ce n'est parce qu'il vouloit attaquer tous ceux qui l'avoient précédé en qualité d'historiens, fit des railleries piquantes de cette exactitude, et, après s'être proposé pour modèle par sa manière d'écrire nette, suivie et exempte d'affectation, il l'oppose d'un air méprisant à celle de Dupleix, et comparant l'une à l'autre il s'adjuge le prix. « La distribution de mon ouvrage n'est point par sections ni par chapitres; j'ai cru que toutes ces découpures gâtoient l'étofe, et que les pauses, au lieu d'accourcir le chemin, le faisoient trouver plus long. » Quoique l'on découvre en ceci la présomption d'un jeune homme qui se complaît en lui-même, il faut néanmoins avouer que Dupleix étoit trop dogmatique, et qu'il ennuyoit ses lecteurs à force de vouloir les instruire, et que l'observation de Mézeray leur découvrit ce qu'ils avoient senti sans en deviner la cause.

Ainsi la plus simple remarque tint lieu d'une observation importante, et comme il y a des momens où un rien traverse les réputations les mieux établies, on se dégoûta de ce que l'on avoit admiré auparavant. L'étoile de Dupleix céda à la fortune de Mézeray, et le goût de la nouveauté l'emporta sur ce qui étoit certainement meilleur.

La louange est un aiguillon puissant pour les esprits d'une certaine trempe; celles que recevoit continuellement Mézeray l'animèrent à mériter de plus en plus l'approbation publique, et, soutenu du désir de la gloire, il n'employa que trois ans à son second volume, qui parut en 1646; et si le troisième ne fut achevé qu'en 1651,

la paresse ni la fatigue d'une longue carrière n'en étoient pas la cause ; bien loin de cela, ses soins, partagés entre son troisième volume et un autre ouvrage dont il se chargea assez témérairement, suspendirent le plaisir que l'on se faisoit de voir la suite de son histoire, qu'il termina par le règne de Henri-le-Grand inclusivement.

On est sans doute impatient de savoir pourquoi et comment il fit une diversion si hors de propos ; en voici la raison. Les libraires, qui voyoient que tout ce qui partoit de la main de Mézeray étoit recherché, lui proposèrent, dans l'intervalle de son second et de son troisième tome, de les aider dans le dessein qu'ils avoient de réimprimer l'histoire des Turcs, traduite du grec de Calchondyle en latin par Conrad Clauser de Zurich, en Suisse, et du latin en françois par Vigenère. Le mérite de l'historien et du traducteur rendoient la première édition fort rare et en faisoient désirer une seconde ; mais on y vouloit un stile moins vieux et plus à la mode que celui de Vigenère, des notes concises et propres à éclaircir le texte en divers endroits où le sens ne paroissoit pas assez net, et enfin une continuation de la même histoire jusqu'en 1650.

Mézeray s'étant donc chargé de ce lourd fardeau succomba presque sous le poids ; car s'il s'acquitta passablement de la révision, il faut avouer qu'il n'y a rien de plus mince et de plus froid que la continuation qu'il y fit. C'est un fruit précoce et sans saveur ; le sujet y est traité avec une négligence et une sécheresse étonnantes ; l'art n'y soutient la matière en aucune sorte, et il y règne un air de gazette qui n'est supportable qu'à des lecteurs sans goût et sans lumière. En récompense, l'épître dédicatoire à la Reine de Pologne, et qui est à la tête du premier volume, est bien écrite ; il y a du tour et de

l'élégance, et Mézeray n'a rien fait de meilleur en ce genre. Le jugement que l'on porte ici sur le caractère de cet ouvrage est si sûr que, malgré deux ou trois éditions consécutives, il a fait si peu d'honneur à Mézeray que le public a presque oublié qu'il soit le restaurateur de cette partie de l'histoire bizantine.

Il n'est pas aisé de quitter de mauvaises habitudes fortifiées par le tempérament. Mézeray, accoutumé de bonne heure à la satire, comme nous l'avons déjà remarqué, n'eut pas plus tôt achevé le troisième volume de son histoire qu'il reprit ses premiers erremens, et poussa l'audace jusqu'à mettre son nom à la tête de vingt pièces satyriques contre le gouvernement, et qui furent imprimées en 1652. Il est vrai qu'il y a déguisé son nom sous celui de Sandricour; mais personne de ceux qui étoient alors en quelque commerce avec le monde n'ignore que c'est l'anagramme de François Eudes où l'on a changé quelques lettres. Voici la liste de ces libelles, lesquels se trouvent dans un des volumes que j'ai vus.

Le Procez du cardinal Mazarin, tiré du greffe de la cour.

Le Politique lutin, ou les Visions d'Alectromante sur les maladies de l'Etat.

L'Accouchée espagnole, avec le caquet des politiques, ou la suite du Lutin.

La Descente du Politique lutin aux Limbes sur l'enfance et les maladies de l'Etat.

Les Préparatifs de la descente du cardinal Mazarin aux Enfers.

La France en travail sans pouvoir accoucher, faute de sage-femme.

Le Censeur du temps et du monde, comprenant quatre parties.

Réponse au Censeur censuré, à l'occasion d'une critique contre la leçon d'une partie du Censeur.

L'Entretien burlesque sur l'arrêt du 29 décembre, contenant les principaux chefs d'accusation proposez pour la France contre le ministère du cardinal Mazarin.

Pasquin et Marforio sur les intrigues de l'Etat.

L'Ombre de Mancini, sa condamnation et sa déposition contre le cardinal Mazarin.

Les Songes et réponses d'Hydromante sur les dangers inévitables de l'État, etc.

Le Maréchal-des-logis, logeant le Roi et toute sa cour par les rues et principaux quartiers de Paris, en conséquence de la prétendue amnistie.

Les Cordeliers d'Etat, ou la ruine des Mazarins, anti-Mazarins et amphibies, occasionnée par les rages de nos guerres intestines.

Les Très humbles Remontrances des trois états, présentées à Sa Majesté pour la convocation des états-généraux.

Réponse à l'écrit intitulé l'Esprit de paix.

Les Sentimens de la France sur l'éloignement du cardinal Mazarin et la conduite de monsieur le Prince.

Ce que l'on peut dire de toutes ces pièces en général, c'est qu'on y voit un composé bizarre d'enjouement, d'un burlesque bas et rempant, de quolibets et de proverbes des halles, souvent aussi de l'esprit, du savoir, mais tout cela mêlé de libertinage. Le retour du Roi dans Paris mit fin à tous les écrits séditieux; c'est pourquoi Mézeray, dans le dernier de ses libelles, prend congé du public, et l'avertit *qu'il s'en va revoir ses dieux Lares*. J'ai obmis à dessein le titre de quelques autres

pièces si hardies que l'auteur n'osa pas les avouer ni même y mettre son nom d'anagramme ; aussi méritent-elles qu'on les oublie, par respect pour les personnes qu'elles attaquent. Je ne parlerai point ici des premiers écrits qu'il composa contre le cardinal de Richelieu, son bienfaicteur, et qu'il n'avoua à ses amis qu'à l'occasion de ceux qu'il faisoit sans cesse contre le cardinal Mazarin. Sa franchise à cet égard ne lui fait pas beaucoup d'honneur, surtout si, ce que quelques-uns de ses parens affirment, le cardinal de Richelieu lui envoya une bourse de cinq cens écus d'or et ornée de ses armes, et qu'en mourant il le recommanda au chancelier Séguier.

Mézeray, revenu à lui-même et à des pensées plus sérieuses, remarqua sagement que la réputation qu'il avoit acquise par ses trois volumes de notre Histoire n'étoit pas encore assez solide pour demeurer durable ; c'est pourquoi il prit la résolution de retoucher tout son ouvrage, en y gardant néanmoins la même forme. Mais des amis sincères lui ayant fait remarquer que le public lui demandoit moins une réimpression qu'un abrégé correct, il suivit en cela leurs conseils, et travailla plus de dix années entières à le composer. Et certainement l'on ne doit pas être étonné d'un si long terme quand on pensera que ce nouvel ouvrage est une espèce d'Histoire universelle, qui joint aux principaux événemens de la nôtre ceux des royaumes étrangers ; car bien que ceux-ci n'y soient que comme des épisodes du sujet principal, il les lia néanmoins avec tant d'habileté, par les règles de la chronologie, à son premier objet, que l'on peut dire qu'en donnant un abrégé du règne de nos Rois il en a aussi fait un de ce qui s'est passé de plus singulier dans toutes les autres monarchies. Ce qu'il y a

mêlé de l'histoire ecclésiastique est surtout la partie la plus exacte de son Abrégé. On seroit surpris qu'un homme qui n'avoit qu'une très légère teinture de l'antiquité ecclésiastique eût des idées aussi justes que celles qu'il en donne, si l'on ne savoit que ses lumières à cet égard venoient de messieurs de Launoy et Dirois, personnages illustres par leur grand savoir, qui lui dressèrent eux-mêmes tous les mémoires qu'il employa si heureusement par rapport aux affaires de l'Église.

La première édition de l'Abrégé parut pour la première fois en 1668, in-quarto, et reçut encore plus d'éloges que n'avoit fait le corps du grand ouvrage. Le titre d'Histoire universelle, qu'il sembloit porter, n'en fit pas le moindre mérite, les sciences abrégées étant d'un prix infini à la plupart des hommes, soit à cause des peines qu'elles leur épargnent, ou parce qu'ils trouvent aisément dans ces méthodes raccourcies de quoi briller aux yeux du vulgaire facile à éblouir. Les étrangers eurent pour cet abrégé autant d'estime que les François, et ils l'imprimèrent plusieurs fois en peu de temps. Ce n'est pas que les savans, raisonnables et justes estimateurs, n'y remarquassent encore des défauts sensibles pour eux, et principalement certaines négligences qu'on ne peut imputer qu'à la seule paresse de Mézeray ou à son antipathie contre quelques auteurs. Comme il étoit trop équitable pour en avoir conçu mal à propos à l'égard du fameux André du Chesne, je crois qu'il faut attribuer au peu de mérite de nos anciens historiens latins recueillis par ce savant homme et par son fils l'obstination de Mézeray à n'en lire aucun, et sa hardiesse à s'en vanter un jour chez feu monsieur d'Hérouval, en présence de monsieur du Cange et de plusieurs autres personnes dignes de foi. Ce fait me paroît si étrange

que, si je n'avois examiné par moi-même les endroits de nos historiens françois dont il a copié jusqu'aux fautes, j'aurois peine à ajouter foi à son propre aveu.

Ses amis, honteux de sa négligence, se plaignirent à lui-même de ce qu'après lui avoir fourni une infinité de pièces originales propres à le garantir des fautes où il étoit tombé, il n'avoit daigné consulter aucun de ces originaux. Il se disculpa le mieux qu'il put de leurs reproches, et leur avoua avec ingénuité qu'il avoit tort; car il étoit si éloigné du mensonge qu'il ne l'employoit jamais à se justifier. Cette bonté naturelle donnoit lieu à ses amis de lui dire leurs sentimens sans façon et quelquefois jusqu'à en abuser. En effet, demandant un jour au père Petau (que l'on consultoit comme un oracle sur tous les points d'érudition) ce qu'il pensoit en général de la *Nouvelle Histoire de France*, celui-ci lui répondit durement « qu'il y avoit découvert mille fautes grossières. » Un autre que Mézeray se seroit déconcerté d'une repartie si imprévue; mais il n'en fit que rire, et dit d'un ton ironique : « J'ai été plus sévère observateur que vous, car j'y en ai trouvé deux mille. »

Il alléguoit d'ordinaire pour raison de son peu d'exactitude que celle que ses amis exigeoient de lui étoit connue d'un si petit nombre d'hommes que la gloire qui en pouvoit revenir ne valoit pas la peine qu'elle demandoit.

Cette circonstance, que je tiens de feu monsieur Justel, m'a paru d'autant plus digne de considération qu'elle nous découvre le foible presque de tous ceux qui entreprennent de grands ouvrages et qui les portent rarement à la perfection, souvent moins par incapacité que par un certain relâchement où l'homme s'abandonne volontiers dans de longs travaux.

Mais si cette paresse a diminué du mérite de l'histoire de Mézeray, il faut d'un autre côté lui accorder celui de la sincérité dans les faits quand il a connu le vrai, et cela seul forme un caractère marqué qui touche agréablement un lecteur ami de la vérité et qui le détermine à donner toute sa confiance à l'historien.

J'avoue néanmoins que la règle n'est pas générale, et qu'il y a certains hommes qui apportent toujours à leurs lectures des préventions rarement favorables aux auteurs. Je mets dans ce rang les politiques, qui voient toujours les choses autrement que le public, et qui voudroient que l'on ne pensât et que l'on n'écrivît que selon leurs vues et leurs passions. Ces politiques, bien différens des particuliers, blâmèrent la franchise et la candeur de Mézeray et formèrent une espèce de ligue contre lui. L'accident qui en fut la cause est si singulier qu'il doit trouver ici sa place.

Le marquis de Seignelay, fils aîné de monsieur Colbert, étudioit en philosophie au collége de Clermont la même année que l'abrégé de Mézeray parut. Il le lut avec plaisir et en retint divers traits avec un discernement au-dessus de son âge. Un jour qu'il rendoit compte de ses études à son père, que ses grandes occupations n'empêchoient pas de veiller à l'éducation de ses enfans et de s'entretenir avec eux de leurs études, la conversation se tourna sur l'histoire de Mézeray. Le jeune marquis témoigna que la lecture lui en avoit plu infiniment, et qu'il y avoit vu avec bien du plaisir l'origine de la gabelle, des tailles et des autres impôts qui font aujourd'hui le revenu de nos rois.

Si monsieur Colbert fut content de l'esprit de son fils, il entra en quelque méfiance du caractère hardi de Mézeray; mais comme l'équité de ce grand ministre ne lui per-

mettoit pas de condamner un homme du mérite de cet historien sur le rapport d'un écolier, il voulut juger par lui-même si ses soupçons étoient fondés. Il se fit lire les endroits où l'auteur parle des impôts, et il jugea que le récit de son fils étoit conforme à la vérité.

Ces découvertes, dangereuses par les réflexions que le peuple ne manque pas de faire quand on lui parle des charges de l'Etat, indisposèrent le ministre contre l'historien, et il donna ordre à monsieur Perrault, de l'Académie Françoise, d'aller trouver Mézeray de sa part, et de lui dire « que le Roi ne lui avoit pas donné une pension de 4,000 livres pour écrire avec si peu de retenue; que ce prince respectoit trop la vérité pour exiger de ses historiographes qu'ils la déguisassent par des motifs de crainte ou d'espérance, mais qu'il ne prétendoit pas aussi qu'ils dussent se donner la licence de réfléchir sans nécessité sur la conduite de ses ancêtres et sur une politique établie depuis longtemps et confirmée par les suffrages de toute la nation. »

Cette remontrance, au travers de laquelle on laissoit entrevoir un retranchement de pension, alarma beaucoup Mézeray, et, dans la crainte de perdre ce qu'il avoit acquis par son mérite et par la générosité du Roi, il promit de retoucher les endroits dont on se plaignoit. Il ne vouloit ni perdre sa pension ni l'estime du public; il crut trouver un tempérament qui concilieroit tout.

Il publia en 1672 une édition in-8° où il adoucissoit des termes jugez trop durs et les accompagnoit de quelques petits changemens. Par malheur cela ne servit de rien à Mézeray; il ne satisfit ni le public ni le ministre: le premier, parce qu'il étoit sacrifié à la politique, et le second, parce qu'il remarqua que l'auteur avoit plus pensé à pallier sa faute qu'à la réparer. Le mépris où

tomba cette édition, qui n'a pu encore s'en relever, auroit dû persuader à monsieur Colbert que les corrections étoient sincères ; mais il ne prit pas le change, il en tira au contraire la juste conséquence qu'il n'y a rien de plus dangereux que les premières impressions que l'on donne au peuple, quand elles ne s'accordent pas avec l'esprit du gouvernement; et pour se venger de l'auteur qui avoit cru lui imposer, il lui retrancha la moitié de sa pension.

Cette diminution piqua extraordinairement Mézeray, qui s'étoit néanmoins déjà fait un fonds de bien assez raisonnable pour vivre indépendant, et qui recevoit d'ailleurs des gratifications annuelles du chancelier Séguier, le Mécène de son siècle, du duc de Brunswick-Lunebourg, prince aussi généreux que savant, de Magnus de la Gardie, un des premiers ministres de Suède, et de plusieurs autres grands seigneurs dont les bienfaits auroient seuls suffi à l'entretien d'un homme de lettres moins économe que Mézeray. Je ne serois point entré dans le détail de tant de grâces si cela n'étoit une marque de l'estime qu'il s'étoit généralement acquise dans toute l'Europe, et si je n'avois trouvé à fixer l'époque de sa gloire dans une lettre que j'ai vue à la Bibliothèque du Roi, et qu'il écrivoit en 1651 à monsieur Chanut, ambassadeur de France en Suède, pour le remercier du soin qu'il prenoit de lui faire tenir sûrement la pension de la Gardie ; d'où je tire la conséquence que la réputation de Mézeray étoit déjà bien établie dans le Nord, et qu'elle est antérieure, au moins de quelques années, à la date que je viens d'indiquer.

Le caractère impétueux de notre historien ne lui permit pas de dissimuler son ressentiment contre monsieur Colbert ; il s'évapora même dans ses conversations en dis-

cours où le respect dû au rang et au mérite de ce grand ministre étoit mal observé, et souvent l'Etat n'y étoit pas plus épargné que le controlleur général des finances. On méprisa assez longtemps ces frivoles murmures, mais on les punit ensuite de la privation entière de sa pension. Alors il ne garda presque plus de mesures, et il s'abandonna à tout ce qu'une passion outrée peut suggérer. Il déclara qu'il ne vouloit plus écrire et que la fin de sa pension seroit celle de son histoire; et afin que l'on n'ignorât point le motif de son silence, il mit à part dans une cassette les derniers appointemens qu'il avoit reçus en qualité d'historiographe, et y joignit un billet sur lequel il écrivit de sa main ces paroles : «Voici le dernier argent que j'ai reçu du Roi; il a cessé de me payer, et moi de parler de lui, soit en bien soit en mal.» J'ai été tenté plus d'une fois de supprimer des paroles si peu dignes de passer à la postérité; mais la notoriété en est devenue publique et ne se peut plus ignorer.

Ç'auroit été un malheur, pour le dire en passant, s'il avoit tenu exactement sa parole, puisqu'il nous auroit privés d'un de ses meilleurs ouvrages, qui est son livre de l'*Origine des François*, et qui est incontestablement écrit depuis cet aveu si solennel.

Il n'avoit garde d'oublier dans ses emportemens les partisans ou fermiers du domaine, qui n'étoient pourtant qu'une cause bien indirecte de son chagrin. Ils étoient sans cesse l'objet de ses déclamations, et il avoit accoutumé de dire « qu'il réservoit deux écus d'or frapez au coin de Louis XII (surnommé le Père du peuple), dont il destinoit l'un à louer une place en Grève lors de l'exécution de quelqu'un d'eux, et l'autre à boire à la vue de leur supplice. » Pensée aussi indigne en soi qu'odieuse dans les règles de la morale!

Sa réputation faisoit que l'on lui pardonnoit ces sortes de choses, qui passoient même parmi beaucoup de gens pour des effets de vertu et de courage. Il n'en étoit que plus souhaité dans les meilleures compagnies, et on l'admettoit avec plaisir dans ces réduits alors si célèbres et si fréquens qu'un fol amour du jeu n'infectoit point, et où l'esprit et les connoissances portoient tout à la fois la lumière et les agrémens attachez à un naturel heureux et éclairé. Sa conversation facile et enjouée le faisoit écouter avec plaisir; mais rien ne le fit plus briller dans les ruelles que son goût pour la nouvelle philosophie, fort à la mode en ce temps-là, et qu'il possédoit avec la netteté d'esprit qui étoit un de ses particuliers talens.

Bien qu'il ne se piquât pas de poésie, il faisoit des vers assez facilement, s'il est permis d'en juger par un Dialogue qui se trouve dans le recueil de ses Satires, et par des stances qu'il composa sur le mariage de monsieur de Bellenave avec mademoiselle de Guénégaud, et qu'un galand homme avoueroit sans honte. Ces stances imprimées sont parmi les papiers qu'on enleva dans son cabinet après sa mort, et qui furent déposez dans celui du Roi.

Mézeray, désiré dans le monde, étoit encore plus recherché chez lui. On y venoit à toute heure le consulter sur des points d'histoire et sur des faits particuliers qui en résultoient ou directement ou indirectement, et c'étoit dans ces occasions que sa présence d'esprit et sa mémoire heureuse lui rendoient de grands services. Sa sagacité l'aidoit aussi à deviner souvent les vues que se proposoient ceux qui auroient bien voulu s'instruire avec lui sans laisser voir le secret de leurs desseins. C'est ainsi que, malgré des discours ambigus dont on enveloppoit

une question qu'on lui faisoit, il conjectura avec certitude, plus d'un mois auparavant, que, malgré une faveur apparente, l'on méditoit la perte d'un homme élevé dans une grande place, et que ses malheurs ont rendu illustre par la fermeté dont il les a soutenus. Sa conjecture, qu'il avoua depuis à quelques amis intimes, ne fut que trop certaine; M. Fouquet fut arrêté, et l'énigme expliquée.

L'Académie Françoise, qui faisoit une singulière attention au mérite des particuliers dans le dessein de remplir dignement la place de ceux que la mort lui ravissoit, en avoit donné une à Mézeray dès l'année 1649. J'ai différé jusqu'ici d'en parler parce que cela coupoit le fil de ma narration, que je n'ai pas cru devoir toujours assujettir à la chronologie. Son élévation fut des plus glorieuses pour lui, puisqu'il ne la brigua point, et qu'elle arriva dans un temps où l'institution encore récente de cette célèbre compagnie ne souffroit pas de mélange inégal, et où la beauté des talens naturels et acquis décidoit seule du choix de ses membres.

Si ces grands hommes n'avoient jugé du mérite que par le faux brillant après lequel on court aujourd'hui et par ces petites épigrammes en prose dont le sens obscur et suspendu tient lieu d'esprit dans des assemblées choisies exprès pour applaudir à un auteur qui vient y lire un ouvrage de sa façon, avec des tours étudiez et mesurez, servant de signal à l'admiration qu'il demande, on n'auroit pas préféré Mézeray à tant d'autres, lui qu'un génie droit et sensé, mais plein de mépris pour tout ce qu'il croyoit art et affectation, éloignoit des fausses idées de l'éloquence moderne.

Du moins ils n'en auroient jamais fait le successeur de Voiture, dont tout le talent et les graces consistoient

dans un badinage noble et élégant. Mais les autres bonnes qualitez de l'historien, soutenues de sa réputation, déterminèrent en sa faveur tous les académiciens, convaincus qu'ils étoient d'ailleurs que la solidité de l'un valoit le gracieux enjouement de l'autre, et que le contraste que la diversité de leurs talens laissoit entrevoir à l'esprit n'y produisoit pas un effet moins agréable que l'est celui des ombres à un tableau.

Il semble même que l'Académie ait toujours affecté de faire Mézeray successeur de ceux dont le tempérament avoit moins de conformité avec le sien; car feu monsieur Conrart, que sa douceur et sa politesse, accompagnées d'un goût sage et exquis, faisoient rechercher de tout le monde, étant mort secrétaire perpétuel de l'Académie, elle destina Mézeray à remplir la place vaquante, dans laquelle il donna autant de chagrin à ses confrères qu'il en recevoit d'eux.

L'emploi qu'ils venoient de lui confier demandoit qu'il préparât le canevas de ce fameux Dictionnaire si longtemps attendu du public et digne de ses vœux; mais l'on fut surpris, dans les lectures des cahiers qu'il avoit dressez, d'y trouver un grand nombre de mots presque surannez et des invectives qui n'avoient de raport qu'à ses propres passions. Il fallut donc en partie défaire ce qu'il avoit fait, on y étoit même souvent forcé par bienséance, afin de ne pas scandaliser le public au lieu de l'instruire. C'est ainsi que l'on fut obligé de rayer une phrase choquante qu'il avoit employée pour éclaircir la définition de *comptable*, selon la manière de l'Académie, qui a judicieusement observé de soutenir de quelques exemples celles qu'elle rapporte. Celui qu'il avoit mis ensuite du terme défini étoit : *Tout comptable est pendable*. Chacun se récria

contre un si faux axiome et en demanda la suppression. Le caractère opiniâtre de Mézeray l'empêcha longtemps d'y consentir, et toute la séance se passa à contester. Enfin, contraint de se rendre à la pluralité des voix et d'effacer l'exemple allégué, pour montrer qu'il succomboit sous le nombre sans acquiescer, il mit à la marge: *rayé quoique véritable.*

S'il recevoit fréquemment ces petites mortifications de ses confrères, il s'en dédommageoit par avance sur ceux qui aspiroient aux places vacantes, en leur donnant toujours une boule noire lors du scrutin. On fut longtemps à deviner de qui procédoit une si constante résolution de nuire. A la fin les contradictions perpétuelles de Mézeray firent conjecturer qu'il étoit cet ennemi clandestin de tous ceux qui prétendoient à l'honneur d'académicien, et cela se trouva vrai. On lui demanda les raisons d'une haine qui ne portoit sur rien; il répondit « que c'étoit pour laisser un monument à la postérité de la liberté de l'Académie dans les élections. » Feu monsieur de Varignon, connu de tous les savans de l'Europe, tenoit ce fait particulier de monsieur du Hamel, prieur de Saint-Lambert, que j'ai déjà nommé plus d'une fois.

Il ne bornoit pas sa satire aux personnes vivantes; les morts en avoient leur part, et, selon qu'il se passionnoit contr'eux, il joignoit les invectives à la censure. J'en rapporterai deux exemples signalez qui se trouvent à la marge de son exemplaire de l'Histoire universelle de d'Aubigné.

Cet écrivain, plus fameux par ses ouvrages satiriques que par tous les autres qu'il a eu soin de publier luimême, avoit dit, sur l'an 1570, que Selim, empereur des Turcs, entreprit de subjuguer l'isle de Chypre à la sol-

licitation d'un de ses boufons, nommé Joseph, qui de chrétien s'étoit fait Turc, et que, pour se divertir du personnage, il fit mettre dans une tapisserie l'histoire de la conquête de cette isle si fameuse, avec cette inscription : « Joseph, Roi de Chypre. » Sur quoi Mézeray fait cette réflexion à la marge de son exemplaire (1) : « Tu te mêles d'abbréger de Thou et tu ne l'entends pas ; c'est le boufon auquel il avoit promis le gouvernement de ce royaume qui s'appelle lui-même Roi sur cette tapisserie. Tu fais mille autres fautes semblables. » Et dans un autre endroit de ce même livre où l'historien rapporte que la qualité de Roi, que l'on vouloit donner au cardinal de Bourbon en une conférence, fut cause qu'elle se termina sans succez, Mézeray écrit encore de sa main (2) : « Vous êtes un sot, d'Aubigné ; il étoit mort deux mois auparavant. » J'attribue à quelques momens de dépit contre le gouvernement ce qu'il avoit encore écrit de sa main à la tête de ce livre : *Duo tantum hæc opto : unum ut moriens populum Francorum liberum relinquam, alterum ut ita cuique eveniat sicut de republicâ quisque merebitur.*

Je tiens ces remarques, sur lesquelles on en pourroit faire quelques autres, de monsieur Hoyau, savant dans notre histoire et dans les belles-lettres, qui acheta par curiosité, à l'inventaire de Mézeray, les trois volumes de cette histoire de d'Aubigné, de l'édition de Maillé, et sur lesquels on trouve une infinité de corrections de la même espèce que celles-ci, bien lisibles, et où l'on void le plaisir que notre auteur prenoit à les faire.

Le commerce long et continuel qu'eut Mézeray avec

(1) Tome 1, page 341.
(2) Tome 3, page 235.

un corps aussi illustre que l'Académie, où tout le bel esprit de la France étoit alors comme en dépôt, n'apporta nul changement à ses manières non plus qu'à son genre d'écrire, tant les premières impressions de la nature sont fortes. Aussi on ne void pas que l'abbrégé de son histoire, qu'il composa étant déjà académicien depuis longtemps, soit mieux écrit et plus châtié que ce qu'il avoit donné avant de l'être. Ses pensées n'en ont ni plus d'élévation ni plus de graces; ce sont toujours les mêmes talens naturels, élocution aisée, narration simple et nette, termes propres à signifier ce qu'il veut dire, mais nul choix ni rien qui marque du progrez.

S'il étoit néanmoins, ainsi que des personnes affectionnées à sa mémoire l'ont débité dans le monde, l'auteur de la Vie d'Henri-le-Grand, qui porte le nom de feu monsieur Perefixe, il faudroit avouer qu'il pouvoit s'élever quelquefois au dessus de lui-même et corriger sa composition trop facile par un effort capable de porter ses ouvrages bien près de la perfection. Mais je regarde ce sentiment comme une opinion sans preuve, et une prévention de quelques particuliers qui, ne trouvant de bien écrit que ce qui part d'une main amie, raportent à sa gloire tout ce que les travaux d'autrui ont d'agréable pour eux.

Les règles de la bienséance, qui veut que l'on se conforme aux manières établies par l'usage, n'eurent pas plus de pouvoir sur l'extérieur de Mézeray que la fréquentation de tout ce qui étoit le plus poli en France en eut sur son esprit. Négligé de sa personne, malpropre jusqu'au dégoût dans ses habits, on le prenoit plutôt pour un de ces malheureux qu'une indigence ou feinte ou véritable expose aux peines portées par les

loix dans les villes bien policées que pour ce qu'il étoit réellement; il lui arriva même un jour d'être insulté par des archers destinez à conduire les mandians vagabonds dans des maisons de force. Ils le rencontrèrent de grand matin à la porte d'un charon, ayant sur sa tête un sale bonnet rouge, sans coife, surmonté d'un méchant chapeau qui ombrageoit une partie de ses épaules, et pour tout habit une camisole de peau de mouton si crasseuse et si usée que l'on ne savoit plus que par tradition de quel animal elle venoit; et enfin de méchans souliers mis en pantoufles, et quasi couverts par des bas retombant sur les talons. Qui ne se seroit mépris à cet équipage? Ils donnèrent dans le panneau tendu innocemment, et lui ordonnèrent de les suivre. La bévue, au lieu de l'irriter, le charma, car il aimoit les avantures singulières, et il leur répondit avec douceur qu'il étoit trop incommodé pour aller à pied, mais qu'aussitôt qu'on auroit remis une nouvelle roue à son carrosse ils s'en iroient de compagnie où il leur plairoit.

J'ai estimé ne devoir pas obmettre cette circonstance de la vie de Mézeray, qu'il a lui-même racontée plusieurs fois, moins comme une chose extraordinaire à un grand nombre d'auteurs dont l'air irrégulier est une espèce de succession qui passe de l'un à l'autre, que parce qu'elle caractérise le nôtre dans toute la justesse imaginable.

Mais s'il adopta en cela leurs manières, on ne lui vit jamais d'un autre côté la ridicule présomption qu'ils ont communément d'eux-mêmes; il ne se crut pas plus merveilleux historiographe célèbre que lorsqu'il quitta sa province; caractère véritablement digne d'éloge, parce qu'il est très rare. J'avoue que son tempérament produisit en partie cette vertu apparente, que j'appelle-

rois modestie en tout autre, humilité dans un véritable chrétien, mais qui n'étoit chez lui qu'une simple privation de vice.

Me voici insensiblement arrivé à un endroit de sa vie qui, sans être tout-à-fait condamnable, n'admet néanmoins guère d'excuses. Je l'ai ouï autrefois raconter au célèbre monsieur Justel, si connu en Europe qu'il suffit de le nommer sans autre particularité; mais j'en ai encore mieux appris le détail : 1° de feu monsieur du Hamel, qui a tant fait d'honneur aux sciences pendant sa vie, et qui a laissé après lui un nom que ses rares vertus aussi bien que son savoir distingué rendront à jamais respectable; 2° de monsieur l'abbé de la Chambre, qui a si dignement soutenu la gloire de son père et de l'Académie Françoise aussi bien que lui; 3° de monsieur Touret, jadis secrétaire de Madame Royale, morte il n'y a pas encore un an, homme droit et vrai, et qui, aimant la joye et le plaisir, étoit aussi un de ceux que Mézeray fréquentoit le plus volontiers et le compagnon ordinaire de ses débauches innocentes.

Mézeray et lui, ayant découvert fortuitement que le Faucheur, cabaretier à la Chapelle, petit village au sortir du fauxbourg Saint-Denis, avoit de bon vin et qu'il étoit loyal en son commerce, ils y allèrent avec deux ou trois autres amis; ils y trouvèrent ce qu'on leur avoit dit, et surtout un bon visage d'hôte. Le maître étoit un de ces bons Parisiens de l'ancienne roche, point encore gâté par le commerce de ce qui se détache des provinces pour venir faire fortune dans la capitale du royaume; il aimoit la joye, parloit librement, et savoit par cœur les noms des principaux vignobles de France et leurs divers degrez de bonté.

Mézeray goûta son entretien et sa franchise, en parla

plusieurs fois dans le repas, et surtout quand il fut un peu échauffé de vin. Il y auroit eu de l'injustice à laisser ignorer à Faucheur qu'il avoit un thrésor chez lui, et que celui qui l'écoutoit avec tant de plaisir faisoit l'admiration de la France et étoit très connu du Roi. Cette dernière circonstance charma le cabaretier, et il ne put s'empêcher de venir embrasser Mézeray, qui reçut ses caresses avec tout l'air affectueux qu'inspire le vin.

Le temps du départ arrivé, il promit à l'hôte de le revenir voir bientôt, et celui-ci de donner tout ce qu'il auroit de plus excellent vin à un homme si digne. On s'entretint en chemin de la bonne chère que l'on avoit faite; Mézeray en parla plus qu'aucun autre et ne se pouvoit taire du mérite du cabaretier. Il n'y eut que l'arrivée de la compagnie à Paris qui put mettre fin à cette conversation.

A quelques jours de là on recommença sur nouveaux frais la partie qui avoit tant fait de plaisir la première fois. Mézeray y fut d'une humeur charmante et agaçoit sans cesse le cabaretier. Faucheur, de son côté, croyant être authorisé à tout dire, tint de très longs propos fort insipides. Ils parurent pourtant à notre historien dignes de ces siècles qui ont fait l'admiration des suivans; il trouva tout le sel attique et les grâces des anciens dans les naïves et grossières expressions de Faucheur, et ne connut plus de différence entre un naturel rude et informe et la noble simplicité qui distinguera toujours le bon goût de ces temps-là, et sur lequel nos manières délicates, mais trop étudiées, n'ont pas encore remporté le prix. Quelques complaisances que les amis de Mézeray eussent communément pour ses fantaisies, il ne put obtenir d'eux de retourner aussi souvent que lui

chez Faucheur. Il y alla seul, et il est à présumer qu'il y prenoit toujours le même plaisir, puisque les liens de leur union devinrent si forts à la fin que Mézeray, ne se souciant plus de tout ce que l'on en pourroit penser et dire, institua Faucheur son héritier, ainsi que nous verrons bientôt.

En vain divers académiciens, aussi avides de fortune que de gloire, tâchèrent, par leur assiduité auprès de leur confrère, à le détourner d'une amitié si honteuse et à la remplacer par la leur; leurs efforts furent inutiles, et l'astre qui dominoit sur ce bizarre assortiment maintint jusqu'au bout son ouvrage.

On a cherché bien du mistère dans une liaison si peu convenable : les uns ont voulu que la femme de Faucheur fût fille naturelle de l'historien, et d'autres, au contraire, qu'il étoit devenu amoureux de la fille du cabaretier; mais, après d'exactes recherches, j'ai trouvé que rien n'étoit plus faux que ces deux opinions, qu'il seroit facile de détruire par une chronologie incontestable, si la chose en valoit la peine. C'est donc sans raison que l'on a voulu faire d'une de ces supositions, principalement de la dernière, l'apologie de Mézeray, en attribuant à une passion que les plus grands hommes ont ressentie ce qui n'a été que l'effet du caprice et du hazard. Voilà comme je l'ai entendu dire à ces trois amis dont j'ai parlé, et plus croyables à cet égard que personne. Il faut pourtant tomber d'accord que, si quelque chose a donné lieu aux soupçons, le testament de Mézeray que je mettrai à la fin de sa vie, peut y avoir contribué, quoique cela ne me fasse pas changer d'opinion.

Ses amis s'étoient intéressez à sa gloire tant qu'ils avoient eu assez de crédit sur son esprit pour le détour-

ner de ce qui la pouvoit obscurcir ; mais lorqu'ils s'apperçurent enfin qu'il n'étoit plus susceptible d'aucun conseil, ils l'abandonnèrent à lui-même et se divertirent à leur tour de ses bizarreries, qui alloient toujours en augmentant, et dont il rioit quelquefois avec eux.

Une de celles qui se fit le plus remarquer, c'est le changement qu'il apporta à sa manière de lire et d'écrire, en se dérobant à la lumière du jour et en ne travaillant plus qu'à la chandelle, même au cœur de l'été. S'il se fût borné à cela il n'y avoit rien à dire, parce que chacun vit chez soi de quelle façon il lui plaît ; mais comme il se persuadoit à lui-même que toutes ses imaginations étoient des réalitez, il ne douta pas apparemment que le soleil n'eût cessé ses fonctions, et, pour remédier à l'obscurité qui en devoit résulter, il ne manquoit jamais de conduire jusqu'à la porte de la rue, le chandelier à la main, tous ceux qui lui rendoient visite et qui ne pouvoient s'empêcher de rire de voir ce nouveau Diogène vainement embarrassé d'une lumière aussi inutile à lui qu'aux autres.

Il s'avisa encore d'une autre singularité ; c'étoit de ranger en cercle, lorsqu'il se proposoit de composer ou de faire quelque lecture, une douzaine de montres dont on lui avoit fait présent, et de placer une bouteille de vin au milieu de ce cercle sur sa table. Il y a toute apparence que la bouteille n'étoit pas ce qu'il regardoit le moins, et que Mézeray en beuvoit de temps en temps, ou pour se délasser, ou pour rappeler les esprits qui se dissipent à force de travail. Ce qui me le feroit croire, c'est que l'usage n'en est pas nouveau chez les savans, et surtout dans le Nord. On se souvient

même qu'en France le docte Tanneguy le Fèvre, père de feu madame Dacier, avoit toujours un pot de vin dans son cabinet, qu'il en beuvoit assez fréquemment, et que depuis son fils, héritier d'une partie de sa science, l'imita à cet égard, mais avec trop peu de mesures. Le goût de notre auteur pour le bon vin justifie la conjecture; car il l'avouoit franchement, et il avoit accoutumé de dire que la goutte qui le tourmentoit de temps en temps « lui venoit de la fillette et de la feuillette, » affectant ce mauvais jeu de mots, plus digne des Halles que d'un académicien.

Quoi qu'il en soit du dessein de Mézeray, porté de son naturel à tous les genres de fantaisies, comme il eut jusqu'à la fin l'esprit vif et enjoué, il se divertit beaucoup de la surprise qu'il remarqua sur le visage d'un de ses neveux qui, entrant fortuitement dans le cabinet où étoit cet opéra, se retira deux pas en arrière, comme s'il y avoit soupçonné de la magie, les jeunes gens étant portez à la crédulité. « Ne soyez point étonné, lui dit-il d'un air composé, de ce qui peut vous choquer ici d'abord. Le mistère n'est pas grand, je vais vous l'expliquer. La vue de ces montres discordantes me fatigue; il y a longtemps que je m'efforce à les mettre d'accord, je n'ai encore pu y réussir. Je leur ai proposé pour dernière ressource, afin de les mettre bien ensemble, la bouteille qui est au centre de ce cercle. Si cela ne sert à rien, je m'en lave les mains; d'autres ne feront pas mieux. » Le neveu éclata de rire du commentaire, et l'oncle s'en sut bon gré.

Je dois ces deux dernières particularitez à monsieur de Lautour du Chatel, avocat au parlement de Normandie, qui mérite d'être estimé des connaisseurs par un grand

nombre de remarques doctes et curieuses, lesquelles n'ont pas peu contribué à enrichir la dernière édition du Dictionnaire de Trévoux, et qui en a une infinité d'autres qui suppléront heureusement à ce qui est échappé à feu le révérend père le Long dans sa Bibliothèque des auteurs françois; ouvrage d'ailleurs d'un mérite et d'un travail singulier, et dont la mort a enlevé l'auteur au milieu des plus grands desseins que puisse former un habitant de la république des lettres et entièrement né pour l'enrichir.

Je reviens à M. de Lautour, d'autant plus croyable sur le caractère de Mézeray qu'il est d'Argentan, près duquel naquit cet historien, et lié d'amitié avec un neveu du défunt, et qui, après avoir servi avec distinction dans la maison du Roi, s'est retiré en sa province, où il vit tranquille au voisinage de la même ville qui fut, pour ainsi dire, le berceau de son oncle.

La religion n'est pas toujours ce qui touche le plus les auteurs d'une certaine trempe; entraînez d'ordinaire ou par le feu de leur imagination qui les séduit, ou par inattention à des devoirs qui ne se représentent que rarement à des hommes tyrannisez de l'envie de se faire un nom et d'acquérir ce qu'ils s'imaginent être une véritable gloire, ils préfèrent un libertinage sans raison à des véritez qu'ils ne peuvent ni étudier ni connoître avec de telles dispositions.

Ce n'étoit pas tout-à-fait ce qui portoit Mézeray à l'irréligion, quoique cela y entrât pour quelque chose; son humeur sceptique et contrariante en étoit la principale cause. Le père Eudes, son frère, combattoit de toutes ses forces l'incrédulité dont l'autre faisoit souvent ostentation; mais il tournoit en ridicule les pieux

sentimens de ce bon personnage, et il lui disoit qu'il « comptoit si fort sur la ferveur de son zèle et sur l'efficace de ses prières pour lui que cela faisoit le principe de sa sécurité, persuadé qu'ils seroient tous deux sauvez, l'un portant l'autre. »

Ces mauvaises railleries alloient jusqu'au cœur de ce bon missionnaire, qui n'en connoissoit pas la source mais cela n'empêchoit point qu'il n'eût une estime infinie pour Mézeray, et une entière confiance en lui par rapport aux affaires du monde. S'il en avoit eu quelquefois un peu moins, il auroit évité de donner dans un piége grossier que lui tendit notre historien, uniquement afin de s'en divertir, sans penser aux conséquences.

Le père Eudes étoit un des plus fameux prédicateurs qu'il y eût alors à Paris; il y étoit en une considération extraordinaire, et il la méritoit par son éloquence, mais beaucoup plus par la pureté de ses mœurs et par une vertu sans tache, qui lui a conservé des sectateurs longtemps même après sa mort. Destiné un jour à prêcher à Saint-Sulpice, paroisse du fauxbourg Saint-Germain, Mézeray, alors fort répandu dans le monde, sut des premiers que la Reine devoit se trouver au sermon. Ce bon ecclésiastique n'auroit été que médiocrement touché d'un honneur que bien des prédicateurs ambitionnoient, si son frère ne l'eût persuadé que la Providence lui présentoit cette occasion de contribuer au bonheur du peuple, et qu'il ne la falloit pas perdre.

Il ne comprit point d'abord l'importance de l'occasion; celui-ci la lui expliqua, et l'avertit que l'Etat étoit accablé d'impôts, et qu'il falloit en instruire la Reine et lui demander le remède à un si grand mal. Le père

étoit bien novice pour un métier qu'on ne doit pas mettre sur pied aisément; il le sentit trop tard. Mézeray lui fit une tablature à sa mode du plan du sermon et puis le quitta.

Les véritables dévots sont aussi sujets à être trompez que les faux à abuser de la crédulité des bons. Le père Eudes n'imagina pas que son frère, qui lui paroissoit si zélé pour le bien public, fît une raillerie d'une affaire si sérieuse. Il la prit telle qu'il la crut et agit conséquemment. Le jour arrivé, il monte en chaire, prend un texte conforme au sujet qu'il devoit traiter, et à peine l'exorde fini il entre en matière. Mézeray, retiré à l'écart dans un coin de l'église, rioit de tout son cœur de la témérité de son frère, qui menaça des jugemens de Dieu et des peines de l'enfer ces sangsues malheureuses venues d'au-delà des monts; il vouloit parler de Particelli, Génois, depuis surintendant des finances, et des partisans italiens qui l'avoient précédé ou suivi, et de tous ceux enfin qui leur accordoient une protection criminelle.

Plus il portoit loin ces discours téméraires et insolens et plus cette comédie réjouissoit son frère, dont la joye fut interrompue tout à coup; car Eudes se trouvant hors de sa sphère et fort ignorant en politique, il abandonna son premier sujet lorsque l'on s'y attendoit le moins, et passa rapidement à la recommandation de diverses pratiques pieuses qui, sans être aussi anciennes que la religion, servent au peuple ignorant d'échelons pour s'élever à quelque chose de plus sublime.

Mézeray, transporté de colère, sortit brusquement de l'église, et, s'addressant tout furieux au prédicateur lorsqu'il descendit de la chaire, il lui reprocha, « qu'a-

près s'être élevé comme un aigle qui fend la nue et qui semble vouloir porter ses regards à la source de la lumière, il avoit imité le corbeau, qui préfère la vue d'un cadavre à ce que la nature offre de plus aimable. » C'est à feu monsieur du Hamel que j'ai ouï raconter cette avanture, à laquelle il n'avoit garde d'être présent, puisqu'il n'étoit encore jamais venu à Paris en ce temps-là ; mais Mézeray l'en avoit entretenu plusieurs fois.

On souhaite naturellement de savoir l'impression que fit le sermon du père Eudes sur l'esprit de la régente ; elle en fut piquée ; elle dissimula cependant avec sa prudence ordinaire un manque de respect si marqué. On étoit alors dans les plus vives intrigues de la Fronde, et ce n'étoit pas un temps propre à la réprimande et à la correction. Je n'avertirai plus que je ne m'astrains point à l'ordre des temps ; il est aisé de s'en appercevoir ici, puisque j'y parle d'un événement arrivé sous la minorité de Louis XIV.

J'ai eu lieu d'insinuer déjà plusieurs fois le pyrrhonisme de Mézeray par rapport à la religion ; mais il faut néanmoins lui rendre cette justice qu'il étoit plus dans sa bouche que dans son cœur, et il y a bien des libertins de ce caractère. Il y avoit déjà du temps que quelques infirmitez, jointes à un âge avancé, le faisoient penser sérieusement à la mort, et c'étoit cette raison qui l'avoit déterminé à faire son testament deux ans avant qu'elle n'arrivât. Un acte si sérieux le rappeloit peu à peu aux devoirs du christianisme, et cela paroît même à la tête de ce testament. Cependant il marchoit encore lentement dans le chemin qui conduit au salut, et il ne fallut pas moins que la maladie mortelle qui l'attaqua au mois de juillet 1683 pour le faire rentrer absolu-

ment en lui-même. Alors, n'entrevoyant plus de remède à ses péchez que dans la pénitence et dans l'usage des sacremens, il les désira.

Non seulement il y avoit bien des années qu'il ne s'en étoit approché, mais il les avoit encore souvent profanez, sans y participer, par des discours messéans ou plutôt indignes d'un chrétien. Comme ses amis ordinaires avoient été en bien des rencontres témoins de sa témérité à parler sur des questions dangereuses à traiter, il voulut que ces mêmes personnes fussent présentes aux marques qu'il alloit donner de sa conversion. « J'ai souhaité, leur dit-il, mes chers amis, de vous rassembler ici, afin que vous appreniez de ma propre bouche que je suis bien différent de ce que vous m'avez vu. Je ne suis plus ce même homme qui affectoit de douter; ce que l'Eglise catholique, apostolique et romaine, croid et enseigne, je le croi avec elle. Je reconnois surtout que, dans ce sacrement auquel je vais participer, mon Sauveur y est réellement présent. Oubliez ce que j'ai pu autrefois vous dire de contraire, et souvenez-vous que Mézeray mourant est plus croyable que n'étoit Mézeray en vie. »

Il ne survéquit pas longtemps à cette confession de sa foi, car il mourut dès le lendemain. Il avoit ordonné par son testament qu'on l'enterrât au cimetière qui est la sépulture commune des pauvres, sans aucune pompe, que les frais funéraires n'excédassent pas soixante et dix livres, et qu'il n'y eût que quatre prêtres à son convoi.

On auroit exécuté régulièrement à tous égards la volonté du testateur si on avoit pu avec bienséance s'opposer au désir du légataire universel, qui demanda l'ouverture du corps, afin d'en faire embaumer le cœur, que l'on porta ensuite aux Carmes des Billettes, au Ma-

rais, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, où il fut déposé, avec cette inscription sur un marbre blanc qui le couvre :

D. O. M.

ICI DEVANT REPOSE
LE COEUR
DE FRANÇOIS EUDES DE MÉZERAY,
HISTORIOGRAPHE DE FRANCE
ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

Ce cœur, après sa foi vive en Jésus-Christ, n'eut rien de plus cher que l'amour de sa patrie. Il fut constamment ami des bons, irréconciliable ennemi des méchans. Ses écrits rendront témoignage à la postérité de l'excellence et de la liberté de son esprit, amateur de la vérité, incapable de flaterie, et qui, sans aucune affectation de plaire, s'étoit uniquement proposé de servir à l'utilité publique.

Il cessa de respirer le dixième juillet 1683.

Si le Faucheur avoit été capable de se connoître en épitaphe, il auroit jugé que celle-là n'étoit pas digne de Mézeray et peu conforme aux maximes qu'il avoit adoptées; mais il se connoissoit en vin et nullement en inscriptions; ainsi il faut lui pardonner.

La dernière volonté des mourans est communément plus conforme aux loix de la piété que celle qu'un esprit animé par l'espérance d'une longue vie se proposeroit d'avance. C'est pourquoi les amis de Mézeray approuvèrent fort le changement qu'il fit à ses précédentes volontez; car son premier dessein avoit été de se faire enterrer à une maison qu'il avoit à Chaillot, près de Paris,

sur une petite éminence, à l'extrémité de sa vigne, et dont le point de vue est très riant, et de s'y construire une espèce de mausolée en pyramide, soutenue d'un pied-d'estal orné de bas-reliefs, où devoient être gravez cinq ou six volumes avec le titre d'*Anecdotes*, et une inscription destinée à instruire le public qu'il les avoit composées les dernières années de sa vie, et qu'elles contenoient des choses tout-à-fait singulières que l'on ignoreroit sans cela. Égarement étrange! excez de vaine gloire dans un homme qui n'en avoit jamais témoigné! Il eut la témérité de nommer pour exécuteur d'un projet si déraisonnable feu monsieur l'abbé de la Chambre, et c'est lui qui m'a fourni ces circonstances, confirmées par d'autres amis communs, ce qu'il racontoit avec beaucoup de grâce, principalement quand il venoit à parler de la préférence que l'auteur des prétendues anecdotes lui avoit donnée. Il pouvoit avoir été engagé à ce choix par le goût exquis que cet illustre académicien avoit pour les beaux-arts et pour l'architecture; mais sa prudence et le repentir de Mézeray mirent ordre à tout.

Quoi qu'il en soit de ce dessein et de ces anecdotes, il y a apparence que le bruit s'en répandit, et que ce fut ce qui donna occasion à monsieur Colbert, dès que Mézeray fut mort, de faire apposer le scellé chez le défunt et d'en inventorier tous les papiers généralement. Monsieur Robert, procureur du Roy au Châtelet, se trouva chargé de cette commission et s'en acquita avec son exactitude ordinaire.

Cependant Faucheur, nommé légataire universel, s'impatientoit de la longueur du scellé. Enfin, le temps de le lever venu, monsieur Girardin, alors lieutenant civil, ayant rassemblé avec soin tous les papiers suspects, les emporta lui-même à la Bibliothèque du Roi, où ils sont

actuellement, si depuis l'on n'a pas jugé à propos d'en disposer d'une autre manière. Feu monsieur Clément, qui a été si longtemps commis à cette riche bibliothèque, m'a communiqué toutes ces particularitez, et, ce qui est bien plus, m'ayant donné le plaisir de voir et d'examiner ces papiers, enlevez du cabinet de Mézeray, je crois pouvoir en parler certainement.

J'avois ouï assurer à des personnes au jugement desquelles j'ai toujours beaucoup déféré, à cause de leurs liaisons étroites avec feu Mézeray, qu'il avoit continué son Histoire jusqu'à l'an 1680. Une déposition qui sembloit si vraisemblable excitoit ma curiosité; mais elle cessa bientôt quand du premier coup-d'œil je ne vis presque qu'un ramas de feuilles volantes et sans ordre, où quelques cahiers assez nettement transcrits. J'eus plus d'envie de les lire que le reste. Je trouvai que c'étoient d'anciennes copies de quelques règnes de sa grande Histoire et de son Abrégé chronologique, semblables aux imprimez. Comme je cherchois autre chose, je passai outre, et vis son Traité de l'origine des Gaulois, tel que nous l'avons à la tête du premier volume de la seconde édition in-folio. Je ne rencontrai point dans toutes ces liasses de papiers sa nouvelle Histoire de la première race de nos Rois, dont il avoit lu plusieurs endroits à feu monsieur du Hamel, ainsi qu'il me l'a dit; et je n'en suis pas surpris, étant persuadé que ces morceaux d'histoire que Mézeray lui lisoit, ou pour le consulter, ou seulement afin d'avoir son aprobation, n'étoient que ces changemens qui se remarquent dans le premier tome de sa nouvelle édition. Et cela se peut nommer un ouvrage nouveau par rapport à ce qu'il avoit écrit auparavant, quoiqu'au fond ce ne soient que des éclaircissemens sur des passages de sa grande

Histoire, qu'il sentoit lui-même avoir besoin d'être retouchez ; ce qu'il est facile de démontrer par la confrontation des deux différentes éditions.

Quant à ces grands volumes d'Anecdotes que promettoient et ces bas-reliefs imaginaires desquels nous avons parlé, et ces panégyristes continuels de l'historien, qui peut avoir empesché les prétendus dépositaires de ces rares volumes d'en faire part au public depuis plus de quarante ans que l'auteur est mort ? A la bonne heure qu'ils n'ayent pas été assés hardis pour en demander le privilége en France, avec quelle joye la Flandre et la Hollande auroient-elles fait rouler leurs presses sur ces merveilleux monumens et enrichi notre État malgré nous ! On n'ignore pas que de tout temps, dans les dix-sept provinces, les libraires ont imprimé tout ce qu'ils ont voulu contre la France, et que, malgré les soins de feu monsieur le marquis de Lionne, ministre d'Etat, et de monsieur le comte d'Estrades, ambassadeur de Louis XIV en Hollande, on y imprima, sur l'édition furtive de Rouen, les Mémoires dérobez à monsieur le duc de La Rochefoucaud, quelque instance que l'on fît du contraire auprès de monsieur de Wit.

Mais faut-il une plus grande conviction de la facilité qu'auroient eue les amis de Mézeray à publier ses chimériques anecdotes que celle qu'ont eue de fameux solitaires à nous donner les Mémoires d'un ancien officier mort, retiré à Port-Royal, et qui sont les plus outrageans mémoires contre la personne et la conduite de Louis XIII que toutes les satires de son temps ayent pu imaginer ? Concluons donc de tout cela que ces anecdotes de Mézeray n'ont existé que dans sa tête, ou dans des discours qu'il tenoit à ses amis pour les divertir et se réjouir lui-même.

Ce qui me confirme encore dans mon premier sentiment que Mézeray s'occupoit moins à continuer ses premiers travaux qu'à jouir du repos, c'est que, nonobstant ce qu'il avoit fait mettre expressément dans le privilége qu'il obtint pour son Abrégé, que son dessein étoit de le continuer jusqu'au temps qu'il lui fut délivré, savoir en 1668, il l'a fini cependant au règne de Henri IV. Il faut dire pourtant que l'on void, parmi les papiers tirez de son cabinet, une espèce de continuation de l'Abrégé, qu'elle commence au mariage de Marie de Médicis avec Henri-le-Grand, par manière de récapitulation, et finit à l'an 1619. Mais comme il parott qu'il se proposoit d'écrire l'histoire entière de cette princesse et de Louis-le-Juste, son fils, quel hasard l'a empêché de la finir? Il s'y fait voir d'abord si grand partisan de cette princesse qu'on croiroit qu'il n'a entrepris d'écrire l'histoire de sa régence que pour avoir occasion de lui donner les louanges qu'elle méritoit, et que des malheurs dont elle s'attira depuis une partie ne devoient pas donner lieu d'oublier. Comment donc cet auteur d'anecdotes a-t-il négligé la continuation de cet ouvrage que l'on remarque qu'il a commencé avec plaisir, et où il a employé même certaines descriptions poétiques, en parlant de cette Reine, qui me persuaderoient que ce fragment d'histoire est encore un reste de jeunesse qui vouloit égayer son stile, et qu'il n'est point l'ouvrage de Mézeray avancé en âge?

Comme je ne prétens pas faire ici l'examen de ce morceau d'histoire, je ne parlerai point de quelques traits curieux qui y sont contenus, touchant les différens qui s'élevoient fréquemment entre la Reine et son époux au sujet des galanteries de ce monarque; il me suffira de dire que ceux qui aiment ces sortes de cir-

constances les trouveront encore mieux détaillées dans les *Mémoires de monsieur de Sully* qu'elles ne le sont là.

J'ajouterai seulement que, si les protestans se sont louez de la modération de Mézeray à leur égard dans ce que son Histoire a d'intéressant pour eux, ils seroient bien surpris de le trouver si changé, supposé que l'on imprimât jamais ce fragment, où il les combat d'une manière aussi dure qu'un controversiste échauffé le pourroit faire.

Si j'ai insisté longtemps à réfuter l'opinion de ceux qui se flattoient de voir un jour paroître ces phantômes historiques qui nourrissoient agréablement leur imagination, ce n'est pas que je veuille diminuer la gloire de Mézeray; il en a suffisamment acquis par tout ce qu'il nous a donné lui-même, et j'ai peine à me persuader que les prétendues anecdotes, en quelque lieu du monde que l'on les suppose, égalent jamais et son *Abrégé* et son *Traité de l'origine des François*. L'amour seul de la vérité m'a engagé à réfuter une opinion qu'aucun fait ne soutient, et si je suis démenti par des preuves solides, je les verrai avec une joie extrême et baiserai la main qui les aura fournies.

Du reste, si j'ai mis pour une des causes de la cessation des travaux de Mézeray la paresse qui le gagnoit, sur la fin de sa vie principalement, je ne crois pas que sa mémoire en soit blessée; mais je dois ce témoignage à la vérité, parce que cela peut et doit arrêter le cours d'une espérance frivole. En effet, cette paresse étoit parvenue à un point si excessif que, quelque facilité qu'il eût à penser et à s'exprimer, il ne put jamais se résoudre à retoucher sa grande Histoire que par la menace que lui firent les libraires de la réimprimer malgré lui telle qu'elle étoit.

La menace eut quelque effet; mais il fut si lent qu'après huit ans écoulez depuis la promesse d'une révision il ne laissa que quelques corrections sur le premier volume, celles qui regardent les deux autres méritant à peine d'être mentionnées. J'excepte toujours son *Traité de l'origine des Gaulois ou Francs.*

L'avarice est presque la seule des passions qui n'emprunte rien ni de la force des organes ni de celle de l'ame, et de là vient qu'elle surprend plutôt ceux qui sont sur le déclin de l'âge que ceux qui jouissent d'une santé ferme et soutenue par la vigueur des années encore florissantes. Mézeray, qui ne s'étoit jamais mis en garde contre aucune des foiblesses nées avec lui ou acquises par succession de temps, s'abandonna sans mesure à celle-là, lorsqu'il ne fut plus capable des autres, et le succès répondit à ses désirs; car il laissa des sommes considérables en argent, tant aux quatre coins de son cabinet, à terre, que dans ses armoires et derrière les tablettes de ses livres.

Les yeux de Faucheur, frappez agréablement d'un spectacle qu'il n'espéroit pas si magnifique, se remplissoient d'une joye extraordinaire à la vue de tant de biens, et ce pendant qu'un sage magistrat portoit la main sur les papiers où il appercevoit celle de Mézeray, l'héritier prudent rassembloit les espèces dispersées, et bénissoit, sans les connoistre, les talens qui avoient produit des fruits si doux.

Voilà comme a vécu et fini Mézeray, qui, malgré ses défauts, se doit appeler un homme illustre, et dont le nom, selon toutes les apparences, survivra à ceux qui ont travaillé avant lui à immortaliser la gloire d'une nation la plus constamment célèbre qui fut jamais. Si je ne parle point des historiens qui sont venus après lui, c'est qu'il

ne m'appartient pas d'en faire le parallèle, qu'un étranger, duquel je n'ai pu voir l'ouvrage, imprimé en Hollande, a fait selon son goût ou peut-être sa prévention, mais avec esprit à ce que l'on m'a dit.

Mézeray étoit d'une taille médiocre, plutôt petit que grand; sa physionomie ne décidoit ni pour lui ni contre lui. Son esprit le distinguoit mieux que son air; il l'avoit vif, fécond, présent, enjoué, mais sans être tempéré d'une certaine politesse qui est du goût de tout le monde, quoiqu'elle ne soit que le partage de peu de gens. Ennemi de la contrainte, il s'assujettissoit aux loix, mais sans les aimer. Sa sincérité n'auroit mérité que des louanges s'il l'eût contenue dans de justes bornes ou que des motifs cachez ne l'eussent pas quelquefois fait passer au delà. Il aimoit à contredire; je ne sai si ce défaut lui étoit naturel, ou si, s'étant apperçu que son esprit brilloit plus dans la tempête que dans le calme, il n'avoit pas jugé à propos de faire une habitude de la contrariété. Il assaisonnoit sa raillerie d'un sel trop âcre, et en faisoit volontiers l'instrument de son dépit et de sa vengeance.

Il avoit malgré cela un fond d'équité naturelle que la seule force de son tempérament gâtoit. Tout attaché qu'il étoit à l'amour des richesses, elles ne lui auroient pas fait commettre la moindre injustice. Exact à sa parole, il payoit ponctuellement ce qu'il promettoit; jamais artisan ni qui que ce soit ne s'est plaint de lui, et encore moins ses domestiques, qui ne pouvoient que louer sa bonté et son équité toujours constante à leur égard.

Pour ce qui est de la bizarrerie qu'il a répandue sur divers événemens de sa vie, comme le public n'y est intéressé en rien, je croi qu'il la lui pardonne aisément; et plût à Dieu que Mézeray ne l'eût pas étendue jusques

sur les devoirs les plus sérieux et les plus respectables.

Je ne parle pas seulement de ses satires, qui sont tombées avec justice dans l'oubli, ces sortes d'écrits mourant toujours avec les circonstances qui en avoient par accident fourni la matière, mais je parle surtout de l'irrégularité de ses devoirs envers Dieu. Je n'en rappellerois point ici le souvenir, de peur de déshonorer la mémoire d'un si grand personnage, si la vérité ne m'y avoit obligé, et si heureusement les actes réitérez d'une foi vive qui ont couronné la fin de sa vie ne nous rassuroient sur sa mort.

TESTAMENT

DE MONSIEUR DE MÉZERAY,

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE.

Au nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

I. Ceci est mon testament et dernière volonté, que je désire et entens être exécuté ponctuellement, et je révoque tous autres testamens que je puis avoir faits ci-devant.

II. Je recommande et résigne mon ame à Dieu, pour en disposer selon sa sainte volonté et sa divine miséricorde. J'ai confiance au précieux sang de Jésus-Christ,

son Fils, et je réclame l'intercession de la très sainte Vierge mère, et des anges, et des saints, et particulièrement de mon patron saint François.

III. Je veux que mon corps soit inhumé dans le cimetière, et que toute la pompe de mon enterrement ne monte tout au plus qu'à 70 livres, quatre prêtres seulement au convoi, trois messes le jour de l'enterrement, et une messe tous les jours pendant un mois.

IV. Je prie monsieur Simon le Faucheur, mon cher compère, fidelle et véritable ami, homme de bien et loyal, de vouloir être l'exécuteur de mon testament, et pour cet effet, et pour la grande affection que je lui porte, je le fais et institue mon légataire universel de tous biens, et meubles et immeubles, maisons, rentes, actions, et généralement de tout, hormis de mes biens patrimoniaux, lesquels je laisse à mes héritiers selon la coutume de Normandie; car ce sont mes pères qui les ont acquis et conservez et avec quoi ils m'ont élevé, quoique ce soit bien peu de chose. Mais pour ce que j'ai acquis par mon travail et mes soins, j'en veux disposer comme la justice et la loi me le permettent. Je fais donc ledit Simon le Faucheur, marchand demeurant à la Chapelle, mon légataire universel, à la charge de ce qui ensuit :

V. Premièrement je donne et lègue (si besoin est) à mes deux neveux, Louis Eudes et Jean Eudes, fils de Charles, mon très cher frère, la jouissance de vingt-deux années de mon partage aux biens paternels et maternels, que leur père me devoit.

VI. Plus, je leur donne et lègue les maisons en bourgeoisie d'Argentan, que leur père m'a vendues par contract passé à Paris, pour demeurer envers moi quitte des jouissances.

VII. Je donne et lègue audit Jean Eudes, juge enquêteur, la somme de 1,200 livres.

VIII. Je donne et lègue à Louis Eudes, son frère, pareille somme.

IX. Je donne et lègue à Sapience, ma nièce et leur sœur, la somme de 400 livres ; de plus à chacun d'eux une bourse de jetons d'argent, s'il s'en trouve dans mes coffres, non autrement.

X. Je donne et lègue au sieur Corbin, procureur en parlement, fils de ma sœur Magdelaine, la somme de 1,000 livres, et 100 livres qu'il me doit sous le nom du sieur Fossecave.

XI. Je donne et lègue au sieur Horson, marchand drapier, fils de ma sœur aînée, 1,100 livres.

XII. Je donne et lègue à ma sœur, femme du sieur des Caves Corbin, la somme de 800 livres.

XIII. Je donne et lègue la somme de 120 livres pour aider à construire un monument au R. P. Eudes, mon frère, quoiqu'en effet sa vertu et sa réputation lui en ont dressé un plus beau que n'en sauroient dresser les mains de tous les hommes.

XIV. Je veux que mon exécuteur distribue cent écus à cent pauvres sur ma fosse le jour de mon enterrement, un écu à chaque pauvre.

XV. Je donne et lègue à Jeanne Guichenot, ma très fidèle servante, qui m'a servi jusques à cejourd'hui, pendant l'espace de trente-six ans, la somme de 400 livres de rente viagère par an, jusques à quinze jours après son décès, ladite rente payable par quartier, et par avance chaque quartier, et par préférence sur tous autres legs. Plus, je lui donne et lègue 200 livres d'argent comptant, et je reconnois que je lui dois cent livres d'argent qu'elle a avancées pour moi il y a long-

temps ; plus, je reconnois que le lit où elle couche, ayant des rideaux bleus, un matelas et lict de plume, est à elle en propre, et avec cela des autres meubles pour environ quatre-vingt-dix livres. Plus, je lui donne un muid de vin s'il s'en trouve dans ma cave, soit à Paris, soit à Chaillot. Plus, je lui donne mes habits, toute ma vaisselle et batterie d'étain et de cuivre, et tout mon linge, hormis mes deux services, l'un damassé, l'autre de petite Venise, et je lui donne et lègue tous mes meubles meublans, hormis mes deux tapisseries, l'une de verdure, et l'autre à fleurs en broderie sur du drap d'amaranthe. Plus, je lui donne quatre cuillers et quatre fourchettes, des médiocres, et une tasse d'argent. Je ne lui donne pas mon petit cabinet d'ébène, ni la table noire, ni le cabinet que j'ai acheté à monsieur le Febvre, mais bien mes deux armoires, et je lui donne seulement six grandes chaises et deux petites à son choix, et quatre placets, non pas pourtant mon fauteuil ni ses oreilles. J'entens qu'elle puisse demeurer dans mon logis de Chaillot, si je ne le vends pas, jusqu'à tant qu'il soit vendu. Comme je sai qu'elle aimera ma mémoire et qu'elle ne sera pas ingrate, je la prie, quand elle mourra, s'il lui reste quelque chose, de considérer mes deux neveux, fils de mon frère, plus que tous autres, puisqu'elle n'a point d'héritiers ni de parens.

XVI. Je donne et lègue à Marguerite Durand la somme de 300 livres pour la bonne affection et assistance qu'elle m'a témoignée dans mes maladies.

XVII. Je donne et lègue à Anne Macret, si elle est encore en vie, la somme de 100 livres.

XVIII. Je donne et lègue pareille somme à la dame Macé, et lui remets et quitte ce qu'elle me doit.

XIX. Je donne et lègue à ma filleule, fille du sieur

l'Évêque, tapissier, rue de Grenelle, la somme de 100 livres, et je remets et quitte au sieur l'Évêque la somme de 100 livres, qu'il me doit par obligation.

XX. Je donne et lègue à François le Faucheur, mon filleul, la somme de 300 livres, et je lui en donnerois davantage de beaucoup s'il eût suivi mes intentions. Quelque chemin qu'il prène, je l'exhorte à être homme de bien et craignant Dieu; c'est la seule félicité.

XXI. Je donne et lègue à Simonne le Faucheur, sa sœur, la somme de 300 livres, qui me sont dues par le jeune le Faucheur, son oncle, qui est décédé, et de plus je lui donne et lègue mon service de petite Venise.

XXII. Je donne et lègue à sa mère, femme du sieur le Faucheur, ma chère commère, une tasse de vermeil doré de la valeur de 40 livres.

XXIII. Je supplie monsieur Fossecave d'accepter 40 louis d'or pour témoignage d'amitié, le priant d'aider et assister monsieur le Faucheur de ses conseils à faire vuider l'affaire de Morin et celle de la succession de Joguet.

XXIV. Je donne et remets à Nicolas Bata la moitié de ce qu'il me doit par obligation, billets ou autrement, et de plus je donne 50 livres à son fils aîné.

XXV. Je donne et lègue à chacun des domestiques qui seront à mon service au jour de mon décès, pourvu qu'il y ait deux mois au moins qu'ils y soient, à chacun 60 livres, outre les gages qui se trouveront leur être dus.

XXVI. Je donne à Antoinette Greffin tout ce qu'elle peut me devoir.

XXVII. Je donne et lègue 100 francs à Barbe le Roi.

XXVIII. Je supplie monsieur Quibert d'avoir agréable deux flambeaux d'argent des miens, à son choix, et s'il

en a besoin, je lui quitte et remets 20 louis d'or des 40 qu'il me doit.

XXIX. Je supplie monsieur Belot d'agréer, pour marque d'amitié et d'estime, deux petits flambeaux d'argent, une histoire en huit volumes, et 20 louis d'or, pour célébrer ma mémoire avec joie et consolation, s'il est encore en vie.

XXX. Je donne et lègue à mon neveu Jean Eudes, médecin, mes livres de médecine, et de plus je lui donne la debte qui m'est due par le sieur Boisyon, lui conseillant de la poursuivre par les avis et ministère de monsieur Moisson, avocat, auquel il donnera la sixième partie de ce qu'il en pourra tirer. Je lui conseille aussi de donner un présent honnête au sieur Fossecave s'il veut lui aider, comme il le peut bien, et je l'en supplie.

XXXI. Je déclare et veux que, dans le legs universel que je fais à Faucheur, mon cher compère, soit compris ma vaisselle d'argent, mes bagues et pierreries, et mes armes, et mon argent monnoyé. Telle est ma dernière volonté, à laquelle je me réserve de retrancher et ajouter, si je le trouve à propos, ce 4 de septembre 1681. Ainsi signé : François Eudes DE MÉZERAY.

Et à côté de ladite signature est écrit : « Gloire soit à Dieu et paix aux gens de bien, » comme aussi en la dernière page recto est écrit : « Si quelqu'un de mes parens par chagrin ou autrement, veut plaider pour ma succession, faire faire inventaire, mettre le scellé ou autre chose de procédure, je révoque et annulle le legs que je lui fais par ce testament et le donne à l'Hôtel-Dieu de Paris ; car je ne prétends point avoir travaillé pour des procureurs et des sergens, ni qu'ils mettent le nez chez moi en aucune manière. » Signé : François Eudes de

MÉZERAY, et en fin de chaque page dudit testament signé aussi : François Eudes de MÉZERAY.

Et au d'os d'icelui est écrit : « Aujourd'hui est comparu par devant les conseillers notaires du roi notre Sire au châtelet de Paris, soussignez, messire François Eudes de Mézeray, conseiller du Roi, historiographe de France et secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise, demeurant rue de Montorgueil, paroisse Saint-Eustache, lequel a dit et déclaré, reconnu et confessé avoir écrit, puis signé de sa main et seing dont il a accoutumé user et se servir en ses affaires, le contenu en la feuille de papier ci-dessus, qu'il veut et entend être exécuté de point en point selon sa forme et teneur, dont il a requis acte. Cela fut fait et passé à Paris, ès études desdits notaires soussignez, l'an mil six cent quatre-vingt-un, le quatrième jour de septembre après-midi, et a signé. Ainsi signé : François Eudes de MÉZERAY, BOUDIN et ROUSSEL. » Et au bas est écrit : « Paraphé le 11 juillet 1683. Signé GIRARDIN. » Et au bas dudit testament est écrit : première, avec paraphe ; à la seconde, deux, avec paraphe ; à la troisième, trois et dernière, avec paraphe. L'original duquel testament, avec enveloppe d'icelui, sur laquelle est écrit : « Ceci est mon testament, qui sera ouvert par monsieur le Faucheur après mon décès, » mis chez monsieur Roussel, notaire, signé MÉZERAY, paraphé le 11 juillet 1683, signé GIRARDIN, et où sont empreintes de cire d'Espagne, sont demeurez en la possession de monsieur Gilles Roussel, l'un des notaires soussignez, suivant le procès-verbal de monsieur le lieutenant civil Girardin, en datte du 11 juillet 1683, expédition duquel est annexée à la minute dudit testament. Signé : BOUDIN et ROUSSEL.

LA

FESTE DE VERSAILLES

DU 18 JUILLET 1668.

LA

FESTE DE VERSAILLES

DU 18 JUILLET 1668.

A monsieur le marquis de la Fuënte.

Quand vous ne seriez plus aussi sensible aux belles choses que vous l'avez paru autrefois, et quand, en vous engageant dans le sacré lien, vous auriez renoncé à toutes sortes de festes et de galanteries, il seroit impossible que vous ne fussiez touché de celle que j'ay à vous conter, et que vous ne receussiez agréablement une relation que la Reyne elle-mesme m'a commandé de vous escrire. Il est vray, monsieur, que je ne me trouve pas

médiocrement empesché à dresser l'instruction dont vous avez besoin; tant d'objets esclatans ont frappé à la fois mon esprit qu'il ne peut revenir de son éblouissement, et je connois par expérience qu'il n'en couste pas tant au Roy pour faire des choses extraordinaires qu'il en couste aux autres pour les décrire. La surprise et le ravissement ont je ne sais quoy de stupide et de muet; et telle est enfin la magnificence de Sa Majesté qu'on a peine à se l'imaginer quand on l'a veue, et plus de peine encore à l'exprimer quand on l'a imaginée.

La scène estoit à Versailles, et ne pouvoit sans doute estre mieux; c'est une maison favorisée, et qui mérite bien de l'estre. L'assignation y estant marquée au dix-huitiesme de ce mois, on ne peut concevoir le monde qui s'y rendit. Tout ce qu'il y a de personnes de qualité de l'un et l'autre sexe à Paris et dans les provinces circonvoisines, plusieurs mesme qui à la suitte du duc de Monmoulth avoient passé la mer, y estoient accourus; jamais assemblée ne fut si nombreuse, si choisie, ny si parée. Le Roy, souhaittant qu'en cette occasion toute la dépense fust pour luy et que les autres n'en eussent que le plaisir, avoit deffendu sévèrement toute sorte de clinquants et de dorures. Mais que peuvent les loix contre la mode? C'est une folle qui trouve le secret de perdre en façons ce qu'on pense luy espargner en estoffe, et qui ne s'eschappe jamais tant que lorsqu'elle se sent liée et contrainte.

De tant de dames qui s'y trouvèrent, il n'y en avoit que trois cens qui fussent conviées et qui dussent avoir l'honneur de manger aux tables du Roy; elles trouvèrent en arrivant tous les appartemens du chasteau ouverts, parfumés et prests à les recevoir. Afin mesme de ne les

pas contraindre, la famille royalle s'estoit retranchée dans un des pavillons de la basse cour. On leur laissa le temps de se raffraischir; après quoy, vers le soir, que la douceur de l'air convioit à la promenade, elles suivirent la Reyne dans le jardin, où des calesches les attendoient pour les mener vers un de ces bois qu'on trouve à droite en entrant, qui a quelque chose de plus solitaire et de plus mystérieux que les autres. La beauté du jour et du lieu les obligea d'y descendre; c'est une espèce de labyrinte coupé de plusieurs allées, dont il y en a une plus grande qui fait la circonférence de cinq autres, lesquelles, partant toutes d'un mesme centre, aboutissent dans celle-là et forment une très agréable estoille. Mille arbres nains, chargés des plus excellens fruits de la saison, bordoient ces allées, embellies dans les cinq angles d'autant de niches semées de fleurs, où reposoit quelque divinité champestre. Au milieu de l'estoille jaillissoit une fontaine dont le bassin estoit environné de cinq tables sans nappes ny couverts, où le naturel estoit si ingénieusement imité que, quelque splendide que fust la collation, elle y paroissoit plustost née que servie.

La première table estoit bornée, au bout qui tomboit sur le bassin, par une montagne moussue, couverte de truffes et de champignons, ayant six entrées garnies de pastés et de viandes froides, et le reste de la table, comme un fertille valon, estoit jonché de salades et de verdures.

La seconde avoit pareillement à l'un de ses bouts, comme en perspective, un corps d'architecture de différentes pastes, et le reste estoit fourni de tourtes et d'autres pièces de four.

La troisiesme estoit terminée par des pyramides de

confitures seiches, et le reste de la table figuré comme un parterre régulier par l'arrangement des massepains et des compostes.

La quastriesme sembloit sortir d'un rocher escarpé, où la nature avoit commencé à former divers cristaux, et les restes de la table chargés de vazes de cristal pleins de toutes sortes d'eaux glacées.

La cinquiesme estoit bornée par des tas de caramels semblables à ces amas informes d'ambre que la mer pousse quelquefois au rivage, et la table estoit couverte de porcelaines remplies de cresmes.

Tout cela, monsieur, tenoit plus de l'enchantement des fées que de l'industrie humaine. En effect, personne ne parut en ce lieu quand la compagnie y entra; on entrevoyoit seulement au travers des pallissades des mains qui, sur des soucoupes très propres, présentoient à boire à tous ceux qui en vouloient. On demeura quelque temps suspendu à cet appareil; mais enfin, la tentation l'emportant sur le scrupule, on se mit à manger de toutes ces choses comme si on ne les avoit pas crues enchantées.

On remonta aussytost dans les mesmes calesches, qui après quelques destours s'arrestèrent à un édifice d'apparence rustique, qui, s'eslevant presque à la hauteur des arbres et n'ayant pour descoration extérieure que la dépouille des forests et des jardins, effaçoit la pompe des palais et donnoit de l'éclat à des choses simples et champestres. Au temps des druides on l'auroit pris pour le palais où ils rendoient leurs jugemens ou pour le temple des dieux qui présidoient aux forests. On reconnut en entrant que c'estoit un temple destiné pour des spectacles; on y voyoit un théastre superbe par sa grandeur et par ses ornemens; deux colonnes torses es-

clatantes d'or et d'azur, entre lesquelles on avoit posé des statues de marbre blanc, soustenoient de chaque costé un très riche plat-fond extremement exhaussé pour faciliter le jeu des machines. La scène, le parterre, proprement parqueté, estoient de quarante pas de long sur trente-deux de large; le haut d'aix planté au milieu, avec des amphithéâtres tout autour, gémissoient sous la foule incroyable des spectateurs. Qui auroit pensé, monsieur, qu'un ouvrage où il esclatoit tant d'ordre, tant d'industrie et tant d'invention, auroit pu estre achevé en moins de quinze jours, pour ne durer peut-estre que vingt-quatre heures! Qui se seroit imaginé que tant de despense et de profusion n'eust eu pour but que la gloire d'un jour et la représentation d'une comédie! La trouppe de Molière y en joua une de sa façon, nouvelle et comique, agréablement meslée de récits et d'entrées de balet, où Baccus et l'Amour, s'estant quelque temps disputé l'avantage, s'accordoient enfin pour célébrer unanimement la feste.

La nuict cependant s'estoit beaucoup avancée; elle qui arreste tous les travaux de la nature n'est pas ennemie des plaisirs, elle ne gasta rien par sa venue. On la trouva paresseuse plustost que pressée; on en bénit les ombres, soit pour leur fraischeur qui passoit l'ordinaire de la saison, soit pour leur obscurité qui rehaussoit l'éclat des parures, soit enfin parce qu'elles amenoient avec elles l'heure du souper que la faim avoit desjà prévenue. On ne songeoit plus qu'à la satisfaire; mais on crut bien que Sa Majesté n'y songeoit pas quand elle convia la compagnie d'aller, à l'heure qu'il estoit, à l'autre costé du jardin, visiter une espèce de palais enchanté, d'une structure aussy rare et aussy singulière que les faiseurs de romans en ayent jamais imaginé.

Ses murs estoient tapissés en dehors d'un tisseu de feuillages verdoyans, et en dedans tout rioit aux yeux par la diversité qui estoit jointe avec la simétrie. Huit portiques de plus de quarante pieds de haut, et seize fenestres ornées de festons, ouvroyent de tous costés un vaste salon de figure ronde; des pilastres, qui paroissoient de porphire et dont les corniches estoient dorées, soustenoient un plat-fond à l'italienne, enrichy de certaines crotesques à qui une certaine lumière extérieure et cachée donnoit une vivacité surprenante. Tout cela estoit couronné d'un dome admirablement bien peint, où, au travers de quelques nuages d'or meslés de gros bouillons d'argent, esclatoit un azur céleste qu'on discernoit avec peine et qu'on regardoit avec plaisir. Tout autour du salon, d'espace en espace, trois bassins en forme de coquilles eslevées l'une sur l'autre, où l'eau formoit diverses cascades, tempéroient doucement le feu que jettoient des girandoles d'argent et plus de soixante lustres de cristal qui pendoient du plat-fond à différentes hauteurs. A trois de ces portiques que nous avons marqués respondoient autant de cabinets, où, sur des credences à plusieurs estages, paroissoient estalés les tours des cuvettes, ces profondes bures, ces liviers, ces plaques, et tant d'autres chefs-d'œuvre d'orphévrie qui n'ont point d'autres usages dans les festins que d'esblouir les conviés et de faire esclater la magnificence du maistre. Au milieu des salons s'eslevoit un des rochers du Parnasse, sur les points duquel les Muses, en relief d'argent, paroissoient méditer les louanges de leur héros, que Pégase, aux aisles estendues, sembloit prest à porter par toute la terre. Des sources, qui par la violence d'une ruade s'estoient ouvertes sous ses pieds, et qui au travers des cavités du rocher tomboient tantost en

pluyes, tantost en ruisseaux, excitoient un murmure agréable, propre à faire rêver des gens qui n'eussent eu rien de mieux à faire. Cet endroit, si vanté par les poëtes, estoit environné d'une table à quatre-vingts couverts, esclairée de cent petits flambeaux de cristal et servie du plus grand souper du monde, qui fut tousjours esgayé par la symphonie : quatre-vingts des dames conviées eurent l'honneur d'y manger avec le Roy.

Pour esviter la confusion parmy tant de personnes priées, on les avoit partagées en neuf bandes, à chacune desquelles Sa Majesté avoit préposé quelque dame principalle pour chef, et autant de ses gentilshommes ordinaires pour guides ; chaque chef de quadrille eut soin de régaler la sienne à une table particulière.

La première estoit tenue par la Reyne, où ne mangèrent que les princesses du sang ;

La deuxiesme, de vingt couverts, par madame la comtesse de Soissons ;

Le troisiesme, de vingt couverts, par madame la princesse de Baden ;

La quatriesme, de quarante couverts, par madame la duchesse de Montausier ;

La cinquiesme, de vingt couvert, par madame la duchesse de Créquy ;

La sixiesme, de vingt couverts, par madame la mareschalle de la Motte ;

La septiesme, de vingt couverts, par madame la mareschalle d'Humières ;

La huitiesme, de soixante couverts, par madame la mareschalle de Bellefonds ;

La neufiesme, de vingt couverts, par madame la comtesse de Betune.

Outre ces tables, qui n'estoient que pour les dames

conviées, il y en avoit encore plusieurs autres dans diverses allées, où purent manger tous ceux qui en avoient envie, et dans la grotte, que vous sçavez estre le plus bel endroit de Versailles, on avoit dressé trois tables de vingt couverts chacune, pour régaler messieurs les ambassadeurs. On s'apperceut bien, monsieur, que vous y manquiez, tant pour la gloire du régale que pour vostre propre satisfaction. Ami de la magnificence comme vous estes, vous en auriez esté plus touché qu'un autre. Ne mettez pas toutefois cela au nombre de vos malheurs; si vous sçaviez de quelle part vous y avez esté souhaité, vous seriez bientost consolé du plaisir que vous avez perdu, et l'honneur du souvenir de Leurs Majestés vous tiendroit aisément lieu de toutes les festes du monde.

La bonne chère, monsieur, n'inspire pas ordinairement des pensées mélancoliques; la gayeté brilloit sur tous les visages, le cœur en cachoit encore davantage. La soirée estoit fraiche, on eust esté ravy de danser. Dans cette disposition, le Roy fit marcher la compagnie vers un superbe salon où les ordres estoient si régulièrement observés, les ornemens si naturels et si pompeux, le plan si vaste et si nouveau, qu'il estoit aisé de juger que ce devoit estre l'ouvrage de l'architecte du Louvre, c'est-à-dire d'un homme accoustumé aux grands desseins et aux plus nobles idées.

Imaginez-vous, monsieur, un spacieux octogone de quarante pas de diamètre, ouvert de quatre costés par autant de portiques, entre lesquels on avoit creusé, comme dans l'espaisseur des murs, six profondes grottes où estoient posés des chasteaux pour les spectateurs oisifs et pour les violons. Les statues des plus fameux musiciens ornoient les angles de la salle, et au dessous

s'élançoient autant de pieds d'eau qui retomboient dans les eaux de plomb. Le plat-fond à l'italienne brilloit de ces agréables nuances que le soleil a accoustumé de peindre en se levant. Le salon avoit pour issue une galerie de soixante pas de long, ornée de verdures et de figures plattes que l'art de la perspective relevoit merveilleusement aux yeux. Dans l'enfoncement on découvroit un masque énorme accompagné de deux chiens marins, qui tous ensemble desgorgeoient un fleuve en tier, qui, tombant dans de larges coquilles, s'estendoit en nappes et formoit à chaque costé de la gallerie une cascade de trente jets d'eau, puis, semblable à un torrent, venoit se précipiter dans une espèce de lac qui battoit au pied du salon, et qui sembloit l'aller inonder sans des gouffres souterrains qui en destournoient loin de là le déluge et le danger.

Je ne vous parleray point de l'ordre ny de la pompe du bal, ny de l'éclat, ny de la grace de Leurs Majestés, de la beauté ny de la parure des personnes qui dansèrent; je ne me mesle de peindre que des païsages et des feuillées, et je suis bien aise de vous laisser à penser quelque chose qui vous plaise.

Vous le sçavez, monsieur, les plaisirs ont beau estre naturels, il faut de l'art pour les conduire; leur instinct ne doit pas tousjours estre leur règle; ils se destruiroient eux-mesmes si on les laissoit faire leur philosophie : car enfin ils en ont une qui ne permet pas qu'on les espuise. Il faut les quitter avec regret et non pas avec lassitude. Le Roy la sceut prévenir en finissant le bal plus tost qu'on n'auroit voulu. On se leva donc avec Sa Majesté, et personne ne songea plus qu'au repos et à la retraitte.

Mais à peine fut-on sorty de l'espaisseur du bois et

parvenu au premier parterre où nous n'avions veu un moment auparavant que des eaux et des fleurs, que nos yeux furent tout à coup frappés de la plus estrange et de la plus prodigieuse illumination que l'on puisse jamais imaginer. L'ordre de la nature paroissoit confondu; il sembloit que les ténèbres tombassent du ciel et que le jour sortist de la terre. Une morne et esblouissante lueur faisoit resplandir toute la contrée circonvoisine, sans que nulle fumée espaissist l'air, sans que nul pétillement de flamme ny d'étincelles rompist le silence de la nuict. Le long de l'allée principalle du jardin paroissoit une légion de géants immobiles et intérieurement enflammés; à toutes les fenestres du chasteau s'avançoient de grands fantômes lumineux et flambans, qui sans se consumer paroissoient pénétrés d'un feu plus vif et plus ardent que n'est le feu élémentaire. Tout le fer à cheval qui est du costé du jardin, toute la ballustrade qui règne autour du fossé, estoient bordés d'urnes luisantes et de globes pareils à celuy de la lune, lorsque dans son plain on la void comme allumée d'un feu rougeastre s'eslever sur l'horison.

Ce spectacle terrible et surprenant troubloit les regards et les occupoit. Il y a des horreurs qui plaisent, et l'ame avide de nouveauté se repaist de ce qui l'estonne. Comme on estoit avidemment attaché à ces visions, on fut tout à coup réveillé par des esclats de tonnerre souvent redoublés, accompagnes d'une infinité d'esclairs et de feux qui, s'élançant tantost vers le ciel comme des fusées, tantost dans les airs comme des estoiles qui s'éclateroient en pièces, tantost dans un rond d'eau où ils se ralumoient au lieu de s'esteindre, tantost contre la terre comme des serpentaux, augmentoient l'horreur des ténèbres en les dissipant et

sembloient menacer l'univers de son dernier embrasement. Mais, monsieur, on reconnut bientost l'ingénieuse imposture de ces fantomes de lumières qui nous avoient esblouis, de ce tonnerre artificiel qui nous avoit estonnés. On jouit agréablement de ce spectacle jusques à ce que l'aurore commençant à poindre sembla donner à tout le monde le signal de la retraitte, et c'est, monsieur, ce qui couronna heureusement cette galante et magnifique feste, dont Sa Majesté semble avoir voulu régaler ses sujets pour leur faire gouster les premiers prémices de la paix qu'il vient de leur donner, et pour leur faire entendre qu'il borne désormais son ambition à asseurer le repos et à espandre la joye par toute la terre.

DERNIÈRES PAROLES

DE MONSEIGNEUR

LE MARÉCHAL DE FABERT,

DÉCÉDÉ A SEDAN LE 17 MAI 1662.

DERNIÈRES PAROLES.

DE MONSEIGNEUR

LE MARÉCHAL DE FABERT

DÉCÉDÉ A SEDAN LE 17 MAI 1662.

Le jour précédent, avant l'ouverture du château, environ cinq heures du matin, le major du château cria de dessus la muraille à celui de la ville d'appeler, de la part de mondit seigneur, messieurs les ministres, messieurs les Billots, qui sont deux frères, monsieur David et monsieur Neaume, tous quatre bourgeois; tous lesquels, excepté deux ministres qui étoient absens, furent conduits en sa chambre, où se trouvèrent aussi quelques-uns de messieurs du conseil de Sedan. Et nous ayant mondit seigneur fait passer tous dans la ruelle

de son lit et fait ouvrir le rideau du pied, afin de voir et d'être vu, il nous parla environ trois quarts d'heure, avec autant d'ordre, de présence d'esprit et grandeur de cœur qu'à l'ordinaire, combien qu'il fût si oppressé que les mouvemens de sa poitrine me firent croire plusieurs fois que c'étoient des accès; aussi fut-il par deux fois arrêté pour reprendre un peu haleine. Il ôta son bonnet dans le discours et fit ouvrir une fenêtre qui regardoit cette ouverture du lit. Voici ce que j'en ai pu recueillir de mot à mot, autant que le trouble de mon deuil extrême me l'a pu permettre :

« Messieurs, je vous ai mandés parce que j'ai des choses de grande conséquence à vous dire. Il y a longtemps que j'y ai pensé et que je les ai examinées de toutes les façons, très soigneusement, en me dépouillant de toute préoccupation, et je les tiens nettement résolues en mon esprit : c'est la réunion des religions, que j'espérois de faire réussir, et que j'ai beaucoup de regret de laisser imparfaite; car je l'ai toujours grandement désirée, parce qu'il y va de la gloire de Dieu, du service du Roi, du bien de l'État, et de vos avantages publics et particuliers, et du repos de vos consciences. Il y a fort longtemps que j'en ai formé le dessein; mais comme ce n'étoit pas un ouvrage si facile, je travaillois à vous faire approcher les uns des autres petit à petit, pour vous apprivoiser par des conférences amiables, afin de dissiper les aigreurs et l'animosité, et j'ai toujours tenu la chose faisable. Vous, messieurs, s'adressant aux ministres, vous m'avez avoué que vous étiez presque d'accord des choses essentielles; ainsi, s'il ne reste que celles qui regardent quelques cérémonies, il ne faut pour cela qu'un peu de complaisance. Cela devroit-il manquer

pour achever un ouvrage si excellent et si nécessaire? Non, messieurs; puisque nous sommes si proches, il n'en faut point demeurer là. Nous ne sommes pas ce que vous croyez, et vous n'êtes pas ce que nous croyons. Je vous ai dit que je signerois votre confession de foi; je n'y trouve rien qui choque ma religion, qui est celle de mes pères, où Dieu m'a fait la grace de vivre, et en laquelle je m'en vais mourir, et de laquelle je sortirois néanmoins si je n'étois assuré d'y faire mon salut. Messieurs, vous m'avez souvent dit beaucoup de choses, mais je doute que l'on m'ait toujours parlé franchement. J'ai parlé à des particuliers sur cette matière, que j'ai trouvé fort raisonnables et fort sincères. Vous avez, messieurs, beaucoup de science et d'étude; mais il faut distinguer la vérité des prétextes : les livres parlent comme font les hommes, et on ne se propose que les disputes qui ne font qu'aigrir, et où chacun seulement s'efforce de porter son parti et soutenir son opinion, sans aller à la source. C'est là néanmoins où on trouve la vérité et où on peut reconnoître que l'erreur, l'abus et le scandale dont vous vous plaignez, ne sont que dans les mœurs et non pas dans les institutions de la doctrine. Quand vous lisez les livres, vous en prenez tout ce qui fait pour vous et contre nous; mais tout ce qui est pour nous, vous le laissez en arrière. Il est néanmoins certain que, si un ministre avoit étudié avec les jésuites, il seroit jésuite, et si un jésuite avoit étudié avec les ministres, il seroit comme eux. Vous tenez encore à la naissance et à ce que vous apprenez de vos pères, à l'instruction que vous avez sucée avec le lait, et participez à la haine de vos devanciers, qui se sont ramentus de père en fils les massacres qu'on a faits sur eux, ce qui ne sert qu'à entretenir et augmenter l'animosité et la division. Nous

sommes élevés de même dans les sentimens et le blâme de votre séparation d'avec nous et de votre religion, et c'est ainsi qu'on s'anime de part et d'autre, et on dispute là-dessus avec chaleur et passion, et point de raison et de charité. Et j'étois dans cette préoccupation dans ma jeunesse, dans les guerres contre vos pères où je servois le Roi, et où j'ai reçu des coups de mousquets, et je croyois lors que c'étoit une bonne œuvre de vous détruire. En effet, quant à votre séparation, elle s'est faite fort mal à propos; il est vrai qu'il y avoit des scandales en l'Eglise, mais pour cela il ne falloit point se séparer; au contraire, il falloit user de douceur et de persuasion pour redresser les choses et ramener ceux qui se pouvoient égarer. Pensez-y donc, messieurs, et y travaillez avec un esprit de charité. Je vous jure, sur ma part de paradis, que je n'ai autre motif en ce dessein que celui de la gloire de Dieu, le service du Roi et le bien de l'Etat, et suis porté des sentimens d'affection que j'ai pour vous; et vous pouvez bien juger que ce ne peut être ni par vanité, ni par ambition, ni par l'espérance de la louange des hommes, ni des récompenses de la cour, puisque je m'en vais mourir, et m'en vais en un pays où le Roi n'a rien à me donner. Ayez donc, messieurs, la charité que Dieu recommande; ne vous tenez point à l'apparence ni à l'extérieur des choses; prenez-en le fonds, et ne prétextez rien sur ce que quelques moines ont écrit et dont nous avons tant parlé; ce n'est que du fatras et une fantaisie particulière; ce sont des coquins qui ne seront point avoués, et de qui les opinions seront réprouvées. Vous devez encore, messieurs, être persuadés de mon affection et de l'amour que j'ai pour vous, qui m'oblige à vous parler, si vous considérez, sur les affaires du présidial, com-

ment je m'y suis porté pour conserver un chacun dans les charges, et que je n'ai point feint de tout hazarder de mon côté pour vous maintenir et vous procurer du repos; et si quelqu'un avoit pensé que j'eusse pris les charges pour en disposer dans la pensée d'en profiter, il m'auroit fait grand tort. Monsieur de Terme sçait tout le détail et mes intentions; c'est un gentilhomme à qui tout ce peuple a beaucoup d'obligation.

» Enfin, messieurs, travaillez à cette réunion avec zèle; ayez de la charité, sortez d'un si mauvais pas; vous seriez toujours odieux, et c'est une chose qui vous doit toucher que, dès que l'on nomme un huguenot à la cour, c'est un nom qui semble donner de l'horreur. Mais c'est assez qu'il y va de l'intérêt et du repos de vos consciences, cela se doit préférer à toute autre chose; mais vous y rencontrez aussi toutes sortes d'avantages temporels, car vous êtes privés des commodités et du soulagement des familles, à faire élever, instruire et placer vos enfans dans les cloîtres et participer à tant de bénéfices qui se distribuent parmi nous. Il y va de la gloire de Dieu; c'est une chose que le Roi désire avec passion, et qui regarde le bien de son service et de son Etat, que ses sujets ayent des mêmes sentimens dans la religion comme dans les devoirs civils et politiques. Travaillez-y donc, messieurs, avec charité, et Dieu vous bénisse.»

On lui fit trois réponses succinctes, dont le sommaire étoit qu'on suivroit ses bonnes intentions; à quoi il repartit: « Je vous en prie, messieurs, de la charité, et Dieu vous bénisse. » Et sur ce qu'on dit que nous espérions que Dieu le rendroit à nos vœux, et qu'étant de retour en santé nous lui donnerions plus que ja-

mais, etc., il repartit : « On ne retourne point d'où je suis. » Et comme on se retiroit, Billot l'aîné se mit à genoux devant son lit, lui prit et baisa la main, et la baigna de ses larmes, priant Dieu qu'il détournât le mal de sur mondit seigneur sur lui. Ensuite de quoi tous les autres la baisèrent de même à genoux ; ce que mondit seigneur reçut fort bien, car il nous prit à tous la tête dans ses mains, nous bénissant et nous disant adieu, exhortant chacun de son devoir au service du Roi. Nous pleurions tous comme des enfans devant lui.

LA VIE

DE

MONSIEUR DE MOLIÈRE,

PAR LE GALLOIS DE GRIMAREST.

AVERTISSEMENT.

En réimprimant la Vie de Molière par Legallois de Grimarest, nous obéissons à la règle que nous nous sommes imposée, en commençant cette Collection, de donner, autant que possible, des documents contemporains. Depuis Grimarest on s'est livré à des recherches étendues sur la vie et les ouvrages de notre grand poète comique; on a établi d'une manière exacte les faits importants de sa vie, mais on a aussi perdu, dans ces divers travaux, l'intérêt particulier que présente le jugement sur Molière par un homme qui avait vécu de son temps. L'authenticité de quelques-unes des anecdotes contenues dans cet ouvrage a été contestée. Nous n'avons pas à établir la véracité de l'auteur, et, suivant notre habitude, nous livrons au lecteur les faits, qu'il est libre d'apprécier comme il lui convient.

Avec la Vie de Molière, celle de Mézerai et quelques autres documents que nous donnerons en leur place, on aura dans cette Collection un ensemble intéressant de recherches pour l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV.

Jean-Léonor le Gallois de Grimarest était né à Paris et y mourut en 1720, dans un âge très avancé. C'était ce qu'on appelait alors un

bel-esprit, et il était pour cela recherché des étrangers de distinction qui visitaient la capitale et auxquels il servit souvent de *cicerone*. Personne ne possédait alors plus que lui la mémoire des anecdotes, et il avait la réputation de les bien raconter. Outre la *Vie de Molière* que nous réimprimons, et qui est devenue rare, on a de Grimarest plusieurs ouvrages oubliés aujourd'hui et qui méritaient complétement cet abandon.

LA VIE

DE MONSIEUR DE MOLIÈRE,

PAR LE GALLOIS DE GRIMAREST.

Il y a lieu de s'étonner que personne n'ait encore recherché la vie de monsieur de Molière pour nous la donner. On doit s'intéresser à la mémoire d'un homme qui s'est rendu si illustre dans son genre. Quelles obligations notre scène comique ne lui a-t-elle pas ? Lorsqu'il commença à travailler, elle étoit destituée d'ordre, de mœurs, de goût, de caractère ; tout y étoit vicieux, et nous sentons assez souvent aujourd'hui que sans ce génie supérieur le théâtre comique seroit peut-être encore dans cet affreux chaos, d'où il l'a tiré par la force de son imagination, aidée d'une profonde lecture et de

ses réflexions, qu'il a toujours heureusement mises en œuvre. Ses pièces représentées sur tant de théâtres, traduites en tant de langues, le feront admirer autant de siècles que la scène durera. Cependant on ignore ce grand homme, et les foibles crayons qu'on nous en a donnez sont tous manquez, ou si peu recherchez qu'ils ne suffisent pas pour le faire connoître tel qu'il étoit. Le public est rempli d'une infinité de fausses histoires à son occasion; il y a peu de personnes de son temps qui, pour se faire honneur d'avoir figuré avec lui, n'inventent des aventures qu'ils prétendent avoir eues ensemble. J'en ai eu plus de peine à déveloper la vérité; mais je la rends sur des mémoires très assurez, et je n'ai point épargné les soins pour n'avancer rien de douteux. J'ai écarté aussi beaucoup de faits domestiques qui sont communs à toutes sortes de personnes, mais je n'ai point négligé ceux qui peuvent réveiller mon lecteur. Je me flate que le public me sçaura bon gré d'avoir travaillé : je lui donne la vie d'une personne qui l'occupe si souvent, d'un auteur inimitable, dont le souvenir touche tous ceux qui ont le discernement assez heureux pour sentir, à la lecture ou à la représentation de ses pièces, toutes les beautez qu'il y a répandues.

Monsieur de Molière se nommoit Jean-Baptiste Pocquelin; il estoit fils et petit-fils de tapissiers, valets de chambre du Roi Louis XIII. Ils avoient leur boutique sous les pilliers des Halles, dans une maison qui leur appartenoit en propre. Sa mère s'appeloit Boudet; elle étoit aussi fille d'un tapissier établi sous les mêmes pilliers des Halles.

Les parens de Molière l'élevèrent pour être tapissier, et ils le firent recevoir en survivance de la charge du père dans un âge peu avancé. Ils n'épargnèrent aucuns

soins pour le mettre en état de la bien exercer, ces bonnes gens n'ayant pas de sentimens qui dussent les engager à destiner leur enfant à des occupations plus élevées, de sorte qu'il resta dans la boutique jusqu'à l'âge de quatorze ans, et ils se contentèrent de lui faire apprendre à lire et à écrire pour les besoins de sa profession.

Molière avoit un grand-père qui l'aimoit éperduement, et comme ce bon homme avoit de la passion pour la comédie, il y menoit souvent le petit Pocquelin à l'hôtel de Bourgogne. Le père, qui appréhendoit que ce plaisir ne dissipât son fils et ne lui ôtât toute l'attention qu'il devoit à son métier, demanda un jour à ce bon homme pourquoi il menoit si souvent son petit-fils au spectacle. Avez-vous, lui dit-il avec un peu d'indignation, envie d'en faire un comédien? Plût à Dieu, lui répondit le grand-père, qu'il fût aussi bon comédien que Belleroze (c'étoit un fameux acteur de ce temps-là)! Cette réponse frappa le jeune homme, et sans pourtant qu'il eût d'inclination déterminée, elle lui fit naître du dégoût pour la profession de tapissier, s'imaginant que, puisque son grand-père souhaitoit qu'il pût être comédien, il pouvoit aspirer à quelque chose de plus qu'au métier de son père.

Cette prévention s'imprima tellement dans son esprit qu'il ne restoit dans la boutique qu'avec chagrin, de manière que, revenant un jour de la comédie, son père lui demanda pourquoi il estoit si mélancholique depuis quelque temps. Le petit Pocquelin ne put tenir contre l'envie qu'il avoit de déclarer ses sentimens à son père; il lui avoua franchement qu'il ne pouvoit s'accommoder de sa profession, mais qu'il lui feroit un plaisir sensible de le faire étudier. Le grand-père, qui étoit

présent à cet éclaircissement, appuya par de bonnes raisons l'inclination de son petit-fils. Le père s'y rendit et se détermina à l'envoyer au collége des Jésuites.

Le jeune Pocquelin étoit né avec de si heureuses dispositions pour les études qu'en cinq années de temps il fit non-seulement ses humanitez, mais encore sa philosophie.

Ce fut au collége qu'il fit connoissance avec deux hommes illustres de notre temps, monsieur de Chapelle et monsieur Bernier.

Chapelle étoit fils de monsieur Luillier, sans pouvoir être son héritier de droit; mais il auroit pu lui laisser les grands biens qu'il possédoit si par la suite il ne l'avoit reconnu incapable de les gouverner ; il se contenta de lui laisser seulement 8,000 livres de rente entre les mains de personnes qui les lui payoient régulièrement.

Monsieur Luillier n'épargna rien pour donner une belle éducation à Chapelle, jusqu'à lui choisir pour précepteur le célèbre monsieur de Gassendi, qui, ayant remarqué dans Molière toute la docilité et toute la pénétration nécessaires pour prendre les connoissances de la philosophie, se fit un plaisir de la lui enseigner, en même temps qu'à messieurs de Chapelle et Bernier.

Cyrano de Bergerac, que son père avoit envoyé à Paris sur sa propre conduite pour achever ses études, qu'il avoit assez mal commencées en Gascogne, se glissa dans la société des disciples de Gassendi, ayant remarqué l'avantage considérable qu'il en tireroit. Il y fut admis cependant avec répugnance; l'esprit turbulent de Cyrano ne convenoit point avec de jeunes gens qui avoient déjà toute la justesse d'esprit que l'on peut souhaiter dans des personnes toutes formées. Mais le moyen

de se débarrasser d'un jeune homme aussi insinuant, aussi vif, aussi gascon que Cyrano? Il fut donc reçu aux études et aux conversations que Gassendi conduisoit avec les personnes que je viens de nommer; et comme ce même Cyrano étoit très avide de sçavoir et qu'il avoit une mémoire fort heureuse, il profitoit de tout, et il se fit un fond de bonnes choses dont il tira avantage dans la suite. Molière aussi ne s'est-il pas fait un scrupule de placer dans ses ouvrages plusieurs pensées que Cyrano avoit employées auparavant dans les siens. « Il m'est permis, disoit Molière, de reprendre mon bien où je le trouve. »

Quand Molière eut achevé ses études, il fut obligé, à cause du grand âge de son père, d'exercer sa charge pendant quelque temps, et même il fit le voyage de Narbonne à la suite de Louis XIII. La cour ne lui fit pas perdre le goût qu'il avoit pris dès sa jeunesse pour la comédie; ses études n'avoient même servi qu'à l'y entretenir. C'étoit assez la coutume dans ce temps-là de représenter des pièces entre amis; quelques bourgeois de Paris formèrent une troupe, dont Molière étoit; ils jouèrent plusieurs fois pour se divertir; mais ces bourgeois ayant suffisamment rempli leur plaisir, et s'imaginant être de bons acteurs, s'avisèrent de tirer du profit de leurs représentations. Ils pensèrent bien sérieusement aux moyens d'exécuter leur dessein, et, après avoir pris toutes leurs mesures, ils s'établirent dans le jeu de paume de la Croix blanche, au fauxbourg Saint-Germain. Ce fut alors que Molière prit le nom qu'il a toujours porté depuis. Mais lorsqu'on lui a demandé ce qui l'avoit engagé à prendre celui-là plutôt qu'un autre, jamais il n'en a voulu dire la raison, même à ses meilleurs amis.

L'établissement de cette nouvelle troupe de comédiens n'eut point de succès, parce qu'ils ne voulurent point suivre les avis de Molière, qui avoit le discernement et les vues beaucoup plus justes que des gens qui n'avoient pas été cultivez avec autant de soin que lui.

Un auteur grave nous fait un conte au sujet du parti que Molière avoit pris de jouer la comédie. Il avance que sa famille, alarmée de ce dangereux dessein, lui envoya un ecclésiastique pour lui représenter qu'il perdoit entièrement l'honneur de sa famille, qu'il plongeoit ses parens dans de douloureux déplaisirs, et qu'enfin il risquoit son salut d'embrasser une profession contre les bonnes mœurs et condamnée par l'Eglise; mais qu'après avoir écouté tranquillement l'ecclésiastique Molière parla à son tour avec tant de force en faveur du théâtre qu'il séduisit l'esprit de celui qui le vouloit convertir, et l'emmena avec lui pour jouer la comédie. Ce fait est absolument inventé par les personnes de qui monsieur P*** peut l'avoir pris pour nous le donner; et quand je n'en aurois pas de certitude, le lecteur, à la première réflexion, présumera avec moi que ce fait n'a aucune vraisemblance. Il est vrai que les parens de Molière essayèrent par toutes sortes de voies de le détourner de sa résolution; mais ce fut inutilement; sa passion pour la comédie l'emportoit sur toutes leurs raisons.

Quoique la troupe de Molière n'eût point réussi, cependant, pour peu qu'elle avoit paru, elle lui avoit donné occasion suffisamment de faire valoir dans le monde les dispositions extraordinaires qu'il avoit pour le théâtre, et monsieur le prince de Conti, qui l'avoit fait venir plusieurs fois jouer dans son hôtel, l'encouragea, et, voulant bien l'honorer de sa protection, il lui ordonna de le

venir trouver en Languedoc avec sa troupe, pour y jouer la comédie.

Cette troupe étoit composée de la Béjart, de ses deux frères, de Gros René, de Duparc, de sa femme, d'un pâtissier de la rue Saint-Honoré, père de la damoiselle de la G***, femme de chambre de la De Brie; celle-cy étoit aussi de la troupe avec son mari et quelques autres.

Molière, en formant sa troupe, lia une forte amitié avec la Béjart, qui, avant qu'elle le connût, avoit eu une petite fille de monsieur de Modène, gentilhomme d'Avignon, avec qui j'ai sçu, par des témoignages très assurez, que la mère avoit contracté un mariage caché. Cette petite fille, accoutumée avec Molière qu'elle voyoit continuellement, l'appella son mari dès qu'elle sçut parler, et à mesure qu'elle croissoit ce nom déplaisoit moins à Molière, mais cela ne paroissoit à personne tirer à aucune conséquence. La mère ne pensoit à rien moins qu'à ce qui arriva dans la suite, et, occupée seulement de l'amitié qu'elle avoit pour son prétendu gendre, elle ne voyoit rien qui dût lui faire faire des réflexions.

Molière partit avec sa troupe, qui eut bien de l'aplaudissement en passant à Lyon, en 1653, où il donna au public *l'Etourdi*, la première de ses pièces, qui eut autant de succès qu'il en pouvoit espérer. La troupe passa en Languedoc, où Molière fut reçu très favorablement de monsieur le prince de Conti, qui eut la bonté de donner des appointemens à ces comédiens.

Molière s'acquit beaucoup de réputation dans cette province par les trois premières pièces de sa façon qu'il fit paroître : *l'Etourdi*, *le Dépit amoureux* et *les Précieuses ridicules;* ce qui engagea d'autant plus mon-

sieur le prince de Conti à l'honorer de sa bienveillance et de ses bienfaits. Ce prince lui confia la conduite des plaisirs et des spectacles qu'il donnoit à la province pendant qu'il en tint les Etats; et aïant remarqué en peu de temps toutes les bonnes qualitez de Molière, son estime pour lui alla si loin qu'il le voulut faire son secrétaire. Mais il aimoit l'indépendance, et il étoit si rempli du désir de faire valoir le talent qu'il se connoissoit qu'il pria monsieur le prince de Conti de le laisser continuer la comédie, et la place qu'il auroit remplie fut donnée à monsieur de Simoni. Ses amis le blâmèrent de n'avoir point accepté un emploi si avantageux. « Eh! messieurs, leur dit-il, ne nous déplaçons jamais: je suis passable auteur, si j'en crois la voix publique, je puis être un fort mauvais secrétaire. Je divertis le prince par les spectacles que je lui donne; je le rebuterai par un travail sérieux et mal conduit. Et pensez-vous d'ailleurs, ajouta-t-il, qu'un misanthrope comme moi, capricieux si vous voulez, soit propre auprès d'un grand? Je n'ai pas les sentimens assez flexibles pour la domesticité. Mais plus que tout cela, que deviendront ces pauvres gens que j'ai amenés de si loin? qui les conduira? Ils ont compté sur moi, et je me reprocherois de les abandonner. » Cependant j'ai sçu que la Béjart lui auroit fait le plus de peine à quitter, et cette femme, qui avoit tout pouvoir sur son esprit, l'empêcha de suivre monsieur le prince de Conti. De son côté Molière étoit ravi de se voir le chef d'une troupe; il se fesoit un plaisir sensible de conduire sa petite république. Il aimoit à parler en public, il n'en perdoit jamais l'occasion, jusques-là, que s'il mouroit quelque domestique de son théâtre, ce lui étoit un sujet de haranguer pour le premier jour de comédie.

Tout cela lui auroit manqué chez monsieur le prince de Conti.

Après quatre ou cinq années de succès dans la province la troupe résolut de venir à Paris. Molière sentit qu'il avoit assez de force pour y soutenir un théâtre comique, et qu'il avoit assez façonné ses comédiens pour espérer d'y avoir un plus heureux succès que la première fois. Il s'assuroit aussi sur la protection de monsieur le prince de Conti.

Molière quitta donc le Languedoc avec sa troupe, mais il s'arrêta à Grenoble, où il joua pendant tout le carnaval; après quoi ces comédiens vinrent à Rouen, afin qu'étant plus à portée de Paris leur mérite s'y répandît plus aisément. Pendant ce séjour, qui dura tout l'été, Molière fit plusieurs voyages à Paris pour se préparer une entrée chez Monsieur, qui, lui ayant accordé sa protection, eut la bonté de le présenter au Roi et à la Reine mère.

Ces comédiens eurent l'honneur de représenter la pièce de *Nicomède* devant Leurs Majestez au mois d'octobre 1658. Leur début fut heureux, et les actrices surtout furent trouvées bonnes. Mais comme Molière sentoit bien que sa troupe ne l'emporteroit pas pour le sérieux sur celle de l'hôtel de Bourgogne, après la pièce il s'avança sur le théâtre et fit un remerciment à Sa Majesté, et la suplia d'agréer qu'il lui donnât un des petits divertissemens qui lui avoient acquis un peu de réputation dans les provinces. En quoi il comptoit bien de réussir, parce qu'il avoit accoutumé sa troupe à jouer sur-le-champ de petites comédies à la manière des Italiens. Il en avoit deux, entre autres, que tout le monde en Languedoc, jusqu'aux personnes les plus sérieuses, ne se lassoient point de voir représenter; c'étoient *les*

trois Docteurs rivaux et *le Maître d'École*, qui étoient entièrement dans le goût italien.

Le Roi parut satisfait du compliment de Molière, qui l'avoit travaillé avec soin, et Sa Majesté voulut bien qu'il lui donnât la première de ces deux petites pièces, qui eut un succès favorable. Le jeu de ces comédiens fut d'autant plus goûté que depuis quelque temps on ne jouoit plus que des pièces sérieuses à l'hôtel de Bourgogne ; le plaisir des petites comédies étoit perdu.

Le divertissement que cette troupe venoit de donner à Sa Majesté lui ayant plu, elle voulut qu'elle s'établît à Paris, et, pour faciliter cet établissement, le Roi eut la bonté de donner le petit Bourbon à ces comédiens, pour jouer alternativement avec les Italiens. On sçait qu'ils passèrent en 1660 au Palais-Royal et qu'ils prirent le titre de *Comédiens de Monsieur*.

Molière, qui, en homme de bon sens, se défioit toujours de ses forces, eut peur alors que ses ouvrages n'eussent pas du public de Paris autant d'aplaudissement que dans les provinces. Il apréhendoit de trouver dans ce parterre, qui ne passoit rien de défectueux dans ce temps-là non plus qu'en celui-ci, des esprits qui ne fussent pas plus contens de lui qu'il l'étoit lui-même ; et si sa troupe dans les commencemens ne l'avoit excité à profiter des heureuses dispositions qu'elle lui connoissoit pour le théâtre comique, peut-être ne se seroit-il pas hasardé de livrer ses ouvrages au public. « Je ne comprénds pas, disoit-il à ses camarades en Languedoc, comment des personnes d'esprit prennent du plai sirà ce que je leur donne, mais je sçais bien qu'en leur place je n'y trouverois aucun goût. — Eh ! ne craignez rien, lui répondit un de ses amis ; l'homme qui veut rire se divertit de tout, le courtisan comme le peuple. »

Les comédiens le rassurèrent à Paris comme dans la province, et ils commencèrent à représenter dans cette grande ville, le 3 de novembre 1658. *L'Etourdi*, la première de ses pièces, qu'il fit paroître dans ce même mois, et *le Dépit amoureux*, qu'il donna au mois de décembre suivant, furent reçues avec applaudissement, et Molière enleva tout-à-fait l'estime du public en 1659 par *les Précieuses ridicules*, ouvrage qui fit alors espérer de cet auteur les bonnes choses qu'il nous a données depuis. Cette pièce fut représentée au simple la première fois; mais le jour suivant on fut obligé de la mettre au double, à cause de la foule incroyable qui y avoit été le premier jour. Et cette pièce, de même que *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux*, quoique jouée dans les provinces pendant longtemps, eut cependant à Paris tout le mérite de la nouveauté.

Les Précieuses furent jouées pendant quatre mois de suite. Monsieur Ménage, qui étoit à la première représentation de cette pièce, en jugea favorablement. « Elle fut jouée, dit-il, avec un applaudissement général, et j'en fus si satisfait en mon particulier que je vis dès lors l'effet qu'elle alloit produire. Monsieur, dis-je à monsieur Chapelain en sortant de la comédie, nous aprouvions, vous et moi, toutes les sottises qui viennent d'être critiquées si finement et avec tant de bon sens; mais, croyez-moi, il nous faudra brûler ce que nous avons adoré et adorer ce que nous avons brûlé. Cela arriva comme je l'avois prédit, et dès cette première représentation l'on revint du galimathias et du stile forcé. »

Un jour que l'on représentoit cette pièce, un vieillard s'écria du milieu du parterre : « *Courage, courage, Molière! voilà la bonne comédie!* Ce qui fait bien connoître que le théâtre comique étoit alors bien négligé et

que l'on étoit fatigué de mauvais ouvrages avant Molière, comme nous l'avons été après l'avoir perdu.

Cette comédie eut cependant des critiques; on disoit que c'étoit une charge un peu forte; mais Molière connoissoit déjà le point de vue du théâtre, qui demande de gros traits pour affecter le public, et ce principe lui a toujours réussi dans tous les caractères qu'il a voulu peindre.

Le 28 mars 1660, Molière donna pour la première fois *le Cocu imaginaire*, qui eut beaucoup de succès. Cependant les petits auteurs comiques de ce temps-là, allarmés de la réputation que Molière commençoit à se former, fesoient leur possible pour décrier sa pièce; quelques personnes savantes et délicates répandoient aussi leur critique. « Le titre de cet ouvrage, disoient-ils, n'est pas noble, et puisqu'il a pris presque toute cette pièce chez les étrangers, il pouvoit choisir un sujet qui lui fît plus d'honneur. » Le commun des gens ne lui tenoit pas compte de cette pièce comme des *Précieuses ridicules*; les caractères de celle-là ne les touchoient pas aussi vivement que ceux de l'autre. Cependant, malgré l'envie des troupes, des auteurs et des personnes inquiètes, *le Cocu imaginaire* passa avec applaudissement dans le public. Un bon bourgeois de Paris, vivant bien noblement, mais dans les chagrins que l'humeur et la beauté de sa femme lui avoient assez publiquement causés, s'imagina que Molière l'avoit pris pour l'origine de son *Cocu imaginaire*. Ce bourgeois crut devoir en être offencé; il en marqua son ressentiment à un de ses amis. « Comment! lui dit-il, un petit comédien aura l'audace de mettre impunément sur le théâtre un homme de ma sorte? » (Car le bourgeois s'imagine être beaucoup plus au dessus du comédien que le cour-

tisan ne croit être élevé au dessus de lui.) « Je m'en plaindrai, ajouta-t-il. En bonne police on doit réprimer l'insolence de ces gens-là; ce sont les pestes d'une ville; ils observent tout pour le tourner en ridicule.» L'ami, qui étoit homme de bon sens et bien informé, lui dit: «Eh! monsieur, si Molière a eu intention sur vous en fesant *le Cocu imaginaire*, de quoi vous plaignez-vous? Il vous a pris du beau côté, et vous seriez bien heureux d'en être quitte pour l'imagination.» Le bourgeois, quoique peu satisfait de la réponse de son ami, ne laissa pas d'y faire quelque réflexion et ne retourna plus au *Cocu imaginaire*.

Molière ne fut pas heureux dans la seconde pièce nouvelle qu'il fit paroître à Paris, le 4 février 1661; *Don Garcie de Navarre, ou le Prince jaloux*, n'eut point de succès. Molière sentit, comme le public, le foible de la pièce; aussi ne la fit-il pas imprimer, et on ne l'a ajoutée à ses ouvrages qu'après sa mort.

Ce peu de réussite releva ses ennemis; ils espéroient qu'il tomberoit de lui-même, et que, comme presque tous les auteurs comiques, il seroit bientôt épuisé. Mais il n'en connut que mieux le goût du temps; il s'y accommoda entièrement dans *l'Ecole des Maris*, qu'il donna le 24 juin 1661. Cette pièce, qui est une de ses meilleures, confirma le public dans la bonne opinion qu'il avoit conçue de cet excellent auteur. On ne douta plus que Molière ne fût entièrement maître du théâtre dans le genre qu'il avoit choisi; ses envieux ne purent pourtant s'empêcher de parler mal de son ouvrage. « Je ne vois pas, disoit un auteur contemporain qui ne réussissoit point, où est le mérite de l'avoir fait; ce sont les *Adelphes* de Térence. Il est aisé de travailler en y mettant si peu du sien, et c'est se donner de la réputation à peu

de frais.» On n'écoutoit point les personnes qui parloient de la sorte, et Molière eut lieu d'être satisfait du public, qui aplaudit fort à sa pièce; c'est aussi une de celles que l'on verroit encore représenter aujourd'hui avec le plus de plaisir, si elle étoit jouée avec autant de feu et de délicatesse qu'elle l'étoit du temps de l'auteur.

Les Fâcheux, qui parurent à la cour au mois d'août 1661 et à Paris le 4 du mois de novembre suivant, achevèrent de donner à Molière la supériorité sur tous ceux de son temps qui travailloient pour le théâtre comique. La diversité de caractères dont cette pièce est remplie, et la nature que l'on y voyoit peinte avec des traits si vifs, enlevoient tous les applaudissemens du public. On avoua que Molière avoit trouvé la belle comédie; il la rendoit divertissante et utile. Cependant l'homme de cour comme l'homme de ville, qui croyoit voir le ridicule de son caractère sur le théâtre de Molière, attaquoit l'auteur de tous côtés. « Il outre tout, disoit-on; il est inégal dans ses peintures, il dénoue mal.» Toutes les dissertations malignes que l'on fesoit sur ses pièces n'en empêchoient pourtant point le succès, et le public étoit toujours de son côté.

On lit dans la préface qui est en tête des pièces de Molière qu'elles n'avoient pas d'égales beautés, parce, dit-on, qu'il étoit obligé d'assujettir son génie à des sujets qu'on lui prescrivoit et de travailler avec une très grande précipitation. Mais je sai par de très bons mémoires qu'on ne lui a jamais donné de sujets; il en avoit un magazin d'ébauchez par la quantité de petites farces qu'il avoit hazardées dans les provinces, et la cour et la ville lui présentoient tous les jours des originaux de tant de façons qu'il ne pouvoit s'empêcher de travailler de lui-même sur ceux qui le rapoient le plus.

Et quoiqu'il dise dans sa préface des *Fâcheux* qu'il ait fait cette pièce en quinze jours de temps, j'ai cependant de la peine à le croire ; c'étoit l'homme du monde qui travailloit avec le plus de difficulté, et il s'est trouvé que des divertissemens qu'on lui demandoit étoient faits plus d'un an auparavant.

On voit dans les remarques de monsieur Ménage que, dans la comédie des *Fâcheux*, « qui est, dit-il, une des plus belles de monsieur de Molière, le fâcheux chasseur qu'il introduit sur la scène est monsieur de S***; que ce fut le Roi qui lui donna ce sujet en sortant de la première représentation de cette pièce, qui se donna chez M. Fouquet. Sa Majesté voyant passer monsieur de S*** dit à Molière : « Voilà un grand original que vous n'avez point encore copié. » Je n'ai pu savoir absolument si ce fait est véritable ; mais j'ai été mieux informé que monsieur Ménage de la manière dont cette belle scène du chasseur fut faite. Molière n'y a aucune part que pour la versification, car, ne connoissant point la chasse, il s'excusa d'y travailler ; de sorte qu'une personne que j'ai des raisons de ne pas nommer la lui dicta toute entière dans un jardin, et monsieur de Molière l'ayant versifiée en fit la plus belle scène de ses *Fâcheux*, et le Roi prit beaucoup de plaisir à la voir représenter. »

L'Ecole des Femmes parut en 1662, avec peu de succès; les gens de spectacle furent partagés : les femmes, outragées, à ce qu'elles croyoient, débauchoient autant de beaux-esprits qu'elles le pouvoient pour juger de cette pièce comme elles en jugeoient. « Mais que trouvez-vous à redire d'essenciel à cette pièce ? disoit un connoisseur à un courtisan de distinction. — Ah! parbleu ! ce que j'y trouve à redire est plaisant, s'écria l'homme de cour.

Tarte à la crême, morbleu ! *Tarte à la crême!* — Mais, *Tarte à la crême* n'est point un défaut, répondit le bon esprit, pour décrier une pièce comme vous le faites. — *Tarte à la crême* est exécrable, répliqua le courtisan. *Tarte à la crême*, bon Dieu ! Avec du sens commun, peut-on soutenir une pièce où l'on ait mis *Tarte à la crême?* » Cette expression se répétoit par écho parmi tous les petits esprits de la cour et de la ville, qui ne se prêtent jamais à rien, et qui, incapables de sentir le bon d'un ouvrage, saisissent un trait foible pour attaquer un auteur beaucoup au dessus de leur portée. Molière, outré à son tour des mauvais jugemens que l'on portoit sur sa pièce, les ramassa et en fit la *Critique de l'Ecole des Femmes*, qu'il donna en 1663. Cette pièce fit plaisir au public ; elle étoit du temps, et ingénieusement travaillée.

L'Impromptu de Versailles, qui fut joué pour la première fois devant le Roi le 14 d'octobre 1663 et à Paris le 4 de novembre de la même année, n'est qu'une conversation satyrique entre les comédiens, dans laquelle Molière se donne carrière contre les courtisans, dont les caractères lui déplaisoient, contre les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, et contre ses ennemis.

Molière, né avec des mœurs droites, et dont les manières étoient simples et naturelles, souffroit impatiemment le courtisan empressé, flateur, médisant, inquiet, incommode, faux ami. Il se déchaîne agréablement dans son *Impromptu* contre ces messieurs-là, qui ne lui pardonnoïent pas dans l'occasion. Il attaque leur mauvais goût pour les ouvrages, il tâche d'ôter tout crédit au jugement qu'ils fesoient des siens.

Mais il s'attache surtout à tourner en ridicule une pièce intitulée *le Portrait du Peintre*, que monsieur

Boursault avoit faite contre lui, et à faire voir l'ignorance des comédiens de l'hôtel de Bourgogne dans la déclamation, en les contrefesant tous si naturellement qu'on les reconnoissoit dans son jeu. Il épargna le seul Floridor. Il avoit très grande raison de charger sur leur mauvais goût; ils ne savoient aucuns principes de leur art, ils ignoroient même qu'il en eût. Tout leur jeu ne consistoit que dans une prononciation ampoulée et emphatique, avec laquelle ils récitoient également tous leurs rolles; on n'y reconnoissoit ni mouvemens, ni passion; et cependant les Beauchateau, les Mondori, étoient applaudis, parce qu'ils fesoient pompeusement ronfler un vers. Molière, qui connoissoit l'action par principes, étoit indigné d'un jeu si mal réglé et des applaudissemens que le public ignorant lui donnoit; de sorte qu'il s'appliquoit à mettre ses acteurs dans le naturel. Et avant lui, pour le comique, et avant monsieur le Baron, qu'il forma dans le sérieux, comme je le dirai dans la suite, le jeu des comédiens étoit pitoyable pour les personnes qui avoient le goût délicat; et nous nous appercevons malheureusement que la plupart de ceux qui représentent aujourd'hui, destitués d'étude qui les soutienne dans la connoissance des principes de leur art, commencent à perdre ceux que Molière avoit établis dans sa troupe.

La différence de jeu avoit fait naître de la jalousie entre les deux troupes : on alloit à celle de l'hôtel de Bourgogne; les auteurs tragiques y portoient presque tous leurs ouvrages. Molière en étoit fâché; de manière qu'ayant sceu qu'ils devoient représenter une pièce nouvelle dans deux mois, il se mit en tête d'en avoir une toute prête pour ce temps-là, afin de figurer avec l'ancienne troupe. Il se souvint qu'un an auparavant un

jeune homme lui avoit apporté une pièce intitulée *Théagène* et *Chariclée*, qui à la vérité ne valoit rien, mais qui lui avoit fait voir que ce jeune homme en travaillant pouvoit devenir un excellent auteur. Il ne le rebuta point, mais il l'exhorta de se perfectionner dans la poésie avant que de hazarder ses ouvrages au public, et il lui dit de revenir le trouver dans six mois. Pendant ce temps-là Molière fit le dessein des *Frères ennemis*; mais le jeune homme n'avoit point encore paru, et lorsque Molière en eut besoin il ne savoit où le prendre; il dit à ses comédiens de le lui déterrer à quelque prix que ce fût; ils le trouvèrent. Molière lui donna son projet et le pria de lui en apporter un acte par semaine s'il étoit possible. Le jeune auteur, ardent et de bonne volonté, répondit à l'empressement de Molière; mais celui-ci remarqua qu'il avoit pris presque tout son travail dans *la Thébaïde* de Rotrou. On lui fit entendre que l'on n'avoit point d'honneur à remplir son ouvrage de celui d'autrui, que la pièce de Rotrou étoit assez récente pour être encore dans la mémoire des spectateurs, et qu'avec les heureuses dispositions qu'il avoit il falloit qu'il se fît honneur de son premier ouvrage, pour disposer favorablement le public à en recevoir de meilleurs. Mais comme le temps pressoit, Molière lui aida à changer ce qu'il avoit pillé et à achever la pièce, qui fut prête dans le temps, et qui fut d'autant plus aplaudie que le public se prêta à la jeunesse de monsieur Racine, qui fut animé par les aplaudissemens et par le présent que Molière lui fit. Cependant ils ne furent pas longtemps en bonne intelligence, s'il est vrai que ce soit celui-ci qui ait fait la critique de l'*Andromaque*, comme monsieur Racine le croyoit. Il estimoit cet ouvrage comme un des meilleurs de l'au-

teur; mais Molière n'eut point de part à cette critique; elle est de monsieur de Subligny.

Le Roi, connoissant le mérite de Molière et l'attachement particulier qu'il avoit pour divertir Sa Majesté, daigna l'honorer d'une pension de mille livres. On voit dans ses ouvrages le remerciment qu'il en fit au Roi. Ce bienfait assura Molière dans son travail; il crut après cela qu'il pouvoit penser favorablement de ses ouvrages, et il forma le dessein de travailler sur de plus grands caractères, et de suivre le goût de Térence un peu plus qu'il n'avoit fait; il se livra avec plus de fermeté aux courtisans et aux savans qui le recherchoient avec empressement. On croyoit trouver un homme aussi éguayé, aussi juste dans la conversation qu'il l'étoit dans ses pièces, et l'on avoit la satisfaction de trouver dans son commerce encore plus de solidité que dans ses ouvrages. Et ce qu'il y avoit de plus agréable pour ses amis, c'est qu'il étoit d'une droiture de cœur inviolable et d'une justesse d'esprit peu commune.

On ne pouvoit souhaiter une situation plus heureuse que celle où il étoit à la cour et à Paris depuis quelques années. Cependant il avoit cru que son bonheur seroit plus vif et plus sensible s'il le partageoit avec une femme; il voulut remplir la passion que les charmes naissans de la fille de la Béjart avoient nourrie dans son cœur à mesure qu'elle avoit cru. Cette jeune fille avoit tous les agrémens qui peuvent engager un homme et tout l'esprit nécessaire pour le fixer. Molière avoit passé des amusemens que l'on se fait avec un enfant à l'amour le plus violent qu'une maîtresse puisse inspirer; mais il savoit que la mère avoit d'autres vues qu'il auroit de la peine à déranger. C'étoit une femme altière et peu raisonnable lorsqu'on n'adhéroit pas à ses senti-

mens : elle aimoit mieux être l'amie de Molière que sa belle-mère ; ainsi il auroit tout gâté de lui déclarer le dessein qu'il avoit d'épouser sa fille ; il prit le parti de le faire sans en rien dire à cette femme. Mais comme elle l'observoit de fort près, il ne put consommer son mariage pendant plus de neuf mois, c'eût été risquer un éclat qu'il vouloit éviter sur toutes choses, d'autant plus que la Béjart, qui le soupçonnoit de quelque dessein sur sa fille, le menaçoit souvent en femme furieuse et extravagante de le perdre, lui, sa fille et elle-même, si jamais il pensoit à l'épouser. Cependant la jeune fille ne s'acommodoit point de l'emportement de sa mère, qui la tourmentoit continuellement et qui lui faisoit essuyer tous les désagrémens qu'elle pouvoit inventer ; de sorte que cette jeune personne, plus lasse peut-être d'attendre le plaisir d'être femme que de souffrir les duretés de sa mère, se détermina un matin de s'aller jeter dans l'appartement de Molière, fortement résolue de n'en point sortir qu'il ne l'eût reconnue pour sa femme ; ce qu'il fut contraint de faire. Mais cet éclaircissement causa un vacarme terrible ; la mère donna des marques de fureur, de désespoir, comme si Molière avoit épousé sa rivale, ou comme si sa fille fût tombée entre les mains d'un malheureux. Néanmoins il fallut bien s'apaiser ; il n'y avoit point de remède, et la raison fit entendre à la Béjart que le plus grand bonheur qui pût arriver à sa fille étoit d'avoir épousé Molière, qui perdit par ce mariage tout l'agrément que son mérite et sa fortune pouvoient lui procurer s'il avoit été assez philosophe pour se passer d'une femme.

Celle-ci ne fut pas plus tôt mademoiselle de Molière qu'elle crut être au rang d'une duchesse, et elle ne se fût pas donnée en spectacle à la comédie que le courtisan

désoccupé lui en conta. Il est bien difficile à une comédienne belle et soigneuse de sa personne d'observer si bien sa conduite que l'on ne puisse l'attaquer. Qu'une comédienne rende à un grand seigneur les devoirs de politesse qui lui sont dûs, il n'y a point de miséricorde : c'est son amant. Molière s'imagina que toute la cour, toute la ville en vouloit à son épouse ; elle négligea de l'en désabuser ; au contraire, les soins extraordinaires qu'elle prenoit de sa parure, à ce qu'il lui sembloit, pour tout autre que pour lui, qui ne demandoit point tant d'arrangement, ne firent qu'augmenter ses soupçons et sa jalousie. Il avoit beau représenter à sa femme la manière dont elle devoit se conduire pour passer heureusement la vie ensemble, elle ne profitoit point de ses leçons, qui lui paroissoient trop sévères pour une jeune personne qui, d'ailleurs, n'avoit rien à se reprocher. Ainsi Molière, après avoir essuyé beaucoup de froideurs et de dissentions domestiques, fit son possible pour se renfermer dans son travail et dans ses amis, sans se mettre en peine de la conduite de sa femme.

La Princesse d'Elide, qui fut représentée dans une grande fête que le Roi donna aux Reines et à toute sa cour au mois de mai 1664, fit à Molière tout l'honneur qu'il en pouvoit attendre. Cette pièce le réconcilia, pour ainsi dire, avec le courtisan chagrin ; elle parut dans un temps de plaisirs ; le prince l'avoit applaudie. Molière à la cour étoit inimitable ; on lui rendoit justice de tous côtés ; les sentimens qu'il avoit donnés à ses personnages, ses vers, sa prose (car il n'avoit pas eu le temps de versifier toute sa pièce), tout fut trouvé excellent dans son ouvrage.

Mais *le Mariage forcé*, qui fut représenté le dernier

jour de la fête du Roi, n'eut pas le même sort chez le courtisan. Est-ce le même auteur, disoit-on, qui a fait ces deux pièces? Cet homme aime à parler au peuple, il n'en sortira jamais; il croit encore être sur son théâtre de campagne. Malgré cette critique, qui étoit peut-être en sa place, Sganarelle, avec ses expressions, ne laissa pas de faire rire l'homme de cour.

La Princesse d'Élide et *le Mariage forcé* eurent aussi leurs aplaudissemens à Paris au mois de novembre de la même année; mais bien des gens se récrièrent contre cette dernière pièce, qui n'auroit pas passé si un autre auteur l'avoit donnée et si elle avoit été jouée par d'autres comédiens que ceux de la troupe de Molière, qui par leur jeu fesoient goûter aux bourgeois les choses les plus communes.

Molière, qui avoit accoutumé le public à lui donner souvent des nouveautez, hazarda son *Festin de Pierre* le 15 de février 1665. On en jugea dans ce temps-là comme on en juge en celui-ci; et Molière eut la prudence de ne point faire imprimer cette pièce, dont on fit dans le temps une très mauvaise critique.

C'est une question souvent agitée dans les conversations, savoir si Molière a maltraité les médecins par humeur ou par ressentiment; voici la solution de ce problème. Il logeoit chez un médecin dont la femme, qui étoit extrêmement avare, dit plusieurs fois à la Molière qu'elle vouloit augmenter le loyer de la portion de maison qu'elle occupoit; celle-ci, qui croyoit encore trop honorer la femme du médecin de loger chez elle, ne daigna seulement pas l'écouter; de sorte que son aparment fut loué à la Du Parc, et on donna congé à la Molière. C'en fut assez pour former de la dissention entre ces trois femmes. La Du Parc, pour se mettre bien avec

sa nouvelle hôtesse, lui donna un billet de comédie ; celle-ci s'en servit avec joie, parce qu'il ne lui en coûtoit rien pour voir le spectacle. Elle n'y fut pas plus tôt que la Molière envoya deux gardes pour la faire sortir de l'amphithéâtre, et se donna le plaisir d'aller lui dire elle-même que, puisqu'elle la chassoit de sa maison, elle pouvoit bien à son tour la faire sortir d'un lieu où elle étoit la maîtresse. La femme du médecin, plus avare que susceptible de honte, aima mieux se retirer que de payer sa place. Un traitement si offençant causa de la rumeur ; les maris prirent parti trop vivement ; de sorte que Molière, qui étoit très facile à entraîner par les personnes qui le touchoient, irrité contre le médecin, pour se venger de lui fit en cinq jours de temps la comédie de *l'Amour médecin*, dont il fit un divertissement pour le Roi le 15 septembre 1665, et qu'il représenta à Paris le 22 du même mois. Cette pièce ne relevoit pas, à la vérité, le mérite de son auteur ; Molière le sentit lui-même, puisqu'en la fesant imprimer il prévient son lecteur sur le peu de temps qu'il avoit employé à la faire et sur le peu de plaisir qu'elle peut faire à la lecture.

Depuis ce temps-là Molière n'a pas épargné les médecins dans toutes les ocasions qu'il en a pu amener, bonnes ou mauvaises. Il est vrai qu'il avoit peu de confiance en leur savoir, et il ne se servoit d'eux que fort rarement, n'ayant, à ce que l'on dit, jamais été saigné ; et l'on raporte dans deux livres de remarques que, monsieur de Mauvilain et lui étant à Versailles au dîner du Roi, Sa Majesté dit à Molière : « Voilà donc votre médecin ! Que vous fait-il ? — Sire, répondit Molière, nous raisonnons ensemble ; il m'ordonne des remèdes, je ne les fais point, et je guéris. » On m'a assuré que Molière définissoit un médecin : un homme que l'on paye

pour conter des fariboles dans la chambre d'un malade jusqu'à ce que la nature l'ait guéri ou que les remèdes l'aient tué. Cependant un médecin du temps et de la connoissance de Molière veut lui ôter l'honneur de cette heureuse définition, et il m'a assuré qu'il en étoit l'auteur. Monsieur de Mauvilain est le médecin pour lequel Molière a fait le troisième placet qui est à la tête de son *Tartuffe*, lorsqu'il demanda au Roi un canonicat de Vincennes pour le fils de ce médecin.

Molière étoit continuellement ocupé du soin de rendre sa troupe meilleure. Il avoit de bons acteurs pour le comique, mais il lui en manquoit pour le sérieux qui répondissent à la manière dont il vouloit qu'il fût récité sur le théâtre. Il se présenta une favorable ocasion de remplir ses inteutions et le plaisir qu'il avoit de faire du bien à ceux qui le méritoient. Monsieur le Baron a toujours été de ces sujets heureux qui touchent à la première vue ; je me flate qu'il ne trouvera point mauvais que je dise comment il excita Molière à lui vouloir du bien ; c'est un des plus beaux endroits de la vie d'un homme dont la mémoire doit lui être chère.

Un organiste de Troie nommé Raisin, fortement occupé du désir de gagner de l'argent, fit faire une épinette à trois claviers, longue à peu près de trois piés et large de deux et demi, avec un corps dont la capacité étoit le double plus grande que celle des épinettes ordinaires. Raisin avoit quatre enfans, tous jolis, deux garçons et deux filles; il leur avoit apris à jouer de l'épinette. Quand il eut perfectionné son idée, il quitte son orgue et vient à Paris avec sa femme, ses enfans et l'épinette. Il obtint une permission de faire voir à la foire Saint-Germain le petit spectacle qu'il avoit préparé. Son affiche, qui promettoit un prodige de mécha-

nique et d'obéissance dans une épinette, lui attira du monde les premières fois suffisamment pour que tout le public fût averti que jamais on n'avoit vu une chose aussi étonnante que l'épinette du Troyen. On va la voir en foule ; tout le monde l'admire, tout le monde en est surpris, et peu de personnes pouvoient deviner l'artifice de cet instrument. D'abord le petit Raisin, l'aîné, et sa petite sœur Babet se mettoient chacun à son clavier, et jouoient ensemble une pièce que le troisième clavier répétoit seul d'un bout à l'autre, les deux enfans ayant les bras levés. Ensuite le père les faisoit retirer, et prenoit une clé avec laquelle il montoit cet instrument par le moyen d'une roue qui fesoit un vacarme terrible dans le corps de la machine, comme s'il y avoit eu une multiplicité de roues possible et nécessaire pour exécuter ce qu'il lui alloit faire jouer; il la changeoit même souvent de place pour ôter tout soupçon. « Hé ! épinette, disoit-il à cet instrument quand tout étoit préparé, jouez-moi une telle courante. » Aussitôt l'obéissante épinette jouoit cette pièce entière. Quelquefois Raisin l'interrompoit en lui disant : « Arrestez-vous, épinette. » S'il lui disoit de poursuivre la pièce, elle la poursuivoit; d'en jouer une autre, elle la jouoit; de se taire, elle se taisoit.

Tout Paris étoit occupé de ce petit prodige ; les esprits foibles croyoient Raisin sorcier, les plus présomptueux ne pouvoient le deviner. Cependant la foire valut plus de vingt mille livres à Raisin. Le bruit de cette épinette alla jusqu'au Roi ; Sa Majesté voulut la voir et en admira l'invention ; elle la fit passer dans l'apartement de la Reine pour lui donner un spectacle si nouveau. Mais Sa Majesté en fut tout d'un coup effrayée, de sorte que le Roi ordonna sur-le-champ que l'on ouvrît le corps de l'épi-

nette, d'où l'on vit sortir un enfant de cinq ans, beau comme un ange. C'étoit Raisin le cadet, qui fut dans le moment caressé de toute la cour. Il étoit temps que le pauvre enfant sortît de sa prison, où il étoit si mal à son aise depuis cinq ou six heures que l'épinette en avoit contracté une mauvaise odeur.

Quoique le secret de Raisin fût découvert, il ne laissa pas de former le dessein de tirer encore parti de son épinette à la foire suivante. Dans le temps il fait afficher et il annonce le même spectacle que l'année précédente, mais il promet de découvrir son secret et d'acompagner son épinette d'un petit divertissement. Cette foire fut aussi heureuse pour Raisin que la première. Il commençoit son spectacle par sa machine; ensuite de quoi les trois enfans dançoient une sarabande, ce qui étoit suivi d'une comédie que ces trois petites personnes, et quelques autres dont Raisin avoit formé une troupe, représentoient tant bien que mal. Ils avoient deux petites pièces qu'ils fesoient rouler, *Tricassin rival* et *l'Andouille de Troie*. Cette troupe prit le titre de Comédiens de monsieur le Dauphin, et elle se donna en spectacle avec succès pendant du temps.

Je sais que cette histoire n'est pas tout-à-fait de mon sujet, mais elle m'a paru si singulière que je ne crois pas que l'on me sache mauvais gré de l'avoir donnée; d'ailleurs on verra par la suite qu'elle a du rapport à quelques particularitez qui regardent Molière.

Pendant que cette nouvelle troupe se fesoit valoir, le petit Baron étoit en pension à Villejuif, et un oncle et une tante, ses tuteurs, avoient déjà mangé la plus grande et la meilleure partie du bien que sa mère lui avoit laissé, et lui en restant peu qu'ils pussent consommer, ils commençoient à être embarrassés de sa

personne. Ils poursuivoient un procès en son nom ; leur avocat, qui se nommoit Margane, aimoit beaucoup à faire de méchans vers. Une pièce de sa façon, intitulée *La Nimphe dodue*, qui couroit parmi le peuple, fesoit assez connoître la mauvaise disposition qu'il avoit pour la poésie. Il demanda un jour à l'oncle et à la tante de Baron ce qu'ils vouloient faire de leur pupille. « Nous ne le savons point, dirent-ils; son inclination ne paroît pas encore; cependant il récite continuellement des vers. — Eh bien! répondit l'avocat, que ne le mettez-vous dans cette petite troupe de monsieur le Dauphin qui a tant de succès? » Ces parens saisirent ce conseil, plus par envie de se deffaire de l'enfant, pour dissiper plus aisément le reste de son bien, que dans la vue de faire valoir le talent qu'il avoit apporté en naissant; ils l'engagèrent donc pour cinq ans dans la troupe de la Raisin, car son mari étoit mort alors. Cette femme fut ravie de trouver un enfant qui étoit capable de remplir tout ce que l'on souhaiteroit de lui, et elle fit ce petit contrat avec d'autant plus d'empressement qu'elle y avoit été fortement incitée par un fameux médecin qui étoit de Troie, et qui, s'intéressant à l'établissement de cette veuve, jugeoit que le petit Baron pouvoit y contribuer, étant fils d'une des meilleures comédiennes qui aient jamais été.

Le petit Baron parut sur le théâtre de la Raisin avec tant d'aplaudissement qu'on le fut voir jouer avec plus d'empressement que l'on n'en avoit eu à chercher l'épinette. Il étoit surprenant qu'un enfant de dix ou onze ans, sans avoir été conduit dans les principes de la déclamation, fît valoir une passion avec autant d'esprit qu'il le fesoit.

La Raisin s'étoit établie après la foire proche du vieux

hôtel de Guénégaud, et elle ne quitta point Paris qu'elle n'eût gagné vingt mille écus de bien. Elle crut que la campagne ne lui seroit pas moins favorable; mais à Rouen, au lieu de préparer le lieu de son spectacle, elle mangea ce qu'elle avoit d'argent avec un gentilhomme de monsieur le prince de Monaco, nommé Olivier, qui l'aimoit à la fureur et qui la suivoit partout; de sorte qu'en très peu de temps sa troupe fut réduite dans un état pitoyable. Ainsi destituée de moyens pour jouer la comédie à Rouen, la Raisin prit le parti de revenir à Paris avec ses petits comédiens et son Olivier.

Cette femme n'ayant aucune ressource, et connoissant l'humeur bienfesante de Molière, alla le prier de lui prêter son théâtre pour trois jours seulement, afin que le petit gain qu'elle espéroit de faire dans ses trois représentations lui servît à remettre sa troupe en état. Molière voulut bien lui accorder ce qu'elle lui demandoit. Le premier jour fut plus heureux qu'elle ne se l'étoit promis; mais ceux qui avoient entendu le petit Baron en parlèrent si avantageusement que, le second jour qu'il parut sur le théâtre, le lieu étoit si rempli que la Raisin fit plus de mille écus.

Molière, qui étoit incommodé, n'avoit pu voir le petit Baron les deux premiers jours; mais tout le monde lui en dit tant de bien qu'il se fit porter au Palais-Royal à la troisième représentation, tout malade qu'il étoit. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne n'en avoient manqué aucune, et ils n'étoient pas moins surpris du jeune acteur que l'étoit le public, surtout la Du Parc, qui le prit tout d'un coup en amitié, et qui bien sérieusement avoit fait de grands préparatifs pour lui donner à souper ce jour-là. Le petit homme, qui ne sçavoit auquel entendre pour recevoir les caresses qu'on lui fe-

soit, promit à cette comédienne qu'il iroit chez elle; mais la partie fut rompue par Molière, qui lui dit de venir souper avec lui. C'étoit un maître et un oracle quand il parloit, et ces comédiens avoient tant de déférence pour lui que Baron n'osa lui dire qu'il étoit retenu, et la Du Parc n'avoit garde de trouver mauvais que le jeune homme lui manquât de parole. Ils regardoient tous ce bon accueil comme la fortune de Baron, qui ne fut pas plus tôt arrivé chez Molière que celui-ci commença par envoyer chercher son tailleur pour le faire habiller (car il étoit en très mauvais état), et il recommanda au tailleur que l'habit fût très propre, complet, et fait dès le lendemain matin. Molière interrogeoit et observoit continuellement le jeune Baron pendant le souper, et il le fit coucher chez lui pour avoir plus le temps de connoître ses sentimens par la conversation, afin de placer plus seurement le bien qu'il lui vouloit faire.

Le lendemain au matin, le tailleur exact aporta sur les neuf à dix heures au petit Baron un équipage tout complet. Il fut tout étonné et fort aise de se voir tout d'un coup si bien ajusté. Le tailleur lui dit qu'il falloit descendre dans l'appartement de Molière pour le remercier. « C'est bien mon intention, répondit le petit homme, mais je ne crois pas qu'il soit encore levé. » Le tailleur l'ayant assuré du contraire, il descendit et fit un compliment de reconnoissance à Molière, qui en fut très satisfait et qui ne se contenta pas de l'avoir si bien fait accommoder, il lui donna encore six louis d'or, avec ordre de les dépenser à ses plaisirs. Tout cela étoit un rêve pour un enfant de douze ans qui étoit depuis longtemps entre les mains de gens durs, avec lesquels il avoit souffert, et il étoit dan-

gereux et triste qu'avec les favorables dispositions qu'il avoit pour le théâtre il restât en de si mauvaises mains. Ce fut cette fâcheuse situation qui toucha Molière; il s'aplaudit d'être en état de faire du bien à un jeune homme qui paroissoit avoir toutes les qualitez nécessaires pour profiter du soin qu'il vouloit prendre de lui; il n'avoit garde d'ailleurs, à le prendre du côté du bon esprit, de manquer une occasion si favorable d'assurer sa troupe en y faisant entrer le petit Baron.

Molière lui demanda ce que sincèrement il souhaiteroit le plus alors. « D'être avec vous le reste de mes jours, lui répondit Baron, pour vous marquer ma vive reconnoissance de toutes les bontez que vous avez pour moi. — Eh bien! lui dit Molière, c'est une chose faite; le Roi vient de m'accorder un ordre pour vous ôter de la troupe où vous êtes. » Molière, qui s'étoit levé dès quatre heures du matin, avoit été à Saint-Germain supplier Sa Majesté de lui accorder cette grâce, et l'ordre avoit été expédié sur-le-champ.

La Raisin ne fut pas longtemps à savoir son malheur; animée par son Olivier, elle entra toute furieuse le lendemain matin dans la chambre de Molière, deux pistolets à la main, et lui dit que, s'il ne lui rendoit son acteur, elle alloit lui casser la tête. Molière, sans s'émouvoir, dit à son domestique de lui ôter cette femme-là. Elle passa tout d'un coup de l'emportement à la douleur; les pistolets lui tombèrent des mains, et elle se jeta aux piés de Molière, le conjurant, les larmes aux yeux, de lui rendre son acteur, et lui exposant la misère où elle alloit être réduite, elle et toute sa famille, s'il le retenoit. « Comment voulez-vous que je fasse? lui dit-il; le Roi veut que je le retire de votre troupe; voilà son ordre. » La Raisin, voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance,

pria Molière de lui acorder du moins que le petit Baron jouât encore trois jours dans sa troupe. « Non-seulement trois, répondit Molière, mais huit, à condition pourtant qu'il n'ira point chez vous, et que je le ferai toujours acompagner par un homme qui le ramènera dès que la pièce sera finie. » Et cela de peur que cette femme et Olivier ne séduisissent l'esprit du jeune homme pour le faire retourner avec eux. Il fallut bien que la Raisin en passât par là ; mais ces huit jours lui donnèrent beaucoup d'argent, avec lequel elle voulut faire un établissement près de l'hôtel de Bourgogne, mais dont le détail et le succès ne regardent point mon sujet.

Molière, qui aimoit les bonnes mœurs, n'eut pas moins d'atention à former celles de Baron que s'il eût été son propre fils ; il cultiva avec soin les dispositions extraordinaires qu'il avoit pour la déclamation. Le public sait comme moi jusqu'à quel degré de perfection il l'a élevé ; mais ce n'est pas le seul endroit par lequel il nous ait fait voir qu'il a sçu profiter des leçons d'un si grand maître. Qui, depuis sa mort, a soutenu plus seurement le théâtre comique que monsieur Baron ?

Le Roi se plaisoit tellement aux divertissemens fréquens que la troupe de Molière lui donnoit, qu'au mois d'août 1665 Sa Majesté jugea à propos de la fixer tout-à-fait à son service en lui donnant une pension de sept mille livres ; elle prit alors le titre de la Troupe du Roi, qu'elle a toujours conservé depuis, et elle étoit de toutes les fêtes qui se fesoient partout où étoit Sa Majesté.

Molière de son côté n'épargnoit ni soins ni veilles pour soutenir et augmenter la réputation qu'il s'étoit aquise et pour répondre aux bontez que le Roi avoit pour lui. Il consultoit ses amis, il examinoit avec aten-

tion ce qu'il travailloit ; on sait même que, lorsqu'il vouloit que quelque scène prît le peuple des spectateurs comme les autres, il la lisoit à sa servante pour voir si elle en seroit touchée. Cependant il ne saisissoit pas toujours le public d'abord ; il l'éprouva dans son *Avare ;* à peine fut-il représenté sept fois. La prose dérouta ce public. « Comment ! disoit monsieur le duc de....... Molière est-il fou et nous prend-il pour des benests, de nous faire essuyer cinq actes de prose ? A-t-on jamais vu plus d'extravagance ? Le moyen d'être diverti par de la prose ! » Mais Molière fut bien vengé de ce public injuste et ignorant quelques années après. Il donna son *Avare* pour la seconde fois le 9 septembre 1668 ; on y fut en foule, et il fut joué presque toute l'année : tant il est vrai que le public goûte rarement les bonnes choses quand il est dépaysé. Cinq actes de prose l'avoient révolté la première fois ; mais la lecture et la réflexion l'avoient ramené, et il fut voir avec empressement une pièce qu'il avoit méprisée dans les commencemens.

Cependant ces jugemens injustes et de cabale, et la situation domestique où se trouvoit Molière, ne laissoient pas de le troubler, quelque heureux qu'il fût du côté de son prince et de celui de ses amis. Son mariage diminua l'amitié que la Béjart avoit pour lui auparavant, au lieu de la cimenter, de manière qu'il voyoit bien que sa belle-mère ne l'aimoit plus, et il s'imaginoit que sa femme étoit prête à le haïr. L'esprit de ces deux femmes étoit tellement opposé à celui de Molière qu'à moins de s'assujétir à leur conduite et à leur humeur il ne devoit pas compter de jouir d'aucuns momens agréables avec elles. Le bien que Molière fesoit à Baron déplaisoit à sa femme ; sans se mettre en

peine de répondre à l'amitié qu'elle vouloit exiger de son mari, elle ne pouvoit souffrir qu'il eût de la bonté pour cet enfant, qui, de son côté, à treize ans, n'avoit pas toute la prudence nécessaire pour se gouverner avec une femme pour qui il devoit avoir des égards. Il se voyoit aimé du mari, nécessaire même à ses spectacles, caressé de toute la cour; il s'embarrassoit fort peu de plaire ou non à la Molière. Elle ne le négligeoit pas moins; elle s'échappa même un jour de lui donner un soufflet sur un sujet assez léger; le jeune homme en fut si vivement piqué qu'il se retira de chez Molière : il crut son honneur intéressé d'avoir été battu par une femme. Voilà de la rumeur dans la maison. « Est-il possible, dit Molière à son épouse, que vous ayez l'imprudence de frapper un enfant aussi sensible que vous connoissez celui-là, et encore dans un temps où il est chargé d'un rolle de six cens vers dans la pièce que nous devons représenter incessamment devant le Roi? » On donna beaucoup de mauvaises raisons, piquantes même, ausquelles Molière prit le parti de ne point répondre; il se retrancha à tâcher d'adoucir le jeune homme, qui s'étoit sauvé chez la Raisin. Rien ne pouvoit le ramener, il étoit trop irrité; cependant il promit qu'il représenteroit son rolle, mais qu'il ne rentreroit point chez Molière. En effet, il eut la hardiesse de demander au Roi, à Saint-Germain, la permission de se retirer, et, incapable de réflexion, il se remit dans la troupe de la Raisin, qui l'avoit excité à tenir ferme dans son ressentiment.

Cette femme prit la résolution de courir la province avec sa troupe, qui réussit assez partout à cause de son acteur; mais elle se dérangea par la suite. Il s'en forma une meilleure, dans laquelle étoit mademoiselle de Beau-

val; Baron jugea à propos de s'y mettre. Cependant il étoit toujours occupé de Molière; l'âge, le changement lui fesoient sentir la reconnoissance qu'il lui devoit et le tort qu'il avoit eu de le quitter. Il ne cachoit point ces sentimens, et il disoit publiquement qu'il ne cherchoit point à se remettre avec lui parce qu'il s'en reconnoissoit indigne. Ces discours furent rapportés à Molière; il en fut bien aise; et, ne pouvant tenir contre l'envie qu'il avoit de faire revenir ce jeune homme dans sa troupe, qui en avoit besoin, il lui écrivit à Dijon une lettre très touchante; et comme s'il avoit été assuré que Baron adhéreroit à sa prière et répondroit au bien qu'il lui fesoit, il lui envoya un nouvel ordre du Roi et lui marqua de prendre la poste pour se rendre plus promptement auprès de lui.

Molière avoit souffert de l'absence de Baron; l'éducation de ce jeune homme l'amusoit dans ses momens de relâche. Les chagrins de famille augmentoient tous les jours chez lui; il ne pouvoit pas toujours travailler ni être avec ses amis pour s'en distraire. D'ailleurs il n'aimoit pas le nombre ni la gêne; il n'avoit rien pour s'amuser et s'étourdir sur ses déplaisirs. Sa plus douloureuse réflexion étoit qu'étant parvenu à se former la réputation d'un homme de bon esprit, on eût à lui reprocher que son ménage n'en fût pas mieux conduit et plus paisible. Ainsi il regardoit le retour de Baron comme un amusement famillier avec lequel il pourroit avec plus de satisfaction mener une vie tranquille, conforme à sa santé et à ses principes, débarassé de cet attirail étranger de famille, et d'amis même, qui nous dérobent le plus souvent, par leur présence importune, les momens les plus agréables de notre vie.

Baron ne fut pas moins vif que Molière sur les senti-

mens du retour : il part aussitôt qu'il eut reçu la lettre, et Molière, occupé du plaisir de revoir son jeune acteur quelques momens plus tôt, fut l'attendre à la porte Saint-Victor le jour qu'il devoit arriver; mais il ne le reconnut point; le grand air de la campagne et la course l'avoient tellement harassé et défiguré qu'il le laissa passer sans le reconnoître, et il revint chez lui tout triste après avoir bien attendu. Il fut agréablement surpris d'y trouver Baron, qui ne put mettre en œuvre un beau compliment qu'il avoit composé en chemin; la joie de revoir son bienfaiteur lui ôta la parole.

Molière demanda à Baron s'il avoit de l'argent; il lui répondit qu'il n'en avoit que ce qui étoit resté de répandu dans sa poche, parce qu'il avoit oublié sa bourse sous le chevet de son lit à la dernière couchée; qu'il s'en étoit aperçu à quelques postes, mais que l'empressement qu'il avoit de le revoir ne lui avoit pas permis de retourner sur ses pas pour chercher son argent. Molière fut ravi que Baron revînt touché et reconnoissant; il l'envoya à la comédie, avec ordre de s'enveloper tellement dans son manteau que personne ne pût le reconnoître, parce qu'il n'étoit pas habillé, quoique fort proprement, à la phantaisie d'un homme qui en fesoit l'agrément de ses spectacles. Molière n'oublia rien pour le remettre dans son lustre; il reprit la même attention qu'il avoit eue pour lui dans les commencemens, et l'on ne peut s'imaginer avec quel soin il s'apliquoit à le former dans les mœurs comme dans sa profession. En voici un exemple qui fait un des plus beaux traits de sa vie.

Un homme, dont le nom de famille étoit Mignot et Mondorge celui de comédien, se trouvant dans une triste situation, prit la résolution d'aller à Hauteuil, où

Molière avoit une maison et où il étoit actuellement, pour tâcher d'en tirer quelque secours pour les besoins pressans d'une famille qui étoit dans une misère affreuse. Baron, à qui ce Mondorge s'adressa, s'en aperçut aisément, car ce pauvre comédien fesoit le spectacle du monde le plus pitoyable. Il dit à Baron, qu'il savoit être un assuré protecteur auprès de Molière, que l'urgente nécessité où il étoit lui avoit fait prendre le parti de recourir à lui pour le mettre en état de rejoindre quelque troupe avec sa famille, qu'il avoit été le camarade de monsieur de Molière en Languedoc, et qu'il ne doutoit pas qu'il ne lui fît quelque charité si Baron vouloit bien s'intéresser pour lui.

Baron monta dans l'apartement de Molière et lui rendit le discours de Mondorge avec peine, et avec précaution pourtant, craignant de rapeller désagréablement à un homme fort riche l'idée d'un camarade fort gueux. « Il est vrai que nous avons joué la comédie ensemble, dit Molière, et c'est un fort honneste homme; je suis fâché que ses petites affaires soient en si mauvais état. Que croyez-vous, ajouta-t-il, que je lui doive donner? » Baron se deffendit de fixer le plaisir que Molière vouloit faire à Mondorge, qui, pendant que l'on décidoit sur le secours dont il avoit besoin, dévoroit dans la cuisine, où Baron lui avoit fait donner à manger. « Non, répondit Molière, je veux que vous déterminiez ce que je dois lui donner. » Baron, ne pouvant s'en deffendre, statua sur quatre pistoles, qu'il croyoit suffisantes pour donner à Mondorge la facilité de joindre une troupe. « Eh bien! je vais lui donner quatre pistoles pour moi, dit Molière à Baron, puisque vous le jugez à propos, mais en voilà vingt autres que je lui donnerai pour vous; je veux qu'il connoisse que c'est à

vous qu'il a l'obligation du service que je lui rens. J'ai aussi, ajouta-t-il, un habit de théâtre dont je crois que je n'aurai plus de besoin ; qu'on le lui donne; le pauvre homme y trouvera de la ressource pour sa profession. » Cependant cet habit que Molière donnoit avec tant de plaisir lui avoit coûté deux mille cinq cens livres, et il étoit presque tout neuf. Il assaisonna ce présent d'un bon accueil qu'il fit à Mondorge, qui ne s'étoit point attendu à tant de libéralité.

Quoique la troupe de Molière fût suivie, elle ne laissa pas de languir pendant quelque temps par le retour de Scaramouche. Ce comédien, après avoir gagné une somme assez considérable pour se faire dix ou douze mille livres de rente, qu'il avoit placées à Florence, lieu de sa naissance, fit dessein d'aller s'y établir. Il commença par y envoyer sa femme et ses enfans, et quelque temps après il demanda au Roi la permission de se retirer en son pays. Sa Majesté voulut bien la lui accorder; mais elle lui dit en même temps qu'il ne falloit pas espérer de retour. Scaramouche, qui ne comptoit pas de revenir, ne fit aucune attention à ce que le Roi lui avoit dit : il avoit de quoi se passer du théâtre. Il part; mais il trouva chez lui une femme et des enfans rebelles, qui le reçurent non-seulement comme un étranger, mais encore qui le maltraitèrent. Il fut batu plusieurs fois par sa femme, aidée de ses enfans, qui ne vouloient point partager avec lui la jouissance du bien qu'il avoit gagné, et ce mauvais traitement alla si loin qu'il ne put y résister, de manière qu'il fit solliciter fortement son retour en France pour se délivrer de la triste situation où il étoit en Italie. Le Roi eut la bonté de lui permettre de revenir. Paris l'avoit trouvé fort à redire, et son retour réjouit toute la ville. On alla avec

empressement à la Comédie Italienne pendant plus de six mois pour revoir Scaramouche; la troupe de Molière fut négligée pendant tout ce temps-là; elle ne gagnoit rien, et les comédiens étoient prêts à se révolter contre leur chef. Ils n'avoient point encore Baron pour rappeler le public, et l'on ne parloit point de son retour. Enfin ces comédiens injustes murmuroient hautement contre Molière et lui reprochoient qu'il laissoit languir leur théâtre. « Pourquoi, lui disoient-ils, ne faites-vous pas des ouvrages qui nous soutiennent? Faut-il que ces farceurs d'Italiens nous enlèvent tout Paris? » En un mot, la troupe étoit un peu dérangée, et chacun des acteurs méditoit de prendre son parti. Molière étoit lui-même embarassé comment il les ramèneroit, et à la fin, fatigué des discours de ses comédiens, il dit à la Du Parc et à la Béjart, qui le tourmentoient le plus, qu'il ne savoit qu'un moyen pour l'emporter sur Scaramouche et gagner bien de l'argent : que c'étoit d'aller bien loin pour quelque temps, pour s'en revenir comme ce comédien; mais il ajouta qu'il n'étoit ni en pouvoir ni dans le dessein d'exécuter ce moyen, qui étoit trop long, mais qu'elles étoient les maîtresses de s'en servir. Après s'être moqué d'elles, il leur dit sérieusement que Scaramouche ne seroit pas toujours couru avec ce même empressement, qu'on se lassoit des bonnes choses comme des mauvaises, et qu'ils auroient leur tour; ce qui arriva aussi par la première pièce que donna Molière.

Ce n'est pas le seul désagrément que Molière ait eu avec ses comédiens; l'avidité du gain étouffoit bien souvent leur reconnoissance, et ils le harcelloient toujours pour demander des graces au Roi. Les mousquetaires, les gardes-du-corps, les gendarmes et les chevaux-légers

entroient à la comédie sans payer et le parterre en étoit toujours rempli, de sorte que les comédiens pressèrent Molière d'obtenir de Sa Majesté un ordre pour qu'aucune personne de sa maison n'entrât à la comédie sans payer; le Roi le lui accorda; mais ces messieurs ne trouvèrent pas bon que les comédiens leur fissent imposer une loi si dure, et ils prirent pour un affront qu'ils eussent eu la hardiesse de le demander; les plus mutins s'ameutèrent, et ils résolurent de forcer l'entrée. Ils furent en troupe à la comédie; ils ataquent brusquement les gens qui gardoient les portes. Le portier se deffendit pendant quelque temps; mais enfin, étant obligé de céder au nombre, il leur jeta son épée, se persuadant qu'étant désarmé ils ne le tueroient pas; le pauvre homme se trompa. Ces furieux, outrés de la résistance qu'il avoit faite, le percèrent de cent coups d'épée, et chacun d'eux en entrant lui donnoit le sien. Ils cherchoient toute la troupe pour lui faire éprouver le même traitement qu'aux gens qui avoient voulu soutenir la porte; mais Béjart, qui étoit habillé en vieillard pour la pièce qu'on alloit jouer, se présenta sur le théâtre. « Eh! messieurs, leur dit-il, épargnez du moins un pauvre vieillard de soixante-quinze ans, qui n'a plus que quelques jours à vivre. » Le compliment de ce jeune comédien, qui avoit profité de son habillement pour parler à ces mutins, calma leur fureur. Molière leur parla aussi très vivement sur l'ordre du Roi; de sorte que, réfléchissant sur la faute qu'ils venoient de faire, ils se retirèrent. Le bruit et les cris avoient causé une allarme terrible dans la troupe : les femmes croyoient être mortes ; chacun cherchoit à se sauver, surtout Hubert et sa femme, qui avoient fait un trou dans le mur du Palais-Royal. Le mari voulut passer le premier; mais, parce

que le trou n'étoit pas assez ouvert, il ne passa que la tête et les épaules; jamais le reste ne put suivre. On avoit beau le tirer de dedans le Palais-Royal, rien n'avançoit, et il crioit comme un forcené, par le mal qu'on lui fesoit et dans la peur qu'il avoit que quelque gendarme ne lui donnât un coup d'épée dans le derrière. Mais le tumulte s'étant apaisé, il en fut quitte pour la peur, et l'on agrandit le trou pour le retirer de la torture où il étoit.

Quand tout ce vacarme fut passé, la troupe tint conseil pour prendre une résolution dans une occasion si périlleuse. « Vous ne m'avez point donné de repos, dit Molière à l'assemblée, que je n'aie importuné le Roi pour avoir l'ordre qui nous a mis tous à deux doigts de notre perte; il est question présentement de voir ce que nous avons à faire. » Hubert vouloit qu'on laissât toujours entrer la maison du Roi, tant il apréhendoit une seconde rumeur; plusieurs autres, qui ne craignoient pas moins que lui, furent de même avis; mais Molière, qui étoit ferme dans ses résolutions, leur dit que, puisque le Roi avoit daigné leur accorder cet ordre, il falloit en pousser l'exécution jusques au bout, si Sa Majesté le jugeoit à propos, « Et je parts dans ce moment, leur dit-il, pour l'en informer. » Ce dessein ne plut nullement à Hubert, qui trembloit encore.

Quand le Roi fut instruit de ce désordre, Sa Majesté ordonna aux commandans des corps qui l'avoient fait de les faire mettre sous les armes le lendemain, pour connaître et faire punir les plus coupables, et pour leur réitérer ses deffences d'entrer à la comédie sans payer. Molière, qui aimoit fort la harangue, fut en faire une à la tête des gendarmes, et leur dit que ce n'étoit point pour eux ni pour les autres personnes qui composoient

la maison du Roi qu'il avoit demandé à Sa Majesté un ordre pour les empêcher d'entrer à la comédie ; que la troupe seroit toujours ravie de les recevoir quand ils voudroient les honorer de leur présence ; mais qu'il y avoit un nombre infini de malheureux qui, tous les jours, abusant de leur nom et de la bandolière de messieurs les gardes-du-corps, venoient remplir le parterre et ôter injustement à la troupe le gain qu'elle devoit faire ; qu'il ne croyoit pas que des gentilshommes qui avoient l'honneur de servir le Roi dussent favoriser ces misérables contre les comédiens de Sa Majesté ; que d'entrer à la comédie sans payer n'étoit point une prérogative que des personnes de leur caractère dussent si fort ambitionner, jusqu'à répandre du sang pour se la conserver ; qu'il falloit laisser ce petit avantage aux auteurs et aux personnes qui, n'aiant pas le moyen de dépenser quinze sols, ne voyoient le spectacle que par charité, s'il m'est permis, dit-il, de parler de la sorte. Ce discours fit tout l'effet que Molière s'étoit promis, et depuis ce temps-là la maison du Roi n'est point entrée à la comédie sans payer.

Quelque temps après le retour de Baron on joua une pièce intitulée *Dom Quixote* (je n'ai pu savoir de quel auteur) ; on l'avoit prise dans le temps que Dom Quixotte installe Sancho-Pança dans son gouvernement. Molière fesoit Sancho, et comme il devoit paroître sur le théâtre monté sur un âne, il se mit dans la coulisse pour être prest à entrer dans le moment que la scène le demanderoit ; mais l'âne, qui ne savoit point le rolle par cœur, n'observa point ce moment, et dès qu'il fut dans la coulisse il voulut entrer, quelques efforts que Molière employât pour qu'il n'en fît rien. Sancho tiroit le licou de toute sa force ; l'âne n'obéissoit point, il vouloit ab-

solument paroître. Molière appeloit : « Baron, la Forest, à moi ! ce maudit âne veut entrer. » La Forest étoit une servante qui fesoit alors tout son domestique, quoiqu'il eût près de trente mille livres de rente. Cette femme étoit dans la coulisse opposée, d'où elle ne pouvoit passer pardessus le théâtre pour arrêter l'âne, et elle rioit de tout son cœur de voir son maître renversé sur le derrière de cet nimal, tant il mettoit de force à tirer son licou pour le retenir. Enfin, destitué de tout secours et désespérant de pouvoir vaincre l'opiniâtreté de son âne, il prit le parti de se retenir aux ailes du théâtre et de laisser glisser l'animal entre ses jambes, pour aller faire telle scène qu'il jugeroit à propos. Quand on fait réflexion au caractère d'esprit de Molière, à la gravité de sa conduite et de sa conversation, il est risible que ce philosophe fût exposé à de pareilles avantures et prît sur lui les personnages les plus comiques. Il est vrai qu'il s'en est lassé plus d'une fois, et si ce n'avoit été l'attachement inviolable qu'il avoit pour les plaisirs du Roi, il auroit tout quitté pour vivre dans une molesse philosophique dont son domestique, son travail et sa troupe l'empêchoient de jouir. Il y avoit d'autant plus d'inclination qu'il étoit devenu très valétudinaire, et il étoit réduit à ne vivre que de lait. Une toux qu'il avoit négligée lui avoit causé une fluxion sur la poitrine avec un crachement de sang dont il étoit resté incommodé; de sorte qu'il fut obligé de se mettre au lait pour se raccommoder et pour être en état de continuer son travail. Il observa ce régime presque le reste de ses jours; de manière qu'il n'avoit plus de satisfaction que par l'estime dont le Roi l'honoroit et du côté de ses amis. Il en avoit de choisis, à qui il ouvroit souvent son cœur.

L'amitié qu'ils avoient formée dès le collége, Chapelle et lui, dura jusqu'au dernier moment. Cependant celui-là n'étoit pas un ami consolable pour Molière, il étoit trop dissipé; il aimoit véritablement, mais il n'étoit point capable de rendre de ces devoirs empressés qui réveillent l'amitié. Il avoit pourtant un appartement chez Molière à Hauteuil, où il alloit fort souvent; mais c'étoit plus pour se réjouir que pour entrer dans le sérieux. C'étoit un de ces génies supérieurs et réjouissans que l'on annonçoit six mois avant que de le pouvoir donner pendant un repas; mais pour être trop à tout le monde il n'étoit point assez à un véritable ami, de sorte que Molière s'en fit deux plus solides dans la personne de messieurs Rohault et Mignard, qui le dédommageoient de tous les chagrins qu'il avoit d'ailleurs. C'étoit à ces deux messieurs qu'il se livroit sans réserve. « Ne me plaignez-vous pas, leur disoit-il un jour, d'être d'une profession et dans une situation si oposées aux sentimens et à l'humeur que j'ai présentement? J'aime la vie tranquile, et la mienne est agitée par une infinité de détails communs et turbulens sur lesquels je n'avois pas compté dans les commencemens, et ausquels il faut absolument que je me donne tout entier malgré moi. Avec toutes les précautions dont un homme peut être capable, je n'ai pas laissé de tomber dans le désordre où tous ceux qui se marient sans réflexion ont accoutumé de tomber. — Oh! oh! dit monsieur Rohault. — Oui, mon cher monsieur Rohault, je suis le plus malheureux de tous les hommes, ajouta Molière, et je n'ai que ce que je mérite. Je n'ai pas pensé que j'étois trop austère pour une société domestique ; j'ai cru que ma femme devoit assujétir ses manières à sa vertu et à mes intentions, et je sens bien que, dans la situation où

elle est, elle eût encore été plus malheureuse que je ne le suis si elle l'avoit fait. Elle a de l'enjouement, de l'esprit; elle est sensible au plaisir de le faire valoir; tout cela m'ombrage malgré moi ; j'y trouve à redire, je m'en plains. Cette femme, cent fois plus raisonnable que je ne le suis, veut jouir agréablement de la vie; elle va son chemin, et, assurée par son innocence, elle dédaigne de s'assujétir aux précautions que je lui demande. Je prens cette négligence pour du mépris, je voudrois des marques d'amitié pour croire que l'on en a pour moi, et que l'on eût plus de justesse dans sa conduite pour que j'eusse l'esprit tranquille. Mais ma femme, toujours égale et libre dans la sienne, qui seroit exempte de tout soupçon pour tout autre homme moins inquiet que je ne le suis, me laisse impitoyablement dans mes peines, et, ocupée seulement du désir de plaire en général, comme toutes les femmes, sans avoir de dessein particulier, elle rit de ma foiblesse. Encore si je pouvois jouir de mes amis aussi souvent que je le souhaiterois pour m'étourdir sur mes chagrins et sur mon inquiétude ! mais vos ocupations indispensables et les miennes m'ôtent cette satisfaction. » Monsieur Rohaut étala à Molière toutes les maximes d'une saine philosophie, pour lui faire entendre qu'il avoit tort de s'abandonner à ses déplaisirs. « Eh ! lui répondit Molière, je ne saurois être philosophe avec une femme aussi aimable que la mienne, et peut-être qu'en ma place vous passeriez encore de plus mauvais quarts-d'heure.»

Chapelle n'entroit pas si intimement dans les plaintes de Molière; il étoit contrariant avec lui, et il s'occupoit beaucoup plus de l'esprit et de l'enjouement que du cœur et des affaires domestiques, quoique ce fût un très

honnête homme. Il aimoit tellement le plaisir qu'il s'en étoit fait une habitude; mais Molière ne pouvoit plus lui répondre de ce côté-là à cause de son incommodité. Ainsi, quand Chapelle vouloit se réjouir à Hauteuil, il y menoit des convives pour lui tenir tête, et il n'y avoit personne qui ne se fît un plaisir de le suivre. Connoître Molière étoit un mérite que l'on cherchoit à se donner avec empressement; d'ailleurs monsieur de Chapelle soutenoit sa table avec honneur. Il fit un jour partie avec messieurs de J..., de N... et de L..., pour aller se réjouir à Hauteuil avec leur ami. « Nous venons souper avec vous, dirent-ils à Molière. — J'en aurois, dit-il, plus de plaisir si je pouvois vous tenir compagnie; mais ma santé ne me le permettant pas, je laisse à monsieur de Chapelle le soin de vous régaler du mieux qu'il le pourra. » Ils aimoient trop Molière pour le contraindre, mais ils lui demandèrent du moins Baron. « Messieurs, leur répondit Molière, je vous vois en humeur de vous divertir toute la nuit; le moyen que cet enfant puisse tenir ! Il en seroit incommodé; je vous prie de le laisser aller. — Oh ! parbleu ! dit monsieur de L., la fête ne seroit pas bonne sans lui, et vous nous le donnerez. » Il falut l'abandonner, et Molière prit son lait devant eux et s'alla coucher.

Les convives se mirent à table; les commencemens du repas furent froids : c'est l'ordinaire entre gens qui savent ménager le plaisir, et ces messieurs excelloient dans cette étude; mais le vin eut bientôt réveillé Chapelle et le tourna du côté de la mauvaise humeur. « Parbleu ! dit-il, je suis un grand fou de venir m'enivrer ici tous les jours pour faire honneur à Molière ! Je suis bien las de ce train-là, et ce qui me fâche, c'est qu'il croit que j'y suis obligé. » La troupe, presque toute

yvre, approuva les plaintes de Chapelle. On continua de boire, et insensiblement on changea de discours. A force de raisonner sur les choses qui font ordinairement la matière de semblables repas entre gens de cette espèce, on tomba sur la morale vers les trois heures du matin. « Que notre vie est peu de chose ! dit Chapelle, qu'elle est remplie de traverses ! Nous sommes à l'affût pendant trente ou quarante années pour jouir d'un moment de plaisir que nous ne trouvons jamais ! Notre jeunesse est harcellée par de maudits parens qui veulent que nous nous mettions un fatras de fariboles dans la tête. Je me soucie morbleu bien, ajouta-t-il, que la terre tourne ou le soleil, que ce fou de Des Cartes ait raison ou cet extravagant d'Aristote ! J'avois pourtant un enragé précepteur qui me rebatoit toujours ces fadaises-là, et qui me fesoit retomber sans cesse sur son Epicure. Encore passe pour ce philosophe-là ! c'étoit celui qui avoit le plus de raison. Nous ne sommes pas débarassez de ces fous-là qu'on nous étourdit les oreilles d'un établissement. Toutes ces femmes, dit-il encore en haussant la voix, sont des animaux qui sont ennemis jurés de notre repos. Oui, morbleu ! chagrins, injustice, malheurs de tous côtés dans cette vie-ci ! — Tu as parbleu raison ! mon cher ami, répondit J. en l'embrassant; sans ce plaisir-ci, que ferions-nous ? La vie est un pauvre partage ; quittons-la, de peur que l'on ne sépare d'aussi bons amis que nous le sommes ; allons nous noyer de compagnie : la rivière est à notre portée. — Cela est vrai, dit N. ; nous ne pouvons jamais mieux prendre notre temps pour mourir bons amis et dans la joie, et notre mort fera du bruit. » Ainsi ce glorieux dessein fut approuvé tout d'une voix. Ces yvrognes se lèvent et vont gayement à la rivière. Baron courut avertir du monde et

éveiller Molière, qui fut effrayé de cet extravagant projet parce qu'il connoissoit le vin de ses amis. Pendant qu'il se levoit, la troupe avoit gagné la rivière, et ils s'étoient déjà saisis d'un petit bateau pour prendre le large afin de se noyer en plus grande eau. Des domestiques et des gens du lieu furent promptement à ces débauchés, qui étoient déjà dans l'eau, et les repêchèrent. Indignés du secours qu'on venoit de leur donner, ils mirent l'épée à la main, courent sur leurs ennemis, les poursuivent jusque dans Hauteuil et les vouloient tuer. Ces pauvres gens se sauvent la plupart chez Molière, qui, voyant ce vacarme, dit à ces furieux : « Qu'est-ce que c'est donc, messieurs, que ces coquins-là vous ont fait? — Comment, ventrebleu! dit J., qui étoit le plus opiniâtré à se noyer, ces malheureux nous empêcheront de nous noyer! Ecoute, mon cher Molière; tu as de l'esprit, voi si nous avons tort. Fatigués des peines de ce monde-ci, nous avons fait dessein de passer en l'autre pour être mieux; la rivière nous a paru le plus court chemin pour nous y rendre; ces marauds nous l'ont bouché. Pouvons-nous faire moins que de les en punir? — Comment! vous avez raison, répondit Molière. Sortez d'ici, coquins, que je ne vous assomme! dit-il à ces pauvres gens paroissant en colère. Je vous trouve bien hardis de vous opposer à de si belles actions. » Ils se retirèrent marqués de quelques coups d'épée.

« Comment! messieurs, poursuit Molière aux débauchés, que vous ai-je fait pour former un si beau projet sans m'en faire part? Quoi! vous voulez vous noyer sans moy? Je vous croyois plus de mes amis. — Il a parbleu raison! dit Chapelle; voilà une injustice que nous lui faisions. Viens donc te noyer avec nous. — Oh! douce-

ment, répondit Molière; ce n'est point icy une affaire à entreprendre mal à propos : c'est la dernière action de notre vie, il n'en faut pas manquer le mérite. On seroit assez malin pour lui donner un mauvais jour si nous nous noyions à l'heure qu'il est; on diroit à coup seur que nous l'aurions fait la nuit comme des désespérés ou comme des gens yvres. Saisissons le moment qui nous fasse le plus d'honneur et qui réponde à notre conduite. Demain, sur les huit à neuf heures du matin, bien à jeun et devant tout le monde, nous irons nous jeter la tête devant dans la rivière. — J'approuve fort ses raisons, dit N., et il n'y a pas le plus petit mot à dire. —Morbleu! j'enrage, dit L.; Molière a toujours cent fois plus d'esprit que nous. Voilà qui est fait; remettons la partie à demain, et allons nous coucher, car je m'endors. » Sans la présence d'esprit de Molière il seroit infailliblement arrivé du malheur, tant ces messieurs étoient yvres et animés contre ceux qui les avoient empêchés de se noyer. Mais rien ne le désoloit plus que d'avoir affaire à de pareilles gens, et c'étoit cela qui, bien souvent, le dégoûtoit de Chapelle; cependant leur ancienne amitié prenoit toujours le dessus.

Chapelle étoit heureux en semblables avantures; en voici une où il eut encore besoin de Molière. En revenant d'Hauteuil, à son ordinaire, bien rempli de vin, car il ne voyageoit jamais à jeun, il eut querelle au milieu de la petite prairie d'Hauteuil avec un valet nommé Godemer, qui le servoit depuis plus de trente ans. Ce vieux domestique avoit l'honneur d'être toujours dans le carrosse de son maître. Il prit phantaisie à Chapelle, en descendant d'Hauteuil, de lui faire perdre cette prérogative et de le faire monter derrière son carrosse. Godemer, accoutumé aux caprices que le vin causoit à son

maître, ne se mit pas beaucoup en peine d'exécuter ses ordres. Celui-ci se mit en colère ; l'autre se moque de lui ; ils se gourment dans le carrosse. Le cocher descend de son siége pour aller les séparer; Godemer en profite pour se jeter hors du carrosse; mais Chapelle, irrité, le poursuit et le prend au collet; le valet se deffend, et le cocher ne pouvoit les séparer. Heureusement, Molière et Baron, qui étoient à leur fenêtre, aperçurent les combattans; ils crurent que les domestiques de Chapelle l'assommoient, ils acourent au plus vite. Baron, comme le plus ingambe, arriva le premier et fit cesser les coups; mais il fallut Molière pour terminer le différent. « Ah! Molière, dit Chapelle, puisque vous voilà, jugez si j'ai tort : ce coquin de Godemer s'est lancé dans mon carrosse, comme si c'étoit à un valet de figurer avec moi. — Vous ne savez ce que vous dites, répondit Godemer; monsieur sait que je suis en possession du devant de votre carrosse depuis plus de trente ans; pourquoi voulez-vous me l'ôter aujourd'huy sans raison? — Vous êtes un insolent qui perdez le respect, repliqua Chapelle; si j'ai voulu vous permettre de monter dans mon carrosse, je ne le veux plus; je suis le maître, et vous irez derrière ou à pié. — Y a-t-il de la justice à cela? dit Godemer; me faire aller à pié présentement que je suis vieux et que je vous ai si bien servi pendant si longtemps! Il falloit m'y faire aller pendant que j'étois jeune; j'avois des jambes alors, mais à présent je ne puis plus marcher. En un mot comme en cent, ajouta ce valet, vous m'avez acoutumé au carrosse, je ne puis plus m'en passer, et je serois déshonoré si l'on me voyoit aujourd'hui derrière. —Jugez-nous, Molière, je vous en prie, dit monsieur de Chapelle; j'en passerai par tout ce que vous voudrez. — Eh bien! puisque

vous vous en rapportez à moi, dit Molière, je vais tâcher de mettre d'accord deux si honnêtes gens. Vous avez tort, dit-il à Godemer, de perdre le respect envers votre maître, qui peut vous faire aller comme il voudra; il ne faut pas abuser de sa bonté. Ainsi je vous condamne à monter derrière son carrosse jusqu'au bout de la prairie, et là vous lui demanderez fort honnêtement la permission d'y rentrer; je suis seur qu'il vous la donnera. — Parbleu! s'écria Chapelle, voilà un jugement qui vous fera honneur dans le monde. Tenez, Molière, vous n'avez jamais donné une marque d'esprit si brillante. Oh! bien, ajouta-t-il, je fais grace entière à ce maraut-là en faveur de l'équité avec laquelle vous venez de nous juger. Ma foi! Molière, dit-il encore, je vous suis obligé, car cette affaire-là m'embarassoit; elle avoit sa difficulté. Adieu, mon cher ami; tu juges mieux qu'homme de France. »

Molière étant seul avec Baron, il prit occasion de lui dire que le mérite de Chapelle étoit effacé quand il se trouvoit dans des situations aussi désagréables que celle où il venoit de le voir; qu'il étoit bien fâcheux qu'une personne qui avoit autant d'esprit que lui eût si peu de retenue, et qu'il aimeroit beaucoup mieux avoir plus de conduite pour se satisfaire que tant de brillant pour faire plaisir aux autres. « Je ne vois point, ajouta Molière, de passion plus indigne d'un galant homme que celle du vin. Chapelle est mon ami; mais ce malheureux panchant m'ôte tous les agrémens de son amitié. Je n'ose lui rien confier sans risquer d'être commis un moment après avec toute la terre. » Ce discours ne tendoit qu'à donner à Baron du dégoût pour la débauche, car il ne laissoit passer aucune occasion de le tourner au bien; mais sur toutes choses il lui recommandoit

de ne point sacrifier ses amis, comme fesoit Chapelle, à l'envie de dire un bon mot qui avoit souvent de mauvaises suites.

Je ne puis m'empêcher de rapporter celui qu'il dit à l'occasion d'une épigramme qu'il avoit faite contre monsieur le marquis de..... C'étoit une espèce de fat constitué en dignité : on sait que la fatuité est de tous les états. Le marquis offensé, se trouvant chez monsieur de M. en présence de Chapelle, qu'il savoit être l'auteur de l'épigramme, ou du moins il s'en doutoit, menaçoit d'une terrible force le pauvre auteur, sans le nommer. Son emportement ne finissoit point; le poëte devoit mourir sous le bâton, ou du moins en avoir tant de coups qu'il se souviendroit toute sa vie d'avoir versifié. Chapelle, fatigué d'entendre toujours ce fanfaron parler sur ce ton-là, se lève, et, s'approchant de monsieur de...... « Eh! morbleu, lui dit-il en lui présentant le dos, si tu as tant d'envie de donner des coups de bâton, donne-les et t'en va. »

On sait que les trois premiers actes de la comédie du *Tartuffe* de Molière furent représentés à Versailles dès le mois de mai de l'année 1664, et qu'au mois de septembre de la même année ces trois actes furent joués pour la seconde fois à Villers-Coteretz, avec aplaudissement. La pièce entière parut la première et la seconde fois au Raincy, au mois de novembre suivant et en 1665, mais Paris ne l'avoit point encore vue en 1667. Molière sentoit la difficulté de la faire passer dans le public. Il le prévint par des lectures, mais il n'en lisoit que jusqu'au quatrième acte, de sorte que tout le monde étoit fort embarassé comment il tireroit Orgon de dessous la table. Quand il crut avoir suffisamment préparé les esprits, le 5 d'aoust 1667 il fait afficher le *Tartuffe;*

mais il n'eut pas été représenté une fois que les gens austères se révoltèrent contre cette pièce. On représenta au Roi qu'il étoit de conséquence que le ridicule de l'hipocrisie ne parût point sur le théâtre. Molière, disoit-on, n'étoit pas préposé pour reprendre les personnes qui se couvrent du manteau de la dévotion pour enfreindre les loix les plus saintes et pour troubler la tranquilité domestique des familles. Enfin, ceux qui représentèrent au Roi le firent avec de bonnes raisons, puisque Sa Majesté jugea à propos de défendre la représentation du *Tartuffe.* Cet ordre fut un coup de foudre pour les comédiens et pour l'auteur : ceux-là attendoient avec justice un gain considérable de cette pièce, et Molière croyoit donner par cet ouvrage une dernière main à sa réputation. Il avoit manié le caractère de l'hipocrisie avec des traits si vifs et si délicats qu'il s'étoit imaginé que, bien loin qu'on deût attaquer sa pièce, on luy sauroit gré d'avoir donné de l'horreur pour un vice si odieux. Il le dit lui-même dans sa préface, à la tête de cette pièce ; mais il se trompa, et il devoit savoir par sa propre expérience que le public n'est pas docile. Cependant Molière rendit compte au Roi des bonnes intentions qu'il avoit eues en travaillant à cette pièce ; de sorte que Sa Majesté ayant vu par elle-même qu'il n'y avoit rien dont les personnes de piété et de probité pussent se scandaliser, et qu'au contraire on y combattoit un vice qu'elle a toujours eu soin elle-même de détruire par d'autres voies, elle permit aparemment à Molière de remettre sa pièce sur le théâtre.

Tous les connoisseurs en jugeoient favorablement, et je rapporterai ici une remarque de monsieur Ménage pour justifier ce que j'avance. « La prose de monsieur de Molière, dit-il, vaut beaucoup mieux que ses

vers. Je lisois hier son *Tartuffe*. Je lui en avois autrefois entendu lire trois actes chez monsieur de Mommor, où se trouvèrent aussi monsieur Chapelain, monsieur l'abbé de Marolles, et quelques autres personnes. Je dis à monsieur........ lorsqu'il empêcha qu'on ne le jouât, que c'étoit une pièce dont la morale étoit excellente, et qu'il n'y avoit rien qui ne pût être utile au public. »

Molière laissa passer quelque temps avant que de hazarder une seconde fois la représentation du *Tartüffe*, et l'on donna pendant ce temps-là *Scaramouche Hermite*, qui passa dans le public sans que personne s'en plaignît. « Mais d'où vient, dit-on à monsieur le Prince deffunt, que l'on n'a rien dit contre cette pièce et que l'on s'est tant récrié contre le *Tartuffe?*—C'est, répondit ce prince, que *Scaramouche* joue le ciel et la religion, dont ces messieurs-là ne se soucient guères, et que Molière joue les hypocrites dans la sienne. »

Molière ne laissoit point languir le public sans nouveauté; toujours heureux dans le choix de ses caractères, il avoit travaillé sur celui du *Misanthrope;* il le donna au public, mais il sentit dès la première représentation que le peuple de Paris vouloit plus rire qu'admirer, et que, pour vingt personnes qui sont susceptibles de sentir des traits délicats et élevés, il y en a cent qui les rebutent faute de les connoître. Il ne fut pas plus tost rentré dans son cabinet qu'il travailla au *Médecin malgré lui*, pour soutenir le *Misanthrope*, dont la seconde représentation fut encore plus foible que la première, ce qui l'obligea de se dépêcher de fabriquer son fagotier; en quoi il n'eut pas beaucoup de peine, puisque c'étoit une de ces petites pièces, ou aprochant, que sa troupe avoit représentées sur-le-champ dans les

commencemens ; il n'avoit qu'à transcrire. La troisième représentation du *Misanthrope* fut encore moins heureuse que les précédentes ; on n'aimoit point tout ce sérieux qui est répandu dans cette pièce ; d'ailleurs le marquis étoit la copie de plusieurs originaux de conséquence qui décrioient l'ouvrage de toute leur force. « Je n'ai pourtant pu faire mieux, et seurement je ne ferai pas mieux, » disoit Molière à tout le monde.

Monsieur de *** crut se faire un mérite auprès de Molière de deffendre *le Misanthrope* ; il fit une longue lettre qu'il donna à Ribou, pour mettre à la tête de cette pièce. Molière, qui en fut irrité, envoya chercher son libraire, le gronda de ce qu'il avoit imprimé cette rapsodie sans sa participation, et lui deffendit de vendre aucun exemplaire de sa pièce où elle fût, et il brûla tout ce qui en restoit ; mais après sa mort on l'a réimprimée. Monsieur de ***, qui aimoit fort à voir la Molière, vint souper chez elle le même jour ; Molière le traitta cavalièrement sur le sujet de sa lettre, en lui donnant de bonnes raisons pour souhaiter qu'il ne se fût point avisé de deffendre sa pièce.

A la quatrième représentation du *Misanthrope* il donna son fagotier, qui fit bien rire le bourgeois de la rue Saint-Denis ; on en trouva le *Misanthrope* beaucoup meilleur, et insensiblement on le prit pour une des meilleures pièces qui aient jamais paru ; et *le Misanthrope* et *le Médecin malgré lui* joints ensemble ramenèrent tout le pêle-mêle de Paris aussi bien que les connoisseurs.

Molière, s'applaudissant du succès de son invention, pour forcer le public à lui rendre justice, hazarda d'en tirer une glorieuse vengeance en fesant jouer le *Misanthrope* seul. Il eut un succès très favorable ; de sorte que

l'on ne put lui reprocher que la petite pièce eût fait aller la grande.

Les hypocrites avoient été tellement irrités par *le Tartuffe* que l'on fit courir dans Paris un livre terrible que l'on mettoit sur le compte de Molière pour le perdre. C'est à cette occasion qu'il mit dans le *Misanthrope* les vers suivans :

Et, non content encore du tort que l'on me fait,
Il court parmi le monde un livre abominable,
Et de qui la lecture est même condamnable,
Un livre à mériter la dernière rigueur,
Dont le fourbe a le front de me faire l'auteur.
Et là-dessus on voit Oronte qui murmure,
Et tâche méchamment d'apuyer l'imposture,
Lui qui d'un honnête homme à la cour tient le rang,
Etc.

On voit par cette remarque que *le Tartuffe* fut joué avant *le Misanthrope* et avant *le Médecin malgré lui*, et qu'ainsi la date de la première représentation de ces deux dernières pièces que l'on a mise dans les œuvres de Molière n'est pas véritable, puisque l'on marque qu'elles ont été jouées dès le mois de mars et de juin de l'année 1666.

Molière avoit lu son *Misanthrope* à toute la cour avant que de le faire représenter ; chacun lui en disoit son sentiment, mais il ne suivoit que le sien ordinairement, parce qu'il auroit été souvent obligé de refondre ses pièces s'il avoit suivi tous les avis qu'on lui donnoit ; et d'ailleurs il arrivoit quelquefois que ces avis étoient intéressés : Molière ne traitoit point de caractères, il ne plaçoit aucuns traits qu'il n'eût des veues fixes. C'est

pourquoi il ne voulut point ôter du *Misanthrope ce grand flandrin qui crachoit dans un puits pour faire des ronds*, que Madame deffunte lui avoit dit de supprimer lorsqu'il eut l'honneur de lire sa pièce à cette princesse. Elle regardoit cet endroit comme un trait indigne d'un si bon ouvrage ; mais Molière avoit son original, il vouloit le mettre sur le théâtre.

Au mois de décembre de la même année il donna au Roi le divertissement des deux premiers actes d'une pastorale qu'il avoit faite ; c'est *Mélicerte* ; mais il ne jugea pas à propos, avec raison, d'en faire le troisième acte, ni de faire imprimer les deux premiers, qui n'ont vu le jour qu'après sa mort.

Le Sicilien fut trouvé une agréable petite pièce à la cour, et à la ville en 1667, et l'*Amphitrion* passa tout d'une voix au mois de janvier 1668. Cependant un savantasse n'en voulut point tenir compte à Molière. « Comment ! disoit-il, il a tout pris sur Rotrou, et Rotrou sur Plaute ; je ne vois pas pourquoi on applaudit à des plagiaires. Ç'a toujours été, ajoutoit-il, le caractère de Molière. J'ai fait mes études avec lui, et un jour qu'il apporta des vers à son régent, celui-ci reconnut qu'il les avoit pillés. L'autre assura fortement qu'ils étoient de sa façon ; mais après que le régent lui eut reproché son mensonge et qu'il lui eut dit qu'il les avoit pris dans *Théophile*, Molière le lui avoua, et lui dit qu'il les y avoit pris avec d'autant plus d'assurance qu'il ne croyoit pas qu'un jésuite deût lire *Théophile*. Ainsi, disoit ce pédant à son ami, si l'on examinoit bien les ouvrages de Molière, on les trouveroit tous pillés de cette force-là ; et même, quand il ne sait où prendre, il se répète sans précaution. » De semblables critiques n'empêchèrent pas le cours de l'*Amphitrion*, que tout Paris vit avec beaucoup

de plaisir, comme un spectacle bien rendu en notre langue et à notre goût.

Après que Molière eut repris avec succès son *Avare* au mois de janvier 1668, comme je l'ay déjà dit, il projetta de donner son *George Dandin;* mais un de ses amis lui fit entendre qu'il y avoit dans le monde un Dandin qui pourroit bien se reconnoître dans sa pièce, et qui étoit en état par sa famille non-seulement de la décrier, mais encore de le faire repentir d'y avoir travaillé. « Vous avez raison, dit Molière à son ami; mais je sai un seur moyen de me concilier l'homme dont vous me parlez : j'irai lui lire ma pièce. » Au spectacle, où il étoit assidu, Molière lui demanda une de ses heures perdues pour lui faire une lecture; l'homme en question se trouva si fort honoré de ce compliment que, toutes affaires cessantes, il donna parole pour le lendemain, et il courut tout Paris pour tirer vanité de la lecture de cette pièce. « Molière, disoit-il à tout le monde, me lit ce soir une comédie; voulez-vous en être? » Molière trouva une nombreuse assemblée, et son homme qui présidoit. La pièce fut trouvée excellente, et lorsqu'elle fut jouée, personne ne la fesoit mieux valoir que celuy dont je viens de parler, et qui pourtant auroit pu s'en fâcher, une partie des scènes que Molière avoit traitées dans sa pièce étant arrivées à cette personne. Ce secret de faire passer sur le théâtre un caractère à son original a été trouvé si bon que plusieurs auteurs l'ont mis en usage depuis avec succès. Le *George Dandin* fut donc bien receu à la cour au mois de juillet 1668 et à Paris au mois de novembre suivant.

Quand Molière vit que les hypocrites qui s'étoient si fort offencés de son imposteur étoient calmés, il se prépara à le faire paroître une seconde fois. Il demanda

à sa troupe, plus par conversation que par intérest, ce qu'elle lui donneroit s'il fésoit renaître cette pièce; les comédiens voulurent absolument qu'il y eût double part sa vie durant toutes les fois qu'on la joueroit, ce qui a toujours été depuis très régulièrement exécuté. On affiche *le Tartuffe:* les hypocrites se réveillent; ils courent de tous côtez pour aviser aux moyens d'éviter le ridicule que Molière alloit leur donner sur le théâtre malgré les deffences du Roi. Rien ne leur paroissoit plus effronté, rien plus criminel que l'entreprise de cet auteur, et, accoutumés à incommoder tout le monde et à n'être jamais incommodés, ils portèrent de toutes parts leurs plaintes importunes pour faire réprimer l'insolence de Molière, si son annonce avoit fait son effet. L'assemblée fut si nombreuse que les personnes les plus distinguées furent heureuses d'avoir place aux troisièmes loges. On allume les lustres, et l'on étoit prest de commencer la pièce quand il arriva de nouvelles défences de la représenter, de la part des personnes préposées pour faire exécuter les ordres du Roi. Les comédiens firent aussitôt éteindre les lumières et rendre l'argent à tout le monde. Cette défence étoit judicieuse, parce que le Roi étoit alors en Flandre, et l'on devoit présumer que, Sa Majesté ayant deffendu la première fois que l'on jouât cette pièce, Molière vouloit profiter de son absence pour la faire passer. Tout cela ne se fit pourtant pas sans un peu de rumeur de la part des spectateurs et sans beaucoup de chagrin du côté des comédiens. La permission que Molière disoit avoir de Sa Majesté pour jouer sa pièce n'étoit point par écrit; on n'étoit pas obligé de s'en rapporter à lui. Au contraire, après les premières deffences du Roi, on pouvoit prendre pour une témérité la hardiesse que Mo-

lière avoit eue de remettre *le Tartuffe* sur le théâtre, et peu s'en fallut que cette affaire n'eût encore de plus mauvaises suites pour lui; on le menaçoit de tous côtez. Il en vit dans le moment les conséquences; c'est pourquoi il dépêcha en poste sur-le-champ la Torellière et la Grange pour aller demander au Roi la protection de Sa Majesté dans une si fâcheuse conjoncture. Les hypocrites triomphoient, mais leur joie ne dura qu'autant de temps qu'il en fallut aux deux comédiens pour aporter l'ordre du Roi, qui vouloit qu'on jouât *le Tartuffe*.

Le lecteur jugera bien, sans que je lui en fasse la description, quel plaisir l'ordre du Roi aporta dans la troupe et parmi les personnes de spectacle, mais surtout dans le cœur de Molière, qui se vit justifié de ce qu'il avoit avancé. Si on avoit connu sa droiture et sa soumission, on auroit été persuadé qu'il ne se seroit point hazardé de représenter *le Tartuffe* une seconde fois sans en avoir auparavant pris l'ordre de Sa Majesté.

Tout le monde sait qu'après cela cette pièce fut jouée de suite et qu'elle a toujours été fort applaudie toutes les fois qu'elle a paru, et les personnes qui ont voulu par passion la critiquer ont toujours succombé sous les raisons de ceux qui en connoissent le mérite.

Un jour qu'on représentoit cette pièce, Champmêlé, qui n'étoit point encore alors dans la troupe, fut voir Molière dans sa loge, qui étoit proche du théâtre. Comme ils en étoient aux complimens, Molière s'écria : « Ah! chien! ah! bourreau! » et se frappant la tête comme un possédé. Champmêlé crut qu'il tomboit de quelque mal et il étoit fort embarrassé; mais Molière, qui s'aperceut de son étonnement, lui dit: « Ne soyez pas sur-

pris de mon emportement; je viens d'entendre un acteur déclamer faussement et pitoyablement quatre vers de ma pièce, et je ne saurois voir maltraiter mes enfans de cette force-là sans souffrir comme un damné. »

Quelque succès qu'eût *le Tartuffe* pendant qu'on le joua après l'ordre du Roi, cependant *la Femme Juge et Partie*, de Montfleury, fut jouée autant de fois au moins dans le même temps à l'hôtel de Bourgogne. Ainsi ce n'est pas toujours le mérite d'une pièce qui la fait réussir; un acteur que l'on aime à voir, une scène heureusement traitée, un travestissement, des pensées piquantes, peuvent entraîner au spectacle sans que la pièce soit bonne.

La bonté que le Roi eut de permettre que *le Tartuffe* fût représenté donna un nouveau mérite à Molière; on vouloit même que cette grace fût personnelle. Mais Sa Majesté, qui savoit par elle-même que l'hypocrisie étoit vivement combattue dans cette pièce, fut bien aise que ce vice, si oposé à ses sentimens, fût attaqué avec autant de force que Molière le combattoit. Tout le monde lui fit compliment sur ce succès; ses ennemis même lui en témoignèrent de la joie, et étoient les premiers à dire que *le Tartuffe* étoit de ces pièces excellentes qui mettoient la vertu dans son jour. « Cela est vrai, disoit Molière; mais je trouve qu'il est très dangereux de prendre ses intérests au prix qui m'en coûte: je me suis repenti plus d'une fois de l'avoir fait. »

Quoique Molière donnât à ses pièces beaucoup de mérite du côté de la composition, cependant elles étoient représentées avec un jeu si délicat que, quand elles auroient été médiocres, elles auroient passé. Sa troupe étoit bien composée, et il ne confioit point ses rolles à des acteurs qui ne seussent pas les exécuter; il ne les

plaçoit point à l'avanture, comme on fait aujourd'hui; d'ailleurs il prenoit toujours les plus difficiles pour lui. Ce n'est pas qu'il eût universellement l'éloquence du corps en partage, comme Baron; au contraire, dans les commencemens, même dans la province, il paroissoit mauvais comédien à bien des gens, peut-être à cause d'un hoquet ou tic de gorge qu'il avoit et qui rendoit d'abord son jeu désagréable à ceux qui ne le connoissoient pas; mais pour peu que l'on fît attention à la délicatesse avec laquelle il entroit dans un caractère et il exprimoit un sentiment, on convenoit qu'il entendoit parfaitement l'art de la déclamation. Il avoit contracté par habitude le hoquet dont je viens de parler; dans les commencemens qu'il monta sur le théâtre, il reconnut qu'il avoit une volubilité de langue dont il n'étoit pas le maître et qui rendoit son jeu désagréable, et des efforts qu'il fesoit pour se retenir dans sa prononciation, il s'en forma un hoquet qui lui demeura jusques à la fin; mais il sauvoit ce désagrément par toute la finesse avec laquelle on peut représenter. Il ne manquoit aucun des accens et des gestes nécessaires pour toucher le spectateur; il ne déclamoit point au hazard, comme ceux qui, destitués des principes de la déclamation, ne sont point assurés dans leur jeu; il entroit dans tous les détails de l'action. Mais s'il revenoit aujourd'hui, il ne reconnoîtroit pas ses ouvrages dans la bouche de ceux qui les représentent.

Il est vrai que Molière n'étoit bon que pour représenter le comique; il ne pouvoit entrer dans le sérieux, et plusieurs personnes assurent qu'aïant voulu le tenter il réussit si mal la première fois qu'il parut sur le théâtre qu'on ne le laissa pas achever. Depuis ce temps-là, dit-on, il ne s'attacha qu'au comique, où il avoit toujours

du succès, quoique les gens délicats l'accusassent d'être un peu grimacier. Mais si ces personnes-là le lui avoient reproché à lui-même, je ne sais s'il n'auroit pas eu raison de leur répondre que le commun du public aime les charges et que le jeu délicat ne l'affecte point.

Molière n'étoit point un homme qu'on pût oublier par l'absence. Monsieur Bernier ne fut pas plus tôt de retour de son voyage du Mogol qu'il fut le voir à Hauteuil. Après les premiers complimens d'amitié, celui-là commença la conversation par la relation. Il fit d'abord observer à Molière que l'on n'en usoit point avec l'empereur du Mogol détrôné et avec ses enfans aussi inhumainement qu'on le fait en Turquie. « On se contente, dit-il, de leur donner une drogue que l'on nomme du pouss, pour leur faire perdre l'esprit, afin qu'ils soient hors d'état de former un parti.—Apparemment, dit Baron que cette conversation ennuyoit fort, ces gens-là vous ont fait prendre du pouss avant que de revenir. — Taisez-vous, jeune homme, dit Molière; vous ne connoissez pas monsieur Bernier et vous ne savez pas que c'est mon ami. Peu s'en faut que je ne prenne sérieusement votre imprudence. — Comment! répliqua Baron qui s'étoit donné toute liberté de parler devant Molière, vous êtes si bons amis, et monsieur, après une si longue absence, n'a à la première vue que des contes à vous dire. » Le philosophe, touché de cette leçon qui étoit en sa place, se mit sur les sentimens; Molière n'en fut pas fâché, car, plus homme de cour que Bernier et plus occupé de ses affaires que de celles du grand Mogol, la relation ne lui fesoit pas beaucoup de plaisir. On parla de santé; Molière rendit compte du mauvais état de la sienne à Bernier, qui, au lieu de lui répondre, lui

dit qu'il avoit conduit heureusement celle du premier ministre du grand Mogol ; qu'il n'avoit point voulu être médecin de l'Empereur lui-même, parce que, quand il meurt, on enterre aussi le médecin avec lui. A la fin, ne sachant plus que dire sur le Mogol, il offrit ses soins à Molière. « Oh ! monsieur, dit Baron, monsieur de Molière est en de bonnes mains. Depuis que le Roi a eu la bonté de donner un canonicat au fils de son médecin, il fait des merveilles, et il tiendra monsieur longtemps en état de divertir Sa Majesté. Les médecins du Mogol ne s'accommodent point avec notre santé, et à moins que de convenir que l'on vous enterrera avec monsieur, je ne lui conseille pas de vous confier la sienne. » Bernier vit bien que Baron étoit un enfant gâté ; il mit la conversation sur son chapitre. Molière, qui en parloit avec plaisir, en commença l'histoire ; mais Baron, rebuté de l'entendre, alla chercher à s'amuser ailleurs.

Molière n'étoit pas seulement bon acteur et excellent auteur, il avoit toujours soin de cultiver la philosophie. Chapelle et lui ne se passoient rien sur cet article-là, celui-là pour Gassendi, celui-ci pour Descartes. En revenant d'Hauteuil un jour dans le bateau de Molière, ils ne furent pas longtemps sans faire naître une dispute. Ils prirent un sujet grave pour se faire valoir devant un Minime qu'ils trouvèrent dans leur bateau et qui s'y étoit mis pour gagner les Bons-Hommes. « J'en fais juge le bon père, dit Molière, si le systhème de Descartes n'est pas cent fois mieux imaginé que tout ce que monsieur de Gassendi nous a ajusté au théâtre pour nous faire passer les rêveries d'Epicure. Passe pour sa morale, mais le reste ne vaut pas la peine que l'on y fasse attention. N'est-il pas vrai, mon père ? » ajouta Molière au Minime. Le religieux répondit par un : « Hom ! hom ! »

qui fesoit entendre aux philosophes qu'il étoit connoisseur dans cette matière; mais il eut la prudence de ne se point mêler dans une conversation si échauffée, surtout avec des gens qui ne paroissoient pas ménager leur adversaire. « Oh! parbleu, mon père, dit Chapelle qui se crut affoibli par l'apparente approbation du Minime, il faut que Molière convienne que Descartes n'a formé son système que comme un méchanicien qui imagine une belle machine sans faire attention à l'exécution; le systhème de ce philosophe est contraire à une infinité de phénomènes de la nature que le bon homme n'avoit pas prévus. » Le Minime sembla se ranger du côté de Chapelle par un second Hom! hom! Molière, outré de ce qu'il triomphoit, redouble ses efforts avec une chaleur de philosophe, pour détruire Gassendi, par de si bonnes raisons, que le religieux fut obligé de s'y rendre par un troisième Hom! hom! obligeant, qui sembloit décider la question en sa faveur. Chapelle s'échauffe, et, criant du haut de la tête pour convertir son juge, il ébranla son équité par la force de son raisonnement. « Je conviens que c'est l'homme du monde qui a le mieux rêvé, ajouta Chapelle; mais, morbleu! il a pillé ses rêveries partout, et cela n'est pas bien. N'est-il pas vrai, mon père? » dit-il au Minime. Le moine, qui convenoit de tout obligeamment, donna aussitost un signe d'approbation sans proférer une seule parole. Molière, sans songer qu'il étoit au lait, saisit avec fureur le moment de rétorquer les argumens de Chapelle. Les deux philosophes en étoient aux convulsions, presque aux invectives d'une dispute philosophique, quand ils arrivèrent devant les Bons-Hommes. Le religieux les pria qu'on le mît à terre; il les remercia gracieusement et applaudit fort à leur profond savoir sans

intéresser son mérite. Mais avant que de sortir du bateau il alla prendre sous les piés du batelier sa besace, qu'il y avoit mise en entrant : c'étoit un frère-lay. Les deux philosophes n'avoient point vu son enseigne, et, honteux d'avoir perdu le fruit de leùr dispute devant un homme qui n'y entendoit rien, ils se regardèrent l'un l'autre sans se rien dire. Molière, revenu de son abatement, dit à Baron, qui étoit de la compagnie, mais d'un âge à négliger une pareille conversation: «Voyez, petit garçon, ce que fait le silence quand il est observé avec conduite. — Voilà comme vous faites toujours, Molière, dit Chapelle; vous me commettez sans cesse avec des ânes qui ne peuvent savoir si j'ai raison. Il y a une heure que j'use mes poulmons, et je n'en suis pas plus avancé.»

Chapelle reprochoit toujours à Molière son humeur rêveuse; il vouloit qu'il fût d'une société aussi agréable que la sienne; il le vouloit en tout assujettir à son caractère, et que, sans s'embarrasser de rien, il fût toujours préparé à la joie. «Oh! monsieur, lui répondit Molière, vous êtes bien plaisant. Il vous est aisé de vous faire ce systhème de vivre; vous êtes isolé de tout, et vous pouvez penser quinze jours durant à un bon mot sans que personne vous trouble, et aller après, toujours chaud de vin, le débiter partout aux dépens de vos amis; vous n'avez que cela à faire. Mais si vous étiez, comme moi, occupé de plaire au Roi, et si vous aviez quarante ou cinquante personnes, qui n'entendent point raison, à faire vivre et à conduire, un théâtre à soutenir et des ouvrages à faire pour ménager votre réputation, vous n'auriez pas envie de rire, sur ma parole, et vous n'auriez point tant d'attention à votre bel-esprit et à vos bons mots, qui ne laissent pas de vous faire bien des enne-

mis, croyez-moi. — Mon pauvre Molière, répondit Chapelle, tous ces ennemis seront mes amis dès que je voudrai les estimer, parce que je suis d'humeur et en état de ne les point craindre ; et si j'avois des ouvrages à faire, j'y travaillerois avec tranquillité, et peut-être seroient-ils moins remplis que les vôtres de choses basses et triviales; car, vous avez beau faire, vous ne sauriez quitter le goût de la farce. — Si je travaillois pour l'honneur, répondit Molière, mes ouvrages seroient tournez tout autrement ; mais il faut que je parle à une foule de peuple et à peu de gens d'esprit, pour soutenir ma troupe ; ces gens-là ne s'accommoderoient nullement de votre élévation dans le stile et dans les sentimens. Et vous l'avez vu vous-même : quand j'ai hazardé quelque chose d'un peu passable, avec quelle peine il m'a fallu en arracher le succès ! Je suis seur que vous, qui me blâmez aujourd'hui, vous me louerez quand je serai mort. Mais vous qui faites si fort l'habile homme, et qui passez à cause de votre bel-esprit pour avoir beaucoup de part à mes pièces, je voudrois bien vous voir à l'ouvrage. Je travaille présentement sur un caractère où j'ai besoin de telles scènes ; faites-les, vous m'obligerez, et je me ferai honneur d'avouer un secours comme le vôtre. » Chapelle accepta le défi ; mais lorsqu'il aporta son ouvrage à Molière, celui-cy, après la première lecture, le rendit à Chapelle ; il n'y avoit aucun goût de théâtre, rien n'y étoit dans la nature ; c'étoit plustost un recueil de bons mots sans place que des scènes suivies. Cet ouvrage de monsieur Chapelle ne seroit-il point l'original du *Tartuffe*, qu'une famille de Paris, jalouse avec justice de la réputation de Chapelle, se vante de posséder écrit et raturé de sa main ? Mais, à en venir à l'examen, on y trouveroit seurement de la différence avec celui de Molière.

Voici un éclaircissement très singulier que Molière essuya avec un de ces courtisans qui marquent par la singularité. Celui-cy, sur le rapport de quelqu'un qui vouloit apparemment se moquer de lui, fut trouver l'autre en grand seigneur. « Il m'est revenu, monsieur de Molière, dit-il avec hauteur dès la porte, qu'il vous prend phantaisie de m'ajuster au théâtre sous le titre d'*Extravagant :* seroit-il bien vray? — Moi! monsieur, lui répondit Molière; je n'ai jamais eu dessein de travailler sur ce caractère, j'attaquerois trop de monde; mais si j'avois à le faire, je vous avoue, monsieur, que je ne pourrois mieux faire que de prendre dans votre personne le contraste que j'ai accoutumé de donner au ridicule pour le faire sentir davantage. — Ah! je suis bien aise que vous me connoissiez un peu, lui dit le comte, et j'étois étonné que vous m'eussiez si mal observé. Je venois arrêter votre travail; car je ne crois pas que vous eussiez passé outre. — Mais, monsieur, lui repartit Molière, qu'aviez-vous à craindre? Vous eût-on reconnu dans un caractère si opposé au vôtre? — Tubleu! répondit le comte, il ne faut qu'un geste qui me ressemble pour me désigner, et c'en seroit assez pour amener tout Paris à votre pièce : je sais l'atention que l'on a sur moi. — Non, monsieur, dit Molière; le respect que je dois à une personne de votre rang doit vous être garand de mon silence. — Ah! bon, répondit le comte; je suis bien aise que vous soyez de mes amis; je vous estime de tout mon cœur, et je vous ferai plaisir dans les occasions. Je vous prie, ajouta-t-il, mettez-moi en contraste dans quelque pièce; je vous donnerai un mémoire de mes bons endroits. — Ils se présentent à la première vue, lui répliqua Molière; mais pourquoi voulez-vous faire briller vos vertus sur le théâtre? Elles paroissent

assez dans le monde, personne ne vous ignore. — Cela est vrai, répondit le comte; mais je serois ravi que vous les raprochassiez toutes dans leur point de vue : on parleroit encore plus de moi. Ecoutez, ajouta-t-il, je tranche fort avec N... mettez-nous ensemble; cela fera une bonne pièce. Quel titre lui donneriez-vous? — Mais je ne pourrois, lui dit Molière, lui en donner d'autre que celui d'*Extravagant*. — Il seroit excellent, par ma foi! lui repartit le comte, car le pauvre homme n'extravague pas mal. Faites cela, je vous en prie; je vous verrai souvent pour suivre votre travail. Adieu, monsieur de Molière; songez à notre pièce, il me tarde qu'elle paroisse. » La fatuité de ce courtisan mit Molière de mauvaise humeur au lieu de le réjouir, et il ne perdit pas l'idée de le mettre bien sérieusement au théâtre, mais il n'en a pas eu le temps.

Molière trouva mieux son compte dans la scène suivante que dans celle du courtisan; il se mit dans le vrai à son aise et donna des marques désintéressées d'une parfaite sincérité : c'étoit où il triomphoit. Un jeune homme de vingt-deux ans, beau et bien fait, le vint trouver un jour, et, après les complimens, lui découvrit qu'étant né avec toutes les dispositions nécessaires pour le théâtre, il n'avoit point de passion plus forte que celle de s'y attacher; qu'il venoit le prier de lui en procurer les moyens et lui faire connoître que ce qu'il avançoit étoit véritable. Il déclama quelques scènes détachées, sérieuses et comiques, devant Molière, qui fut surpris de l'art avec lequel ce jeune homme fesoit sentir les endroits touchans. Il sembloit qu'il eût travaillé vingt années, tant il étoit assuré dans ses tons; ses gestes étoient ménagés avec esprit, de sorte que Molière vit bien que ce jeune homme avoit été élevé avec soin. Il lui demanda

comment il avoit appris la déclamation. « J'ai toujours eu inclination de paroître en public, luy dit-il; les régens sous qui j'ai étudié ont cultivé les dispositions que j'ai aportées en naissant; j'ai tâché d'apliquer les règles à l'exécution, et je me suis fortifié en allant souvent à la comédie. — Et avez-vous du bien? lui dit Molière. — Mon père est un avocat assez à l'aise, lui répond le jeune homme. — Et bien! lui répliqua Molière, je vous conseille de prendre sa profession; la nôtre ne vous convient point; c'est la dernière ressource de ceux qui ne sauroient mieux faire ou des libertins qui veulent se soustraire au travail. D'ailleurs, c'est enfoncer le poignard dans le cœur de vos parens que de monter sur le théâtre; vous en savez les raisons. Je me suis toujours reproché d'avoir donné ce déplaisir à ma famille, et je vous avoue que, si c'étoit à recommencer, je ne choisirois jamais cette profession. Vous croyez peut-être, ajouta-t-il, qu'elle a ses agrémens; vous vous trompez. Il est vrai que nous sommes en aparence recherchés des grands seigneurs; mais ils nous assujettissent à leurs plaisirs, et c'est la plus triste de toutes les situations que d'être l'esclave de leur phantaisie. Le reste du monde nous regarde comme des gens perdus et nous méprise. Ainsi, monsieur, quittez un dessein si contraire à votre honneur et à votre repos. Si vous étiez dans le besoin, je pourrois vous rendre mes services; mais, je ne vous le cèle point, je vous serois plutôt un obstacle. » Le jeune homme donnoit quelques raisons pour persister dans sa résolution quand Chapelle entra, un peu pris de vin; Molière lui fit entendre réciter ce jeune homme; Chapelle en fut aussi étonné que son ami. « Ce sera là, dit-il, un excellent comédien! — On ne vous consulte pas sur cela, répond Molière à Chapelle. Représentez-vous,

ajouta-t-il au jeune homme, la peine que nous avons : incommodez ou non, il faut être prets à marcher au premier ordre et à donner du plaisir quand nous sommes bien souvent accablés de chagrin, à souffrir la rusticité de la pluspart des gens avec qui nous avons à vivre, et à captiver les bonnes graces d'un public qui est en droit de nous gourmander pour l'argent qu'il nous donne. Non, monsieur, croyez-moi encore une fois, dit-il au jeune homme, ne vous abandonnez point au dessein que vous avez pris; faites-vous avocat, je vous réponds du succès. — Avocat ! dit Chapelle; et fy ! il a trop de mérite pour brailler à un barreau, et c'est un vol qu'il fait au public s'il ne se fait prédicateur ou comédien. — En vérité, lui répond Molière, il faut que vous soyez bien yvre pour parler de la sorte, et vous avez mauvaise grace de plaisanter sur une affaire aussi sérieuse que celle-cy, où il est question de l'honneur et de l'établissement de monsieur. — Ah ! puisque nous sommes sur le sérieux, répliqua Chapelle, je vais le prendre tout de bon. Aimez-vous le plaisir? dit-il au jeune homme. — Je ne serai pas fâché de jouir de celui qui peut m'être permis, répondit le fils de l'avocat. — Eh bien donc ! répliqua Chapelle, mettez-vous dans la tête que, malgré tout ce que Molière vous a dit, vous en aurez plus en six mois de théâtre qu'en six années de barreau. » Molière, qui n'avoit en vue que de convertir le jeune homme, redoubla ses raisons pour le faire, et enfin il réussit à lui faire perdre la pensée de se mettre à la comédie. « Oh ! voilà mon harangueur qui triomphe ! s'écria Chapelle; mais, morbleu ! vous répondrez du peu de succès que monsieur fera dans le parti que vous lui faites embrasser. »

Chapelle avoit de la sincérité, mais souvent elle étoit

fondée sur de faux principes d'où on ne pouvoit le faire revenir, et quoiqu'il n'eût point envie d'offencer personne, il ne pouvoit résister au plaisir de dire sa pensée et de faire valoir un bon mot aux dépens de ses amis. Un jour qu'il dinoit en nombreuse compagnie avec monsieur le marquis de M***, dont le page, pour tout domestique, servoit à boire, il souffroit de n'en point avoir aussi souvent que l'on avoit acoutumé de lui en donner ailleurs; la patience lui échapa à la fin. « Eh! je vous prie, marquis, dit-il à monsieur de M***, donnez-nous la monnoie de votre page. »

Chapelle se seroit fait un scrupule de refuser une partie de plaisir; il se livroit au premier venu sur cet article-là. Il ne falloit pas être son ami pour l'engager dans ces repas qui percent jusques à l'extrémité de la nuit; il suffisoit de le connoître légèrement. Molière étoit désolé d'avoir un ami, si agréable et si honnête homme, ataqué de ce deffaut; il lui en fesoit souvent des reproches, et monsieur de Chapelle lui promettoit toujours merveilles, sans rien tenir. Molière n'étoit pas le seul de ses amis à qui sa conduite fît de la peine; monsieur des P** le rencontrant un jour au palais lui en parla à cœur ouvert. « Est-il possible, lui dit-il, que vous ne reviendrez point de cette fatigante crapule qui vous tuera à la fin? Encore si c'étoit toujours avec les mêmes personnes, vous pourriez espérer de la bonté de votre tempérament de tenir bon aussi longtemps qu'eux; mais quand une troupe s'est outrée avec vous, elle s'écarte; les uns vont à l'armée, les autres à la campagne, où ils se reposent, et pendant ce temps-là une autre compagnie les relève; de manière que vous êtes nuit et jour à l'atelier. Croyez-vous, de bonne foi, pouvoir être toujours le plastron de ces gens-là sans su-

comber? D'ailleurs vous êtes tout agréable, ajouta monsieur des P**; faut-il prodiguer cet agrément indifféremment à tout le monde? Vos amis ne vous ont plus d'obligation quand vous leur donnez de votre temps pour se réjouir avec vous, puisque vous prenez le plaisir avec le premier venu qui vous le propose comme avec le meilleur de vos amis. Je pourrois vous dire encore que la religion, votre réputation même, devroient vous arrêter et vous faire faire de sérieuses réflexions sur votre dérangement. — Ah! voilà qui est fait, mon cher ami; je vais entièrement me mettre en règle, répondit Chapelle la larme à l'œil, tant il étoit touché. Je suis charmé de vos raisons; elles sont excellentes, et je me fais un plaisir de les entendre; redites-les moi, je vous en conjure, afin qu'elles me fassent plus d'impression. Mais, dit-il, je vous écouterai plus commodément dans le cabaret qui est ici proche; entrons-y, mon cher ami, et me faites bien entendre raison, car je veux revenir de tout cela. » Monsieur des P**, qui croyoit être au moment de convertir Chapelle, le suit, et, en buvant un coup de bon vin, lui étale une seconde fois sa rhétorique. Mais le vin venoit toujours, de manière que ces messieurs, l'un en prêchant et l'autre en écoutant, s'enivrèrent si bien qu'il fallut les reporter chez eux.

Si Chapelle étoit incommode à ses amis par son indifférence, Molière ne l'étoit pas moins dans son domestique par son exactitude et par son arangement. Il n'y avoit personne, quelque atention qu'il eût, qui y pût répondre : une fenêtre ouverte ou fermée un moment devant ou après le temps qu'il l'avoit ordonné mettoit Molière en convulsion; il étoit petit dans ces ocasions. Si on lui avoit dérangé un livre, c'en étoit assez pour qu'il ne travaillât de quinze jours. Il y avoit peu de

domestiques qu'il ne trouvât en deffaut, et la vieille servante la Forest y étoit prise aussi souvent que les autres, quoiqu'elle dût être acoutumée à cette fatigante régularité que Molière exigeoit de tout le monde; et même il étoit prévenu que c'étoit une vertu, de sorte que celui de ses amis qui étoit le plus régulier ét le plus arangé étoit celui qu'il estimoit le plus.

Il étoit très sensible au bien qu'il pouvoit fairé dire de tout ce qui le regardoit; ainsi il ne négligeoit aucune ocasion de tirer avantage dans les choses communes comme dans le sérieux, et il n'épargnoit pas la dépense pour se satisfaire, d'autant plus qu'il étoit naturellement très libéral; et l'on a toujours remarqué qu'il donnoit aux pauvres avec plaisir, et qu'il ne leur fesoit jamais des aumônes ordinaires.

Il n'aimoit point le jeu, mais il avoit assez de penchant pour le sexe; la de .... l'amusoit quand il ne travailloit pas. Un de ses amis, qui étoit surpris qu'un homme aussi délicat que Molière eût si mal placé son inclination, voulut le dégouter de cette comédienne. « Est-ce la vertu, la beauté ou l'esprit, lui dit-il, qui vous font aimer cette femme-là? Vous savez que la Barre et Florimont sont de ses amis, qu'elle n'est point belle, que c'est un vrai squelette, et qu'elle n'a pas le sens commun. — Je sais tout cela, monsieur, lui répondit Molière, mais je suis acoutumé à ses défauts, et il faudroit que je prisse trop sur moi pour m'acommoder aux imperfections d'une autre; je n'en ai ni le temps ni la patience. » Peut-être aussi qu'une autre n'auroit pas voulu de l'atachement de Molière; il traitoit l'engagement avec négligence, et ses assiduités n'étoient pas trop fatigantes pour une femme; en huit jours une petite conversation, c'en étoit assez pour lui, sans qu'il

se mit en peine d'être aimé, excepté de sa femme, dont il auroit acheté la tendresse pour toute chose au monde. Mais ayant été malheureux de ce côté-là, il avoit la prudence de n'en parler jamais qu'à ses amis; encore falloit-il qu'il y fût indispensablement obligé.

C'étoit l'homme du monde qui se fesoit le plus servir; il falloit l'habiller comme un grand seigneur, et il n'auroit pas arangé les plis de sa cravate. Il avoit un valet dont je n'ai pu savoir ny le nom, ny la famille, ny le pays; mais je sais que c'étoit un domestique assez épais et qu'il avoit soin d'habiller Molière. Un matin qu'il le chaussoit à Chambord, il mit un de ses bas à l'envers. « Un tel, dit gravement Molière, ce bas est à l'envers. » Aussitost ce valet le prend par le haut, et en dépouillant la jambe de son maître met ce bas à l'endroit; mais comptant ce changement pour rien, il enfonce son bras dedans, le retourne pour chercher l'endroit, et, l'envers revenu dessus, il rechausse Molière. « Un tel, lui dit-il encore froidement, ce bas est à l'envers. » Le stupide domestique, qui le vit avec surprise, reprend le bas et fait le même exercice que la première fois, et, s'imaginant avoir réparé son peu d'intelligence et avoir donné seurement à ce bas le sens où il devoit être, il chausse son maître avec confiance; mais ce maudit envers se trouvant toujours dessus, la patience échapa à Molière. « Oh! parbleu! c'en est trop! dit-il en lui donnant un coup de pied qui le fit tomber à la renverse; ce maraud-là me chaussera éternellement à l'envers. Ce ne sera jamais qu'un sot, quelque métier qu'il fasse. — Vous êtes philosophe! vous êtes plustost le diable, » lui répondit ce pauvre garçon, qui fut plus de vingt-quatre heures à comprendre comment ce malheureux bas se trouvoit toujours à l'envers.

On dit que le *Pourceaugnac* fut fait à l'ocasion d'un gentilhomme limousin qui, un jour de spectacle, et dans une querelle qu'il eut sur le théâtre avec les comédiens, étala une partie du ridicule dont il étoit chargé. Il ne le porta pas loin: Molière, pour se venger de ce campagnard, le mit en son jour sur le théâtre et en fit un divertissement au goût du peuple, qui se réjouit fort à cette pièce, laquelle fut jouée à Chambord au mois de septembre de l'année 1669, et à Paris un mois après.

Le Roi s'étant proposé de donner un divertissement à sa cour au mois de février de l'année 1670, Molière eut ordre d'y travailler; il fit *les Amans magnifiques*, qui firent beaucoup de plaisir au courtisan, qui est toujours touché par ces sortes de spectacles.

Molière travailloit toujours d'après la nature pour travailler plus seurement. Monsieur Rohaut, quoique son ami, fut son modèle pour le philosophe du *Bourgeois Gentilhomme*, et, afin d'en rendre la représentation plus heureuse, Molière fit dessein d'emprunter un vieux chapeau de monsieur Rohaut pour le donner à du Croisy, qui devoit représenter ce personnage dans la pièce. Il envoya Baron chez monsieur Rohaut pour le prier de lui prêter ce chapeau, qui étoit d'une si singulière figure qu'il n'avoit pas son pareil; mais Molière fut refusé parce que Baron n'eut pas la prudence de cacher au philosophe l'usage qu'on vouloit faire de son chapeau. Cette attention de Molière dans une bagatelle fait connoître celle qu'il avoit à rendre ses représentations heureuses. Il savoit que, quelque recherche qu'il pût faire, il ne trouveroit point un chapeau aussi philosophe que celui de son ami, qui auroit cru être déshonoré si sa coëffure avoit paru sur la scène.

Cette inquiétude de Molière sur tout ce qui pouvoit contribuer au succès de ses pièces causa de la mortification à sa femme à la première représentation du *Tartuffe*. Comme cette pièce promettoit beaucoup, elle voulut y briller par l'ajustement; elle se fit faire un habit magnifique sans en rien dire à son mari, et du temps à l'avance elle étoit ocupée du plaisir de le mettre. Molière alla dans sa loge une demi-heure avant qu'on commençât la pièce. « Comment donc! mademoiselle, dit-il en la voyant si parée; que voulez-vous dire avec cet ajustement? Ne savez-vous pas que vous êtes incommodée dans la pièce? et vous voilà éveillée et ornée comme si vous alliez à une fête! Déshabillez-vous vite et prenez un habit convenable à la situation où vous devez être. » Peu s'en fallut que la Molière ne voulût pas jouer, tant elle étoit désolée de ne pouvoir faire parade d'un habit qui lui tenoit plus au cœur que la pièce.

Le Bourgeois Gentilhomme fut joué pour la première fois à Chambord au mois d'octobre 1670. Jamais pièce n'a été plus malheureusement reçue que celle-là, et aucune de celles de Molière ne lui a donné tant de déplaisir. Le Roi ne lui en dit pas un mot à son souper, et tous les courtisans la mettoient en morceaux. « Molière nous prend assurément pour des grues, de croire nous divertir avec de telles pauvretez? disoit monsieur le duc de ***. — Qu'est-ce qu'il veut dire avec son halaba, balachou? ajoutoit monsieur le duc de ***. Le pauvre homme extravague; il est épuisé. Si quelqu'autre auteur ne prend le théâtre il va tomber; cet homme-là donne dans la farce italienne. » Il se passa cinq jours avant que l'on représentât cette pièce pour la seconde fois, et, pendant ces cinq jours, Molière, tout mortifié,

se tint caché dans sa chambre. Il apréhendoit le mauvais compliment du courtisan prévenu ; il envoyoit seulement Baron à la découverte, qui lui raportoit toujours de mauvaises nouvelles. Toute la cour étoit révoltée.

Cependant on joua cette pièce pour la seconde fois. Après la représentation, le Roi, qui n'avoit point encore porté son jugement, eut la bonté de dire à Molière : « Je ne vous ai point parlé de votre pièce à la première représentation, parce que j'ai apréhendé d'être séduit par la manière dont elle avoit été représentée ; mais en vérité, Molière, vous n'avez encore rien fait qui m'ait plus diverti, et votre pièce est excellente. » Molière reprit haleine au jugement de Sa Majesté, et aussitost il fut accablé de louanges par les courtisans qui, tous d'une voix, répétoient tant bien que mal ce que le Roi venoit de dire à l'avantage de cette pièce. « Cet homme-là est inimitable, disoit le même monsieur le duc de *** ; il y a un *vis comica* dans tout ce qu'il fait que les anciens n'ont pas aussi heureusement rencontré que lui. » Quel malheur pour ces messieurs que Sa Majesté n'eût point dit son sentiment la première fois ! ils n'auroient pas été à la peine de se rétracter et de s'avouer foibles connoisseurs en ouvrages. Je pourrois rapeller ici qu'ils avoient été auparavant surpris par le sonnet du *Misanthrope ;* à la première lecture ils en furent saisis, ils le trouvèrent admirable ; ce ne furent qu'exclamations ; et peu s'en fallut qu'ils ne trouvassent fort mauvais que le Misanthrope fît voir que ce sonnet étoit détestable.

En effet, y a-t-il rien de plus beau que le premier acte du *Bourgeois Gentilhomme?* Il devoit du moins fraper ceux qui jugent avec équité par les connoissances les plus communes, et Molière avoit bien raison d'être

mortifié de l'avoir travaillé avec tant de soin pour être payé de sa peine par un mépris assommant. Et si j'ose me prévaloir d'une occasion si peu considérable par rapport au Roi, on ne peut trop admirer son heureux discernement, qui n'a jamais manqué la justesse dans les petites occasions comme dans les grands événemens.

Au mois de novembre de la même année 1670, que l'on représenta *le Bourgeois Gentilhomme* à Paris, le nombre prit le parti de cette pièce. Chaque bourgeois y croyoit trouver son voisin peint au naturel, et il ne se lassoit point d'aller voir ce portrait; le spectacle d'ailleurs, quoiqu'outré et hors du vraisemblable, mais parfaitement bien exécuté, attiroit les spectateurs, et on laissoit gronder les critiques sans faire attention à ce qu'ils disoient contre cette pièce.

Il y a des gens de ce temps-ci qui prétendent que Molière ait pris l'idée du *Bourgeois Gentilhomme* dans la personne de Gandouin, chapelier, qui avoit consommé cinquante mille écus avec une femme que Molière connoissoit, et à qui ce Gandouin donna une belle maison qu'il avoit à Meudon. Quand cet homme fut abîmé, dit-on, il voulut plaider pour rentrer en possession de son bien. Son neveu, qui étoit procureur et de meilleur sens que lui, n'ayant pas voulu entrer dans son sentiment, cet oncle furieux lui donna un coup de couteau, dont pourtant il ne mourut pas; mais on fit enfermer ce fou à Charanton, d'où il se sauva pardessus les murs. Bien loin que ce bourgeois ait servi d'original à Molière pour sa pièce, il ne l'a connu ni devant ni après l'avoir faite, et il est indifférent à mon sujet que l'avanture de ce chapelier soit arrivée ou non après la mort de Molière.

Les Fourberies de Scapin parurent pour la première fois le 24 mai 1671, et *la Comtesse d'Escarbagnas* fut jouée à la cour au mois de février de l'année suivante, et à Paris le 8 de juillet de la même année. Tout le monde sait comment les bons juges et les gens de goût délicat se récrièrent contre ces deux pièces; mais le peuple, pour qui Molière avoit eu intention de les faire, les vit en foule et avec plaisir.

Si le Roi n'avoit eu autant de bonté pour Molière à l'égard de ses *Femmes savantes* que Sa Majesté en avoit eu auparavant au sujet du *Bourgeois Gentilhomme*, cette première pièce seroit peut-être tombée. Ce divertissement, disoit-on, étoit sec, peu intéressant, et ne convenoit qu'à des gens de lecture. « Que m'importe, s'écrioit monsieur le marquis....., de voir le ridicule d'un pédant? Est-ce un caractère à m'occuper? Que Molière en prenne à la cour, s'il veut me faire plaisir.—Où a-t-il été déterrer, ajoutoit monsieur le comte de...., ces sottes femmes, sur lesquelles il a travaillé aussi sérieusement que sur un bon sujet? Il n'y a pas le mot pour rire à tout cela pour l'homme de cour et pour le peuple. » Le Roi n'avoit point parlé à la première représentation de cette pièce; mais à la seconde, qui se donna à Saint-Cloud, Sa Majesté dit à Molière que la première fois elle avoit dans l'esprit autre chose qui l'avoit empesché d'observer sa pièce, mais qu'elle étoit très bonne et qu'elle lui avoit fait beaucoup de plaisir. Molière n'en demandoit pas davantage, assuré que ce qui plaisoit au Roi étoit bien receu des connoisseurs et assujettissoit les autres. Ainsi il donna sa pièce à Paris avec confiance le 11 de mai 1672.

Molière étoit vif quand on l'ataquoit. Benserade l'avoit fait; mais je n'ai pu savoir à quelle occasion. Celui-

là résolut de se venger de celui-cy, quoiqu'il fût le bel-esprit d'un grand seigneur et honoré de sa protection. Molière s'avisa donc de faire des vers du goût de ceux de Benserade à la louange du Roi, qui représentoit Neptune dans une fête. Il ne s'en déclara point l'auteur; mais il eut la prudence de le dire à Sa Majesté. Toute la cour trouva ces vers très beaux, et tout d'une voix les donna à Benserade, qui ne fit point de façon d'en recevoir les complimens, sans néanmoins se livrer trop imprudemment. Le grand seigneur qui le protégeoit étoit ravi de le voir triompher, et il en tiroit vanité comme s'il avoit lui-même été l'auteur de ces vers. Mais quand Molière eut bien préparé sa vengeance, il déclara publiquement qu'il les avoit faits. Benserade fut honteux, et son protecteur se fâcha, et menaça même Molière d'avoir fait cette pièce à une personne qu'il honoroit de son estime et de sa protection; mais le grand seigneur avoit les sentimens trop élevés pour que Molière dût craindre les suites de son premier mouvement.

Bien des gens s'imaginent que Molière a eu un commerce particulier avec monsieur R.....; je n'ai point trouvé que cela fût vrai dans la recherche que j'en ai faite; au contraire, l'âge, le travail et le caractère de ces messieurs étoient si différens que je ne crois pas qu'ils deussent se chercher, et je ne pense pas même que Molière estimât R..... J'en juge par ce qui leur arriva à l'occasion de *B*.... R...., ayant fait cette pièce, la promit à Molière pour la faire jouer sur son théâtre; il la laissa même annoncer. Cependant il jugea à propos de la donner aux comédiens de l'hostel de Bourgogne, ce qui indigna Molière et Baron contre lui. Monsieur de P.... ayant dit à celui-ci, à Fontainebleau, qu'il étoit fâché que sa troupe n'eût pas *B*...., parce que cette

pièce lui auroit fait honneur, Baron lui répondit qu'il en étoit fort aise, pour n'avoir point à faire à un malhonnête homme. Monsieur de P.... lui répliqua qu'il étoit bien hardi de lui parler mal de son ami. Baron, animé, ne fit pas de façon de soutenir sa thèse, qui dégénéra en invectives; et ils en étoient presqu'aux mains derrière le théâtre quand Molière arriva, et qui, après les avoir séparés et s'être fait rendre compte du sujet de la querelle, dit à Baron qu'il avoit grand tort de dire du mal de R.... à monsieur P....; qu'il savoit bien que c'étoit son ami, et que c'étoit, pour un jeune homme, trop s'écarter de la politesse; qu'à la vérité, lui, Molière, répandoit partout la mauvaise foi de R...., et qu'il fesoit voir son indigne caractère à tout le monde; mais qu'il se donnoit bien de garde d'en venir dire du mal à monsieur de P...., qui, quoique très mal satisfait de la remontrance de Molière à Baron, prit le parti de ne rien répondre et de se retirer. J'ai cependant entendu parler à monsieur R.... fort avantageusement de Molière, et c'est de lui que je tiens une bonne partie des choses que j'ai rapportées.

J'ai assez fait connoître que Molière n'avoit pas toujours vécu en intelligence avec sa femme; il n'est pas même nécessaire que j'entre dans de plus grands détails pour en faire voir la cause; mais je prends ici ocasion de dire que l'on a débité et que l'on donne encore aujourd'hui dans le public plusieurs mauvais Mémoires remplis de faussetez à l'égard de Molière et de sa femme. Il n'est pas jusqu'à monsieur Baile qui, dans son *Dictionnaire historique*, et sur l'autorité d'un indigne et mauvais roman, ne fasse faire un personnage à Molière et à sa femme fort au dessous de leurs sentimens et éloigné de la vérité sur cet article-là. Il vivoit en

vrai philosophe, et, toujours ocupé de plaire à son Prince par ses ouvrages et de s'assurer une réputation d'honnête homme, il se mettoit peu en peine des humeurs de sa femme, qu'il laissoit vivre à sa phantaisie, quoiqu'il conservât toujours pour elle une véritable tendresse. Cependant ses amis essayèrent de les racommoder, ou, pour mieux dire, de les faire vivre avec plus de concert. Ils y réussirent, et Molière, pour rendre leur union plus parfaite, quitta l'usage du lait, qu'il n'avoit discontinué jusqu'alors, et il se mit à la viande. Ce changement d'alimens redoubla sa toux et sa fluxion sur la poitrine. Cependant il ne laissa pas d'achever *le Malade imaginaire* qu'il avoit commencé depuis du temps; car, comme je l'ai déjà dit, il ne travailloit pas vite, mais il n'étoit pas fâché qu'on le crût expéditif. Lorsque le Roi lui demanda un divertissement et qu'il donna *Psyché*, au mois de janvier 1672, il ne désabusa point le public que ce qui étoit de luy dans cette pièce ne fût fait ensuite des ordres du Roi; mais je sais qu'il étoit travaillé un an et demi auparavant, et ne pouvant pas se résoudre d'achever la pièce en aussi peu de temps qu'il en avoit, il eut recours à monsieur de Corneille pour lui aider. On sait que cette pièce eut à Paris, au mois de juillet 1672, tout le succès qu'elle méritoit. Il n'y a pourtant pas lieu de s'étonner du temps que Molière mettoit à ses ouvrages : il conduisoit sa troupe; il se chargeoit toujours des plus grands rolles; les visites de ses amis et des grands seigneurs étoient fréquentes; tout cela l'ocupoit suffisamment pour n'avoir pas beaucoup de temps à donner à son cabinet; d'ailleurs sa santé étoit très foible, il étoit obligé de se ménager.

Dix mois après son racommodement avec sa femme, il donna, le 10 de février de l'année 1673, *le Malade*

imaginaire, dont on prétend qu'il étoit l'original. Cette pièce eut l'aplaudissement ordinaire que l'on donnoit à ses ouvrages, malgré les critiques qui s'élevèrent. C'étoit le sort de ses meilleures pièces d'en avoir et de n'être goûtées qu'après la réflexion; et l'on a remarqué qu'il n'y a guère eu que *les Précieuses ridicules* et l'*Amphytrion* qui aient pris tout d'un coup.

Le jour que l'on devoit donner la troisième représentation du *Malade imaginaire*, Molière se trouva tourmenté de sa fluxion beaucoup plus qu'à l'ordinaire, ce qui l'engagea de faire appeler sa femme, à qui il dit en présence de Baron : « Tant que ma vie a été mêlée également de douleur et de plaisir, je me suis cru heureux ; mais aujourd'hui que je suis accablé de peines sans pouvoir compter sur aucuns momens de satisfaction et de douceur, je vois bien qu'il me faut quitter la partie. Je ne puis plus tenir contre les douleurs et les déplaisirs, qui ne me donnent pas un instant de relâche. Mais, ajouta-t-il en réfléchissant, qu'un homme souffre avant de mourir ! Cependant je sens bien que je finis. » La Molière et Baron furent vivement touchés du discours de monsieur de Molière, auquel ils ne s'atendoient pas, quelque incommodé qu'il fût. Ils le conjurèrent les larmes aux yeux de ne point jouer ce jour-là et de prendre du repos pour se remettre. « Comment voulez-vous que je fasse ? leur dit-il. Il y a cinquante pauvres ouvriers qui n'ont que leur journée pour vivre ; que feront-ils si l'on ne joue pas ? Je me reprocherois d'avoir négligé de leur donner du pain un seul jour, le pouvant faire absolument. » Mais il envoya chercher les comédiens, à qui il dit que, se sentant plus incommodé que de coutume, il ne joueroit point ce jour-là s'ils n'étoient prêts à quatre heures précises pour

jouer la comédie. «Sans cela, leur dit-il, je ne puis m'y trouver, et vous pourrez rendre l'argent.» Les comédiens tinrent les lustres allumez et la toile levée précisément à quatre heures. Molière représenta avec beaucoup de difficulté, et la moitié des spectateurs s'aperçurent qu'en prononçant *Juro*, dans la cérémonie du *Malade imaginaire*, il lui prit une convulsion. Ayant remarqué lui-même que l'on s'en étoit aperçu, il se fit un effort, et cacha par un ris forcé ce qui venoit de lui arriver.

Quand la pièce fut finie il prit sa robe de chambre et fut dans la loge de Baron, et il lui demanda ce que l'on disoit de sa pièce. Monsieur Baron lui répondit que ses ouvrages avoient toujours une heureuse réussite à les examiner de près, et que plus on les représentoit, plus on les goutoit. «Mais, ajouta-t-il, vous me paroissez plus mal que tantôt.—Cela est vrai, lui répondit Molière; j'ai un froid qui me tue.» Baron, après lui avoir touché les mains, qu'il trouva glacées, les lui mit dans son manchon pour les réchauffer; il envoya chercher ses porteurs pour le porter promptement chez lui, et il ne quitta point sa chaise de peur qu'il ne lui arrivât quelque accident du Palais-Royal dans la rue de Richelieu, où il logeoit. Quand il fut dans sa chambre, Baron voulut lui faire prendre du bouillon, dont la Molière avoit toujours provision pour elle, car on ne pouvoit avoir plus de soin de sa personne qu'elle en avoit. «Eh! non, dit-il, les bouillons de ma femme sont de vraie eau forte pour moi; vous savez tous les ingrédiens qu'elle y fait mettre. Donnez-moi plutôt un petit morceau de fromage de Parmesan.» La Forest lui en aporta; il en mangea avec un peu de pain et il se fit mettre au lit. Il n'y eut pas été un moment qu'il envoya demander à sa femme un oreiller rempli d'une drogue qu'elle lui avoit

promis pour dormir. « Tout ce qui n'entre point dans le corps, dit-il, je l'éprouve volontiers; mais les remèdes qu'il faut prendre me font peur : il ne faut rien pour me faire perdre ce qui me reste de vie. » Un instant après il lui prit une toux extrêmement forte, et après avoir craché il demanda de la lumière. « Voici, dit-il, du changement. » Baron, ayant vu le sang qu'il venoit de rendre, s'écria avec frayeur. « Ne vous épouvantez point, lui dit Molière, vous m'en avez vu rendre bien davantage. Cependant, ajouta-t-il, allez dire à ma femme qu'elle monte. » Il resta assisté de deux sœurs religieuses, de celles qui viennent ordinairement à Paris quêter pendant le carême et ausquelles il donnoit l'hospitalité. Elles lui donnèrent à ce dernier moment de sa vie tout le secours édifiant que l'on pouvoit attendre de leur charité, et il leur fit paroître tous les sentimens d'un bon chrétien et toute la résignation qu'il devoit à la volonté du Seigneur. Enfin il rendit l'esprit entre les bras de ces deux bonnes sœurs; le sang qui sortoit par sa bouche en abondance l'étouffa. Ainsi, quand sa femme et Baron remontèrent, ils le trouvèrent mort. J'ai cru que je devois entrer dans le détail de la mort de Molière pour désabuser le public de plusieurs histoires que l'on a faites à cette occasion. Il mourut le vendredi 17 du mois de février de l'année 1673, âgé de cinquante-trois ans, regreté de tous les gens de lettres, des courtisans et du peuple. Il n'a laissé qu'une fille; mademoiselle Pocquelin fait connoître, par l'arangement de sa conduite et par la solidité et l'agrément de sa conversation, qu'elle a moins hérité des biens de son père que de ses bonnes qualitez.

Aussitôt que Molière fut mort, Baron fut à Saint-Germain en informer le Roi; Sa Majesté en fut touchée

et daigna le témoigner. C'étoit un homme de probité, et qui avoit des sentimens peu communs parmi les personnes de sa naissance; on doit l'avoir remarqué par les traits de sa vie que j'ai raportés, et ses ouvrages font juger de son esprit beaucoup mieux que mes expressions. Il avoit un atachement inviolable pour la personne du Roi; il étoit toujours ocupé de plaire à Sa Majesté, sans cependant négliger l'estime du public, à laquelle il étoit fort sensible. Il étoit ferme dans son amitié et il savoit la placer. Monsieur le maréchal de Vivone étoit celui des grands seigneurs qui l'honoroit le plus de la sienne. Chapelle fut saisi de douleur à la mort de son ami; il crut avoir perdu toute consolation, tout secours, et il donna des marques d'une affliction si vive que l'on doutoit qu'il lui survécût longtemps.

Tout le monde sait les difficultez que l'on eut à faire enterrer Molière comme un chrétien catholique, et comment on obtint, en considération de son mérite et de la droiture de ses sentimens, dont on fit des informations, qu'il fût inhumé à Saint-Joseph. Le jour qu'on le porta en terre il s'amassa une foule incroyable de peuple devant sa porte; la Molière en fut épouvantée : elle ne pouvoit pénétrer l'intention de cette populace. On lui conseilla de répandre une centaine de pistoles par les fenêtres; elle n'hésita point; elle les jetta à ce peuple amassé, en le priant, avec des termes si touchans, de donner des prières à son mari, qu'il n'y eut personne de ces gens-là qui ne priât Dieu de tout son cœur.

Le convoi se fit tranquilement, à la clarté de près de cent flambeaux, le mardi vingt-un de février. Comme il passoit dans la rue Montmartre, on demanda à une femme qui étoit celui que l'on portoit en terre? « Et c'est ce Molière, » répondit-elle. Une autre femme qui étoit

à sa. fenêtre et qui l'entendit s'écria : « Comment, malheureuse ! il est bien monsieur pour toi. »

Il ne fut pas mort que les épitaphes furent répandues par tout Paris. Il n'y avoit pas un poëte qui n'en eût fait, mais il y en eut peu qui réussirent. Un abbé crut bien faire sa cour à défunt monsieur le Prince de lui présenter celle qu'il avoit faite. « Ah ! lui dit ce grand prince, qui avoit toujours honoré Molière de son estime, que celui dont tu me présentes l'épitaphe n'est-il en état de faire la tienne ! »

M..., à qui une source profonde d'érudition avoit mérité un des emplois les plus précieux de la cour, et qui est un illustre prélat aujourd'hui, daigna honorer la mémoire de Molière par les vers suivans :

Plaudebat, Moleri, tibi plenis Aula theatris ;
Nunc eadem mœrens post tua fata gemit.
Si risum nobis movisses parciùs olim,
Parciùs, heu ! lachrymis tingeret ora dolor.

« Molière, toute la cour, qui t'a toujours honoré de ses aplaudissemens sur ton théâtre comique, touchée aujourd'hui de ta mort, honore ta mémoire des regrets qui te sont dus : toute la France proportionne sa vive douleur au plaisir que tu lui as donné par ta fine et sage plaisanterie. »

Les personnes de probité et les gens de lettres sentirent tout d'un coup la perte que le théâtre comique avoit faite par la mort de Molière ; mais ses ennemis, qui avoient fait tous leurs efforts inutilement pour rabaisser son mérite pendant sa vie, s'excitèrent encore après sa mort pour ataquer sa mémoire ; ils répétoient toutes les calomnies, toutes les faussetez, toutes les mau-

vaises plaisanteries que des poëtes ignorans ou irritez avoient répandues quelques années auparavant dans deux pièces intitulées *le Portrait du Peintre*, dont j'ai parlé, et *Elomire Hypocondre, ou les Médecins vengés*. C'étoit, disoit-on, un homme sans mœurs, sans religion, mauvais auteur. L'envie et l'ignorance les soutenoient dans ces sentimens, et ils n'omettoient rien pour les rendre publics par leurs discours ou par leurs ouvrages. Il y en a même encore aujourd'hui, de ces personnes toujours portées à juger mal d'un homme qu'ils ne sauroient imiter, qui soupçonnent la conduite de Molière, qui cherchent les traits foibles de ses ouvrages pour le décrier; mais j'ai de bons garands de la vérité que j'ai rendue au public à l'avantage de cet auteur. L'estime, les bienfaits dont le roi l'a toujours honoré, les personnes avec qui il avoit lié amitié, le soin qu'il a pris d'ataquer le vice et de relever la vertu dans ses ouvrages, l'atention que l'on a eue de le mettre au nombre des hommes illustres, ne doivent plus laisser lieu de douter que je ne vienne de le peindre tel qu'il étoit; et plus les temps s'éloigneront, plus l'on travaillera, plus aussi on reconnoîtra que j'ai ateint la vérité et qu'il ne m'a manqué que de l'habileté pour la rendre.

Le lecteur, qui va toujours au delà de ce qu'un auteur lui donne sans réfléchir sur son dessein, auroit peut-être voulu que j'eusse détaillé davantage le succès de toutes les pièces de Molière, que je fusse entré avec plus de soin dans le jugement que l'on en fit dans le temps. On m'a fait cette difficulté; je me la suis faite à moi-même. Mais n'eust-ce point été faire plustost l'histoire du théâtre de Molière que de composer sa vie? Il m'eût fallu continuellement rebattre la même chose à chaque pièce; on s'en fût ennuyé. C'étoient toujours les

mêmes ennemis de Molière qui parloient; leur ignorance les tenoit toujours dans le même genre de critique. Comme on ne peut pas contenter tout le monde, si un habile homme trouvoit quelque endroit qui lui déplût dans une pièce, cette troupe d'envieux saisissoit ce sentiment, se l'attribuoit, et fesoit ses efforts pour décrier l'auteur; mais il triomphoit toujours. Molière connoissoit les trois sortes de personnes qu'il avoit à divertir : le courtisan, le savant et le bourgeois. La cour se plaisoit aux spectacles, aux beaux sentimens de *la Princesse d'Elide*, des *Amans magnifiques*, de *Psyché*, et ne dédaignoit pas de rire à *Scapin*, au *Mariage forcé*, à *la Comtesse d'Escarbagnas*. Le peuple ne cherchoit que la farce et négligeoit ce qui étoit au dessus de sa portée. L'habile homme vouloit qu'un auteur comme Molière conduisît son sujet et remplît noblement, en suivant la nature, le caractère qu'il avoit choisi, à l'exemple de Térence. On le voit par le jugement que monsieur des Préaux fait de Molière dans son *Art poétique*.

Ne faites point parler vos acteurs au hazard,
Un vieillard en jeune homme, un jeune homme en vieillard.
Étudiez la cour et connoissez la ville;
L'une et l'autre est toujours en modèles fertile;
C'est par là que Molière, illustrant ses écrits,
Peut-être de son art eût remporté le prix
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures
Il n'eût point fait souvent grimacer ses figures,
Quitté, pour le bouffon, l'agréable et le fin,
Et sans honte à Térence allié Tabarin.
Dans ce sac ridicule où Scapin l'envelope,
Je ne reconnois plus l'auteur du *Misanthrope*.
. . . .

Monsieur de La Bruyère en a jugé ainsi. « Il n'a, dit-il, manqué à Térence que d'être moins froid. Quelle pureté! quelle exactitude! quelle politesse! quelle élégance! quels caractères. Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et d'écrire purement. Quel feu! quelle naïveté! quelle source de la bonne plaisanterie! quelle imitation des mœurs et quel fléau du ridicule! Mais quel homme on auroit pu faire de ces deux comiques! » Tous les savans ont porté à peu près le même jugement sur les ouvrages de Molière; mais il divertissoit tour à tour les trois sortes de personnes dont je viens de parler, et comme ils voyoient ensemble ses ouvrages, ils en jugeoient suivant qu'ils en devoient être affectez, sans qu'il s'en mît beaucoup en peine, pourvu que leurs jugemens répondissent au dessein qu'il pouvoit avoir en donnant une pièce, ou de plaire à la cour, ou de s'enrichir par la foule, ou de s'acquérir l'estime des connoisseurs. Ainsi, n'ayant eu en vue que de donner la Vie de Molière, j'ai cru que je devois me dispenser d'entrer dans l'examen de ses pièces, qui n'y est point essenciel, chose d'ailleurs qui demande une étendue de connoissances au dessus de ma portée. Je me suis donc renfermé dans les faits qui ont donné occasion aux principales actions de sa vie, et qui m'ont aidé à faire connoître son caractère et les différentes situations où il s'est trouvé. Je l'ai suivi avec soin depuis sa naissance jusqu'à sa mort, sans m'écarter de la vérité; non que je présume avoir tout dit, il peut être échappé quelques faits à mon exactitude, mais je doute qu'ils fissent paroître l'esprit, le cœur et la situation de Molière autrement que ce que j'en ai dit.

J'avois fort à cœur de recouvrer les ouvrages de Molière qui n'ont jamais vu le jour. Je savois qu'il avoit

laissé quelques fragmens de pièces qu'il devoit achever ; je savois aussi qu'il en avoit quelques-unes entières qui n'ont jamais paru. Mais sa femme, peu curieuse des ouvrages de son mari, les donna tous, quelque temps après sa mort, au sieur de la Grange, comédien, qui, connoissant tout le mérite de ce travail, le conserva avec grand soin jusqu'à sa mort. La femme de celui-cy ne fut pas plus soigneuse de ces ouvrages que la Molière ; elle vendit toute la bibliothèque de son mari, où apparemment se trouvèrent les manuscripts qui étoient restez après la mort de Molière.

Cet auteur avoit traduit presque tout Lucrèce, et il auroit achevé ce travail sans un malheur qui arriva à son ouvrage. Un de ses domestiques, à qui il avoit ordonné de mettre sa perruque sous le papier, prit un cahier de sa traduction pour faire des papillotes. Molière n'étoit pas heureux en domestiques; les siens étoient sujets aux étourderies, ou celle-cy doit être encore imputée à celui qui le chaussoit à l'envers. Molière, qui étoit facile à s'indigner, fut si piqué de la destinée de son cahier de traduction que, dans la colère, il jetta sur-le-champ le reste au feu. A mesure qu'il y avoit travaillé il avoit lu son ouvrage à monsieur Rohault, qui en avoit été très satisfait, comme il l'a témoigné à plusieurs personnes. Pour donner plus de goût à sa traduction, Molière avoit rendu en prose toutes les matières philosophiques, et il avoit mis en vers ces belles descriptions de Lucrèce.

On s'étonnera peut-être que je n'aie point fait monsieur de Molière avocat; mais ce fait m'avoit été absolument contesté par des personnes que je devois supposer en savoir mieux la vérité que le public, et je devois me rendre à leurs bonnes raisons. Cependant sa famille

m'a si positivement assuré du contraire que je me crois obligé de dire que Molière fit son droit avec un de ses camarades d'étude; que dans le temps qu'il se fit recevoir avocat ce camarade se fit comédien; que l'un et l'autre eurent du succès chacun dans sa profession; et qu'enfin, lorsqu'il prit phantaisie à Molière de quitter le barreau pour monter sur le théâtre, son camarade le comédien se fit avocat. Cette double cascade m'a paru assez singulière pour la donner au public telle qu'on me l'a assurée, comme une particularité qui prouve que Molière a été avocat.

RELATION DE L'AMBASSADE

DE

MONSIEUR LE CHEVALIER DE CHAUMONT

A

LA COUR DU ROY DE SIAM.



RELATION DE L'AMBASSADE

DE MONSIEUR LE CHEVALIER DE CHAUMONT

A

LA COUR DU ROY DE SIAM,

AVEC CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DURANT SON VOYAGE.

Je partis de Brest le 3 mars 1685, sur le vaisseau du Roy nommé *l'Oiseau*, accompagné d'une frégate de Sa Majesté appelée *la Maline*, et ce fut avec un vent si favorable qu'en sept jours je me trouvay par le travers des isles de Madère. J'eus ce même bonheur jusques à quatre ou cinq degrez nord de la ligne équinoxiale, où nous eûmes quelque calme et sentîmes d'assez grandes chaleurs, mais pourtant pas incommodes. Le vent revint

bon, et nous passâmes la ligne, par les trois cens cinquante degrez cinq minuttes de longitude, trente-trois jours après notre départ, et l'eau du fond de cale étoit aussi bonne et aussi fraîche que si elle venoit de la fontaine; ce qui fit que nous quittâmes celle de nos jarres pour en boire. A cinq degrez sud de la ligne nous trouvâmes des vents fort variables, mais les chaleurs point incommodes, et je ne quittay point mon habit d'hyver dans toute cette route. Les vents, quoique variables, ne laissèrent pas de nous porter à notre route, si bien que nous arrivâmes au Cap de Bonne-Espérance le 31 may, pour y faire de l'eau et y prendre des rafraîchissemens, quoique j'eusse encore de l'eau pour plus de quarante jours. J'y mouillay le soir fort tard, et je trouvay dans cette rade quatre vaisseaux hollandois, dont l'un portoit le pavillon au grand mast; ils venoient d'Hollande et conduisoient un commissaire de la compagnie qui rend cet Etat-là si puissant dans les Indes, et où il alloit pour ordonner dans les places qui y appartiennent à cette république. Monsieur de Saint-Martin, major général, François de nation, qui est au service des Hollandois depuis trente ans, et dont ils sont très contens, alloit à Batavia y exercer sa charge. Le commissaire général m'envoya faire compliment le jour de mon arrivée, et le lendemain matin il m'envoya son neveu et son secrétaire me faire offre de tout ce que j'avois affaire. Des habitans du lieu vinrent avec des présens de fruits, herbages et moutons, et il me fit saluer par ses quatre vaisseaux. On ne peut recevoir plus d'honnêtetez que j'en ai reçu de ces messieurs.

Les Hollandois ont dans cette plage un petit fort à cinq bastions et environ cent maisons d'habitans, éloignées d'une portée de mousquet du fort, qui sont aussi

propres dedans et dehors que celles de Hollande, et la plupart des habitans y sont catholiques, quoiqu'ils n'ayent pas la liberté d'y exercer leur religion. La situation en est belle, bien qu'il y ait une grosse montagne qui la borne du côté de la terre, où il y a une extrême quantité de gros singes qui viennent jusques dans leurs jardins manger les fruits. Ils ont plusieurs maisons de plaisance à deux, trois et quatre lieues, et au-delà de cette grosse montagne il y a une plaine de près de dix lieues, où ils ont fait bâtir une habitation et où il y a plusieurs maisons et quantité d'habitans qui s'augmentent journellement. Le climat y est assez doux; leur printemps commence en octobre et finit en décembre; leur esté dure janvier, février et mars; l'automne est en avril, may et juin, et leur hyver en juillet, aoust et septembre. Les chaleurs y sont extrêmes, mais il y a toujours du vent. La compagnie hollandoise des Indes-Orientales y a un très beau jardin et de belles palissades d'un bois qui est toujours verd; la grande allée a de long quatorze cens cinquante pas; elle est presque toute plantée de citronniers. Ce jardin est par compartimens; on y voit dans l'un, des arbres fruitiers et des plantes les plus rares d'Asie; dans l'autre, des plantes et des fruits les plus exquis d'Affrique; dans le troisième, des arbres à fruits et des plantes les plus estimées en Europe; et enfin, dans le quatrième, on y trouve aussi des fruits et des plantes qui viennent de l'Amérique. Ce jardin est très bien entretenu, et est fort utile aux Hollandois par la quantité d'herbages et de légumes qu'il fournit pour le rafraîchissement de leurs flottes lorsqu'elles passent en ce lieu allant aux Indes ou retournant dans leur pays. J'y trouvay un jardinier françois, qui avoit autrefois appris son métier dans les jardins de Monsieur, à Saint-Cloud. La

terre y est très bonne et rapporte beaucoup de bled, et tous les grains y viennent en abondance. Un homme digne de foy m'a dit qu'il avoit vu cent soixante épis de bled sur une même tige. Les naturels du pays ont la physionomie fine, mais en cela fort trompeuse, car ils sont très bêtes. Ils vont tout nuds, à la réserve d'une méchante peau dont ils couvrent une partie de leur corps; ils ne cultivent pas la terre; ils ont beaucoup de bestiaux, comme moutons, bœufs, vaches et cochons. Ils ne mangent presque point de ces animaux et ne se nourrissent quasi que de laict et de beurre qu'ils font dans des peaux de mouton. Ils ont une racine, qui a le goût de noisette, qu'ils mangent au lieu de pain. Ils ont la connoissance de beaucoup de simples dont ils se servent pour guérir leurs maladies et leurs blessures. Les plus grands seigneurs sont ceux qui ont le plus de bestiaux; ils les vont garder eux-mêmes; ils ont le plus souvent des guerres les uns contre les autres sur le sujet de leurs pâturages. Ils sont fort tourmentés des bêtes sauvages, y ayant une grande quantité de lions, léopards, tigres, loups, chiens sauvages, élans, éléphans; tous ces animaux-là leur font la guerre et à leurs bestiaux. Ils ont pour toutes armes une manière de lance qu'ils empoisonnent pour faire mourir ces animaux quand ils les ont blessez; ils ont des espèces de filets avec lesquels ils enferment leurs bestiaux la nuit. Ils n'ont point de religion; à la vérité, dans la plaine lune, ils font quelques cérémonies, mais qui ne signifient rien. Leur langue est fort difficile à apprendre. Il y a une grande quantité de gibier, comme faisans, de trois ou quatre sortes de perdrix, paons, lièvres, lapins, chevreuils, cerfs et sangliers; les cerfs y sont en si grande abondance que l'on en voit des vingt mille ensemble dans des plaines, ce qui m'a été

asseuré par des gens dignes de foy. Nous avons mangé d'une partie de ce gibier, qui est très bon et d'un goût admirable. Les moutons y sont en ce lieu d'une grosseur prodigieuse, pesans ordinairement quatre-vingts livres. Il y a aussi grand nombre de bœufs et de vaches. La mer en cette baye est fort poissonneuse et le poisson y est très bon ; il y en a un qui a le goût du saumon et qui est fort gros. Il y a quantité de loups marins, et en nous promenant ils venoient faire cent tours devant la poupe de notre canot; on tira dessus sans en pouvoir tuer aucun. Il y a quantité de chevaux sauvages, qui sont les plus beaux du monde; ils sont rayez de rayes blanches et noires (j'en ai apporté la peau d'un) ; on ne les sauroit qu'à grande peine dompter. Comme ce païs est très bon, les Hollandois y feront de grandes colonies ; ils envoyent tous les ans faire de nouvelles découvertes dans les terres. On dit qu'ils y ont trouvé des mines d'or et d'argent, mais qu'ils se gardent bien de le vouloir dire. Les eaux y sont admirables et on y trouve des sources en abondance; les rivières, qui y sont en grand nombre, y ont abondance de poissons.

Nous partîmes de cette rade le septième jour de juin, avec un vent si favorable de nord et de nord-nord-ouest qu'il nous mit au large, et le soir nous nous mîmes en route pour Bantam. Nous eûmes beaucoup de pluyes, et la mer fut fort grosse jusques par le travers des isles Madagascar nord et sud, où je me trouvai le 19 juin. Il y a en ces mers-là quantité d'oiseaux, mais point de poisson. Depuis ce temps jusqu'au 20 juillet nous trouvâmes des mers fort rudes et des vents fort variables, qui nous obligèrent de courir jusqu'aux quarante degrez sud, où nous rencontrâmes des vents d'ouest qui nous firent faire un très grand chemin. Le 24 suivant la frégate *la*

Maline se sépara de nous par un temps fort rude et la mer fort grosse, courant au nord. Le 3 aoust nous trouvâmes la mer moins agitée et le temps plus doux. A la pointe du jour nous découvrîmes une isle à sept ou huit lieues au devant de nous, ce qui nous surprit, cette isle n'étant point marquée sur nos cartes. Elle est située par les dix degrés dix-neuf minuttes latitude sud, et, par estime, par les cent vingt degrez quarante-une minuttes longitude. Cette isle est une belle connoissance pour aller trouver l'isle de Java, qui n'en est éloignée que de cent cinquante lieues, et depuis nous avons reconnu qu'elle est appelée l'isle de Mony, étant mal marquée sur nos cartes, qui la mettent proche de Java. Cette isle est très haute. Nous courûmes encore deux jours d'un vent assez frais, et le cinquième, sur les huit heures du matin, nous découvrîmes l'île de Java, qui nous donna beaucoup de joye, ainsi que de nous trouver au vent du détroit de Sonda. Nous fîmes vent arrière terre à terre de l'isle, et le septième ensuivant nous nous trouvâmes entre l'isle du Prince et celle de l'Empereur, qui fait l'entrée du détroit. L'isle de l'Empereur est du côté de l'isle de Sumatra et l'isle du Prince du côté de Java. Nous fûmes quatre jours entre ces deux isles, les vents et les courans nous étant contraires, et si grands que, ce que nous gagnions en douze heures, nous le perdions en quatre, à cause des calmes qui venoient quelquefois. Avant d'entrer dans ce détroit, la frégate, qui m'avoit perdu le 24 juin, s'y trouva ce même jour, et nous nous vîmes d'abord sans nous reconnoître. Le treizième, nous doublâmes toutes ces isles et nous mouillâmes à une lieue de l'isle Java; il en vint diverses personnes à mon bord dans de petits batteaux; elles nous apportèrent des fruits du païs, comme cocos, dont l'eau qui y est ren-

fermée est extrêmement bonne à boire, bananes, melons, citrons, et plusieurs autres de ces sortes de rafraîchissemens. Ils firent du bien à l'équipage, fort fatigué de la mer et beaucoup incommodé du scorbut.

Le seizième au matin nous mouillâmes devant Bantam, où je trouvai la frégate *la Maline*, qui m'y attendoit depuis deux jours; le capitaine qui la commandoit me vint dire que le gouverneur hollandois de Bantam ne luy avoit point voulu donner d'entrée, et qu'il luy avoit envoyé seulement quelques volailles et quelques fruits. Aussitôt je fis partir monsieur de Forbin, lieutenant de mon navire, pour faire compliment de ma part à ce gouverneur, et le prier de me donner la liberté d'envoyer des malades à terre, de faire de l'eau et de prendre des rafraîchissemens. Il fit réponse qu'il n'étoit pas le maître à Bantam, qu'il n'y étoit que comme conduisant des troupes auxiliaires, et que c'étoit le roy de Bantam qui commandoit et qui ne vouloit donner entrée à qui que ce soit. Les Hollandois se servent du nom de ce roy, parce qu'ils ne veulent pas recevoir des vaisseaux étrangers, principalement ceux qui viennent d'Europe. Depuis qu'ils sont maîtres de cette place, ils en ont chassé toutes les autres nations. C'est une grande ville et fort peuplée de naturels du païs. Avant que les Hollandois en fussent maîtres, c'étoit la place des Indes du plus grand commerce; on y venoit d'Europe, de Perse, de la Chine, du Japon, de l'empire du Mogol et des autres régions des Indes; à présent les Hollandois en font tout le commerce, qui leur est d'un très grand profit, et l'on pouvoit autrefois comparer cette place à Cadix en Espagne. Aussitôt que j'eus reçu la réponse du gouverneur, qui me fit néanmoins dire que, si je vou-

lois aller à Batavia, j'y serois très bien reçu, je levay l'ancre et je me mis à la voile pour m'y rendre; il n'y a que quinze lieues de l'un à l'autre. Je fus trois jours avant que d'y arriver, à cause que, n'ayant point de pilote qui y eût été, je rencontray diverses isles et des bas-fonds qui m'obligeoient à mouiller toutes les nuits et d'aller le jour à petites voiles et à la sonde; j'y arrivay le dix-huitième au soir. Aussitôt que j'y eus mouillé, j'envoyay monsieur de Forbin au général luy faire compliment et luy demander la liberté de faire descendre tous mes malades à terre, faire de l'eau et prendre des rafraîchissemens. Il reçut fort bien mon compliment, et il fit réponse qu'il donneroit ordre pour tout ce qui me seroit nécessaire et à ceux des deux vaisseaux. J'envoyay le lendemain soixante-cinq malades à terre, qui furent presque tous guéris en sept jours que je demeuray à Batavia, par le bon traitement et les rafraîchissemens que je leur fis faire. Le dix-neuvième au matin le général m'envoya faire compliment par trois officiers, m'offrit tout ce dont j'aurois affaire, et me pria de sa part de descendre à terre pour me délasser des fatigues de la mer, avec offre de son logis, dont je serois le maître absolu. Après les remerciemens que je devois, je leur dis que j'aurois souhaité n'avoir pas d'ordre qui m'empêchât de descendre à terre, et que sans cela j'eusse accepté avec joye une pareille honnêteté. Je répondis de la sorte, outre plusieurs autres raisons, pour éviter les cérémonies qu'il auroit fallu faire dans cette occasion. Le général m'envoya une grande chaloupe pleine de toutes sortes de fruits des Indes, d'herbes, de pain frais, deux bœufs, deux moutons, et continua ainsi de nous donner tous les deux jours de pareils rafraîchissemens. Le vingt-deuxième j'allay à terre *incognito;* je me promenay

dans toute la ville dans un petit bateau. Cette ville est à peu près comme Venise; elle a des canaux qui traversent toutes les rues et qui sont bordez de grands arbres qui font un ombrage fort agréable, tant sur les canaux que sur les rues; les maisons y sont bâties comme en Hollande et de la même propreté; il y a une citadelle à quatre bastions. Cette ville est entourée d'une muraille et d'un grand fossé fort large, mais peu profond; les entours en sont très beaux; ce sont toutes maisons de plaisance, avec de fort jolis jardins et des réservoirs où il y a des poissons extraordinaires et de plusieurs couleurs, beaucoup de dorez et d'argentez. Il y a dans la ville des marchands extrêmement riches et qui n'épargnent rien pour leurs plaisirs; la liberté y est comme en Hollande, principalement à l'égard des femmes; je parlay à quatre ou cinq en me promenant dans les jardins; elles sont habillées à la françoise. Il y a dans Batavia environ cinquante carrosses; j'en ay vu quelques-uns fort propres et à la mode de France; leurs chevaux ne sont pas grands, mais en récompense ils sont fort vifs. Cette ville est d'un très grand commerce, et ses richesses font qu'on y ménage peu l'or et l'argent; elle est extraordinairement peuplée. Les Hollandois y entretiennent une grosse garnison; ils y ont pour esclaves plus de trois mille Maures des côtes de Malabar, et plusieurs des naturels du païs qu'ils font vivre avec discipline aux environs de la ville. L'isle de Java, dans laquelle cette ville est située, est fort peuplée; elle a deux cens lieues de long et quarante de large; il y a cinq rois, dont les Hollandois sont les maîtres; tous ces peuples sont mahométans. Je fis demander au général un pilote pour Siam, les miens n'y ayant jamais été; il m'en fit donner un qui avoit fait cette navigation quatre fois.

Après toutes ces honnêtetez j'envoyay monsieur de Forbin le remercier.

Le dimanche 26 aoust, à six heures du matin, nous mîmes à la voile, et nous prîmes la route pour passer le détroit de Banca. Nous fîmes ce jour-là, d'un petit vent, dix lieues, et le soir, sur les neuf heures, on me vint dire qu'il y avoit au vent de nous un vaisseau qui arrivoit sur *l'Oiseau* où j'étois. Je dis à l'officier qu'on se tînt sur ses gardes. Un moment après je vis par ma fenêtre ce navire qui nous abordoit. On cria d'où étoit le navire, mais on ne répondit rien, et, montant sur le pont, je trouvay tout mon monde sous les armes, et le beaupré de ce navire sur la poupe du mien. Je luy fis tirer une vingtaine de coups de fusil qui le firent déborder, et il fit vent arrière, s'en allant à toutes voiles. Nous ne sçûmes de quelle nation il étoit, car personne de ce navire ne dit jamais une parole, et nous ne remarquâmes que très peu de monde dans ce vaisseau. Je crois que c'étoit quelque navire marchand qui faisoit sa route, et qui fit une méchante manœuvre; il rompit quelque chose du couronnement de mon vaisseau, qui fut raccommodé le lendemain.

Le mardy 28 au soir nous vîmes l'entrée du détroit de Banca, et le 29 au matin nous y entrâmes. Quoique nous eussions un bon pilote hollandois, nous ne laissâmes pas d'échouer sur un banc de sable vazeux; mais comme il y a beaucoup de bancs de cette même sorte dans ce détroit et qu'il arrive à plusieurs vaisseaux d'y échouer sans grand péril, cela ne me donna pas d'inquiétude; je fis porter un petit ancre à la mer du côté de Sumatra, et en moins de deux heures je me tiray de dessus ce banc. Nous fûmes quatre jours à passer ce détroit. L'isle de Sumatra est à la gauche, qui a plus de deux cens

cinquante lieues de long et cinquante où elle est plus large. Les Hollandois y ont quatre ou cinq forteresses; les peuples y sont tous mahométans, et elle est habitée des naturels du païs, qui obéissent à quatre ou cinq Rois. La Reine d'Achem en a un des plus grands royaumes et y règne avec une grande autorité; elle gouverne très bien ses peuples. Les Hollandois sont presque maîtres de tous ces Rois; ils traitent avec eux des choses qui croissent dans l'isle, où il y a des mines d'or, beaucoup de poivre, quantité de ris, toutes sortes de bestiaux. En quelques cantons les peuples sont fort barbares et les Rois se font souvent la guerre; ceux qui prennent la protection des Hollandois sont toujours les plus forts, à cause des troupes et des vaisseaux qu'ils leur envoyent. Ils font la même chose dans l'isle de Java, et trois cens Européens battent toujours cinq ou six mille hommes de ces nations, qui ne savent pas faire la guerre. Elle est à quatre degrés sud de la ligne équinoxiale. Les Hollandois ont un fort du côté du détroit de Banca, où il y a vingt-quatre pièces de canon; le fort est au bord d'une grande rivière que l'on appelle Palembane; elle se jette avec tant de violence dans la mer que trois ou quatre mois de l'année, au temps des pluyes, l'eau, quoyqu'entrant dans la mer, est encore douce.

L'isle de Banca nous resta à la droite; elle a environ quarante lieues de long; les Hollandois y ont un fort et ont commerce avec les naturels de l'isle; on dit qu'elle est très fertile et très bonne. Dans le temps que j'ay passé devant la rivière de Palembane, les Hollandois y avoient deux vaisseaux qui y chargeoient des poivres. Le 3 septembre nous repassâmes la ligne par un temps le plus beau et le plus favorable qui se puisse voir, c'est-à-dire sans chaleur, un air tempéré et pas plus chaud

que dans ce même mois en France; de sorte que je ne quittay point encore non plus mon habit de drap que lorsque je l'avois passée vers les côtes d'Affrique. Nous allâmes passer devant le détroit de Malaca, qui a trois ou quatre passes ou entrées; les courans y sont fort grands et se trouvèrent tantôt pour nous et tantôt contre, ce qui nous fit mouiller fort souvent; car, quand le calme nous prenoit, les courans nous emportoient fort au large, et nous ne quittâmes pas cette côte à cause des vents qui règnent toujours du côté de la terre et qui nous poussoient à notre route. Je croy que l'air de ce pays-là est fort bon, car nous avions beaucoup de malades, et ils furent tous guéris.

Le 5 nous nous trouvâmes par le travers de l'isle de Polimon, qui est habitée de Malais, peuples mahométans; elle est très bonne et très fertile; elle obéit à un prince qui la gouverne. La Reine d'Achin y a des prétentions, et pour cet effet elle y envoye tous les ans quelques vaisseaux; mais comme ce prince ne veut point avoir de guerre avec elle, ses peuples luy payent quelque tribut. Il en vint à notre bord un petit canot qui nous apporta quelques poissons et quelques fruits. Cette isle est esloignée de la terre ferme d'environ six lieues; une partie de sa côte a été autrefois soumise au Roy de Siam, mais elle est possédée depuis quelques années par deux ou trois Rois, dont l'un est le Roy des Malais. Cette nation est fort insociable, et on n'a point de commerce avc elle.

Du 5 au 15 nous n'eûmes que de petits vents fort variables et des calmes qui nous faisoient mouiller souvent, à cause des courans qu'il y a le long de cette côte. Depuis le détroit de Banca jusqu'à Siam on ne quitte point la terre, et on ne s'en éloigne que de-

puis quinze jusqu'à vingt-cinq brasses; le fonds vase.

Le même jour nous nous trouvâmes devant Ligor, qui est la première place du Roy de Siam. Les Hollandois y ont une habitation et y font commerce. Il est difficile d'exprimer la joye que les Siamois que nous ramenions eurent de se voir proche des terres de leur Roy, et elle est seulement comparable à celle que nous avons ressentie à notre retour, quand Dieu nous a fait la grace de retoucher Brest. Il mourut là du flux de sang, après cinq mois de maladie, un jeune gentilhomme nommé d'Herbouville, l'un des gardes de marine que le Roy m'avoit donné pour m'accompagner; il étoit fort honnête homme, et je le regretay extrêmement.

Enfin (graces à Dieu) le 24 nous mouillâmes devant la rivière de Siam; tout mon monde et mon équipage étoient en bonne santé. J'envoyay vers monsieur l'évêque de Metellopolis monsieur le Vacher, missionnaire, qui étoit venu avec les mandarins en France, et que je ramenois avec eux, avec charge de le prier de me venir trouver pour m'instruire de ce qui s'estoit passé depuis dix-huit mois que le Roy de Siam avoit envoyé en France.

Le 29, monsieur l'évêque vint à bord avec monsieur l'abbé de Lionne; ils m'informèrent de tout ce qui s'étoit passé; ils me dirent que, le Roy de Siam ayant appris sur le minuit mon arrivée par monsieur Constance, un de ses ministres, il en tesmoigna une très grande joye, et luy donna ordre d'en aller avertir monsieur l'évêque, et de dépêcher deux mandarins du premier ordre, qui sont comme les premiers gentilshommes de la chambre du Roy en France, pour me venir témoigner la joye qu'il avoit de mon arrivée. Ils vinrent deux jours après à mon bord; je les reçus dans ma chambre, assis dans

un fauteuil, monsieur l'évêque sur un petit siége proche de moy; et eux, de même qu'une partie des personnes du vaisseau qui s'y trouvèrent, s'assirent sur les tapis dont le plancher de ma chambre étoit couvert, étant la mode dans ce royaume de s'asseoir de cette manière, et qu'aucune personne, hormis celles qu'ils veulent traiter avec une grande distinction, ne soit élevée au dessus d'eux.

Ils me dirent que le Roy leur maître les avoit chargez de me venir témoigner la joye qu'il avoit de mon arrivée, et d'avoir appris que le Roy de France, ayant vaincu tous ses ennemis, étoit maître absolu dans son royaume, jouissant de la paix qu'il avoit accordée à toute l'Europe. Après leur avoir marqué combien je me sentois obligé aux bontez du Roy leur maître et leur avoir répondu sur le sujet de Sa Majesté, je leur dis que j'étois extrêmement satisfait du gouverneur de Bancok, de la manière dont il avoit reçu ceux que je luy avois envoyez, ainsi que des présens qu'il m'avoit faits. Ils me répondirent qu'il avoit fait son devoir, puisqu'en France on avoit si bien reçu les envoyez du Roy leur maître, et que d'ailleurs ce bon traitement m'étoit dû par mes anciens mérites, pour avoir autrefois ménagé l'union entre le royaume de Siam et celuy de France. Ce sont leurs manières de parler, qui tiennent beaucoup du figuré. Après les avoir traitez avec les honneurs et les civilitez qui sont en usage en pareils rencontres dans ce royaume-là, je leur fis présenter du thé et des confitures. Ces deux mandarins étoient bien faits, âgez d'environ vingt-cinq ans, et habillez à leur mode; ils étoient nuds têtes, pieds nuds, sans bas, et ayant une manière d'écharpe fort large qui leur prenoit depuis la ceinture jusqu'aux genoux, sans être

plissée, qui leur passoit entre les jambes, se ratachant par derrière et retombant comme des haudechausses qui n'auroient point de fonds. Cette écharpe étoit de toile peinte des plus belles du pays, ayant par en bas une bordure bien travaillée, large de quatre doigts, et qui leur tomboit sur les genouils. De la ceinture en haut ils n'avoient rien qu'une manière de chemise de mousseline, qu'ils laissent tomber par dessus cette écharpe, les manches ne leur venant qu'un peu au-dessous du coude, passablement larges. Ils restèrent près d'une heure dans le vaisseau; je les fis saluer de neuf coups de canon quand ils s'en allèrent.

Le 1er octobre, monsieur Constance, ce ministre du Roi de Siam dont j'ay déjà parlé, et qui, pour tout dire, bien qu'étranger, est parvenu par son mérite jusqu'à la première place dans la faveur du Roi de Siam, m'envoya faire compliment par son secrétaire, qui étoit parfaitement honnête homme, et il m'offrit de sa part un si grand présent de fruits, bœufs, cochons, poulles, canards, et plusieurs autres choses, que tout l'équipage en fut nourry durant quatre jours. Ces raffraichissemens sont agréables quand il y a sept mois que l'on est à la mer.

Le 8, monsieur l'évêque de Métellopolis, qui s'en étoit retourné à la ville capitale de Siam, revint à bord avec deux mandarins s'informer de la part du Roy de l'état de ma santé, et me dire qu'il étoit dans l'impatience de me voir, me priant de descendre à terre. Je leur témoignay combien j'étois touché de la continuation des bontez du Roy leur maître, et je leur dis que je m'allois préparer pour aller à terre. Je reçus ces mandarins comme les premiers, et je les fis saluer en s'en retournant de neuf coups de canon. Sur les deux

heures du même jour j'entray dans mon canot, et ceux de ma suite dans des batteaux que le Roy envoya; et étant arrivé sur le soir dans la rivière, j'y trouvay cinq balons très propres, l'un pour moy, fort magnifique, et quatre autres pour les gentilshommes qui m'accompagnoient, avec un grand nombre d'autres pour charger les hardes et tous les gens de ma suite. Deux mandarins me vinrent complimenter de la part du Roy. Je ne pus aller cette nuit au lieu qu'on avoit destiné pour me recevoir, ce qui m'obligea de passer du balon où j'étois dans la frégate *la Maline*, qui étoit entrée dans la rivière deux jours auparavant, et où je couchay.

Le même soir le commis que j'avois envoyé à Siam pour acheter les provisions nécessaires pour les équipages du vaisseau et de la frégate me vint dire que monsieur Constance luy avoit mis entre les mains, de la part du Roy, onze barques chargées de bœufs, cochons, veaux, poulles, canards et arrek, ou eau-de-vie faite de ris, pour nourrir les équipages des deux navires, et qu'il luy avoit dit de demander tout ce qui seroit nécessaire, le Roy voulant défrayer les deux vaisseaux de Sa Majesté pendant tout le temps qu'ils seroient en son royaume.

Le 9 il vint deux mandarins à mon balon de la part du Roy, qui me dirent qu'ils venoient pour recevoir mes ordres, et je partis de ce lieu sur les sept heures du matin. Après avoir fait environ cinq lieues, j'arrivay dans une maison qui avoit été bâtie pour me recevoir, où deux mandarins et les gouverneurs de Bancok et de Pipely, avec plusieurs autres, me vinrent complimenter sur mon arrivée, me souhaitant une longue vie. Cette maison étoit faite de banbous, qui est un bois fort léger, et couverte de nattes assez propres. Tous les meubles

en étoient neufs; il y avoit plusieurs chambres tapissées de toile peinte fort belle; la mienne avoit de très beaux tapis sur le plancher. J'y trouvay un dais d'une étoffe d'or fort riche, un fauteuil tout doré, des carreaux de velours très beaux, une table avec un tapis brodé d'or, des lits magnifiques; j'y fus servy de viandes et de fruits en quantité. Après dîné je partis et tous les mandarins me suivirent. J'allay à Bancok, qui est la première place du roy de Siam dans cette rivière, éloignée d'environ douze lieues de la mer. Je trouvay à la rade un navire anglois, qui me salua de vingt et un coups de canon; les forteresses du lieu qui gardent les deux côtez de la rivière me saluèrent, l'une de vingt-neuf coups et l'autre de trente-un. Ces forteresses sont assez régulières et fournies de gros canons de fonte. Je logeay dans la forteresse d'à main gauche, dans une maison assez bien bâtie et bien meublée, et où je fus traité à la mode du païs.

Le lendemain 10 j'en partis sur les huit heures du matin, accompagné de tous les mandarins et de tous les gouverneurs qui m'étoient venus faire compliment; il y vint deux autres mandarins me complimenter. A mon départ je fus salué de la même manière que la veille, et j'arrivay, sur le midy, dans une maison bâtie exprès pour moi, et ayant des meubles aussi beaux que dans la première. Il y avoit près de là deux forteresses qui me saluèrent de toute leur artillerie, et deux mandarins me vinrent recevoir. A dîner je fus très bien servy, et j'en partis sur les trois heures; les forteresses me saluèrent comme auparavant, et ce fut lors que le gouverneur de Bancok prit congé de moy pour s'en retourner en son gouvernement. Poursuivant ma route, je rencontray deux navires, l'un anglois et l'autre hollan-

dois, à l'ancre, qui me saluèrent de toute leur artillerie, et j'arrivay, sur les sept heures du soir, dans une maison faite et meublée de la même manière que les précédentes ; j'y fus reçu par de nouveaux mandarins et fort bien traité.

Le 11, au matin, je partis et j'allay dîner dans une autre maison ; le soir j'arrivay dans une maison faite à peu près comme les autres et fort bien meublée, où je trouvay deux mandarins qui m'y reçurent.

Le 12 j'en partis, et j'allay coucher à deux lieues de Siam, où deux mandarins me reçurent encore. Les chefs des compagnies angloises et hollandoises m'y vinrent saluer; à l'égard des François, ils m'étoient venus trouver à mon bord et m'accompagnèrent toujours depuis. Je restai en ce lieu-là jusqu'à ce que je fis mon entrée.

La rivière de Siam, nommée Menan, est fort belle et fort large; elle a partout au moins quatre brasses d'eau et sept et huit en la plupart des endroits; elle est toute bordée de très beaux arbres ; mais trois ou quatre mois de l'année tous ses rivages sont innondés, ce qui fait que toutes les maisons qu'on y rencontre sont bâties sur des pilotis et faites toutes de banbous. Ce bois sert aux Siamois à faire tant les fondemens et les planchers que le dessus de leurs maisons; ils s'en servent aussi pour faire ce dont ils ont besoin dans leur ménage, n'ayant presque rien qu'ils ne fassent de ce bois, jusqu'à en allumer du feu, s'en servant comme de pierre à fusil; ils n'ont qu'à racler un peu de ce bois et le frotter ensuite l'un contre l'autre, il s'allume d'abord. Tous les peuples de ces endroits ont de petits canaux et des barques pour aller de maisons en maisons faire leur commerce. On n'y voit presque travailler

que les femmes, les hommes étant le plus souvent employez au service du Roy, de qui ils sont comme les esclaves. On m'y fit les mêmes honneurs que l'on a accoutumé de faire au Roy quand il passe sur la rivière. Je n'y vis personne dans les maisons; tout le monde étoit dans les balons ou sur les bords, le ventre à terre et les mains jointes contre le front. Au devant des maisons et des villages il y avoit une espèce de parapet élevé de sept à huit pieds hors de l'eau, fait avec des nattes. Ils respectent tant leur Roy qu'ils n'osent pas lever les yeux pour le regarder. Je remarquay que les maisons où j'avois logé étoient peintes de rouge, afin de me traitter comme sa personne, n'y ayant que les maisons royales de cette couleur-là.

Tous les mandarins qui sont venus me recevoir sur la rivière m'ont toujours accompagné; les premiers étoient comme les gentilshommes de la chambre, et les autres par degré. Les princes y vinrent aussi; ils ont tous des balons très propres, dans le milieu desquels il y a une espèce de thrône où ils s'assisent, et ils ne vont ordinairement qu'un dans chaque balon. A leurs côtez sont leurs armes, comme sabres, lances, épées, flèches, plastrons, et même des fourches; ils sont tous habillez de la même manière que j'ay déjà dit. Un Portugais, que le Roy avoit fait général des troupes de Bancok, m'a toujours accompagné et donnoit les ordres pour toutes choses. Il y eut environ cinquante ou soixante balons à ma suite, dont plusieurs avoient cinquante, soixante, soixante-dix et quatre-vingts pieds de long, ayant des rameurs depuis vingt jusques à cent. Ils ne rament pas à notre manière; ils sont assis deux sur chaque banc, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, le visage tourné du côté où l'on va, et tiennent une rame,

qui s'appelle pagaie, d'environ quatre pieds de long, et font force du corps pour pagaier. Ces rameurs fatiguent beaucoup, et se contentent pour toute nourriture de ris cuit avec de l'eau, et quand ils ont un morceau de poisson, ils croyent faire un très grand régal. Ils mangent d'une feuille qu'ils appellent betel, qui est comme du lierre, et d'une espèce de gland de chesne, qu'ils appellent arrek, mettant de la chaux sur la feuille, et c'est ce qui donne le goût. Ils mangent du tabac du pays, qui est bien fort. Tout cela leur rend les dents noires, qu'ils estiment les plus belles. Un homme peut vivre de cette manière pour quinze ou vingt sols par mois; car ils ne boivent ordinairement que de l'eau. Ils ont une espèce d'eau-de-vie très forte, qu'ils appellent racque, qu'ils font avec du ris. Lorsque j'arrivay dans les maisons qu'on m'avoit préparées, tous les mandarins qui m'accompagnoient et ceux qui me recevoient se mettoient en haye jusqu'à la porte de ma chambre.

Le 13 je fis dire au Roy, par les mandarins qui étoient avec moy, que j'avois été informé de la manière dont on avoit accoutumé de recevoir les ambassadeurs en son royaume, et que, comme elle étoit fort différente de celle de France, je le suppliois de m'envoyer quelqu'un pour traiter avec luy sur le sujet de mon entrée.

Le 14 il m'envoya monsieur Constans, avec lequel j'eus une longue conversation; monsieur l'Evêque fut l'interprète. Nous disputâmes longtemps, et je ne voulus rien relâcher des manières dont on a coutume de recevoir les ambassadeurs en France, ce qu'il m'accorda.

Le 15, les Tunquinois me vinrent complimenter sur mon arrivée.

Le 16, les Cochinchinois firent la même chose.

Le 17, monsieur Constans me vint trouver, et emmena avec luy quatre balons très beaux pour charger les présens que Sa Majesté envoyoit au Roy de Siam. Ce même jour, le Roy donna ordre à toutes les nations des Indes qui résident à Siam de me venir témoigner la joye qu'ils ressentoient de mon arrivée, et de me rendre tous les honneurs qui étoient dus à un ambassadeur du plus grand Roy du monde. Ils y vinrent sur les six heures du soir, tous habillez à la mode de leur païs; il y en avoit de quarante différentes nations, et toutes de royaumes indépendans les uns des autres; et ce qu'il y avoit de très particulier étoit que, parmy ce nombre, il y avoit le fils d'un Roy qui avoit été chassé de ses Etats, et qui, s'étant réfugié dans celuy de Siam, demandoit du secours pour se rétablir. Leurs habits étoient presque tout de mesme que ceux des Siamois, à la réserve de quelques-uns dont la coëffure étoit différente, les uns ayant des turbans, les autres des bonnets à l'arménienne ou des calottes, et d'autres enfin étans nue tête comme les moindres des Siamois; les personnes de qualité ayant un bonnet de la forme de celui de nos dragons, qui se tient droit, fait de mousseline blanche, qu'ils sont obligez de faire tenir avec un cordon qui passe au dessous de leur menton; étant d'ailleurs tous nuds pieds, à la réserve de quelques-uns qui ont des babouches comme celles que portent les Turcs.

Le Roy me fit dire ce même jour par monsieur Constans qu'il me vouloit recevoir le lendemain 18. Je partis sur les sept heures du matin, en la manière que je raconteray après avoir récité les honneurs que le Roy de Siam fit rendre à la lettre de Sa Majesté. Il est vray qu'il a coutume de rendre honneur aux lettres des po-

tentats qu'il reçoit par leurs ambassadeurs; mais il a voulu, avec justice, faire une distinction de celle de notre grand Monarque. Il vint quarante mandarins, des premiers de sa cour, dont deux qui étoient oyas, c'est-à-dire comme sont les ducs en France, qui me dirent que tous les balons étoient à ma porte pour prendre la lettre de Sa Majesté et me mener au palais. La lettre étoit dans ma chambre, en un vase d'or couvert d'un voile de brocard très riche. Les mandarins étant entrez, ils se prosternèrent, les mains jointes sur le front, le visage contre terre, et saluèrent, en cette posture, la lettre du Roy par trois fois. Moy, étant assis sur un fauteuil auprès de la lettre, je reçus cet honneur, qui n'a jamais été rendu qu'à celle de Sa Majesté. Cette cérémonie finie, je pris la lettre avec le vase d'or, et, après l'avoir portée sept ou huit pas, je la donnai à monsieur l'abbé de Choisy, qui étoit venu de France avec moy. Il marchoit à ma gauche, un peu derrière, et il la porta jusqu'au bord de la rivière, où je trouvay un balon extrêmement beau, fort doré, dans lequel étoient deux mandarins du premier ordre. Je pris la lettre des mains de monsieur l'abbé de Choisy, et, l'ayant portée dans le balon, je la remis entre les mains d'un de ces mandarins, qui la posa sous un dais fait en pointe, fort élevé et tout doré. J'entray dans un autre, fort magnifique, qui suivoit immédiatement celuy où étoit la lettre de Sa Majesté. Deux autres, aussi beaux que le mien, dans lesquels étoient des mandarins, étoient aux deux côtez de celuy où l'on avoit mis la lettre; le mien, comme je viens de dire, le suivoit. Monsieur l'abbé de Choisy étoit dans un autre balon immédiatement derrière, et les gentilshommes qui m'accompagnoient et les gens de ma suite dans d'autres balons; ceux des grands

mandarins, pareillement fort beaux, étoient à la tête. Il y avoit environ douze balons tout dorez, et près de deux cens autres qui voguoient sous deux colomnes. La lettre du Roy, les deux balons de garde et le mien, étoient dans le milieu. Toutes les nations de Siam étoient à ce cortége, et toute la rivière, quoique très large, étoit toute couverte de balons. Nous marchâmes de cette sorte jusqu'à la ville, dont les canons me saluèrent, ce qui ne s'étoit jamais fait à aucun autre ambassadeur; tous les navires me saluèrent aussi, et en arrivant à terre je trouvay un grand char tout doré qui n'avoit jamais servi qu'au Roy.

Je pris la lettre de Sa Majesté et je la mis dans ce char, qui étoit traîné par des chevaux et poussé par des hommes; j'entray ensuite dans une chaise dorée portée par dix hommes sur leurs épaules; monsieur l'abbé de Choisy étoit dans une autre moins belle. Les gentilshommes et les mandarins qui m'accompagnoient étoient à cheval, toutes les nations différentes qui demeurent à Siam marchant à pied derrière. La marche fut de cette sorte jusqu'au château du gouverneur, où je trouvay en haye des soldats des deux côtez de la rue, qui avoient des chapeaux de métail doré, une chemise rouge et une espèce d'écharpe de toile peinte qui leur servoit de culotte, sans bas ny souilliers; les uns étoient armez de mousquets, les autres de lances, d'autres d'arcs et de flèches, d'autres de picques.

Il y avoit beaucoup d'instrumens, comme trompettes, tambours, timbales, musettes, des manières de petites cloches, et de petits cors dont le bruit ressembloit à ceux des pasteurs en France. Toute cette musique faisoit assez de bruit. Nous marchâmes de cette façon le long d'une grande rue bordée des deux côtés d'un grande

quantité de peuples, et toutes les places remplies de même. Nous arrivâmes enfin dans une grande place qui étoit devant le palais du Roy, où étoient rangés, des deux côtés, des éléphans de guerre; ensuite nous entrâmes dans la première cour du palais, où je trouvay environ deux mille soldats assis sur leur derrière, la crosse de leurs mousquets sur terre et tout droits, rangés en droite ligne à six de hauteur; il y avoit des éléphans sur la gauche, appelés éléphans armés en guerre. Nous vîmes ensuite cent hommes à cheval, pieds nuds et habillés à la moresque, une lance à la main; tous les soldats étoient habillés comme j'ai dit ci-devant. Dans cet endroit, les nations et tous ceux qui me suivoient me quittèrent, à la réserve des gentilshommes qui m'accompagnoient. Je passai dans deux autres cours qui étoient garnies de la mesme manière, et j'entray dans une autre où étoit un grand nombre de mandarins, tous prosternés contre terre. Il y avoit en cet endroit six chevaux qui étoient tenus chacun par deux mandarins, très bien harnachés; leurs brides, poitrails, croupières et couroyes d'étriers étoient garnis d'or et d'argent, couverts de plusieurs perles, rubis et diamans, en sorte qu'on ne pouvoit en voir le cuir; leurs étriers et leurs selles étoient d'or et d'argent; les chevaux avoient des anneaux d'or aux pieds de devant. Il y avoit là aussi plusieurs éléphans harnachés de mesme que le sont des chevaux de carrosses; leurs harnois étoient de velours cramoisy avec des boucles dorées. Les gentilshommes entrèrent dans la salle d'audience et se placèrent avant que le Roy fût dans son thrône, et quand il y fut entré, accompagné de monsieur Constans, du barcalon et de monsieur l'abbé de Choisy, qui portoit la lettre du Roy, je fus surpris de

voir le Roy dans une tribune fort élevée; car monsieur Constans étoit demeuré d'accord avec moy que le Roy ne seroit qu'à la hauteur d'un homme, dans sa tribune, et que je luy pourrois donner la lettre du Roy de la main à la main. Alors je dis à monsieur l'abbé de Choisy : « On a oublié ce que l'on m'a promis, mais asseurément je ne donneray point la lettre du Roy qu'à ma hauteur. » Le vase d'or où on l'avoit mise avoit un grand manche d'or de plus de trois pieds de long; on avoit cru que je prendrois ce vase par le bout du manche pour l'élever jusques à la hauteur du thrône où étoit le Roy; mais je pris sur-le-champ mon party, et je résolus de présenter au Roy la lettre de Sa Majesté, tenant en ma main la coupe d'or où elle étoit. Étant donc arrivé à la porte je saluay le Roy; j'en fis de même à moitié chemin, et, lorsque je fus proche de l'endroit où je devois m'asseoir, après avoir prononcé deux paroles de ma harangue, je remis mon chapeau à la tête et je m'assis; je continuay mon discours qui étoit en ces termes :

HARANGUE AU ROY DE SIAM.

« Sire,

» Le Roy mon maître, si fameux aujourd'huy dans le monde par ses grandes victoires et par la paix qu'il a souvent donnée à ses ennemis à la tête de ses armées, m'a commandé de venir trouver Votre Majesté pour l'asseurer de l'estime particulière qu'il a conceue pour elle.

» Il connoît, Sire, vos augustes qualitez, la sagesse de votre gouvernement, la magnificence de votre cour, la grandeur de vos Etats, et, ce que vous vouliez particulièrement luy faire connoître par vos ambassadeurs, l'amitié que vous avez pour sa personne, confirmée par cette protection continuelle que vous donnez à ses sujets, principalement aux évêques, qui sont les ministres du vray Dieu.

» Il ressent tant d'illustres effets de l'estime que vous avez pour luy, et il veut bien y répondre de tout son pouvoir. Dans ce dessein il est prest de traitter avec Votre Majesté, de vous envoyer de ses sujets pour entretenir et augmenter le commerce, de vous donner toutes les marques d'une amitié sincère, et de commencer une union entre les deux couronnes autant célèbre dans la postérité que vos Etats sont éloignés des siens par les vastes mers qui les séparent.

» Mais rien ne l'affermira tant en cette résolution et ne vous unira plus estroitement ensemble que de vivre dans les sentimens d'une mesme créance.

» Et c'est particulièrement, Sire, ce que le Roy mon maistre, ce prince si sage et si éclairé, qui n'a jamais donné que de bons conseils aux Roys ses alliez, m'a commandé de vous représenter de sa part.

» Il vous conjure, comme le plus sincère de vos amis et par l'intérest qu'il prend déjà à vostre véritable gloire, de considérer que cette suprême majesté dont vous êtes revêtu sur la terre ne peut venir du vray Dieu, c'est-à-dire d'un Dieu tout-puissant, éternel, infini, tel que les chrétiens le reconnoissent, qui seul fait régner les Roys et règle la fortune de tous les peuples. Soumettez vos grandeurs à ce Dieu qui gouverne le ciel et la terre; c'est une chose, Sire, beaucoup plus raisonnable que de

les rapporter aux autres divinitez qu'on adore dans cet Orient, et dont Votre Majesté, qui a tant de lumières et de pénétration, ne peut manquer de voir l'impuissance.

» Mais elle le connoistra plus clairement encore si elle veut bien entendre durant quelque temps les évesques et les missionnaires qui sont icy.

» La plus agréable nouvelle, Sire, que je puisse porter au Roy mon maître est celle que Votre Majesté, persuadée de la vérité, se fasse instruire dans la religion chrétienne ; c'est ce qui lui donnera plus d'admiration et d'estime pour Votre Majesté ; c'est ce qui excitera ses sujets à venir avec plus d'empressement et de confiance dans vos Etats, et enfin c'est ce qui achèvera de combler de gloire Votre Majesté, puisque par ce moyen elle l'asseure d'un bonheur éternel dans le ciel après avoir régné avec autant de prospérité qu'elle fait sur la terre. »

Cette harangue fut interprétée par monsieur Constans; après cela je dis à Sa Majesté que le Roy mon maître m'avoit donné monsieur l'abbé de Choisy pour m'accompagner et les douze gentilshommes que je luy présentay. Je pris la lettre des mains de monsieur l'abbé de Choisy et je la portay, dans le dessein de ne la présenter que comme je venois de me déterminer de le faire. Monsieur Constans, qui m'accompagnoit, rempant sur ses genoux et sur ses mains, me cria et me fit signe de hausser le bras de même que le Roy ; je fis semblant de n'entendre point ce qu'on me disoit et me tins ferme. Le Roy alors, se mettant à rire, se leva et se baissa pour prendre la lettre dans le vase, et se pencha de manière que l'on luy vit tout le corps; dès qu'il l'eut prise, je

fis la révérence et je me retiray sur mon siége. Le Roy me demanda des nouvelles de Sa Majesté ainsi que de toute la maison royale, et si le Roy avoit fait quelque conquête depuis peu; je luy dis qu'il avoit fait celle du Luxembourg, place presque imprenable et des plus importantes qu'eussent les Espagnols, qui fermoit les frontières de France et ouvroit celles de ceux qui, de ce côté-là, pourroient devenir ses ennemis, et qu'après il avoit de nouveau accordé la paix à toute l'Europe, étant à la tête de ses armées. Le Roy me dit qu'il étoit bien aise de toutes les grandes victoires que Sa Majesté avoit remportées sur ses ennemis et de la paix dont elle jouissoit; il ajouta qu'il avoit envoyé vers elle des ambassadeurs qui étoient partis de Bantam dans le soleil d'Orient, qu'il chercheroit tous les moyens pour donner satisfaction au Roy sur tout ce que je luy proposois. Monsieur l'évesque de Métellopolis étoit présent, qui interpréta plusieurs choses que le Roy me demanda. Ce Monarque avoit une couronne enrichie de diamans, attachée sur un bonnet qui s'élevoit au dessus, presque semblable à ceux de nos dragons; sa veste étoit d'une étoffe très belle à fonds et fleurs d'or, garnie, au col et aux poignets, de diamans, en sorte qu'ils formoient une espèce de collier et de brasselets. Ce prince avoit beaucoup de diamans aux doigts. Je ne puis dire quelle étoit alors sa chaussure, ne l'ayant vu dans cette audience-là que jusqu'à la moitié du corps. Il y avoit quatre-vingts mandarins dans la salle où j'étois, tous prosternez contre terre, qui ne sortirent jamais de cette posture durant tout ce temps-là.

Le Roy est âgé d'environ cinquante-cinq ans, bien fait, mais quelque peu bazané, comme le sont ceux de ce pays-là, ayant le visage assez guay. Ses inclinations

sont toutes royales; il est courageux, grand politique, gouvernant par luy-mesme, magnifique, libéral, aimant les beaux-arts, en un mot un Monarque qui a sçu par la force de son génie s'affranchir de diverses coustumes qu'il a trouvées en usage en son royaume, pour emprunter des pays étrangers, surtout de ceux d'Europe, ce qu'il a cru plus digne de contribuer à la gloire et à la félicité de son règne.

Ces mandarins dont je viens de parler n'avoient ny bas ny souliers, et estoient habillez comme ceux dont j'ay parlé cy-devant, avec un bonnet sans couronne, de la même forme de celui du Roy, et chacun avoit une boëte où ils mettent leur betel arrek, chau et tabac. Par ces boëtes on distingue leurs qualités et leur rang, les unes estant différentes des autres. Après que le Roy m'eut parlé pendant environ une heure, il ferma sa fenêtre et je me retiray. Le lieu de l'audience étoit élevé d'environ douze à quinze marches; le dedans étoit peint de grandes fleurs d'or depuis le bas jusqu'au haut; le plafond étoit de bossages dorés, le plancher couvert de tapis très beaux; au fond de cette salle il y avoit deux escaliers des deux côtés qui conduisoient dans une chambre où étoit le Roy, et au milieu de ces deux escaliers étoit une fenêtre brisée devant laquelle il y avoit trois grands parasoles par étages, depuis le bas de la salle jusqu'au haut; ils étoient de toile d'or, et le bâton couvert d'une feuille d'or; l'un étoit au milieu de la fenêtre, et les deux autres aux deux côtés. C'est par cette fenêtre que l'on voyoit le trône du Roy et par où il me donna audience. Monsieur Constans me mena ensuite voir le reste du palais, où je vis l'éléphant blanc, à qui on donne à boire et à manger dans de l'or; j'en vis aussi plusieurs autres très beaux, après quoy je retournay à

l'hôtel où je devois loger, dans la mesme pompe que j'étois venu. Cette maison étoit assez propre, et tout mon monde y étoit bien logé. J'appris que monsieur Constans avoit ordonné, de la part du Roy, à tous les mandarins des nations étrangères qui habitent dans son royaume de se rendre à cet hôtel, qu'il avoit fait préparer pour l'ambassadeur de France, et qu'y étant assemblez il leur avoit dit que le Roy souhaittoit qu'ils vissent la distinction qu'il faisoit entre l'ambassadeur de France et les ambassadeurs qui venoient de la part des Roys de leurs nations, cette distinction étant deue au Roy de France, Monarque tout-puissant, et qui sçavoit reconnoître les civilitez que l'on luy faisoit; que ces mandarins avoient été tout étonnés, et luy avoient répondu qu'ils n'avoient jamais vu d'ambassadeur de France, et qu'ils étoient persuadez que la distinction que le Roy faisoit en sa faveur étoit deue à un prince aussi grand, aussi puissant et aussi victorieux que l'est le Roy de France, puisqu'il y avoit longtemps que ses grandes victoires étoient connues par tout le monde, ce qui faisoit qu'ils n'étoient pas surpris que le Roy faisoit de la distinction entre cet ambassadeur et ceux des Roys ses voisins. Ce fut dans ce même temps que monsieur Constans leur ordonna, de la part du Roy, de me venir saluer, comme je l'ay déjà dit.

Le même jour, sur le soir, monsieur Constans me vint encore voir, et ce fut lors que nous eûmes ensemble une plus longue conversation. Il y avoit dans mon hôtel nombre de mandarins et de Siamois pour le garder, et pour nous faire fournir les choses dont nous pouvions avoir besoin, le Roy nous défrayant de toutes choses.

Le 19, il vint nombre de mandarins me saluer, et

monsieur Constans m'envoya des présens de fruits et de confitures du pays.

Le mesme jour, monsieur l'évêque de Métellopolis fut appelé chez le Roy pour expliquer la lettre de Sa Majesté.

Le 22, le Roy m'envoya plusieurs pièces de brocard, des robbes de chambre du Japon et une garniture de boutons d'or, et aux gentilshommes qui m'accompagnoient quelques étofes or et argent des Indes, la coutume du royaume étant que l'on y fait des présens en arrivant, pour qu'on s'habille à leurs modes ; mais pour moy je n'en fis point faire d'habits, et il n'y eut que les gentilshommes de ma suite qui en usèrent de cette façon. Sur le soir, étant accompagné de monsieur l'évêque, j'allay rendre visite à monsieur Constans.

Le 24, le Roy me fit dire par luy qu'il me donneroit audience le lendemain au matin.

Le 25, je me rendis au palais avec toute ma suite, et monsieur l'évêque ; le Roy me donna audiance particulière, où il se dit bien des choses dont j'ay rendu compte à Sa Majesté. Je dînay dans le jardin du palais sous de grands arbres, et on me servit quantité de viandes et de fruits à différens services. Le couvert que l'on servoit pour moy étoit dans de l'or, et ce que l'on servoit pour les gentilshommes qui m'accompagnoient et autres personnages qui mangeoient avec moy étoit dans de l'argent. Les plus grands mandarins du Roy, comme les grands-trésoriers, les capitaines de ses gardes et autres, nous servoient. Ce repas dura plus de trois ou quatre heures. Il y avoit dans le jardin un étang dans lequel il y avoit nombre de poissons fort curieux, entr'autres un qui représentoit le visage d'un homme.

Le 29 j'allay rendre visite au barcalon, premier mi-

nistre du Roy de Siam, qui me parut homme d'esprit; monsieur l'évesque m'y accompagna et interpréta ce que je luy dis.

Le 30, j'allay au palais pour voir la pagode ou temple domestique du Roy de Siam; il se faisoit alors dans la cour du palais un combat, ou pour mieux dire une manière de combat de l'éléphant; car les éléphans étoient attachés par les deux jambes de derrière, sur chacun desquels deux hommes étoient montez, qui tenoient en leur main un croc avec quoy ils les gouvernoient comme on fait les chevaux avec la bride; ils leur en donnoient plusieurs coups pour les animer. Les éléphans se fussent bien battus s'ils en eussent eu la liberté; ils se donnoient seulement quelques coups de dents et de leurs trompes. Le Roy y étoit présent, mais je ne le vis point. Nous passâmes de cette cour dans plusieurs autres et ensuite nous allâmes dans la pagode; le portail en paroît être fort antique et très bien travaillé; le bâtiment assez beau et fait en forme de nos églises en Europe. Nous y vîmes plusieurs statues de cuivre doré qui sembloient offrir des sacrifices à une grande idole toute d'or d'environ quarante pieds de haut. Au côté de cette grosse idole il y en avoit plusieurs autres petites, dont quelques-unes d'or avoient des lampes allumées depuis le haut jusqu'en bas. Au fond de cette pagode il y a une très grande idole sur un mausolée d'un très-grand prix. J'allay ensuite dans une autre pagode tenant à cette première et je passay sous une voûte en forme de cloître où il y avoit des idoles de chaque côté, toutes dorées, de deux pieds en deux pieds, qui avoient devant elles chacune une petite lampe que les talapoins, qui sont les prêtres des Siamois, allument tous les soirs. Dans cette pagode étoit le mausolée de la Reine, morte

depuis quatre ou cinq ans; il est assez magnifique, et derrière ce mausolée étoit celuy d'un Roy de Siam, représenté par une grande statue couchée sur le côté et habillée comme les Roys le sont aux jours de cérémonie; cette statue pouvoit bien avoir vingt-cinq pieds de long; elle étoit de cuivre doré. J'allay encore dans d'autres endroits où il y avoit nombre de ces statues d'or et d'argent; plusieurs avoient de très beaux diamans et des rubis aux doigts. Je n'ay jamais vu tant d'idoles et tant d'or; le tout n'étoit beau que parce qu'il y avoit beaucoup de richesses.

J'allay voir ensuite les éléphans; il y en a grand nombre et d'une grosseur prodigieuse. Je vis une pièce de canon de fonte, fondue à Siam, de dix-huit pieds de long, de quatorze pouces de diamètre à l'embouchure, et d'environ trois cents livres de balles; il y a nombre de canons de fonte dans le royaume, qu'ils fondent eux-mêmes.

Le 31, on fit la réjouissance de l'avénement à la couronne du Roy de Portugal, où il fut tiré nombre de coups de canon et feux d'artifice par les vaisseaux étrangers.

Le lendemain, 1er novembre, monsieur Constans me convia à un grand festin qui se faisoit pour la réjouissance de cet avénement: je m'y trouvay; tous les Européens de la ville y étoient, et on tira toute la journée du canon sans discontinuer. Après le repas il y eut comédie; les Chinois commencèrent les postures; il y avoit des Siamois, mais je n'entendois point ce qu'ils disoient; leurs postures me paroissoient ridicules, et n'approchent point de celles de nos baladins en Europe, à la réserve de deux hommes qui montoient au haut de deux perches fort élevées, qui avoient au bout une

petite pomme, et se mettant debout sur le haut, ils faisoient plusieurs postures surprenantes. Ensuite on joua les marionettes chinoises; mais tout cela n'approche point de celles d'Europe.

Le dimanche 4, monsieur Constans me dit que le Roy devoit sortir pour aller à une pagode où il a accoutumé d'aller tous les ans, et me pria de l'aller voir passer, m'ayant fait préparer une salle sur l'eau; j'y allai avec luy et toute ma suite. Après y avoir resté un peu de temps, il parut un grand balon bien doré, dans lequel étoit un mandarin qui venoit voir si tout étoit en ordre; à peine fut-il passé que je vis plusieurs balons où étoient les mandarins du premier rang, qui étoient tous habillez de drap rouge; ils ont coutume, en ces jours d'assemblée, d'être tous habillez d'une même couleur, et c'est le Roy qui la nomme; ils avoient des bonnets blancs en pointe, fort élevez, et les oyas avoient au bas de leurs bonnets un bord d'or; à l'égard de culottes, c'étoit une manière d'écharpe, comme j'ai dit. Après eux venoient ceux du second ordre, les gardes-du-corps, plusieurs soldats, et puis le Roy, dans un balon accompagné de deux autres qui étoient très beaux. Les rameurs des trois balons étoient habillez comme les soldats, à la réserve qu'ils avoient une espèce de cuirasse et un casque en tête, que l'on disoit être d'or; leurs pagais ou rames étoient toutes dorées, ainsi que tous les balons, ce qui faisoit un très bel effet. Il y avoit cent-quatre-vingt-cinq rameurs sur chacun de ces balons, et sur ceux des mandarins environ cent et cent vingt sur chacun. Il y avoit des gardes-du-corps qui suivoient et plusieurs autres mandarins qui faisoient l'arrière-garde. Le Roy étoit habillé très richement, avec quelques pierreries; je le saluai en passant, et il me

salua aussi. Il y avoit à ce cortège cent quarante très beaux balons, et cela paroissoit beaucoup sur la rivière, allant tous en bon ordre. Après dîner j'allay dans mon balon voir le reste de la cérémonie; sur le soir le Roy changea de balon et promit un prix à celuy des balons qui, à force de rames, arriveroit le premier au palais; il se mit de la partie, il devança de beaucoup les autres, et ainsi ses rameurs remportèrent le prix; je ne sçay point de combien il étoit. Les autres balons repassèrent sans ordre, très vite; toute la rivière étoit couverte de balons des particuliers qui étoient venus pour voir le Roy, ce jour-là étant destiné pour se montrer à son peuple, et je crois qu'il y avoit plus de cent mille ames pour le voir.

Le soir il y eut un feu d'artifice en réjouissance du couronnement du Roy d'Angleterre; il étoit assez bien inventé. Les vaisseaux étrangers tirèrent grand nombre de coups de canon.

Le 5 on continua cette fête et on tira du canon toute la journée. Monsieur Constans me donna à dîner, où tous les Européans étoient, où je fus très bien régalé.

Le 8, le Roy partit pour Louvo, qui est une maison de plaisance, où il demeure huit ou neuf mois de l'année, à vingt lieues de Siam.

Le 15, je partis pour m'y rendre; je couchay en chemin dans une maison qui avoit été bâtie pour moi; elle étoit de la même manière que celles où j'avois été logé depuis mon débarquement jusques à la ville de Siam; elle étoit proche d'une maison où le Roy va coucher quand il va à Louvo; j'y restay le 16, et le 17 je partis pour m'y rendre; j'y arrivay le même jour sur les huit heures du soir. Je trouvay cette maison du Roy assez bien bâtie à la moresque, et on peut dire très bien pour

le pays; en y entrant l'on passe par un jardin où il y a plusieurs jets d'eau; de ce jardin on montoit cinq ou six marches, et l'on entroit dans un salon fort élevé, où l'on prenoit le frais. J'y trouvai une belle chapelle et un logement pour tous ceux qui m'accompagnoient.

Le lundi 19, le Roy me donna audience particulière. Après dîner j'allay me promener sur les éléphans, dont la marche est fort rude et fort incommode; j'aimerois mieux faire dix lieues à cheval qu'une sur un de ces animaux.

Le 23, monsieur Constans me dit que le Roy vouloit me donner le divertissement d'un combat d'éléphans, et qu'il me prioit d'y mener les capitaines qui m'avoient amené, pour le leur faire voir, qui étoient messieurs de Vaudricourt et de Joyeuse. Nous y allâmes sur des éléphans, et le combat se donna de la même manière que j'en ai récité un cy-devant.

Le Roy fit venir les deux capitaines, et leur dit qu'il étoit bien aise qu'ils fussent les premiers capitaines du Roy de France qui fussent venus dans son royaume, et qu'il souhaittoit qu'ils s'en retournassent aussi heureusement qu'ils étoient venus. Il leur donna à chacun un sabre dont la poignée et la garde étoient d'or, et le fourreau presque tout couvert aussi d'or, une chaîne de philagrame d'or fort bien travaillée et fort grosse, comme pour servir de baudrier, une veste d'une étoffe d'or garnie de gros boutons d'or. Comme monsieur de Vaudricourt étoit le premier capitaine, son présent étoit plus beau et plus riche. Le Roy leur dit de se donner de garde de leurs ennemis en chemin; ils répondirent que Sa Majesté leur donnoit des armes pour se défendre, et qu'ils s'acquitteroient bien de leur devoir. Ces capitaines luy parlèrent sans descendre de dessus leurs élé-

phans. Je vis bien que, sous prétexte d'un combat d'éléphans; il vouloit faire ce présent aux capitaines devant beaucoup d'Européans qui étoient présens, afin de donner une marque publique de la distinction particulière qu'il vouloit faire de la nation françoise, et j'appris en mesme temps que le Roy avoit ce jour-là donné audience aux chefs de la compagnie angloise dans son palais; ils sont obligez de se conformer à la manière du pays, c'est-à-dire prosternez contre terre et sans souliers. Après le Roy s'en retourna, et j'allay voir un éléphant qui avoit été amené par les femelles, qui sont instruites à aller dans les bois, avec un homme ou deux à leur conduite, jusqu'à vingt-cinq ou trente lieues, chercher des éléphans sauvages, et quand elles en ont trouvé elles font en sorte de les amener jusques proche de la ville, dans un lieu destiné pour les recevoir. C'est une grande place creusée en terre et revêtue d'une muraille de brique qui la relève, fort élevée; il y a une seconde enceinte de gros pieux d'environ quinze pieds de haut, entre lesquels il peut facilement passer un homme, et une double porte de mesmes pieux et de mesme hauteur, qui se ferme par le moyen d'une coulisse, de telle manière que, quand un éléphant est dedans, il n'en peut sortir. Les éléphans femelles entrent les premières, les autres sauvages les suivent, et on ferme la coulisse.

Ce même jour monsieur Constans fit présent aux deux capitaines de plusieurs porcelaines et ouvrages du Japon d'argent, et autres curiosités.

Le samedy 24, je montay à cheval pour aller voir prendre les éléphans sauvages.

Le Roy étant arrivé au bout de cette place qui étoit ceinte de pieux et de muraille, il y entroit un homme

qui alloit avec un bâton attaquer l'éléphant sauvage, qui, dans le même temps, quittoit les femelles et le poursuivoit; l'homme continua ce manège et amusa cet éléphant sauvage jusqu'à ce que les femelles, qui étoient avec luy, sortissent de la place par la porte, qui fut aussitôt fermée par la coulisse, et l'éléphant se voyant seul renfermé il se mit en furie. L'homme l'alla encore attaquer, et, au lieu de s'enfuir du côté qu'il avoit accoutumé, il s'enfuit par la porte et passa à travers des pieux; l'éléphant le suivit, et quand il fut entre les deux portes on l'enferma. Comme il étoit échauffé, on luy jeta quantité d'eau sur le corps pour le rafraîchir; on luy amena plusieurs éléphans proche de lui, qui lui faisoient des caresses avec leurs trompes comme pour le consoler. On luy attacha les deux jambes de derrière et on luy ouvrit la porte; il marcha cinq ou six pas; il trouva quatre éléphans en guerre, l'un en tête pour le tenir en respect, deux autres qu'on lui attacha à ses côtés et un derrière qui le poussoit avec sa tête. Ils le menèrent de cette manière sous un toit où il y avoit un gros poteau planté où on l'attacha, et on luy laissa deux éléphans à ses côtés pour l'apprivoiser, et les autres s'en allèrent. Lorsque les éléphans sauvages ont resté quinze jours de cette manière, ils reconnoissent ceux qui leur donnent à manger et à boire et les suivent; après ils deviennent en peu de temps aussi privés que les autres. Le Roy a grand nombre de ces femelles qui ne font autre chose que d'aller chercher des éléphans.

Le lundi 25, j'allai voir un combat de tygre contre trois éléphans; mais le tygre ne fut pas le plus fort; il reçut un coup de dent qui lui emporta la moitié de la mâchoire, quoique le tygre fît fort bien son devoir.

Le mardi 26, j'eus audience particulière pour la qua-

trième fois, et le Roi me témoigna l'estime qu'il faisoit de la nation françoise, après plusieurs autres discours dont j'ai pareillement rendu compte au Roi. Le soir j'allai voir une fête que les Siamois font au commencement de leur année, qui consiste en une grande illumination; elle se fait dans le palais, dans une grande cour à l'entour de laquelle il y a plusieurs cabinets pleins de petites lampes, et au devant de ces cabinets il y a de grandes perches plantées en terre, où pendent tout du long des lanternes de corne peinte. Cette fête dure huit jours.

Le dimanche 2 décembre, monsieur Constans m'envoya des présens; il en fit aussi à monsieur l'abbé de Choisi et aux gentilshommes qui m'accompagnoient. Ces présens étoient des porcelaines, des brasselets, des cabinets de la Chine, des robes de chambre et des ouvrages du Japon faits d'argent, des pierres de bezoart, des cornes de rhinocéros et autres curiositez de ce pays-là.

Le 10 j'allai voir la grande chasse des éléphans, qui se fait en la forme suivante : le Roy envoye grand nombre de femelles en compagnie, et quand elles ont été plusieurs jours dans les bois et qu'il est averti qu'on a trouvé des éléphans, il envoye trente ou quarante mil hommes qui font une très grande enceinte dans l'endroit où sont les éléphans; ils se postent de quatre en quatre, de vingt à vingt-cinq pieds de distance les uns des autres, et à chaque campement on fait un feu élevé de trois pieds de terre ou environ. Il se fait une autre enceinte d'éléphans de guerre, distans les uns des autres d'environ cent et cent cinquante pas, et dans les endroits par où les éléphans pourroient sortir plus aisément, les éléphans de guerre sont plus fréquens. En

plusieurs lieux il y a du canon, que l'on tire quand les éléphans sauvages veulent forcer le passage, car ils craignent fort le feu. Tous les jours on diminue cette enceinte, et à la fin elle est très petite, et les feux ne sont pas à plus de cinq ou six pas les uns des autres. Comme ces éléphans entendent du bruit autour d'eux, ils n'osent pas s'enfuir, quoique pourtant il ne laisse pas de s'en sauver quelqu'un; car on m'a dit qu'il y avoit quelques jours qu'il s'en estoit sauvé dix. Quand on les veut prendre on les fait entrer dans une place entourée de pieux, où il y a quelques arbres, entre lesquels un homme peut facilement passer. Il y a une autre enceinte d'éléphans de guerre et de soldats, dans laquelle il y entre des hommes, montez sur des éléphans, fort adroits à jetter des cordes aux jambes de derrière des éléphans, qui, lorsqu'ils sont attachez de cette manière, sont mis entre deux éléphans privez, outre lesquels il y en a un autre qui les pousse par derrière, de sorte qu'il est obligé de marcher, et quand il veut faire le méchant, les autres luy donnent des coups de trompe. On les mena sous des toits et on les attacha de la même manière que le précédent. J'en vis prendre dix, et on me dit qu'il y en avoit cent quarante dans l'enceinte. Le Roy y estoit présent; il donnoit ses ordres pour tout ce qui estoit nécessaire. En ce lieu-là j'eus l'honneur d'avoir un long entretien avec luy, et il me pria de luy laisser à son service monsieur de Fourbin, lieutenant de mon navire. Je le luy accordai et je le luy présentai. Dans le même temps que le Roy luy eut parlé, il luy fit un présent d'un sabre dont la poignée et la garde estoient d'or et le foureau garni d'or, d'un juste-au-corps de brocard d'or d'Europe, garni de boutons d'or. Alors le Roy me fit aussi présent d'une soucoupe et d'une

coupe couverte d'or; il me fit servir la collation dans le bois, où il y avoit nombre de confitures, de fruits et des vins.

Le lendemain 11, je retournai à cette chasse sur des éléphans; le Roy y étoit. Il vint deux mandarins me chercher de sa part pour luy aller parler; il me dit plusieurs choses, et il me demanda le sieur de la Mare, ingénieur que j'avois à ma suite, pour faire fortifier ses places. Je luy dis que je ne doutois pas que le Roy mon maistre n'approuvât fort que je le luy laissasse, puisque les intérests de Sa Majesté luy estoient très chers, et que c'estoit un habile homme dont Sa Majesté seroit satisfaite. J'ordonnay au sieur de la Mare de rester pour rendre service au Roy, qui luy parla et luy donna une veste d'une étofe d'or. Le Roy me dit qu'il vouloit envoyer un petit éléphant à monseigneur le duc de Bourgogne, qu'il me montra, et, après avoir fait un peu de réflexion, il me dit que, s'il n'en donnoit qu'à monseigneur le duc de Bourgogne, il apréhendoit que monseigneur le duc d'Anjou n'en fût jaloux; c'est pourquoi il vouloit en envoyer deux; et comme je faisois état de partir le lendemain pour me rendre à bord, je luy présentai les gentilshommes qui étoient avec moi pour prendre congé de Sa Majesté; ils le saluèrent, et le Roy leur souhaitta un heureux voyage. Monsieur l'évêque voulut luy présenter messieurs l'abbé de Lionne et le Vacher, missionaires, pour prendre congé de luy, qui s'en venoient avec moi; mais il dit à monsieur l'évêque qu'à l'égard de ces deux personnes ils étoient de sa maison, qu'il les regardoit comme ses enfans, et qu'ils prendroient congé de luy dans son château. Après le Roy se retira, et je le conduisis jusqu'au bout du bois, prenant le chemin de Louvo, parce que le Roy avoit une

maison dans le bois, où il demeure durant qu'il s'occupe à cette chasse d'éléphans.

Le mercredi 12, le Roy me donna audience de congé; monsieur l'évesque y estoit. Il me dit qu'il estoit très content et très satisfait de moy et de toute ma négociation ; il me donna un grand vase d'or qu'ils appellent bossette : c'est une des marques des plus honorables de ce royaume-là, et c'est comme si le Roy en France donnoit le cordon bleu; il me dit qu'il n'en faisoit point les cérémonies, parce qu'il y auroit peut-être eu quelque chose qui ne m'auroit pas été agréable, à cause des génuflexions que les plus grands du royaume sont obligez de faire en pareil rencontre. Il n'y a d'étrangers en sa cour que le neveu du Roy de Camboge qui ait eu une semblable marque d'honneur, qui signifie que l'on est oyas, dignité qui est en ce pays-là comme duc en France; il y a plusieurs sortes d'oyas que l'on distingue par leurs bossettes. Ce Monarque eut la bonté de me dire des choses si obligeantes en particulier que je n'oserois les raconter, et dans tout mon voyage j'en ai reçu des honneurs si grands que j'aurois peine d'estre cru, s'ils n'estoient uniquement dus au caractère dont Sa Majesté avoit daigné m'honorer. J'ai reçu aussi mille bons traitemens de ses ministres et du reste de sa cour. Messieurs l'abbé de Lionne et le Vacher prirent en mesme temps congé du Roy, qui, après leur avoir souhaité un bon voyage, leur donna à chacun un crucifix d'or de tambacq avec le pied d'argent. Au sortir de l'audiance, monsieur Constans me mena dans une salle entourée de jets d'eau qui estoit dans l'enceinte du palais, où je trouvay un très grand repas servi à la mode du royaume de Siam; le Roy eut la bonté de m'envoyer deux ou trois plats de sa table, car il dînoit en mesme

temps. Sur les cinq heures je me mis dans une chaise dorée portée par dix hommes; et les gentilshommes qui m'accompagnoient estoient à cheval; nous entrâmes dans nos balons; il y avoit nombre de mandarins qui m'accompagnoient aussi. Les rues étoient bordées de soldats, d'éléphans et de cavaliers moresques; elles étoient de la même manière le matin quand je fus à l'audience. Tous les mandarins qui m'avoient accompagné jusques à mon balon se mirent dans les leurs et vinrent avec moi; il y avoit environ cent balons, et j'arrivai le lendemain 13 à Siam, sur les trois heures du matin. La lettre du Roi de Siam et ses ambassadeurs pour France étoient avec moi dans un très beau balon, accompagnés de plusieurs autres. Le Roi me fit présent de porcelaines pour six à sept cents pistoles, deux paires de paravants de la Chine, quatre tapis de table en broderie d'or et d'argent de la Chine, d'un crucifix dont le corps est d'or, la croix de tambacq, qui est un métal plus estimé que l'or dans ce pays-là, et le pied d'argent, avec plusieurs autres curiosités des Indes. Et comme la coutume de ces pays est de donner à ceux qui portent les présens, j'ai donné aux conducteurs des balons du Roi qui m'avoient servi d'environ huit à neuf cens pistoles. A l'égard de monsieur Constans, je pris la liberté de luy donner un meuble que j'avois porté de France, et à madame sa femme une chaize à porteurs très belle, qui me coûtoit en France deux cens escus, avec un miroir garni d'or et de pierreries d'environ soixante pistoles. Le Roi a aussi fait pour environ sept ou huit cens pistoles de présens à monsieur l'abbé de Choisi, en cabinets de la Chine, ouvrages d'argent du Japon, plusieurs porcelaines très belles et autres curiosités des Indes.

Le 14, sur les cinq heures du soir, je partis de Siam. accompagné de monsieur Constans, de plusieurs mandarins et nombre de balons, et j'arrivai à Bancoc le lendemain de grand matin; les forteresses qui étoient par les chemins et celles de Bancoc me saluèrent de toute leur artillerie. Je restai un jour à Bancoc, parce que le Roi m'avoit dit dans une audience que, comme j'étois homme de guerre, il me prioit d'en voir les fortifications, et de dire ce qu'il y avoit à faire pour les bien fortifier, et d'y marquer une place pour y bâtir une église; j'en fis un petit devis que je donai à monsieur Constans.

Le 16 au matin j'en partis, accompagné des mandarins; les forteresses me saluèrent, et sur les quatre heures j'arrivai à la barre de Siam dans les chaloupes des deux navires du Roi où je m'étois mis; j'arrivai à bord sur les sept heures.

Le 17, la frégate du Roy de Siam dans laquelle estoient ses ambassadeurs et sa lettre pour le Roy de France vint mouiller proche de mon navire; j''envoyai ma chaloupe, qui amena deux des ambassadeurs, et après je renvoyai encore la même chaloupe, qui apporta l'autre ambassadeur et la lettre du Roy, qui estoit sous un dais ou piramide toute dorée et fort élevée. La lettre estoit écrite sur une feuille d'or roulée et mise dans une boëte d'or; on salua cette lettre de plusieurs coups de canon, et elle demeura sur la dunette de mon navire avec des parasols par-dessus jusqu'au jour de nostre départ. Quand les mandarins passoient proche d'elle, ils la saluoient à leurs manières, leur coutume étant de faire de grands honneurs aux lettres de leur Roy. Le lendemain ce navire partit, remontant la rivière, et dans le mesme temps parut un autre navire du Roy de Siam.

qui vint mouiller proche de nous, dans lequel estoit monsieur Constans; il vint à mon bord le lendemain 19, où il dîna, et l'après-disnée il s'en retourna à terre dans ma chaloupe; je le fis saluer de vingt-un coups de canon. Nous nous séparâmes avec peine, car nous avions déjà lié une très étroite amitié et une extrême confiance. C'est un homme qui a extrêmement de l'esprit et du mérite, et je puis dire qu'on ne peut pas avoir de plus grands égards que ceux qu'il a eus pour moy. J'étois étonné de n'entendre point de nouvelles de monsieur le Vacher, missionaire, du chef de la compagnie françoise et de mon secrétaire, qui devoient venir à bord. Ayant apris qu'ils estoient partis de la rivière de Siam dès le 16, avec sept des gentilshommes qui devoient accompagner les ambassadeurs du Roy de Siam et plusieurs de leurs domestiques, cela me fit croire qu'ils étoient perdus et me fit prendre la résolution de partir, car le vent estoit fort favorable; mais monsieur Constans me pria d'attendre encore un jour, pendant qu'il alloit envoyer sur la côte pour apprendre de leurs nouvelles.

Le lendemain 20, une partie de ces gens-là revint à bord; quatre des gentilshommes des ambassadeurs du Roy de Siam et la pluspart de leurs domestiques n'ayant voulu s'embarquer dans un bateau qu'ils avoient pris par les chemins, parce qu'il étoit un peu bas de bord, ils me dirent que, le mesme jour 16, ils étoient venus proche du bord sur les onze heures de nuit, et que, croyant mouiller l'ancre, ils n'avoient pas assez de cable dans leur bateau, ce qu'ils aperçurent en voyant le bateau s'éloigner du vaisseau. Lors il s'éleva un vent fort grand qui fit grossir la mer, et les courans devinrent contraires, ce qui fit qu'ils allèrent à plus de quarante lieues au large, avec

grand risque de se perdre. Ils dirent qu'ils avoient laissé les autres à plus de vingt-cinq lieues, échoués sur un banc de vase, d'où il n'y avoit pas apparence qu'ils pussent venir à bord sitôt; c'est ce qui me fit prendre la résolution de partir dès le lendemain au matin. Je crois en cet endroit devoir faire mention des pères Jésuites qui s'étoient embarqués avec nous à Brest et que nous laissâmes à Siam; c'étoient les pères Fontenay, Tachart, Gerbillon, le Comte, Bouvet et un autre, aussi habiles que bons religieux, et que le Roy avoit choisis pour envoyer à la Chine y faire des observations mathématiques. Je crois leur devoir la justice d'en parler, et de dire que, lorsque nous fûmes arrivés au cap de Bonne-Espérance, le gouverneur holandois leur fit beaucoup d'amitié, et leur donna une maison dans le jardin de la compagnie, fort propre pour y faire des observations, où ils portèrent tous leurs instrumens de mathématiques; mais comme je ne restay que six ou sept jours dans ce lieu-là, ils n'eurent pas le temps d'en faire un grand nombre. Ces bons pères m'ont été d'un grand secours dans mon voyage jusqu'à Siam, par leur piété, leurs bons exemples et l'agrément de leur conversation. J'avois la consolation que presque tous les jours on disoit cinq ou six messes dans le vaisseau, et j'avois fait faire une chambre exprès aux pères pour y dire la messe. Toutes les fêtes et les dimanches nous avions prédication ou simple exhortation; le père Tachart, l'un d'eux, faisoit trois fois la semaine le catéchisme à tout l'équipage, et ce même père a fait beaucoup de fruit dans tout le vaisseau, car, s'entretenant familièrement avec tous les matelots et les soldats, il n'y en a pas eu un qui n'ait fait souvent ses dévotions. Il accommodoit tous les démêlés qui y survenoient. Il y avoit deux ma-

telots huguenots qui, par ses soins, ont abjuré l'hérésie entre les mains du père Fontenai, qui étoit leur supérieur. Ces pères allaient à Siam dans le dessein de s'embarquer sur des vaisseaux portugais que l'on y trouve ordinairement de Macao et qui retournent à la Chine; ces pères y trouvèrent monsieur Constans, ministre du Roy de Siam, qui aime fort les Jésuites et qui les protège; il les a fait loger à Louvo dans une maison du Roy, et les deffraye de toutes choses.

Dans une audiance que le Roy me donna, je luy dis que j'avois amené avec moy six pères Jésuites qui s'en alloient à la Chine faire des observations mathématiques, et qu'ils avoient été choisis par le Roy mon maître comme les plus capables en cette science. Il me dit qu'il les verroit, et qu'il étoit bien aise qu'ils se fussent accommodés avec monsieur l'évêque; il m'a parlé plus d'une fois sur cette matière. Monsieur Constans les luy présenta quatre ou cinq jours après, et, par bonheur pour eux, il y eut ce jour-là une éclypse de lune; le Roy leur dit de faire porter leurs instrumens de mathématiques dans une maison où il alloit coucher à une lieue de Louvo, où il est ordinairement quand il prend le plaisir de la chasse; les pères ne manquèrent pas de s'y rendre, et se postèrent avec leurs lunettes dans une gallerie où le Roy vint sur les trois heures du matin, qui étoit le temps de l'éclypse. Ils lui firent voir dans cette lunette tous les effets de l'éclypse; ce qui fut fort agréable au Roy. Il fit bien des honnêtetés aux pères, et leur dit qu'il savoit bien que monsieur Constans étoit de leurs amis, aussi bien que du père de la Chaize. Il leur donna un grand crucifix d'or et de tambacq, et leur dit de l'envoyer de sa part au père de la Chaize; il en donna un autre plus petit au père Tachart, en leur disant qu'il les

reverroit une autre fois. Sept ou huit jours devant mon départ, monsieur Constans proposa aux pères que, s'ils vouloient rester deux à Siam, le Roy en seroit bien aise; ils répondirent qu'ils ne le pouvoient pas, parce qu'ils avoient ordre du Roy de France de se rendre incessamment à la Chine. Il leur dit que, cela étant, il falloit qu'ils écrivissent au père général d'en envoyer douze au plus tôt dans le royaume de Siam, et que le Roy luy avoit dit qu'il leur feroit bâtir des observatoires, des maisons et églises. Le père Fontenai m'apprit cette proposition; je lui dis qu'il ne pouvoit mieux faire que d'accepter ce parti, puisque par la suite ce seroit un grand bien pour la conversion du royaume. Il me dit que, sur mon approbation, il avoit envie de renvoyer le père Tachart en France pour ce sujet; ce que j'approuvay, le père Tachart étant homme d'un grand esprit et qui feroit indubitablement réussir cette affaire, les lettres ne pouvant lever plusieurs obstacles que l'on pourroit y mettre; ce qui a fait que je le ramène. Ce père m'a été encore d'un grand secours, ainsi qu'aux gentilshommes qui m'ont accompagné, ausquels il a appris avec un très grand soin les mathématiques durant notre retour. Je ne diray rien des grandes qualitez de monsieur l'évêque de Métellopolis, non plus que des progrez de Messieurs des Missions étrangères dans l'Orient, puisque, suivant leur coutume, ils ne manqueront pas de donner au public une relation exacte touchant ce qui concerne la religion dans ce pays-là. J'aurois eu une extrême joye d'y rencontrer monsieur l'évêque d'Héliopolis. Le Roy de Siam me dit un jour qu'il seroit mort de joye s'il avoit veu dans son royaume un ambassadeur de France arriver; mais Dieu n'a pas permis que nous eussions l'un et l'autre cette consolation, et nous avons appris

qu'il avoit terminé dans la Chine ses longs travaux par une mort très sainte. Mais avant de faire le récit jusques à notre arrivée à Brest, je crois à propos de raconter ce que (dans le peu de temps que j'ay resté dans le royaume de Siam) j'ai pu remarquer touchant les mœurs, le gouvernement, le commerce et la religion.

ÉTAT DU GOUVERNEMENT, DES MŒURS, DE LA RELIGION ET DU COMMERCE DU ROYAUME DE SIAM, DANS LES PAYS VOISINS, ET PLUSIEURS AUTRES PARTICULARITÉS.

Tous les jours les mandarins qui sont destinez pour rendre la justice s'assemblent dans une salle où ils donnent audiance; c'est comme la cour du Palais à Paris, et elle est dans le palais du Roy, où ceux qui ont quelque requête à présenter se tiennent à la porte jusqu'à ce qu'on les appelle, et quand on le fait ils entrent, leur requête à la main, et la présentent.

Les étrangers qui intentent procès au sujet des marchandises la présentent au barcalon; c'est le premier ministre du Roy, qui juge toutes les affaires concernant les marchands et les étrangers; en son absence, c'est son lieutenant, et en l'absence des deux, une manière d'eschevins. Il y a un officier préposé pour les tailles et tributs, auquel on s'adresse, et ainsi des autres officiers. Après que les affaires sont discutées on le fait sçavoir aux officiers du dedans du palais, qui en avertissent le

Roy, estant lors sur un trône élevé de trois brasses; tous les mandarins se prosternent la face contre terre, et le bárcalon, ou autre des premiers oyas, rapportent au Roy les affaires et leurs jugemens; il les confirme ou il les change suivant sa volonté. C'est à l'égard des principaux procès, et très souvent il se fait apporter les procès au dedans du palais et leur envoye son jugement par écrit.

Le Roy est très absolu; on diroit quasi qu'il est le Dieu des Siamois; ils n'osent pas l'appeler de son nom. Il châtie très sévèrement le moindre crime, car ses sujets veulent estre gouvernez la verge à la main; il se sert même quelquefois des soldats de sa garde pour punir les coupables quand leur crime est extraordinaire et suffisamment prouvé. Ceux qui sont ordinairement employez dans ces sortes d'exécutions sont cent cinquante soldats ou environ qui ont les bras peints depuis l'épaule jusqu'au poignet; les châtimens ordinaires sont des coups de rottes, trente, quarante, cinquante et plus, sur les épaules des criminels, selon la grandeur du crime; aux autres il fait piquer la tête avec un fer pointu. A l'égard des complices d'un crime digne de mort, après avoir fait couper la tête au véritable criminel, il la fait attacher au col du complice, et on la laisse pourir exposée au soleil, sans couvrir la tête, pendant trois jours et trois nuits, ce qui cause à celui qui la porte une grande puanteur.

Dans ce royaume, la peine du talion est fort en usage; le dernier des supplices étoit, il n'y a pas longtemps, de les condamner à la rivière, qui est proprement comme nos forçats de galère, et encore pis; mais maintenant on les punit de mort. Le Roy fait travailler plus qu'aucun Roy de ses prédécesseurs en bâtimens, à réparer les murs des villes, à édifier des pagodes, à

embellir son palais, à bâtir des maisons pour les étrangers, et à construire des navires à l'européane. Il est fort favorable aux étrangers; il en a beaucoup à son service et en prend quand il en trouve.

Les Roys de Siam n'avoient pas accoutumé de se faire voir aussi souvent que celui-cy; ils vivoient presque seuls. Celuy d'à-présent vivoit comme les autres; mais monsieur de Bérithe, vicaire apostolique, s'estant servi d'un certain brame qui, faisant le plaisant, avoit beaucoup de libérté de parler à ce monarque, trouva le moyen de faire connoître à ce prince la puissance et la manière de gouverner de notre grand Roy, et en même temps les coutumes de tous les Roys d'Europe de se faire voir à leurs sujets et aux étrangers; de manière qu'ayant un aussi grand sens que je l'ay déjà remarqué, il jugea à propos de voir monsieur de Berithe, et ensuite plusieurs autres; depuis ce temps-là il s'est rendu affable et accessible à tous les étrangers. On appelle ceux qui rendent la justice, suivant leurs différentes fonctions, oyas obrat, oyas momrat, oyas campheng, oyas ricchou, oyas shaynan, opran, oluan, ocun, omun.

Comme autrefois les Roys ne se faisoient point voir, les ministres faisoient ce qu'ils vouloient; mais le Roy d'à-présent, qui a un très grand jugement et est un grand politique, veut sçavoir tout. Il a attaché auprès de luy le seigneur Constans, dont j'ay déjà parlé diverses fois; il est Grec de nation, d'une grande pénétration et vivacité d'esprit, et d'une prudence toute extraordinaire; il peut et fait tout sous l'autorité du Roy dans le royaume, mais ce ministre n'a jamais voulu accepter aucune des premières charges que le Roy luy a fait offrir plusieurs fois. Le barcalon qui mourut il y a

deux ans, et qui par le droit de sa charge avoit le gouvernement de toutes les affaires de l'Estat, estoit homme d'un très grand esprit, qui gouvernoit fort bien et se faisoit fort aimer. Celui qui luy succéda étoit Malais de nation, qui est un pays voisin de Siam; il se servit de monsieur Baron, Anglois de nation, pour mettre mal monsieur Constans dans l'esprit du Roy et le luy rendre suspect; mais le Roy reconnut sa malice, il le fit battre jusqu'à le laisser pour mort, et le déposséda de sa charge; celui qui l'occupe présentement vit dans une grande intelligence avec monsieur Constans.

Comme, par les loix introduites par les sacrificateurs des idoles, qu'on nomme talapoins, il n'est pas permis de tuer, on condamnoit autrefois les grands criminels ou à la chaîne pour leur vie, ou à les jetter dans quelques déserts pour y mourir de faim; mais le Roy d'à-présent leur fait maintenant trancher la teste et les livre aux éléphans.

Le Roy a des espions pour sçavoir si on lui cache quelque chose d'importance; il fait châtier très rigoureusement ceux qui abusent de leur autorité. Chaque nation étrangère établie dans le royaume de Siam a ses officiers particuliers, et le Roy prend de toutes ces nations-là des gens qu'il fait officiers généraux pour tout son royaume. Il y a dans son Etat beaucoup de Chinois, et il y avoit autrefois beaucoup de Maures; mais les années passées il découvrit de si noires trahisons, des concussions et des tromperies si grandes dans ceux de cette nation, qu'il en a obligé un fort grand nombre à déserter et à s'en aller dans d'autres royaumes.

Le commerce des marchands étrangers y étoit autrefois très bon; on y en trouvoit de toutes parts; mais depuis quelques années, les diverses révolutions qui

sont arrivées à la Chine, au Japon et dans les Indes, ont empesché les marchands étrangers de venir en si grand nombre. On espère néanmoins que, puisque tous ces troubles sont appaisez, le commerce recommencera comme auparavant, et que le Roy de Siam, par le moyen de son ministre, envoyera ses vaisseaux pour aller prendre les marchandises les plus précieuses et les plus rares de tous les royaumes d'Orient, et remettra toutes choses en leur premier et fleurissant état.

Ils font la guerre d'une manière bien différente de celle de la plupart des autres nations, c'est-à-dire à pousser leurs ennemis hors de leurs places, sans pourtant leur faire d'autre mal que de les rendre esclaves, et s'ils portent des armes, c'est ce semble plutôt pour leur faire peur, en les tirant contre terre ou en l'air, que pour les tuer, et s'ils le font, c'est tout au plus pour se deffendre dans la nécessité; mais cette nécessité de tuer arrive rarement, parce que presque tous leurs ennemis, qui en usent comme eux, ne tendent qu'aux mêmes fins. Il y a des compagnies et des régimens qui se détachent de l'armée pendant la nuit, et vont enlever tous les habitans des villages ennemis, et font marcher hommes, femmes et enfans que l'on fait esclaves; et le Roy leur donne des terres et des bufles pour les labourer, et quand le Roy en a besoin il s'en sert. Ces dernières années, le Roy a fait la guerre contre les Cambogiens révoltez, aidez des Chinois et Cochinchinois, où il a fallu se battre pour de bon, et il y a eu plusieurs soldats tuez de part et d'autre; il a eu plusieurs chefs d'Européans qui les instruisent à combattre en notre manière.

Ils ont une continuelle guerre contre ceux du royaume de Laos, qui est venue de ce qu'un Maure

très riche, allant en ce royaume-là pour le compte du Roy de Siam, y resta avec de grandes sommes; le Roy de Siam le demanda au Roy de Laos, mais celui-ci le luy refusa, ce qui a obligé le Roy de Siam de luy déclarer la guerre.

Avant cette guerre il y avoit un grand commerce entre leurs Etats, et celuy de Siam en tiroit de grands profits par l'extrême quantité d'or, de musc, de benjouin, de dents d'éléphans et autres marchandises qui lui venoient de Laos, en échange des toiles et autres marchandises.

Le Roy de Siam a encore guerre contre celui de Pegu; il y a quantité d'esclaves de cette nation.

Il y a plusieurs nations étrangères dans son royaume; les Maures y estoient, comme j'ay dit, en très grand nombre, mais maintenant il y en a plusieurs qui sont réfugiez dans le royaume de Colconde; ils étoient au service du Roy, et ils luy ont emporté plus de vingt mille catis, chaque catis vallant cinquante écus. Le Roy de Siam écrivit au Roy de Colconde de luy rendre ces personnes ou de les obliger à luy payer cette somme; mais le Roy de Colconde n'en voulut rien faire, ny même écouter les ambassadeurs qu'il luy envoya; ce qui a fait que le Roy de Siam luy a déclaré la guerre, et luy a pris, dans le temps que j'étois à Siam, un navire dont la charge valloit plus de cent mille écus. Il y a six frégates, commandées par des François et des Anglois, qui croisent sur ses côtes.

Depuis quelque temps l'Empereur de la Chine a donné liberté à tous les étrangers de venir négocier en son royaume; cette liberté n'est donnée que pour cinq ans, mais on espère qu'elle durera, puisque c'est un grand avantage pour son royaume.

Ce prince a grand nombre de Malais dans son royaume; ils sont mahométans et bons soldats, mais il y a quelque différence de leur religion à celle des Maures. Les Pégouans sont dans son Etat presque en aussi grande quantité que les Siamois originaires du pays.

Les Laos y sont en très grande quantité, principalement vers le Nord.

Il y a dans cet Etat huit ou neuf familles de Portugais véritables; mais de ceux que l'on nomme Mesties, plus de mille, c'est-à-dire de ceux qui naissent d'un Portugais et d'une Siamoise.

Les Hollandois n'y ont qu'une faicturie;

Les Anglois de même;

Les François de même.

Les Cochinchinois sont environ cent familles, la plupart chrestiens.

Parmy les Tonquinois il y a sept ou huit familles chrestiennes.

Les Malais y sont en assez grand nombre, qui sont la plupart esclaves, et qui par conséquent ne font point de corps.

Les Macassars et plusieurs des peuples de l'isle de Java y sont établis, de même que les Maures : sous le nom de ces derniers sont compris en ce pays-là les Turcs, les Persans, les Mogols, les Colcondois et ceux de Bengala.

Les Arméniens font un corps à part; ils sont quinze ou seize familles toutes chrestiennes, catholiques; la plupart sont cavaliers de la garde du Roy.

A l'égard des mœurs des Siamois, ils sont d'une grande docilité, qui procède plutost de leur naturel amoureux du repos que de toute autre cause; c'est pourquoy les talapoins, qui font profession de cette apparente vertu,

défendent pour cela de tuer toutes sortes d'animaux. Cependant, lorsque tout autre qu'eux tue des poules et des canards, ils en mangent la chair sans s'informer qui les a tués ou pourquoy on les a tués, et ainsi des autres animaux.

Les Siamois sont ordinairement chastes; ils n'ont qu'une femme; mais les riches, comme les mandarins, ont des concubines, qui demeurent enfermées toute leur vie. Le peuple est assez fidèle et ne vole point; mais il n'en est pas de même de quelques-uns des mandarins. Les Malais, qui sont en très grand nombre dans ce royaume-là, sont très méchans et grands voleurs.

Dans ce grand royaume il y a beaucoup de Pégouans qui ont esté pris en guerre; ils sont plus remuans que les Siamois et sont d'ordinaire plus vigoureux. Il y a parmy les femmes du libertinage; leur conversation est périlleuse.

Les Laos peuplent la quatrième partie du royaume de Siam; comme ils sont à demy Chinois, ils tiennent de leur humeur, de leur adresse et de l'inclination à voller par finesse; leurs femmes sont blanches et belles, très familières, et par conséquent dangereuses. Dans le royaume de Laos, un homme qui rencontre une femme, pour la saluer avec la civilité accoutumée, la baise publiquement, et s'il ne le faisoit pas il l'offenseroit.

Les Siamois, tant officiers que mandarins, sont ordinairement riches, parce qu'ils ne dépensent presque rien, le Roy leur donnant des valets pour les servir; ces valets sont obligez de se nourrir à leurs dépens, estant comme esclaves; ils sont en obligation de les servir pour rien pendant la moitié de l'année, et comme ces messieurs-là en ont beaucoup, ils se servent d'une partie pendant que l'autre se repose; mais ceux qui ne les ser-

vent point leur payent une somme tous les ans. Leurs vivres sont à bon marché, car ce n'est que du ris, du poisson et très peu de viande, et tout cela est en abondance dans leur pays. Leurs vêtemens leur servent longtemps; ce ne sont que des pièces d'étoffes toutes entières qui ne s'usent pas si facilement que nos habits et ne coûtent que très peu. La plupart des Siamois sont massons ou charpentiers, et il y en a de très habiles, imitant parfaitement bien les beaux ouvrages de l'Europe en sculpture et en dorure. Pour ce qui est de la peinture, ils ne savent point s'en servir; il y a des ouvrages en sculpture dans leurs pagodes et dans leurs mausolées, fort polis et très beaux.

Ils en font aussi de très beaux avec de la chaux qu'ils détrempent dans de l'eau qu'ils tirent de l'écorce d'un arbre qu'on trouve dans les forests, qui la rend si forte qu'elle dure des cent et deux cens ans, quoyqu'ils soient exposés aux injures du temps. Leur religion n'est, à parler proprement, qu'un grand ramas d'histoires fabuleuses qui ne tend qu'à faire rendre des hommages et des honneurs aux talapoins, qui ne recommandent tant aucune vertu que celle de leur faire l'aumône. Ils ont des loix qu'ils observent exactement, au moins dans l'extérieur. Leur fin, dans toutes leurs bonnes œuvres, est l'espérance d'une heureuse transmigration après leur mort, dans le corps d'un homme riche, d'un Roy, d'un grand seigneur ou d'un animal docile, comme sont les vaches et les moutons, car ces peuples-là croyent à la métempsicose; ils estiment pour cette raison beaucoup ces animaux, et n'osent, comme je l'ai déjà dit, en tuer aucun, craignant de donner la mort à leur père ou à leur mère, ou à quelqu'un de leurs parens. Ils croyent un enfer où les énormes péchez sont sévèrement punis,

seulement quelque temps, ainsi qu'un paradis dans lequel les vertus sublimes sont récompensées dans le ciel, où, après être devenus des anges pour quelque temps, ils retournent dans quelque corps d'homme ou d'animal.

L'occupation des talapoins est de lire, dormir, manger, chanter et demander l'aumône; de cette sorte ils vont se présenter tous les matins devant la porte ou balon des personnes qu'ils connoissent, et se tiennent là un moment avec une grande modestie sans rien dire, tenant leur évantail de manière qu'il leur couvre la moitié du visage; s'ils voyent qu'on se dispose à leur donner quelque chose, ils attendent jusqu'à ce qu'ils l'aient receue. Ils mangent de tout ce qu'on leur donne, même des poulles et autres viandes, mais ils ne boivent jamais de vin, au moins en présence de gens du monde. Ils ne font point d'office ny de prières à aucune divinité. Les Siamois croyent qu'il y a eu trois grands talapoins qui, par leurs mérites très sublimes, acquis dans plusieurs milliers de transmigrations, sont devenus des dieux, et, après avoir été faits dieux, ils ont encore acquis de si grands mérites qu'ils ont été tous anéantis, ce qui est le terme du plus grand mérite et la plus grande récompense qu'on puisse acquérir, pour n'estre plus fatigué en changeant si souvent de corps dans un autre. Le dernier de ces trois talapoins est le plus grand dieu, appellé Nacodon, parce qu'il a esté dans cinq mille corps; dans l'une de ces transmigrations, de talapoin il devint vache; son frère le voulut tuer plusieurs fois. Mais il faudroit un gros livre pour décrire les grands miracles qu'ils disent que la nature, et non pas Dieu, fit pour le protéger. Enfin ce frère fut précipité en enfer pour ses grands péchez, où Nacodon le fit crucifier: c'est pour cette raison qu'ils

ont en horreur l'image de Jésus-Christ crucifié, disant que nous adorons l'image de ce frère de leur grand dieu, qui avoit été crucifié pour ses crimes.

Ce Nacodon estant donc anéanti, il ne leur reste plus de Dieu à présent; sa loy subsiste pourtant, mais seulement parmi les talapoins, qui disent qu'après quelques siècles il y aura un ange qui viendra se faire talapoin et ensuite dieu souverain, qui par ses grands mérites pourra être anéanti. Voilà le fondement de leur créance; car il ne faut pas s'imaginer qu'ils adorent les idoles qui sont dans leurs pagodes comme des divinitez, mais ils leur rendent seulement des honneurs comme à des hommes d'un grand mérite, dont l'ame est à présent en quelque Roy, vache ou talapoin. Voilà en quoy consiste leur religion, qui, à proprement parler, ne reconnoît aucun Dieu, et qui n'attribue toute la récompense de la vertu qu'à la vertu même, qui a par elle le pouvoir de rendre heureux celuy dont elle fait passer l'ame dans le corps de quelque puissant et riche seigneur ou dans celuy de quelque vache. Le vice, disent-ils, porte avec soy son châtiment, en faisant passer l'ame dans quelque méchant homme, de quelque pourceau, de quelque corbeau, tigre ou autre animal. Ils admettent des anges, qu'ils croyent estre les ames des justes et des bons talapoins; pour ce qui est des démons, ils estiment qu'ils sont les ames des méchans.

Les talapoins sont très respectés de tout le peuple et même du Roy; ils ne se prosternent point lorsqu'ils luy parlent, comme le font les plus grands du royaume, et le Roy et les grands seigneurs les saluent les premiers. Lorsque ces talapoins remercient quelqu'un, ils mettent la main proche leur front; mais pour ce qui est du petit peuple, ils ne le saluent point. Leurs vêtemens sont

semblables à ceux des Siamois, à la réserve que la toile est jaune; ils sont nuds jambes et nuds pieds, sans chapeau; ils portent sur leur tête un évantail fait d'une feuille de palme fort grande, pour se garantir du soleil qui est fort brûlant. Ils ne font qu'un véritable repas par jour, à sçavoir le matin, et ils ne mangent le soir que quelques bananes ou quelques figues, ou d'autres fruits. Ils peuvent quitter quand ils veulent l'habit de talapoin pour se marier, n'ayant aucun engagement que celuy de porter l'habit jaune, et, quand ils le quittent, ils deviennent libres; cela fait qu'ils sont en si grand nombre qu'ils font presque le tiers du royaume de Siam. Ce qu'ils chantent dans les pagodes sont quelques histoires fabuleuses entremêlées de quelques sentences; celles qu'ils chantent pendant les funérailles des morts sont : « Nous devons tous mourir, nous sommes tous mortels. » On brûle les corps morts au son des musettes et autres instrumens; on dépense beaucoup à ces funérailles, et, après qu'on a brûlé les corps de ceux qui sont morts, l'on met leurs cendres sous de grandes piramides toutes dorées élevées à l'entour de leurs pagodes. Les talapoins pratiquent une espèce de confession, car les novices vont au soleil levant se prosterner ou s'asseoir sur leurs talons et marmottent quelques paroles; après quoy le vieux talapoin lève la main à côté de sa joue et luy donne une sorte de bénédiction, après laquelle le novice se retire. Quand ils prêchent, ils exhortent de donner l'aumône au talapoin, et se croyent fort sçavants lorsqu'ils citent quelques passages de leurs livres anciens en langue baly, qui est comme le latin chez nous; cette langue est très belle et emphatique; elle a ses conjugaisons comme la latine.

Lorsque les Siamois veulent se marier, les parens de

l'homme vont premièrement sonder la volonté de ceux de la fille, et quand ils ont fait leur accord entre eux, les parens du garçon vont présenter sept bossettes ou boistes de betel et d'arect à ceux de la fille, et quoyqu'ils les acceptent et qu'on les regarde déjà comme mariez, le mariage se peut rompre, et on ne peut encore accuser devant le juge ny les uns ny les autres, s'ils se séparent après cette cérémonie.

Quelques jours après les parens de l'homme le vont présenter, et il offre luy-même plus de bossettes qu'auparavant; l'ordinaire est qu'il y en ait dix ou quatorze; et lors celuy qui se marie demeure dans la maison de son beau-père, sans pourtant qu'il y ait consommation, et ce n'est que pour voir la fille et pour s'accoutumer peu à peu à vivre avec elle durant deux ou trois mois. Après cela tous les parens s'assemblent avec les plus anciens de la caste ou nation; ils mettent dans une bourse, l'un un anneau et l'autre des bracelets, l'autre de l'argent; il y en a d'autres qui mettent des pièces d'étoffes au milieu de la table. Ensuite le plus ancien prend une bougie allumée et la passe sept fois autour de ces présens, pendant que toute l'assemblée crie en souhaitant aux époux un heureux mariage, une parfaite santé et une longue vie; ils mangent et boivent ensuite, et voilà le mariage achevé. Pour la dot, c'est comme en France, sinon que les parens du garçon portent son argent aux parens de la fille; mais tout cela revient à un, car la dot de la fille est aussi mise à part, et tout est donné aux nouveaux mariez pour le faire valoir. Si le mary répudie sa femme sans forme de justice, il perd l'argent qu'on luy a donné; s'il la répudie par sentence de juge, qui ne la refuse jamais, les parens de la fille lui rendent son bien; s'il y a des enfans, si c'est un garçon ou

une fille, le garçon suit la mère et la fille le père; s'il y a deux garçons et deux filles, un garçon et une fille vont avec le père, et un garçon et une fille vont avec la mère.

A l'égard des monnoyes, ils n'en ont point d'or; la plus grosse d'argent s'appelle tical et vaut environ quarante sols; la seconde, mayon, qui pèse la quatrième partie d'un tical et vaut dix sols; la troisième est un fouen, qui vaut cinq sols; la quatrième est un sontpaye, qui vaut deux sols et demy; enfin les plus basses monnoyes sont les coris, qui sont des coquillages que les Hollandois leur portent des Maldives, ou qui leur viennent des Malais et des Cochinchinois ou d'autres côtez, dont huit cens valent un fouen, qui est cinq sols.

A l'égard des places fortes du royaume, il y a Bancoc, qui est à environ dix lieues dans la rivière de Siam, où il y a deux forteresses, comme j'ay déjà dit. Il y a la ville capitale, nommée Juthia, autrement nommée Siam, qu'on fortifie de nouveau par une enceinte de murailles de bricque; Corsuma, frontière contre le royaume de Camboge, est peu forte; Tanaserin, à l'opposite de la côte de Malabar, est peu fortifiée.

Merequi n'est pas fortifiée, mais se pourroit fortifier, et on y pourroit faire un bon port. Porcelut, frontière de Laos, est aussi peu fortifiée. Chenat n'a que le nom de ville, et il reste quelque apparence de barrières qui autrefois faisoient son mur. Louvo, où le Roy demeure neuf mois de l'année pour prendre le plaisir de la chasse de l'éléphant et du tygre, estoit autrefois un assemblage de pagodes entouré de terrasses; mais à présent le Roy l'a rendu incomparablement plus beau par les édifices qu'il y fait faire, et, quant au palais qu'il y a, il l'a extrêmement embelli par les eaux qu'il y fait venir des montagnes.

Patang est un port des plus beaux du côté des Malais, où l'on peut faire grand commerce ; le Roy de Siam a refusé aux compagnies angloises et hollandoises de s'y établir. L'on y pourroit faire un grand établissement qui seroit plus avantageux que Siam, à cause de la situation du lieu ; les Chinois y vont et plusieurs autres nations ; on peut s'y fortifier aisément sur le bord de la rivière. Cette place appartient à une Reyne qui est tributaire du Roy de Siam, qui, à parler proprement, en est quasi le maître.

Quant à leurs soldats, ce n'étoit point la coutume de les payer ; le Roy d'à-présent, ayant ouy dire que les Roys d'Europe payoient leurs troupes, voulut faire la supputation à combien monteroit la paye d'un fouen par jour, qui est cinq sols ; mais les controlleurs lui firent voir qu'il falloit des sommes immenses, à cause de la multitude de ses soldats, de sorte qu'il changea cette paye en ris qu'il leur fait distribuer du depuis. Il y en a suffisamment pour leurs nourritures, et cela les rend très contens ; car autrefois il falloit que chaque soldat se fournît de ris et qu'il le portât avec ses armes, ce qui leur pesoit beaucoup.

A l'égard de leurs bateaux et vaisseaux, leurs balons d'État ou bateaux, que nous appellons, sont les plus beaux du monde : ils sont d'un seul arbre et d'une longueur prodigieuse ; il y en a qui tiennent cinquante, jusqu'à cent et cent quatre-vingts rameurs ; les deux pointes sont très relevées, et celuy qui les gouverne, donnant du pied sur la poupe, fait branler tout le balon, et l'on diroit que c'est un cheval qui saute. Tout y est doré, avec des sculptures très belles, et au milieu il y a un siége fait en forme de trône en piramide, d'une sculpture très belle et toute dorée ; et il y en a de plus

de cent ornemens différens, mais tous bien dorez et très beaux.

Autrefois ils n'avoient que des navires faits comme ceux de la Chine, qu'on nomme somme; il y en a encore pour aller au Japon, à la Chine, à Tonquin; mais le Roy a fait faire plusieurs vaisseaux à l'européenne, et en a acheté des Anglois quelques-uns, tous agréés et appareillés. Il y a environ cinquante galères pour garder la rivière et la côte; ces galères ne sont pas comme celles de France; il n'y a qu'un homme à chaque rame, et sont environ quarante ou cinquante au plus sur chacune; les rameurs servent de soldats. Le Roy ne se sert que des Mores, des Chinois et des Malabars pour naviger, et s'il y met quelques Siamois pour matelots, ce n'est qu'en petit nombre et afin qu'ils apprennent la navigation. Les commandans de ses navires sont Anglois ou François, parce que les autres nations sont très méchans navigateurs.

Il envoye tous les ans cinq ou six de ces vaisseaux, appelez sommes, à la Chine, dont il y en a de mille jusqu'à quinze cens tonneaux, chargés de quelques draps, corail, de diverses marchandises de la côte de Coromandel et de Suratte, de salpêtre, de l'étain et de l'argent; il en tire des soyes crues, des étoffes de soye, des satins, du thé, du musc, de la rubarbe, des pourcelaines, des ouvrages vernis, du bois de la Chine, de l'or et des rubis. Ils se servent de plusieurs racines pour la médecine, entr'autres de la couprose, ce qui leur apporte de grands profits.

Le Roy envoye au Japon deux ou trois sommes, mais plus petites que les autres, chargées des mêmes marchandises, et il n'est pas nécessaire d'y envoyer de l'argent; les marchandises que l'on y porte sont des moin-

dres et au meilleur marché; les cuirs de toutes sortes d'animaux y sont bons, et c'est la meilleure marchandise que l'on y peut porter; on en tire de l'or, de l'argent en barre, du cuivre rouge, toutes sortes d'ouvrages d'orphévrerie, des paravants, des cabinets vernis, des pourcelaines, du thé et autres choses. Il en envoye quelquefois un, deux et trois au Tonquin, de deux à trois cents tonneaux au plus, avec des draps, du corail, de l'étain, de l'ivoire, du poivre, du salpêtre, du bois de sapin et quelques autres marchandises des Indes, et de l'argent au moins le tiers du capital; on en tire du musc, des étoffes de soye, de la soye crue et jaune, des camelots, de plusieurs sortes de satins, du velours, toutes sortes de bois vernis, des pourcelaines propres pour les Indes et de l'or en barre. A Macao, le Roy envoye un navire au plus chargé de pareilles marchandises qu'à la Chine. On y peut encore envoyer quelque mercerie, des dentelles d'or, d'argent et de soye, et des armes; on en tire des mêmes marchandises que de la Chine, mais pas à si bon compte.

A Laos le commerce se fait par terre ou par la rivière, ayant des bateaux plats; on y envoye des draps et des toiles de Surate et de la côte, et on en tire des rubis, du musc, de la gomme, des dents d'éléphans, du canfre, des cornes de rhinocéros, des peaux de bufles et d'élans, à très bon marché, et il y a grand profit à ce commerce que l'on fait sans risque.

A Camboge on envoye des petites barques avec quelques draps, des toiles de Surate et de la côte, des ustenciles de cuisine qui viennent de la Chine; on en tire des dents d'éléphans, du benjoüin, trois sortes de gomme gutte, des peaux de bufles et d'élans, des nids d'oiseaux

pour la Chine, dont je parleray bientôt, et des nerfs de cerfs.

On envoye aussi à la Cochinchine, mais rarement, car ce peuple n'est pas bien traitable, parce qu'ils sont la plupart de méchante foy, ce qui empêche le commerce; on y porte de l'argent du Japon, où l'on profite considérablement, du laurier rouge, de la cire jaune, du ris, du plomb, du salpêtre, quelques draps rouges et noirs, quelques toiles blanches, de la terre rouge, du vermillon et vif-argent.

On en tire de la soye crue, du sucre candy et de la cassonnade, peu de poivre, des nids d'oiseaux qui sont faits comme ceux des hirondelles, qu'on trouve sur des rochers au bord de la mer; ils sont de très bon commerce pour la Chine et pour plusieurs autres endroits; car, après avoir bien lavé ces nids et les avoir bien seichés, ils deviennent durs comme de la corne, et on les met dans des bouillons; ils sont admirables pour les maladies de langueur et pour les maux d'estomach : j'en ay apporté quelques-uns en France; du bois d'aigle et de calamba, du cuivre, et autres marchandises qu'on y apporte du Japon, de l'or de plusieurs touches et du bois de sapan.

Lorsqu'on ne trouve pas de navire à fret, on en envoye un à Surate, chargé avec du cuivre, de l'étain, du salpêtre, de l'alun, des dents d'éléphans, du bois de sapan et plusieurs autres marchandises qui viennent des autres parts des Indes; on en tire des toiles et autres marchandises d'Europe quand il n'en vient point à Siam.

On envoye à la côte de Coromandel, Malabar, Bengala et de Tanaserin, des éléphans, de l'étain, du sal-

pêtre, du cuivre, du plomb, et l'on en tire des toiles de toutes sortes.

On envoye à Bornéo rarement; c'est une isle qui est proche de celle de Java, d'où l'on tire du poivre, du sang de dragon, camphre blanc, cire jaune, bois d'aigle, du bray, de l'or, des perles, et des diamans les plus beaux du monde; on y envoye des marchandises de Surate, c'est-à-dire des toiles, quelques pièces de drap rouge et vert, et de l'argent d'Espagne.

Le prince qui possède cette isle ne souffre qu'avec peine le commerce et il craint toujours d'être surpris; il ne veut pas permettre à aucune nation européenne de s'établir chez luy. Il y a eu des François qui y ont commercé; il se fie plus à eux qu'à aucune autre nation.

On envoye encore à Timor, isle proche des Moluc-ques, d'où l'on tire de la cire jaune et blanche, de l'or de trois touches, des esclaves, du gamouty noir, dont on se sert pour faire des cordages; et on y envoye des toiles de Surate, du plomb, des dents d'éléphans, de la poudre, de l'eau-de-vie, quelques armes, peu de drap rouge et noir et de l'argent. Le peuple y est paisible et négotie fort bien. Il y a grand nombre de Portugais.

A l'égard des marchandises du crû de Siam, il n'y a que de l'étain, du plomb, du bois de sapan, de l'ivoire, des cuirs d'élans et d'éléphans; il y aura quantité de poivre en peu de temps, c'est-à-dire l'année prochaine, de l'arrek, du fer en petits morceaux, du ris en quantité; mais l'on y trouve des marchandises de tous les lieux spécifiés ci-dessus et à assez bon compte. On y apporte quelques draps et serges d'Angleterre, peu de corail et d'ambre, des toiles de la côte de Coromandel

et de Surate, de l'argent en piastre que l'on trocque; mais, comme je l'ai dit, maintenant que la plupart des marchands ont quitté depuis que le Roy a voulu faire le commerce, les étrangers n'y apportent que très peu de choses; les navires qui ont accoutumé d'y venir n'y sont pas venus l'année dernière, et on n'y trouve rien; et si peu qu'il y en a, il est entre les mains du Roy, et ses ministres les vendent au prix qu'ils veulent.

Le royaume de Siam a près de trois cens lieues de long, sans y comprendre les royaumes tributaires, à sçavoir : Camboges, Gehor, Patavi, Queda, etc., du septentrion au midi; il est plus étroit de l'orient à l'occident. Il est borné du côté du septentrion par le royaume de Pegu, et par la mer du Gange du côté du couchant; du midi, par le petit détroit de Malaça, qui fut enlevé au Roy de Siam par les Portugais : ils l'ont possédé plus de soixante ans; les Hollandois le leur ont pris et le possèdent encore; du côté d'orient il est borné par la mer et les montagnes qui le séparent de Camboge et de Laos.

La situation de ce royaume est avantageuse à cause de la grande étendue de ses côtes, se trouvant comme entre deux mers qui luy ouvrent le passage à tant de vastes régions. Ses côtes ont cinq cens lieues de tour; on y aborde de toutes parts : du Japon, de la Chine, des isles Philippines, du Tonquin, de la Cochinchine, de Siampa, de Camboge; des isles de Java, de Sumatra, de Colconde, de Bengala; de toute la côte de Coromandel, de Perse, de Surate, de Lamèque, de l'Arabie et d'Europe; c'est pourquoi l'on y peut faire un grand commerce, supposé que le Roy permette à tous les marchands étrangers d'y revenir comme ils le faisoient autrefois.

Le royaume se divise en onze provinces, sçavoir: celles de Siam, de Matavin, de Tanaserin, de Jonsalam, de Reda, de Pra, d'Ior, de Paam, de Parana, de Ligor, de Siama. Ces provinces-là avoient autrefois la qualité de royaume, mais elles sont aujourd'hui sous la domination du Roy de Siam, qui leur donne des gouverneurs. Il y en a telles qui peuvent retenir le nom de principauté; mais les gouverneurs dépendent du Roy et luy payent tribut. Siam est la principale province de ce royaume; la ville capitale est située à quatorze degrez et demy de latitude du nord, sur le bord d'une très grande et belle rivière, et les vaisseaux tous chargés la passent jusqu'aux portes de la ville, qui est éloignée de la mer de plus de quarante lieues; elle s'étend à plus de deux cens lieues dans le pays, et par ce moyen elle conduit dans une partie des provinces dont j'ai parlé ci dessus. Cette rivière est fort poissonneuse et ses rivages sont assez bien peuplez, quoiqu'ils demeurent inondés une partie de l'année. Le terroir y est passablement fertile, mais très mal cultivé; l'inondation provient des grandes pluyes qu'il y tombe durant trois ou quatre mois de l'année, ce qui fait beaucoup croître leur ris; en sorte que plus l'inondation dure, plus les récoltes du ris sont en abondance, et loin de s'en plaindre ils ne craignent que la trop grande seicheresse. Il y a beaucoup de terre en friche, et, faute d'habitans, elles ont été dépeuplées par les guerres précédentes, et comme ils sont ennemis du travail, ils n'aiment à faire que les choses aisées. Ces plaines abandonnées et ces épaisses forêts qu'on voit sur les montagnes servent de retraite aux éléphans, aux tygres, aux bœufs et vaches sauvages, aux cerfs, aux biches, rhinocéros et autres animaux que l'on y trouve en quantité.

A l'égard des plantes et des fruits, il y en a plusieurs dans le pays, mais qui ne sont pas rares et qui ne se peuvent porter que dificilement en France, à cause de la longueur de la navigation. Il n'y a point d'oiseaux particuliers qui ne soient en France, à la réserve d'un oiseau fait comme un merle, qui contrefait l'homme à l'égard du rire, du chanter et du siffler. Les fruits les plus estimés y sont les durions; ils ont une odeur très forte qui n'agrée pas à plusieurs, mais à l'égard du goût il est très excellent. Ce fruit est très chaud et très dangereux pour la santé quand on en mange beaucoup; il y a un gros noyau, à l'entour duquel est une espèce de crême renfermée dans une écorce environnée de plusieurs piquans, et qui est faite en pointe de diamant; mon goût n'a jamais pu s'y accommoder. La mangue en ce pays-là est en prodigieuse quantité, et c'est le meilleur fruit des Indes, d'un goût exquis, n'incommodant aucunement, à moins que d'en manger en trop grande quantité; alors elle pouroit bien causer la fièvre. Elle a la figure d'une amande, mais aussi grosse qu'une poire de messire-Jean; sa peau est assez mince et a la chair jaune. Le mangoustan est un fruit ressemblant à une noix verte, qui a dedans un fruit blanc d'un goût aigret et agréable, et qui approche fort de celui de la pêche et de la prune; il est très froid et restraintif.

Le Jacques est un gros fruit qui est bon, mais très chaud et indigeste, et cause le flux de ventre quand on en mange avec excès.

L'anana est presque comme le durion, c'est-à-dire à l'égard de la peau; il a au bout une couronne de feuilles comme celles de l'artichaud; la chair en est très bonne et a le goût de la pêche et de l'abricot tout ensemble;

il est très chaud et furieux, ce qui fait que l'on le mange ordinairement trempé dans le vin.

La figue est un fruit très doux, suave et bienfaisant, cependant un peu flegmatique; il y en a pendant toute l'année.

L'ate est un fruit doux et très bon, et ne fait point de mal; il y en a qui l'estiment plus que tous les fruits des Indes. Il y a des oranges en très grande quantité, de plusieurs sortes, très bonnes et fort douces.

La pataïe est un fruit très bon, mais l'arbre qui le porte ne dure que deux ans.

Il y a toutes sortes d'oranges en quantité et de très bon goût.

La penplemouse est un fruit très bon pour la santé, à peu près comme l'orange, mais qui a un petit goût aigret. Il y a plusieurs autres fruits qui ne sont pas fort bons.

On a commencé, il y a quelques années, à semer beaucoup de bleds dans le pays haut, proche des montagnes, qui y vient bien et est très bon.

On y a planté plusieurs fois des vignes qui y viennent bien, mais qui ne peuvent durer, à cause d'une espèce de fourmy blanc qui la mange jusqu'à la racine.

Il y a beaucoup de canes de sucre qui rapportent extrêmement; il y a aussi du tabac en quantité, que les Siamois mangent avec l'arrek et la chaud.

A l'égard de l'arrek, les Siamois estiment ce fruit plus que tout autre, et c'est leur manger ordinaire; il y en a une si grande quantité que les marchés en sont pleins, et un Siamois croiroit faire une grande incivilité s'il parloit à quelqu'un sans avoir la bouche pleine d'arrek, de bétel, de chaud ou de tabac.

Il y a une grande quantité de ris dans tout le royaume

et à très bon compte; et comme ce pays est toujours inondé, cela fait qu'il est plus abondant; car le ris se nourrit dans l'eau, et à mesure que l'eau croît, le ris croît pareillement; et si l'eau croît d'un pied en vingt-quatre heures, ce qui arrive quelquefois, le ris croît aussi en proportion et a toujours sa tige au-dessus de l'eau. Il ne reste que cinq ou six mois au plus en terre; il vient comme l'avoine.

Il n'y a point de ville dans l'Orient où l'on voye plus de nations différentes que dans la ville capitale de Siam et où l'on parle de tant de langues différentes; elle a deux lieues de tour et une demi-lieue de large; elle est très peuplée, quoyqu'elle soit presque toujours inondée; en sorte qu'elle ressemble plutost à une isle. Il n'y a que des Maures, des Chinois, des François et des Anglois qui demeurent dans la ville, toutes les autres nations estant logées dans les environs par camps, c'est-à-dire chaque nation ensemble. Si elles estoient assemblées, elles occuperoient autant d'espace que la ville, qui estoit autrefois très marchande; mais les raisons que j'ay dites cy-devant empêchent la plupart des nations étrangères d'y venir et d'y rien porter.

Le peuple est obligé de servir le Roy quatre mois de l'année régulièrement, et durant toute l'année s'il en a besoin; il ne leur donne pas un sol de paye, estant obligez de se nourrir eux-mêmes et de s'entretenir; c'est ce qui a fait que les femmes travaillent pour nourrir leurs maris.

A l'égard des officiers, depuis les plus grands seigneurs de la cour jusqu'au plus petit du royaume, le Roy ne leur donne que de très petits appointemens; ils sont aussi esclaves que les autres, et c'est ce qui luy épargne beaucoup d'argent. Les provinces éloignées, dont les ha-

bitans ne le servent point actuellement, luy payent un certain tribut par teste. J'arrivay dans le temps que le pays estoit tout-à-fait inondé; la ville en paroît plus agréable; les rues en sont extrêmement longues, larges et fort droites; il y a aux deux côtez des maisons bâties sur des pilotis et des arbres plantés tout à l'entour, ce qui fait une verdeur admirable, et on n'y peut aller qu'en balon. En la regardant, l'on croiroit voir d'un coup-d'œil une ville, une mer et une vaste forest, où l'on trouve quantités de pagodes, qui sont leurs églises, et la plupart sont fort dorées; à l'entour de ces pagodes il y a comme des cometières plantés d'arbres, la plupart fruitiers. Les maisons des talapoins sont les plus grandes et les plus belles et sont en très grand nombre.

Ce pays-là est plus sain que les autres des Indes. Les Siamois sont communément assez bien faits, quoyqu'ils ayent tous le visage bazané; leur taille est assez grande; leurs cheveux sont noirs, ils les portent assez courts à cause de la chaleur. Ils se baignent souvent, ce qui contribue à la conservation de leur santé: les Européans qui y demeurent en font de même pour éviter les maladies. Ils tiennent leurs marchés sur des places inondées, dans leurs balons, pendant six ou sept mois de l'année que l'inondation dure.

Le Roy se lève du matin et tient un grand conseil vers les dix heures, où l'on parle de toutes sortes d'affaires, qui dure jusqu'à midy; après qu'il est fini, ses médecins s'assemblent pour sçavoir l'état de sa santé, et ensuite il va dîner. Il ne fait qu'un repas par jour; l'après dînée il se retire dans son appartement, où il dort deux ou trois heures, et l'on ne sçait pas à quoy il employe le reste du jour, n'étant permis pas même à ses officiers d'entrer dans sa chambre. Sur les dix heures du soir il

tient un autre conseil secret, où il y a sept ou huit mandarins, de ceux qu'il favorise le plus; ce conseil dure jusqu'à minuit. Ensuite on luy lit des histoires ou des vers qui sont faits à leurs manières, pour le divertir, et d'ordinaire, après ce conseil, monsieur Constans demeure seul avec luy, auquel il parle à cœur ouvert. Comme le Roy luy trouve un esprit tout-à-fait vaste, sa conversation luy plaît, et il luy communique toutes ses plus secrètes pensées; il ne se retire d'ordinaire qu'à trois heures après minuit pour s'aller coucher. Voilà la manière dont le Roy vit toujours, et de cette sorte toutes les affaires de son royaume passent devant luy. Dans de certains temps il prend plaisir à la chasse, comme j'ay dit; il aime fort les bijoux, mesme ceux d'émail et de verre; il est toujours fort proprement vêtu. Il n'a d'enfans qu'une fille, que l'on appelle la princesse Reyne, âgée d'environ vingt-sept ou vingt-huit ans; le Roy l'aime beaucoup. On m'a dit qu'elle étoit bien faite, mais jamais les hommes ne la voyent; elle mange dans le même lieu et à même temps que le Roy, mais à une table séparée, et ce sont des femmes qui les servent, qui sont toujours prosternées.

Cette princesse a sa cour, composée des femmes des mandarins, qui la voyent tous les jours, et elle tient conseil avec ses femmes de toutes ses affaires; elle rend justice à ceux qui luy appartiennent; et le Roy luy ayant donné des provinces, dont elle tire le revenu et entretient sa maison; elle a ses châtimens et exerce sa justice. Il y est arrivé quelquefois que, lorsque quelques femmes de sa maison ont été convaincues de médisances d'extrême considération, ou d'avoir révélé des secrets de très grande importance, elle leur a fait coudre la bouche.

Avant la mort de la Reyne sa mère, elle avoit, à ce

que l'on dit, du penchant à faire punir avec plus de sévérité; mais depuis qu'elle l'a perdue, elle en use avec beaucoup plus de douceur. Elle va quelquefois à la chasse avec le Roy, mais c'est dans une fort belle chaise placée sur un éléphant, et où, quoyqu'on ne la voye point, elle voit néanmoins tout ce qui s'y passe. Il y a des cavaliers qui marchent devant elle pour faire retirer le monde, et si, par hazard, il se trouvoit quelque homme sur son chemin qui ne pût pas se retirer, il se prosterne en terre et luy tourne le dos. Elle est tout le jour enfermée avec ses femmes, ne se divertissant à faire aucun ouvrage. Son habillement est assez simple et fort léger : elle est nue-jambes; elle a à ses pieds des petites mules sans talons, d'une autre façon que celles de France; ce qui lui sert de jupe est une pièce d'étoffe de soye ou de coton qu'on appelle paigne, qui l'enveloppe depuis la ceinture en bas, et s'attache par les deux bouts, qui n'est point plicée. De la ceinture en haut elle n'a rien qu'une chemise de mousseline qui luy tombe dessus cette manière de jupe et qui est faite de même que celle des hommes; elle a une écharpe sur la gorge qui luy couvre le col et qui passe par dessous le bras. Elle est toujours nue-teste, et n'a pas les cheveux plus longs que de quatre ou cinq doigts; ils luy font comme une teste naissante. Elle aime fort les odeurs; elle se met de l'huile à la teste, car il faut en ces lieux-là que les cheveux soient luisans pour être beaux; elle se baigne tous les jours, mesme plus d'une fois, qui est la coutume de toutes les Indes, tant à l'égard des hommes que des femmes. J'ay appris tout ceci de madame Constans, qui va souvent luy faire sa cour. Toutes les femmes qui sont dans sa chambre sont toujours prosternées et par rang, c'est-à-dire les plus vieilles sont plus proche d'elle, et elles ont la liberté de regar-

der la princesse, ce que les hommes n'ont point avec le Roy, de quelque qualité qu'ils soient; car tant qu'ils sont devant lui, ils sont prosternes, et même en luy parlant.

Le Roy a deux frères; les frères du Roy héritent de la couronne de Siam préférablement à ses enfans. Quand le Roy sort pour aller à la chasse ou à la promenade, on fait avertir tous les Européans de ne se point trouver sur son chemin, à moins qu'ils ne veuillent se prosterner un moment. Avant qu'il sorte de son palais, on entend des trompettes et des tambours qui avertissent et qui marchent devant le Roy; à ce bruit, les soldats qui sont en haye se prosternent le front contre terre et tiennent leurs mousquets sous eux; ils sont en cette posture autant de temps que le Roy les peut voir de dessus son éléphant, où il est assis dans une chaise d'or couverte; la garde à cheval qui l'accompagne, et qui est composée de Maures, est environ quarante maistres, marchant sur les ailes; toute la maison du Roy est à pied devant, derrière et à côté, tenant les mains jointes, et elle le suit de cette manière. Il y a quelques mandarins, des principaux, qui le suivent sur des éléphans, dix ou douze officiers qui portent de grands parasols tout à l'entour du Roy, et il n'y a que ceux-là qui ne se prosternent point; car, dès le moment que le Roy s'arreste, tous les autres se prosternent, et même ceux qui sont sur les éléphans. Quant à la manière que le Roy de Siam observe à la réception des ambassadeurs, comme ceux de la Cochinchine, de Tonquin, de Colconde, des Malais, de Java et des autres Roys, il les reçoit dans une salle couverte de tapis; les grands et principaux du royaume sont dans une autre salle un peu plus basse, et les autres officiers de moindre qualité dans une autre

salle encore plus basse, tous prosternés sur des tapis en attendant que le Roy paroisse par une fenestre qui est vis-à-vis. La salle où doivent être les ambassadeurs est élevée d'environ dix ou douze pieds et distante de cette salle de trente pieds. L'on sait que le Roy va paroître par le bruit des trompettes, des tambours et des autres instrumens; les ambassadeurs sont derrière une muraille qui renferme cette salle, qui attendent la sortie du Roy et l'ordre des ministres que le Roy envoye appeller par un des officiers de sa chambre, suivant la qualité des ambassadeurs, et ses officiers servent en telles occasions. Après que les ministres ont la permission du Roy, on ouvre la porte de la salle, et aussitôt les ambassadeurs paroissent avec leur interprète et l'officier de la chambre du Roy qui sert de maistre des cérémonies, et marchent devant eux, prosternez sur des tapis qui sont sur la terre, faisant trois révérences la tête en bas à leur manière; après quoy le maistre des cérémonies marche à genoux, les mains jointes; l'ambassadeur avec ses interprètes le suit en la mesme posture, avec beaucoup de modestie, jusques au milieu de la distance où il doit aller, et fait trois révérences en la même forme; il continue à marcher jusqu'au coin le plus proche des salles où les grands sont, et il recommence à faire des révérences où il s'arrête. Il y a une table entre le Roy et l'ambassadeur, distante de huit pieds, où sont les présens que l'ambassadeur apporte au Roy, et entre cette table et les ambassadeurs il y a un mandarin qui reçoit les paroles de Sa Majesté; et dans cette salle sont les ministres du Roy, distans de l'ambassadeur d'environ trois pas, et le capitaine qui gouverne la nation d'où est l'ambassadeur est entre lui et les ministres. Le Roy commence à parler le premier, et non l'ambassadeur, or-

donnant à ses ministres de s'informer de l'ambassadeur, quand il est party de la présence du Roy son maistre, si le Roy et toute la famille royale estoient en santé, auquel l'ambassadeur répond ce qui en est par son interprète; l'interprète le dit au capitaine de la nation d'où est l'ambassadeur, le capitaine au barcalon et le barcalon au Roy. Après cela le Roy fait quelque demande sur deux ou trois points concernant l'ambassadeur; ensuite le Roy ordonne à l'officier qui est proche la table de donner du bétel à l'ambassadeur, ce qui sert de signal pour que l'on luy présente une veste; et incontinent le Roy se retire au bruit des tambours, des trompettes et des autres instrumens. La première audience de l'ambassadeur se passe entre luy et le ministre, qui examine la lettre et les présens du prince qui l'a envoyé; l'ambassadeur ne présente point la lettre au Roy, mais au ministre; après quelques jours du conseil tenu sur ce sujet.

Quand ce sont des ambassadeurs des Roys indépendans de quelque couronne que ce soit de ces pays, comme Perse, grand Mogol, l'empereur de la Chine, de Japon, on les reçoit en la manière suivante.

Les grands du premier et du second ordre vont, au pied de la fenestre où est le Roy, se prosterner suivant leurs qualitez sur des tapis, et ceux du troisième, quatrième et cinquième sont dans une salle plus basse et attendent la sortie du Roy, qui paroist par une fenestre qui est enfoncée dans la muraille et élevée de dix pieds. Les ambassadeurs sont dans un lieu hors du palais, en attendant le maître des cérémonies, qui les vient recevoir, et l'on fait les mêmes cérémonies dont j'ai parlé cy-dessus. L'ambassadeur entrant dans le palais lève les mains sur sa teste et marche entre deux salles qu'il y a, et monte des degrez qui sont vis-à-vis la fenestre où est

le Roy, et quand il est au haut, il pose un genou en terre, et aussitost on ouvre une porte pour qu'il puisse paroître devant le Roy; ensuite on pratique les mêmes cérémonies qui viennent d'être marquées cy-devant. Il y a un bandege ou plat d'or sur la table, où est la lettre traduite et ouverte, ayant été receüe par les ministres quelques jours auparavant dans une salle destinée à cet usage. Quand l'ambassadeur est dans sa place, le lieutenant du ministre prend la lettre et la lit tout haut; après qu'il l'a leüe, le Roy fait faire quelque demande à l'ambassadeur par son ministre, son ministre par le capitaine de la nation, et le capitaine par l'interprête, et l'interprête enfin parle à l'ambassadeur. Ces demandes sont : si le Roy son maître et la famille royale sont en santé, et s'il l'a chargé de quelqu'autre chose qui ne fût pas dans la lettre; à quoy l'ambassadeur répond ce qui en est. Le Roy lui fait encore trois ou quatre demandes, et donne ordre qu'on luy donne une veste et du bétel; après quoy le Roy se retire au bruit des tambours et des trompettes, et l'ambassadeur reste un peu de temps, et ceux qui l'ont receu le reconduisent jusqu'à son logis sans autre accompagnement. Et comme j'appris cette manière de recevoir les ambassadeurs, qui ne me parut pas répondre à la grandeur du Monarque de la part de qui je venois, j'envoyai au Roy de Siam deux mandarins qui estoient avec moy de sa part, pour sçavoir ce que je souhaiterois, pour le prier de me faire la même réception que l'on a accoutumé de faire en France; ce qu'il m'accorda de la manière que je l'ay raconté cy-devant.

DÉPART DE LA RADE DE SIAM.

Après le peu que je viens de raconter de la religion, des mœurs, du gouvernement, de la scituation et de diverses choses curieuses du royaume de Siam, je reviens à mon départ de la rade, où j'ay interrompu le fil de ma relation, et je diray que j'en partis le 22 décembre de l'année dernière, 1685.

Je me mis à la voile sur les trois heures du matin, avec un bon vent du nord, qui m'a continué tout le long des côtes de Camboge, qui est un royaume limitrophe de Siam, en tirant vers la Cochinchine. Les peuples de ces deux royaumes ont la mesme creyance et vivent de la mesme manière. Il ne se passa rien de digne d'être remarqué jusqu'au détroit de Banca, où j'échouay, par le travers d'une isle qui se nomme Lucapara, sur un banc de vase où il n'y avoit que trois brasses d'eau, et il en falloit plus de dix-sept pieds pour le vaisseau. Cela ne m'inquiéta pas, et donna seulement de la peine à l'équipage, que j'envoyai aussitôt sonder aux environs du vaisseau, et on trouva plus de fond; j'y fis porter un petit ancre que l'on mouilla, sur lequel il y avoit un cable, et nous nous ôtâmes de dessus ce banc, avec les cabestans du navire, en moins de quatre ou cinq heures. Quoyque j'eusse un bon pilote hollandois, je ne laissai pas de toucher dans ce détroit en allant et en revenant. Je continuay ma route, et j'arrivay à Bantam le 11 janvier 1686. Aussitôt que j'y fus mouillé, j'envoyai monsieur de Gibois, officier, faire compliment au gouverneur, et pour avoir des rafraîchissemens. Il m'envoya pour présent

six bœufs, des fruits et des herbes; je n'y fis point d'eau parce qu'elle étoit fort difficile à avoir, et je ne restai que trente heures dans cette rade. Je fis lever l'ancre le 12 au soir; mais le calme nous prit, ce qui nous obligea de mouiller.

Le 13 je fis lever l'ancre; nous eûmes tout le jour du calme et du vent contraire; mais sur le soir il se leva un petit vent qui nous fit doubler la pointe de Bantam et nous fit passer le détroit de Sonda en moins de huit heures. Je fus obligé de mettre en pane par le travers l'Isle du Prince, qui est à la sortie de ce détroit, pour attendre la frégate *la Maline*, qui ne nous avoit pu suivre, et elle nous y joignit.

Le 14 je poursuivis ma route pour aller droit au cap de Bonne-Espérance avec un bon vent de nord et de nord-nord-est. Le 23, à la pointe du jour, après avoir fait environ cent cinquante lieues, nous vîmes la terre des isles de Sainte-Croix; ce qui nous surprit, parce que la veille je m'étois fait montrer le point des pilotes, qui se disoient tous à plus de quinze lieues de latitude sud et de vingt de longitude.

Cette terre est fort basse, et s'il y avoit eu trois ou quatre heures de nuit de plus nous nous y fussions échoués; mais il plut à Dieu de nous en préserver. Nous attribuâmes cette erreur aux courans, qui étoient contre nous, et qui nous empêchoient d'aller autant de l'avant que nous le croyons. Nous passâmes cette isle bien vite parce qu'il ventoit beaucoup, et nous continuâmes notre route. La mer est fort poissonneuse en cet endroit-là, et il y a quantité d'oiseaux; le temps estoit beau, et nous faisions tous les jours trente, quarante, cinquante et soixante lieues, vent arrière. Nous nous divertissions à voir une chasse assez plaisante qui se donnoit par les

albucorps et les bonnites, et un petit poisson qui se nomme poisson volant, qui, quand il se voit poursuivi des poissons qui en font leur nourriture, sort hors de l'eau et volle tant que ses ailes sont humides, c'est-à-dire aussi loin que le vol d'une caille. Mais il y a un oiseau que l'on nomme paille-en-queue, qui porte ce nom à cause d'une grande plume qu'il à à la queue, surpassant les autres de plus d'un grand demy-pied, et qui a la figure et presque la couleur d'une paille; il est toujours en l'air, et quand il voit ce poisson volant sortir de l'eau, il se laisse tomber dessus comme fait un oiseau de proye sur le gibier; et quelquefois ils vont plus d'une brasse dans l'eau le chercher, si bien que le poisson volant ne peut pas manquer d'être pris.

Le 15 février nous nous trouvâmes par le travers de l'isle Maurice, où nous eûmes un coup de vent qui nous dura trois jours; la mer étoit extrêmement grosse et nous tourmenta beaucoup; les coups de mer passoient fréquemment par-dessus le vaisseau et nous obligeoient à pomper souvent à cause de l'eau que nous recevions.

Le 19 le temps s'adoucit et nous donna lieu de racommoder ce que la mer nous avoit ébranlé; il y eut de grands clouds qui sortoient du bordage qui tient l'arcasse du vaisseau au dessous de l'étambor, et cela s'étoit fait par les vagues qui frapoient contre le vaisseau comme contre un rocher. La nuit, dès le premier jour de ce mauvais temps, la frégatte qui étoit avec moy s'en sépara; son rendés-vous étoit au cap de Bonne-Espérance. Poursuivant nostre route, nous eûmes encore deux coups de vents qui nous incommodèrent fort parce que la mer étoit fort rude. Les vents faisoient presque toujours le tour du compas, de sorte que les

vagues se rencontrant les unes contre les autres font qu'un vaisseau souffre beaucoup.

Le 10 mars, sur les deux heures après-midy, nous apperçûmes un vaisseau ; d'abord je crus que c'étoit celui qui m'avoit quitté, mais en l'approchant nous luy vîmes arborer le pavillon anglois, et comme j'étois bien aise d'apprendre des nouvelles et que je jugeois qu'il venoit d'Europe, j'arrivay sur luy ; et quand j'en fus proche, je mis mon canot à la mer et j'envoyai un officier à son bord pour savoir s'il n'y avoit point de guerre ; car, quand il y a longtemps que l'on a quitté la France, on ne sçait point à qui se fier, principalement quand il faut aller mouiller chez des étrangers. On me rapporta que c'étoit un vaisseau marchand anglois qui étoit parti de Londres depuis cinq mois, et qu'il n'avoit touché en nulle part; qu'il alloit en droiture au Tonquin ; que le capitaine luy avoit dit qu'il n'y avoit point de guerre en France, et que toute l'Europe étoit en paix ; qu'il y avoit cependant eu quelque révolte en Angleterre par le duc de Monmouth, qui s'étoit mis à la teste de dix ou douze mille hommes, mais que les trouppes du Roy l'avoient battu et fait prisonnier ; qu'on luy avoit coupé la teste, et qu'on avoit pendu beaucoup de personnes que l'on avoit aussi prises ; mais que cette rébellion étoit finie avant son départ. Il dit aussi qu'il avoit veu la terre le jour d'auparavant à sept lieues, ce qui nous fit juger que nous devions en être à trente ou trente-cinq lieues. Nous continuâmes nostre route le reste du jour et de la nuit, et le lendemain, sur les dix heures, nous vîmes la terre sous le vent de nous, à sept ou huit lieues. J'y fis sonder, et on trouva quatre-vingt-cinq brasses, qui fit que nous connûmes que c'étoit la terre et le banc des Éguilles ; outre qu'il y avoit grande quan-

tité d'oiseaux. Ce banc met trente lieues au large et a la mesme longueur; on y trouve fond jusqu'à cent vingt brasses. Nous forçâmes de voiles pour tâcher à voir avant la nuit le cap de Bonne-Espérance; le lendemain, à la pointe du jour, nous le vîmes et nous le doublâmes. Sur les dix heures nous vîmes un vaisseau sous le vent de nous, et en l'approchant nous reconnûmes que c'étoit la frégate qui, comme je l'ai dit, m'avoit quitté par le travers de l'isle Maurice; ce fut la seconde fois qu'après beaucoup de temps de séparation nous nous retrouvâmes le mesme jour de nostre arrivée, ce qui ne se rencontre que rarement dans la navigation, car la mesme chose nous estoit arrivée en entrant au détroit de Sonda, ainsi que je l'ai dit. Comme j'étois prest de mouiller, le vent vint si fort et tellement contraire que je fus obligé de faire vent arrière et d'aller mouiller à l'isle Robins, qui est environ à trois lieues de la forteresse du cap. Le lendemain, 13 mars, je fis lever l'ancre et je m'en allai mouiller près de la forteresse, où j'arrivay sur les deux heures; j'y trouvay neuf vaisseaux qui venoient de Batavia et s'en alloient en Europe. J'envoyai monsieur le chevalier Cibois faire compliment au gouverneur, et luy demander permission d'envoyer huit ou dix malades à terre, faire de l'eau et prendre des rafraîchissemens. Il reçut fort honnêtement mon compliment, et il dit à l'officier que j'étois le maistre, et que je pouvois faire tout ce qu'il me plairoit. Comme nous étions dans le temps de leur automne, où tous les fruits étoient bons, il m'envoya des melons, des raisins et des salades. Je fis saluer le fort de sept coups de canon, car l'ordre du Roy est de saluer les forteresses les premières; il me rendit coup pour coup. Le vaisseau qui portoit le pavillon d'amiral me salua ensuite de sept

coups, je luy en rendis autant. Il y avoit dans cette flotte trois pavillons, admiral, vice-admiral et contre-admiral. Les fruits qu'on m'apporta estoient admirables, de mesme que les salades; les melons estoient très bons, et le raisin meilleur qu'en France. J'allay me promener dans leur beau jardin, qui me fit ressouvenir de ceux qui sont en France; car, comme je l'ai déjà dit, il est très beau et fort bien entretenu; la grande quantité de légumes qu'on y trouve fait grand plaisir aux équipages; car le gouverneur en faisoit donner autant qu'on en vouloit. Il y a aussi grande quantité de coings qui sont fort bons pour les voyageurs; car d'ordinaire les maladies de ces traverses sont des flux de sang.

Le gouverneur est homme d'esprit et fort propre pour les colonies, et on dit que, s'il y reste longtemps, il fera en ces quartiers-là un très bel établissement. Lorsqu'il y a quelques Hollandois qui veulent s'y habituer, il leur donne des terres autant qu'ils en veulent, leur fait bâtir une maison, leur donne des bœufs pour labourer, et tous les autres animaux et ustencilles qui leur sont nécessaires; on fait estimer tout ce qu'on leur donne, qu'ils remboursent après à la compagnie quand ils le peuvent. Ils sont obligez de vendre tout ce qu'ils recueillent de leurs terres à la compagnie seulement et à un prix taxé, ce qui luy est avantageux ainsi qu'aux habitans. Le vin qu'elle achète d'eux seize écus à la barrièque, elle le revent cent aux étrangers et à ses propres flottes qui passent en cet endroit, c'est-à-dire aux matelots qui le boivent sur le lieu. Les moutons, les bœufs et les autres choses se vendent à proportion, ce qui rapporte un grand revenu à cette compagnie, et fait que leurs flottes s'y rafraîchissent à peu de frais et y restent des mois et six semaines entières, selon les malades

qu'elles ont. Quand j'arrivay, il n'y avoit pas longtemps que le gouverneur estoit de retour d'une découverte qu'il venoit de faire de mines d'or et d'argent; il en a rapporté plusieurs pierres. On dit qu'en ces mines il y a beaucoup d'or et d'argent, et qu'elles sont fort faciles, estant peu profondes. Il a esté jusqu'à deux cens cinquante lieues dans les terres; il mena avec luy trois ou quatre Outantost du cap, qui parloient hollandois, qui le menèrent à la prochaine nation, qui estoit aussi Outantost; il en prit d'autres en faisant sa route. Il a trouvé jusques à neuf nations différentes; il en prenoit à mesure qu'il changeoit de nation pour se faire entendre; il a tiré, à ce que l'on a dit, un fort grand éclaircissement sur tout ce qu'il souhaittoit. Il dit que la dernière nation est la plus polie, et qu'ils vinrent au devant de luy, hommes, femmes et enfans, en dansant, et qu'ils estoient tous habillez de peau de tigres; c'étoit une grande robbe qui leur venoit jusqu'aux pieds. Il a amené un de ces Outantost, à qui il fait apprendre l'hollandois, pour y retourner l'année prochaine. Toutes ces nations-là ont beaucoup de bestiaux et c'est tout leur revenu. Le gouverneur avoit avec luy cinquante soldats, un peintre pour tirer les couleurs des animaux, des oiseaux, des serpens et des plantes qu'il trouveroit, un dessinateur pour marquer sa route, et un pilote; car ils alloient toujours à la boussole. Il avoit emmené trois cens bœufs pour porter leurs vivres et traîner quatorze ou quinze charettes; quand ils trouvoient des montagnes, ils démontoient leurs charettes, et les chargeoient, avec ce qui estoit dedans, sur les bœufs pour les passer. Étant avancé dans le pays, il fut trois ou quatre jours sans trouver d'eau, ce qui les incommoda fort. Il a été cinq mois et demy en son voyage.

Il a rencontré beaucoup de bêtes sauvages ; il dit que les éléphans y sont monstrueux et bien plus grands qu'aux Indes, des rhinocéros d'une prodigieuse grosseur. Il en a veu un dont il pensa estre tué ; car quand cet animal est en furie, il n'y a point d'arme qui le puisse arrêter. Sa peau est très dure, et où les coups de mousquets ne font rien ; il les faut attraper au deffaut de l'épaule pour les tuer. Ils ont deux cornes ; je rapporte trois de ces cornes ; il y en a deux qui se tiennent ensemble avec de la peau de cet animal. Le séjour que j'ay fait au Cap m'a fourni beaucoup de poisson durant le carême où nous estions. Je vis une baleine d'une furieuse grosseur qui vint à la portée d'un demy-pistolet de mon vaisseau ; il y avoit aussi des oiseaux en grande quantité, qui nous donnoient le même plaisir que les paille-en-queue dont j'ay parlé.

Route jour pour jour du chemin que j'ay fait depuis Siam jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

DÉPART DE LA RADE POUR BANTAM, LE 22 DÉCEMBRE 1685.

Décembre.

	Lieues.	
Le 22, j'ai fait au sud-quart-sud-est,	30	
Le 23, au sud-sud-est,	19	1/2
Le 24, sud-est-quart-sud,	17	2/3
	67	1/6

	Lieues.	
Report.	67	1/6
Le 25, sud-est-quart-est,	5	
Le 26, mesme,	20	
Le 27, sud-quart-sud-est,	27	
Le 28, sud-demy-quart-sud-est,	42	
Le 29, sud-quart-sud-ouest,	35	
Le 30, sud-sud-ouest,	6	
Le 31, sud,	3	

Janvier.

Le 1er, sud-sud-est,	3	1/2
Le 2, sud-est-quart-sud,	17	1/2
Le 3, sud,	4	
Le 4, sud,	7	
Le 5, sud,	5	
Le 6, sud,	1	1/2
Le 7, sud-est-quart-est,	2	1/2
Le 8, est-sud-est,	8	
Le 9, sud,	11	
Le 10, sud-ouest-quart-sud,	7	1/2
Le 11, sud-quart-sud-est,	3	1/2
Le 12, sud,	7	
Le 13, sud,	6	
Le 14, sud-sud-ouest,	7	
Le 15, sud-ouest,	3	
Le 16, sud-ouest-quart-sud,	6	
Le 17, sud-sud-ouest,	3	1/2
Le 18, sud,	10	
Le 19, le détroit de Banca à	45	
	363	2/3

		Lieues.	
	Report.	363	2/3
Le 20, sud-quart-sud-est,		24	
Le 21, sud,		20	
Le 22, sud et sud-est jusqu'à Bantam,		15	
Chemin de Siam à Bantam,		422	2/3

DÉPART DE BANTAM AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, DU 12 MARS 1686.

12 *de Mars.*

		Lieues.	
	Report.	422	2/3
De Bantam à l'isle du Prince,		25	
Fait au sud-ouest,		26	1/2
De mesme,		32	1/2
A l'ouest-sud-ouest,		18	1/3
Sud-ouest-quart-ouest,		24	2/3
Sud-ouest,		18	
Sud-ouest-quart-ouest,		24	
Ouest-sud-ouest,		30	
De mesme,		39	
Sud-sud-ouest,		24	1/3
Ouest-sud-ouest,		20	
De mesme,		26	1/2
Ouest-sud-ouest,		38	
De mesme,		42	2/3
		812	1/6

	Lieues.
Report.	812 1/6
A l'ouest-sud-ouest,	26 1/3
De mesme,	27
Sud-ouest-quart-ouest,	16
Ouest-sud-ouest,	20 2/3
Sud-ouest-quart-ouest,	25 2/3
Ouest-sud-ouest,	23 1/4
De mesme,	37 1/4
De mesme,	25 3/4
Sud-ouest-quart-ouest,	24 1/4
Ouest-sud-ouest,	43 1/2
De mesme,	49 1/4
De mesme,	51 2/3
De mesme,	51 1/4
De mesme,	46 1/3
Ouest-quart-sud-ouest,	40
De mesme,	30
Ouest-sud-ouest,	46
De mesme,	60
Sud-ouest-quart-ouest,	56 1/2
Sud-ouest,	42 1/2
Ouest-quart-sud-ouest,	5
Ouest,	43 1/2
Ouest-quart-sud-ouest,	38 1/2
De mesme,	40 1/2
Ouest-sud-ouest,	19
Ouest-quart-sud-ouest,	34
De mesme,	33 2/3
De mesme,	18 2/3
Ouest-quart-nord-ouest,	10
Ouest-demy-quart-sud-ouest,	20 1/3
	1780 1/2

	Lieues.	
Report.	1780	1/2
A l'ouest-quart-sud-ouest,	16	1/3
Ouest-quart-sud-ouest,	32	
Ouest-sud-ouest,	43	
Ouest,	20	1/2
Ouest,	37	
Ouest-quart-sud-ouest,	45	
De mesme,	51	
Ouest-sud-ouest,	11	2/3
Nord-ouest-quart-nord,	11	2/3
Nord-est-quart-nord,	8	
Sud-ouest,	28	
Ouest-nord-ouest,	20	1/3
Nord-nord-ouest,	20	
Veu le cap des Éguilles, et j'ay fait, jusques à la baye du cap de Bonne-Espérance,	33	
Total.	2158	» »

Le 26 mars, à deux heures après midy, j'ay mis à la voile avec un bon vent. En sortant de la baye près de la forteresse hollandoise du cap de Bonne-Espérance, je vis trois vaisseaux qui faisoient route pour venir au Cap, mais je n'ay pu distinguer de quelle nation ils étoient; je crois qu'ils étoient hollandois, parce qu'on en attendoit ce nombre de l'isle de Ceylan. Quand nous fûmes à quarante lieues de là, nous trouvâmes la mer fort grosse; elle ne nous tourmenta pas beaucoup, et nous continuâmes nostre route pour aller passer la ligne par la mesme longitude que nous l'avions passée en allant.

Il ne se pouvoit que nostre voyage ne fût extrêmement agréable ; car, comme j'ay déjà dit, le Roy de Siam envoyoit avec nous des ambassadeurs en France, pour témoigner au Roy avec combien de passion il souhaitoit son amitié, ses grandes qualitez et sa renommée étant venue jusqu'à luy, et faisant depuis longtemps un extrême bruit dans les Indes. Il m'avoit dit dans une audience qu'il ne leur donnoit point d'instruction sur les cérémonies que l'on fait en France, qui sont bien différentes de celles de son royaume, parce qu'il étoit persuadé que le Roy ne leur feroit rien faire qui fût préjudiciable à ses interests, et qu'il me chargeoit de leur conseiller tout ce qu'il faudroit faire pour le mieux quand ils seroient en France, qu'il se reposoit sur moy pour cela, et qu'il étoit bien seur que je ne leur conseillerois rien qui ne fût à faire. Nous avions donc avec nous trois ambassadeurs des plus considérables de Siam. Le premier est frère du deffunt barcalon, qui étoit premier ministre du Roy, homme d'esprit; il a toujours été auprès de son frère dans toutes les affaires; c'est lui qui, accompagné d'un autre, étoit venu me recevoir à l'entrée de la rivière de Siam lors de mon arrivée, et qui a toujours été avec moi, m'accompagnant partout où j'allois. La première fois que je le vis, il me parut très honnête homme et d'un esprit fort aisé, ce qui fit que je dis à monsieur Constans que je croyois qu'il seroit très propre pour être ambassadeur en France. Le second est un homme fort âgé, qui a beaucoup d'esprit et a été ambassadeur à la Chine, dont le Roy son maître fut fort content. Le troisième est âgé de vingt-cinq ou trente ans; son père est ambassadeur en Portugal. Ce sont les meilleures personnes du monde; ils sont doux, honnêtes, complaisans et de très bonne hu-

meur, et je compte d'être fort de leurs amis. Ils écrivent jusqu'aux moindres petites choses qu'ils voyent, ce qui me fait plaisir; car ils auront de quoy s'exercer en France, où ils rencontreront tant de choses dignes de leur admiration; je m'assure qu'ils en feront un fidèle récit au Roy leur maître. Ils devoient avoir douze mandarins à leur suite, mais ils n'en ont que huit, parce qu'il en est resté quatre à Siam, qui ne sont pas venus assez tôt à bord. Ils amenoient en France douze petits garçons pour les y laisser, pour apprendre la langue et des métiers; mais il en est resté une partie avec les quatre mandarins qui n'ont pu nous joindre, aussi bien que quelques domestiques de ces ambassadeurs; ils en ont encore une vingtaine. Ils sont chargés de beaucoup de beaux présens pour le Roy, pour monseigneur, pour madame la Dauphine et pour messeigneurs les ducs de Bourgogne et d'Anjou, et pour messieurs de Seignelay et de Colbert de Croisy. Il y a parmy ces présens beaucoup de vases d'or et d'argent, des ouvrages du Japon et des Manilles, grande quantité de porcelaines très rares, des paravans de la Chine et du Japon, plusieurs bijoux de tous les endroits des Indes, des cabinets, coffres, écritoires vernis et garnis d'argent, des vases de terre sizelée, qui sont légers comme des plumes, deux petits navires d'or, l'un pour le Roy et l'autre pour monseigneur le duc de Bourgogne, deux pièces de canon pour le Roy, d'environ deux ou trois livres de balles, de fer battu à froid, garnis d'argent et façonnés avec de l'argent, approchant d'un ouvrage de rapport, des cornes de rhinocéros, des pierres de bézouar, et plusieurs autres choses dont je ne me souviens pas. Ces présens valent beaucoup, et le Roy de Siam s'est fait un grand plaisir d'envoyer tout ce qu'il avoit de plus rare. Monsieur l'abbé

de Lionne fut prié par ce Roy de faire le voyage avec ses ambassadeurs; il leur sera d'un grand secours, parce qu'il parle leur langue; c'est un très honnête homme et d'une haute piété. Le mesme Roy témoigna aussi à monsieur le Vacher qu'il seroit bien aise qu'il retournât avec ses ambassadeurs, ce qu'il a aussi fait; il leur sera pareillement d'une grande utilité, étant un homme fort agissant. Nous avions aussi avec nous monsieur l'abbé de Choisy, qui a fait le voyage pour demeurer en qualité d'ambassadeur en cas que le Roy de ce pays-là se fût fait chrétien; c'est un très honnête homme, qui a beaucoup d'esprit et de mérite. Il s'est fait prêtre et il a dit sa première messe dans le vaisseau; il nous a donné de bons exemples, et nous fait des prédications fort édifiantes. Monsieur l'abbé du Chailar étoit aussi du voyage; c'est un homme d'esprit et qui nous a souvent prêché. J'avois pour aumônier monsieur l'abbé de Jully, dont j'ay été fort content; il nous a aussi fait de belles prédications, et l'aumônier du vaisseau, monsieur le Dot, a eu un soin fort grand de tout l'équipage et de ceux qui étoient malades. Il ne s'est point passé de dimanche ny de feste que nous n'ayons eu des prédications, et je puis dire, graces à Dieu, que l'on a vécu dans le vaisseau avec beaucoup de piété par le secours de tous ces messieurs, qui exhortoient souvent ceux de l'équipage à vivre en chrétiens. Il n'y en a point eu qui ne se soient confessez et fait souvent leurs dévotions, ce qui nous a attiré toutes les bénédictions de Dieu que nous avons eues dans ce voyage, car on ne peut pas faire une navigation plus heureuse. Nous avions pour capitaine de vaisseau monsieur de Vaudricourt, qui commandoit le vaisseau *l'Oiseau*; c'est un très honnête homme, et un des meilleurs navigateurs et des plus soigneux que le

Roy aye; j'ay tout-à-fait sujet de m'en louer. Il a eu le soin de tout ce qui concernoit le vaisseau, où rien n'a manqué par les précautions qu'il avoit prises avant nostre départ : je n'eusse jamais cru que cela eût pu se faire de la sorte dans un si long voyage. Nous avions aussi monsieur de Coriton, capitaine de frégate légère, un très bon officier, fort soigneux et assidu à son métier. Nous avions pour lieutenant le chevalier de Fourbin, que j'ay laissé près du Roy de Siam, et monsieur le chevalier de Cibois, qui sont de très bons officiers, et pour enseigne monsieur de Chamoreau, qui est un homme qui sait beaucoup de son métier : par la grande application qu'il y donne, il est capable d'être plus qu'enseigne. Le Roy m'avoit fait l'honneur de me donner douze officiers et gardes-marines pour m'accompagner à l'ambassade, qui étoient messieurs de Francine, enseigne, Saint-Villiers, enseigne, de Compiegne, de Freteville, de Seneville, du Fays, de Joncourt, la Palu, la Forest, d'Hébouville, qui est mort dans la frégate, en route, et monsieur du Tartre, lieutenant sur la frégate *la Maline*, qui est très honnête homme et bon officier. Monsieur de Joyeuse commandoit cette frégate, et j'ay tous les sujets du monde de me louer de sa conduite. Je dois rendre justice à tous ces messieurs qu'ils ont été très sages, et ont tout-à-fait répondu au choix que Sa Majesté en avoit fait; ils ont bien appris la navigation et les mathématiques; ils avoient un maistre en allant qui a resté à Siam, et en revenant le père Taschard a bien voulu leur en servir; ceux qui ne sont pas officiers sont capables de l'être, et ceux qui le sont sont capables de monter à des degrez plus hauts. Il y avoit un garde-marine qui étoit commandé qui n'est pas venu avec moy, et qui est resté en France. Je diray à la

louange de monsieur le chevalier du Fays qu'il est très capable d'être enseigne; il a eu une très grande application pour apprendre les manœuvres et tout ce qui regarde la navigation. J'avois pour secrétaire le sieur de la Brosse-Bonneau, qui est très honnête homme. Monsieur Constans m'ayant témoigné qu'il seroit bien aise d'avoir deux de mes trompettes et mon tapissier, je les lui laissai de leur consentement : il leur a fait un bon party. Mon maître d'hôtel me demanda d'y rester pour négocier quelque argent qu'il avoit. Un de mes laquais est demeuré avec le chef de la Compagnie françoise, et un autre à qui la dévotion a fait prendre party de rester au séminaire de Siam pour être missionaire. Monsieur l'abbé de Choisy y a aussi laissé deux de ses gens, l'un appelé Beauregard, qui étoit cadet dans le vaisseau. Monsieur Constans a promis de faire quelque chose pour luy; je crois qu'il le mettra dans la marine. Il est bien demeuré douze ou quinze François au service du Roy et du ministre.

Je continuay ma route et j'eus vent arrière, et le.... avril je passai à la hauteur de l'isle Sainte-Hélène, qui est habitée par les Anglois; les vaisseaux qui viennent des Indes y touchent ordinairement, c'est-à-dire quand ils ne vont pas au cap de Bonne-Espérance. On m'a dit que c'est une très bonne isle et bien fertile; elle est à seize degrez de latitude sud. Le..... les vents toujours arrière, je passay à la vue de l'isle de l'Ascension, qui est à huit degrez sud de la ligne. Cette isle n'est point habitée; la plupart des vaisseaux qui passent s'y arrêtent pour y prendre de la tortue; il y en a une grande quantité, et ces animaux rafraîchissent beaucoup les équipages; ils demeurent en vie un mois et six semaines sans manger. On ne les peut prendre que la nuit, car

le jour les tortues se tiennent à la mer, et la nuit elles se retirent en terre pour y mettre leurs œufs qu'elles enfouient dans le sable. Pour les prendre il se faut tenir caché, avec un gros bâton à la main, et les surprendre quand elles sortent de l'eau; on les renverse sur le dos, et lors elles ne peuvent plus se retourner. On en prend de quatre-vingts et cent pour une nuit, et le jour on les embarque et on les met sur le dos dans le vaisseau. Il y a des barques qui y vont pour saller de ces tortues, qu'elles portent aux isles de l'Amérique, et que les habitans achètent pour leurs esclaves. Comme j'avois un bon vent je ne m'y arrestay point, ne voulant pas perdre de temps à passer la ligne équinoxiale; car quelquefois on y reste longtemps, à cause des grands calmes et des pluyes qu'on y trouve. Le 28 avril je passay la ligne avec un temps admirable, les chaleurs n'étant point incommodes, peu de calme et de pluye; c'étoit la quatrième fois que je l'avois passée dans ce voyage sans avoir quitté le just'aucorps de draps doublé de mesme; tout mon monde et mon équipage étoient lors en très bonne santé, à la réserve de quatre ou cinq qui étoient malades du flux de ventre depuis Siam. Cette maladie se guérit rarement dans ces pays-là; il ne m'est mort que dix ou douze matelots ou soldats. Nous ne vîmes que très peu de poisson dans cette traverse, ce qui est contre la coutume, car ordinairement il s'y en trouve en grand nombre. Nous harponnâmes un gros poisson que l'on appelle souffleur, environ huit pieds de long et quatre de large; il avoit sur la tête un trou par où il respire et jettoit de l'eau en l'air comme une fontaine; il faisoit beaucoup de bruit et pesoit environ 300 livres. Ce poisson est bon à manger, et le harpon dont on se sert pour le prendre est comme le fer d'une flèche: quand il est

une fois entré il ne peut plus ressortir. On met cet harpon au bout d'un morceau de bois bien long que l'on attache à une corde; un matelot adroit tient cet harpon dans la main à l'avant du navire, et ce poisson venant à passer proche de luy il luy jette le harpon; l'ayant touché il défile la corde pour que le poisson perde son sang et sa force, ensuite on le retire. Le 29 nous prîmes de la mesme manière deux autres poissons que l'on nomme marsoins; ils sont presque de la mesme figure que le souffleur, à la réserve qu'ils ont la tête et le museau long, et le souffleur l'a presque ronde. Ils pouvoient bien peser cent cinquante livres chacun; ils sont aussi très bons à manger. Nous étions du côté du nord avec un bon vent; je n'ay été que trente-deux jours en route du cap de Bonne-Espérance à la ligne, et en allant j'avois employé de la ligne au Cap sept semaines, parce que la route est beaucoup plus longue par les vents d'ouest qu'il faut aller chercher.

Le 16 may, sur le minuit, nous passâmes le tropique, par l'estime qu'en firent nos pilotes en prenant la hauteur, le 17 à midy; ce fut, grace à Dieu, la sixième fois que nous avions passé les tropiques dans ce voyage, et sortant de la zone torride nous entrâmes dans la tempérée par un bon vent.

Le premier juin nous vîmes la terre, et comme nous croyons en être à plus de cent cinquante lieues, cela nous surprit; et comme il faisoit un grand brouillard, nous fûmes obligez de nous en approcher, et le temps s'étant éclairci nous reconnûmes que c'étoit l'isle de Flore, qui est une des Açores et la plus à l'ouest; elle est très haute; il en tombe de l'eau des montagnes dans la mer, ce qui fait de très belles cascades, et qui nous la fit reconnoître. Il falloit que nous eussions trouvé des

courans d'eau qui nous eussent portez à l'ouest, que nous nous faisions à plus de cent cinquante lieues à l'est. Le 5 nous vîmes un vaisseau qui passa proche de nous; mais comme c'étoit la nuit, nous ne sçûmes pas de quel pays il étoit. Le 7 nous en vîmes un autre qui était venu proche du mien; j'envoyay mon canot à bord avec un officier, qui me dit que c'étoit un navire de Londres qui venoit de Virginie, qui s'en retournoit à Londres; il étoit chargé de tabac, et comme il faisoit beaucoup de vent et que nous allions mieux que luy, nous le quittâmes en peu de temps. Nous eûmes vent variable jusqu'au 12, et sur les six heures du soir, le vent étant ouest et arrière, il se leva une grosse mer et le vent si violent qu'ils nous obligèrent le lendemain sur les dix heures du matin de mettre à la cape, et mes pilotes ne se faisoient qu'à cent lieues de Brest. Le temps étant fort obscur avec de la pluie, et comme on craint de s'approcher des terres par un tel temps, parce que quelquefois ces coups de vent durent des huit jours, cela m'obligea à mettre à la cape. Sur les dix heures du soir du 13 le vent et la mer calmèrent, et je remis à la voile; et le 18 juin nous arrivâmes, graces à Dieu, heureusement à la rade de Brest, à quatre heures après midy, où dès qu'on eut mouillé je fis tirer le canon des deux vaisseaux pour saluer les ambassadeurs de Siam que j'ay amenez.

DÉPART DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE POUR BREST, DU 26 MARS 1686.

Mars.

	Lieues.	
REPORT D'AUTRE PART.	2158	
Fait au nord-ouest,	30	
De mesme,	14	
De mesme,	19	
A l'ouest-nord-ouest,	12	
Au nord-nord-ouest,	15	
Au nord-ouest,	26	
De mesme,	20	2/3
Au nord-nord-ouest,	29	1/2
Au nord-ouest,	20	1/3
De mesme,	31	
De mesme,	38	1/3
Nord-ouest-quart-ouest,	38	2/3
Au nord-ouest,	38	1/3
De mesme,	40	
Au nord-ouest-quart-ouest,	35	
Au nord-ouest,	36	2/3
De mesme,	46	
De mesme,	40	
De mesme,	34	1/3
De mesme,	39	
De mesme,	42	
De mesme,	32	
De mesme,	31	1/3
De mesme,	37	1/2
	2904	2/3

		Lieues.
Report.	2904	2/3
Au nord-ouest,	36	
Au nord-ouest-quart-ouest,	34	
Au nord-ouest,	33	2/3
Au nord-ouest,	27	
De mesme,	28	1/3
Au nord-ouest,	25	1/2
De mesme,	24	1/2
De mesme,	21	
De mesme,	46	2/3
Au nord-quart-nord,	27	2/3
De mesme,	19	1/2
Au nord-ouest,	17	1/2
De mesme,	29	
De mesme,	24	1/3
De mesme,	18	2/3
De mesme,	30	2/3
Au nord-ouest-quart-ouest,	27	2/3
Entre le nord-ouest et le nord-ouest-quart-nord,	37	1/3
Au nord-ouest-quart-nord,	29	
Au nord-nord-ouest,	37	
De mesme,	33	
Au nord-nord-ouest-est, le nord-quart-nord,	40	
Au nord-nord-ouest,	35	
Au nord-quart-nord-ouest,	35	1/3
Au nord,	36	
Au nord-quart-nord-ouest,	32	1/3
Au nord,	31	
Au nord-est,	22	1/2
Au nord-est-quart-nord,	29	1/2
	3774	1/3

	Lieues.	
Report.	3774	1/3
Au nord-est,	26	1/3
Au nord,	29	
Au nord-ouest-quart-nord,	12	2/3
De mesme,	14	
De mesme,	27	2/3
De mesme,	5	1/3
Au nord-est-quart-nord,	22	
De mesme,	40	
Au nord-est,	38	1/4
De mesme,	31	2/3
De mesme,	39	
De mesme,	24	
A l'est-quart-nord-est,	22	1/2
Veu Corue et Flores, au nord,	18	
De mesme,	30	1/3
Au nord-est-quart-nord,	26	1/2
Au nord-nord-est,	25	
Au nord-est-quart-est,	26	2/3
De mesme,	30	
Au nord-est-quart-nord,	53	
De mesme,	22	2/3
Au sud-est-quart-est,	17	1/3
A l'est,	34	
A l'est,	51	
De mesme,	50	
De mesme,	27	
De mesme,	36	
De mesme,	35	
De mesme,	20	
Total.	4609	1/4

MÉMOIRE DES PRÉSENS DU ROY DE SIAM AU ROY DE FRANCE.

Deux pièces de canon de six pieds de long, de fonte, battues à froid, garnies d'argent, montées sur leurs affuts aussi garnis d'argent, faits à Siam;

Une éguière de tambacq, plus estimé que l'or, avec sa soucoupe, propre à laver les mains, qui a été faite à Siam à la mode du pays;

Une éguière d'or, ouvrage relevé sur quatre faces, avec sa soucoupe ou plat pour son soutien, de mesme ouvrage, faite au Japon;

Un navire d'or, qu'on appelle Somme, à la façon chinoise, avec tous ses agrez;

Deux flacons d'or, d'ouvrage relevé, du Japon, pour servir ou sur un buffet, ou pour transporter dans l'occasion, dans un coffre du Japon, où leurs places sont destinées;

Un dard couvert d'ouvrage relevé, en façon du Japon;

Deux petites coupes d'or avec leurs petits bassins, sur un pied asses haut, ouvrage du Japon, relevé, très riche;

Deux petites coupes d'or accostées, sans couverture, bien travaillées, d'un ouvrage relevé, du Japon;

Une cuillière d'or, du plus bel ouvrage du Japon;

Deux dames chinoises, chacune sur un paon, portant entre leurs mains une petite tasse d'argent; le tout partie d'argent et émaillées; lesdits paons pouvant par ressort marcher sur une table de la manière qu'on les dispose; leurs coupes sont droites et sur leurs mains;

Deux coffres d'argent, relevez du plus bel ouvrage du Japon, dont une partie est d'acier;

Deux grands flacons d'argent, avec deux lions dorez pour couverture, avec deux grands bassins; le tout de mesme ouvrage, les deux plus beaux du Japon;

Deux grandes coupes couvertes sur deux bassins; le tout d'argent et du plus fin ouvrage du Japon;

Une grande coupe découverte avec son bassin d'argent;

Une éguière d'argent à quatre faces, avec une soucoupe de mesme, du Japon;

Deux vases d'argent à la façon des Anglois, à boire de la bierre, avec deux soucoupes, de même ouvrage du Japon;

Deux paires de chocolatières avec leurs couvertures d'argent, ouvrage du Japon;

Deux tasses assez grandes, ouvrage du Japon;

Deux autres tasses plus petites, avec leur bassin d'argent, pour des liqueurs, toutes deux couvertes d'un rameau d'argent et de même ouvrage;

Deux grandes gargoulettes d'argent à la chinoise, avec leurs bassins, de mesme ouvrage du Japon;

Deux cavaliers chinois portans en main deux petites coupes, qui marchent par ressort; le tout d'argent, à la façon de la Chine;

Deux éguières sur deux tortues; le tout d'argent et ouvragées, pour mettre de l'eau à laver les mains, ouvrage de la Chine;

Deux couverts d'argent, ouvrage du Japon, qui marchent par ressort et qui portent chacun une petite coupe;

Deux grands cabinets du Japon, fleurdelisez par dedans, garnis d'argent partout, du plus beau vernis et ouvrage du Japon;

Deux coffres d'une grandeur médiocre, garnis d'argent, et du mesme ouvrage, sans fleurs de lys;

Deux petits cabinets d'écaille de tortue, garnis d'argent, d'un ouvrage fort estimé du Japon;

Quatre grands bandéges garnis d'argent, ouvrage du Japon;

Un petit cabinet d'argent, enjolivé d'un ouvrage du Japon;

Deux pupitres vernissez, garnis d'argent, ouvrage du Japon, dont un est d'écaille de tortue;

Une table vernie, garnie d'argent, du Japon;

Deux paravens de bois du Japon, ouvragé, à six feuilles, qui est un présent que l'Empereur du Japon a envoyé au Roy de Siam;

Un autre paravent de soye, sur un fond bleu, de plusieurs oiseaux et fleurs en relief, d'ouvrage fait à Siam; il est aussi à six feuilles;

Un grand paravent plus haut que les deux autres, pour tenir de jour et de nuit, à douze feuilles, ouvrage de Pequin;

Deux grandes feuilles de papier, en forme de perspective; dans l'une sont toutes les sortes d'oiseaux de la Chine, et dans l'autre les fleurs;

Un service de table de l'Empereur du Japon, ouvrage très curieux et très difficile à travailler;

Un service de campagne pour un grand seigneur du Japon et du plus beau vernis;

Vingt-six sortes de bandéges du plus beau vernis du Japon;

Un petit cabinet du Japon, qui passe pour une curiosité;

Une petite table vernie, du Japon;

Deux petits coffrets pleins de petits bassins, du Japon;

Deux coffres de bois vernis, couleur de feu par le dehors et noirs par dedans, ouvrage du Japon;

Douze différentes sortes de boëtes, ouvrage du Japon;

Une grande boëte ronde, rouge, vernie, ouvrage du Japon;

Deux lanternes de soye à figures, ouvrage fort curieux du Tunquin;

Deux autres lanternes rondes, la grande d'une seule corne, chacune avec leur garniture d'argent;

Deux robes de chambre du Japon, d'une beauté extraordinaire, l'une couleur de feu;

Un tapis de Perse, à fond d'or, de plusieurs couleurs;

Un tapis de velours rouge bordé d'or, avec une bordure de velours verd, aussi bordée d'or;

Un tapis de la Chine, à fond couleur de feu, avec plusieurs fleurs;

Deux tapis d'Indoustan, fond de soye blanche à fleurs d'or et de soye de plusieurs couleurs;

Neuf pièces de bezoar de plusieurs animaux;

Deux coffres de bois verny noir, à fleurs d'or, du Japon;

Deux manières d'ablerdos, dont le fer a été fait à Siam, garnies de tambacq; le bois est du Japon : dans un étuy de bois doré, du Japon;

Il y a quinze cens ou quinze cens cinquante pièces de pourcelaine des plus belles et des plus curieuses de toutes les Indes; il y en a qu'il y a plus de deux cens cinquante ans qui sont faites, toutes très fines, et des tasses et assiettes, petits plats et grands vases de toutes sortes de façons et grandeurs.

PRÉSENS DE MONSIEUR CONSTANCE AU ROY.

Une chaîne d'or très grande et d'un beau travail;

Un gobelet couvert d'argent, avec un ouvrage relevé d'or;

Deux petits coffres d'argent, du Japon;

Trois chocolatières d'argent, du Japon;

Une grande coupe d'argent, à six côtes, du Japon;

Deux tasses à quatre côtes, avec un manche de mesme ouvrage;

Deux tasses à trois pieds avec deux oreilles, du Japon;

Deux autres tasses de différentes façons et de mesme ouvrage;

Deux tasses rondes, de mesme ouvrage;

Deux autres tasses à huit côtes, sans pieds, avec des oreilles.

Il y a un bouilly d'argent pour chauffer l'eau pour le thé et cuire le jancam;

Deux plus petites tasses avec une oreille, de mesme ouvrage;

Deux chocolatières, de mesme ouvrage;

Quatre diverses petites pièces servant à brûler des senteurs, à la manière de la Chine et du Japon;

Une petite tabatière de mesme ouvrage;

Une boëte plus grande, de mesme ouvrage;

Une boëte avec son bassin, de tambacq.

Pourcelaines.

Douze assiettes fines et antiques, pointées de bleu;

Douze autres très anciennes, rouges et bleues;

Douze autres assiettes du Japon, de diverses couleurs;

Six assiettes à huit côtes, du Japon;

Un plat ouvragé, à jour, du Japon;

Six petites tasses avec leurs bassins, très anciennes, de la Chine;

Deux plus grandes tasses avec leurs bassins, fines et antiques;

Six petites tasses avec leurs bassins, d'une façon ancienne;

Deux assiettes très fines et anciennes, de la Chine;

Six assiettes de bois verny, avec du cuivre émaillé;

Trois petits pots de terre extraordinaire, pour le thé, de la Chine;

Un oiseau de proye, du Japon;

Deux canards, du Japon;

Deux chiens blancs, bien faits, du Japon;

Un petit fourneau de terre de la Chine, pour faire bouillir l'eau pour le thé et pour cuire le jancam, suivant l'instruction;

Seize pièces de différentes sortes de terre de Patane, au-dessus de Mingal, pour cuire l'eau;

Vingt-cinq figures de pierre, de la Chine;

Deux paravens, de six côtes chacun, du Japon;

Deux cabinets, de mesme ouvrage;

Deux cabinets d'autre façon, aussi du Japon;

Une boëte de vernis du Japon, pour mettre des peignes;

Quatre pieds de lit de vernis du Japon;

Un service d'une dame, du Japon;

Deux boëtes pour la poudre, du Japon;

Deux autres boëtes à fins compartimens, pour faire des médecines;

Un autre service d'une dame, du Japon;

Un autre service différent;

Deux boëtes, qui en ont trois chacune, du Japon;

Un petit paravent à huit côtes, de la Chine, dont le Roy se sert à mettre sur la table;

Un petit bandége, du Japon;

Un autre bandége où il y en a trois ensemble, pour mettre trois tasses de thé;

Deux cuillières d'agathe;

Un manteau de dame de Siam, doré, de soye de Patane, qui servira de montre;

Une pièce d'étoffe de Casimire, qui servira de montre pour voir si cela pourra servir au Roy, et Sa Majesté n'aura qu'à commander;

Deux bouillis pleins de thés extraordinaires, dont se sert le Roy de la Chine;

Un autre plus petit et encore plus extraordinaire;

Le poids de huit tels de jancam, mis entre les mains de monsieur l'ambassadeur pour en avoir soin;

Un coffre du Japon, plein de nids d'oiseaux;

Sept grands vases de pourcelaine de différentes façons, trois de la Chine et quatre du Japon;

Deux chapelets de calamba, l'un garny d'or et l'autre de tambac;

Trois cornes de rhinocéros, dont l'une vient d'un buffle;

Deux oiseaux de proye, de pourcelaine.

PRÉSENS DU ROY DE SIAM À MONSEIGNEUR.

Deux calanes du Japon, garnies de tambacq, qui sont deux lames de sabre très larges au bout d'un bois bien long;

Une éguière avec son bassin d'or, ouvrage du Japon;

Un bouilly d'or, pour le thé;

Une petite coupe d'or entourée d'un rameau, ouvrage du Japon, très curieux;

Une coupe d'or, ouvrage du Japon;

Une coupe avec son petit plat d'argent, du Japon;

Une chocolatière d'argent, fleurs d'or;

Une autre chocolatière d'argent, fleurs d'or, d'un ouvrage fort relevé, du Japon;

Deux pots d'argent couverts;

Deux écritoires d'argent, ouvrage du Japon;

Deux tasses couvertes d'argent, avec des ornemens d'or;

Une grande tasse d'argent, avec des ornemens d'or, ouvrage curieux du Japon;

Deux tasses d'argent, du Japon;

Deux petites tasses avec leurs petits plats d'argent, avec des ornemens d'or;

Deux autres petites tasses entourées de rameaux avec leurs bassins, le tout d'argent;

Deux autres petites tasses d'une autre façon;

Une petite tabatière d'argent, ouvrage du Japon;

Un grand vase avec un bassin d'argent, du Japon, fort beau;

Deux dames du Japon, qui portent chacune dans leurs mains un petit plat et une tasse d'argent; et quand la tasse est pleine d'un cordial, les dames vont à la promenade;

Un crabe d'argent, qui porte sur le dos une coupe et qui marche par ressort;

Une coupe faite d'une seule pierre, avec un feuillage autour, ouvrage de la Chine;

Une coupe couverte de rameaux, chargée de fleurs et de fruits;

Une petite coupe de pierre, entourée d'un serpent;

Deux petites coupes de pierre, d'un ouvrage admirable;

Un lion de la Chine, fait d'une seule pierre;

Une petite éguière d'une seule pierre;

Deux robes de chambre du Japon, bien travaillées;

Un tapis de velours verd à fleurs, d'Indoustan;

Un tapis de soye à fleurs de diverses couleurs;

Un tapis de soye et velours, couleur d'or, d'Indoustan;

Un tapis de drap à fleurs, aussi de diverses couleurs;

Deux cabinets d'argent, garnis, ouvrage du Japon;

Un petit coffre, partie de cuivre rouge, partie de vernis du Japon;

Deux pupitres garnis d'argent, l'un d'écaille de tortue et l'autre de vernis du Japon;

Quatre grands bandéges bordez d'argent;

Un petit coffre garny d'argent;

Vingt-et-une sortes de bandéges, grands et petits, très beaux, du Japon;

Deux salières d'écaille de tortue et trois autres de vernis, du Japon: une garnie d'argent;

Une petite table de vernis du Japon;

Un petit coffre plat d'écaille de tortue;

Une petite salière, du Japon;

Un tiroir couvert à compartimens;

Un petit coffre, où il y en a douze autres, de vernis du Japon;

Une grande boëte avec son bandége, de vernis noir, à fleurs d'or;

Deux petites boëtes de vernis rouge;

Un service d'un grand du Japon, pour sa maison;

Deux lanternes de soye à diverses fleurs, garnies d'argent;

Un petit cabinet du Japon ;

Deux paravens de soye du Japon, ouvrage admirable ;

Trois coffres, deux rouges et un noir, vernis du Japon;

Deux boëtes vernies, or et verd ;

Six livres et demie d'aquila,

Outre cela il y a quatre-vingt-quatre pièces de pourcelaine, tant grandes que petites, toutes très belles.

PRÉSENS QUE LA PRINCESSE REINE DE SIAM ENVOYE A MADAME LA DAUPHINE.

Une éguière d'or, ouvrage du Japon;

Une boëte ronde, couverte d'or, du Japon ;

Une petite chocolatière d'or, du Japon ;

Une petite boëte ronde couverte d'or, du Japon ;

Une petite coupe d'or avec un plat d'argent, ouvrage du Japon ;

Un grand flacon d'argent, un lion au-dessus, ouvrage relevé, du Japon, avec un grand bassin d'argent ;

Deux autres vases de mesme, plus petits ;

Deux chocolatières d'argent, ouvrage relevé, du Japon ;

Deux autres chocolatières d'argent, du Japon ;

Deux grandes tasses d'argent, du Japon;

Deux petites tasses avec leurs bassins d'argent, du Japon ;

Deux autres plus petites tasses avec leurs bassins d'argent, enlassez de fleurs, du Japon;

Un grand cœur d'argent, du Japon;

Deux dames du Japon, d'argent doré et émaillé, qui portent chacune une petite tasse à la main et vont par ressort;

Une petite boëte à manche d'argent, du Japon;

Un paravent à douze feuilles, de bois du Japon, avec des oiseaux et des arbres de pièces de raport, avec les bords dorez;

Un paravent plus grand, à douze feuilles, de soye, fond violet, avec des animaux et des arbres de plusieurs couleurs, de pièces de raport;

Un autre plus petit paravent de soye, avec des peintures de la Chine très belles;

Deux cabinets de bois vernis blanc, à fleurs de diverses couleurs, avec des ornemens de cuivre doré;

Deux robes de chambre du Japon, d'une beauté extraordinaire, et une autre plus commune;

Une écritoire d'écaille de tortue, à compartimens;

Deux porte-livres, de vernis, bordez d'argent;

Vingt et une sortes de bandéges, d'ouvrage du Japon;

Quatre doubles petites boëtes de vernis du Japon;

Une boëte platte et deux autres petites, de soye du Japon;

Deux écritoires d'écaille de tortue, du Japon;

Deux autres de vernis du Japon;

Une boëte ronde, rouge, garnie d'argent, du Japon;

Sept petites boëtes différentes, vernies, du Japon;

Une boëte quarée avec douze autres petites, du Japon;

Un service d'une dame du Japon, d'écaille de tortue;

Un coffre à huit côtes, du Japon, plein de petites boëtes très curieuses;

Un autre service rouge, de vernis, pour une dame du Japon;

Une tablette d'écaille de tortue, ornée d'argent;

Une petite table de vernis rouge du Japon;

Une autre petite table de vernis du Japon;

Un cabinet de vernis, très beau;

Trois autres cabinets de vernis du Japon, garnis de cuivre doré, très beaux;

Une grande boëte ronde double, à fleurs d'or;

Un tiroir couvert à plusieurs compartimens;

Deux grands bandéges garnis d'argent;

Deux autres grands de vernis du Japon;

Deux coffres de vernis rouge, garnis d'argent;

Deux boëtes de vernis, à fleurs d'or et verd;

Un évantail de bambous et de soye;

Deux coffres de vernis noir, de cuivre doré.

Il y a outre cela six cens quarante pièces de pourcelaine, très belles.

PRÉSENS DE LA PRINCESSE REINE DE SIAM A MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE.

Une petite chocolatière d'or avec son petit plat d'argent, ouvrage du Japon;

Un vase d'argent où il y a de petits hommes qui se montrent quand il y a de l'eau dedans;

Une boëte ronde et couverte d'argent, ouvrage du Japon;

Un petit vase couvert d'argent avec un lion dessus, du Japon;

Une petite tasse à deux anses avec son bassin d'argent, ouvrage du Japon;

Une autre petite tasse avec son bassin d'argent, ouvrage relevé, du Japon;

Une femme chinoise, d'argent et d'ambre, qui va par ressorts;

Trois petits cabinets faits à Macao, capitale du Japon, garnis d'argent;

Quatre petites boëtes, de mesme;

Un service d'une dame du Japon;

Une écritoire de vernis du Japon;

Un petit cabinet verny, à deux pattes, garny de cuivre doré;

Un porte-livre de vernis du Japon, garny d'argent;

Une table de vernis du Japon;

Une boëte rouge, d'ouvrage de la Chine;

Un petit paravent à six feuilles, de la Chine;

Une écritoire de vernis du Japon, à fleurs d'or;

Un chien de pourcelaine.

Il y a outre cela trente-deux petites pièces de pourcelaine.

Il y a un autre pareil présent pour monseigneur le duc d'Anjou, de la part de la princesse Reine de Siam.

PRÉSENS DE MONSIEUR CONSTANCE A MONSIEUR LE MARQUIS DE SEIGNELAY.

Une coupe d'or, ouvrage du Japon;

Deux salières d'argent;

Deux chocolatières d'argent;

Une plus grande chocolatière d'argent;

Une grande tasse d'argent;

Deux petits vases couverts de mesme;

Une petite tasse avec son bassin, couvert de mesme.

Deux petits flacons d'argent ouvragé, du Japon;

Un service d'un grand du Japon, de vernis noir, à fleurs d'or;

Huit différens bandéges, du Japon ;

Une boëte rouge à huit côtez, garnie d'autres petites boëtes ;

Un petit coffre de vernis, garny d'argent ;

Une petite écritoire de vernis ;

Un petit coffre portatif à quatre étages ;

Une boëte de vernis noir, à trois étages, à fleurs d'or ;

Une écritoire unie de vernis du Japon ;

Un tiroir couvert de vernis du Japon ;

Un petit coffre d'écaille de tortue, du Japon ;

Quatre petites boëtes de vernis, très curieuses ;

Une robe de chambre du Japon, très belle ;

Deux cornes de rhinocéros ;

Deux paravens, chacun de dix-huit feuilles, de vernis, travaillez à la Chine, fort curieux ;

Un grand cabinet fort curieux, du Japon ;

Un coffre plein de nids d'oiseaux ;

Quatre boëtes de thé.

Il y a outre cela cent quatre-vingt-dix pourcelaines, tant grandes que petites, toutes belles, et quelques-unes fort anciennes.

Il y a un autre présent pareil pour monsieur le marquis de Croissy, de la part de monsieur Constance.

Je ne marque point aussi les présens qu'on a faits à monsieur l'ambassadeur et à monsieur l'abbé de Choisy, qui ont été fort magnifiques.

FIN DU DIXIÈME VOLUME DE LA 2e SÉRIE.

TABLE DES PIÈCES

CONTENUES DANS CE VOLUME.